



MINISTÈRE DES FINANCES

**Comptes
publics
de l'ONTARIO**

2009-2010

**ÉTATS FINANCIERS
DES ORGANISMES
DU GOUVERNEMENT**

Volume **2a**



MINISTÈRE DES FINANCES

**Comptes
publics
de l'ONTARIO**

2009-2010

ÉTATS FINANCIERS
DES ORGANISMES
DU GOUVERNEMENT

Volume **2a**

TABLE DES MATIÈRES

Page

Généralités

Guide d'interprétation des comptes publics	v

ÉTATS FINANCIERS

Volume 2a

Section 1 — Organismes du gouvernement

Action Cancer Ontario	31 mars 2010	1-1
Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé	31 mars 2010	1-19
AgriCorp	31 mars 2010	1-35
Aide juridique Ontario	31 mars 2010	1-55
Centre des sciences de l'Ontario	31 mars 2010	1-77
Commission de l'énergie de l'Ontario.....	31 mars 2010	1-79
Commission de transport Ontario Northland.....	31 mars 2010	1-93
Commission des courses de l'Ontario	31 mars 2010	1-125
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.....	31 mars 2010	1-139
Cybersanté Ontario.....	31 mars 2010	1-155
La Fondation Trillium de l'Ontario.....	31 mars 2010	1-167
Gestionnaire indépendant du réseau électrique	31 décembre 2009	1-181
Institut de recherche agricole de l'Ontario	31 mars 2010	1-201
Metrolinx*.....	31 mars 2010	1-211
Musée royal de l'Ontario.....	31 mars 2010	1-229
Office de l'électricité de l'Ontario	31 décembre 2009	1-251
Office de la qualité et de la responsabilité en éducation.....	31 mars 2010	1-267
Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TVO)	31 mars 2010	1-279
Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (OTÉLFO)	31 mars 2010	1-299
Office ontarien de financement	31 mars 2010	1-319
Ornge.....	31 mars 2010	1-333
Régie des transports en commun de la région de Toronto.....	31 mars 2010	1-335
Réseau local d'intégration des services de santé – Centre.....	31 mars 2010	1-341
Réseau local d'intégration des services de santé – Centre-Est	31 mars 2010	1-357
Réseau local d'intégration des services de santé – Centre-Ouest	31 mars 2010	1-373
Réseau local d'intégration des services de santé – Champlain.....	31 mars 2010	1-389
Réseau local d'intégration des services de santé – Érié St. Clair.....	31 mars 2010	1-407
Réseau local d'intégration des services de santé – Hamilton Niagara Haldimand Brant	31 mars 2010	1-421
Réseau local d'intégration des services de santé – Mississauga Halton	31 mars 2010	1-437
Réseau local d'intégration des services de santé – Nord-Est.....	31 mars 2010	1-453
Réseau local d'intégration des services de santé – Nord-Ouest.....	31 mars 2010	1-469
Réseau local d'intégration des services de santé – Simcoe Nord Muskoka	31 mars 2010	1-485
Réseau local d'intégration des services de santé – Sud-Est.....	31 mars 2010	1-505

Suite des états financiers des organismes du gouvernement dans le volume 2b.

* Le 14 mai 2009, la Régie des transports en commun du grand Toronto a été dissoute et tous ses actifs, ses passifs, ses droits et ses obligations ont été cédés à Metrolinx.

**MINISTÈRE RESPONSABLE POUR LES ENTREPRISES PUBLIQUES, ORGANISMES
DE SERVICES DU GOUVERNEMENT ET FIDUCIES ET AUTRES ÉTATS FINANCIERS**

Ministère des Affaires municipales et du Logement
Société ontarienne d'hypothèques et de logement

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales
AgriCorp
Institut de recherche agricole de l'Ontario

Ministère du Commerce International et de l'investissement
Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

Ministère de la Culture
Centre des sciences de l'Ontario
La Fondation Trillium de l'Ontario
Musée royal de l'Ontario

Ministère du Développement du Nord et des Mines
Commission de transport Ontario Northland
Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario

Ministère de l'Éducation
Office de la qualité et de la responsabilité en éducation
Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TVO)
Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (OTÉLFO)

Ministère de l'Énergie et Infrastructure
Commission de l'énergie de l'Ontario
Commission des courses de l'Ontario
Gestionnaire indépendant du réseau électrique
Hydro One Inc.
Office de l'électricité de l'Ontario
Ontario Power Génération
Société ontarienne de travaux d'infrastructure
Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto
Société immobilière de l'Ontario

Ministère de l'Environnement
Agence ontarienne des eaux

Ministère des Finances
Caisse de retraite des juges provinciaux
Commission des services financiers de l'Ontario
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Fonds de garantie des prestations de retraite
Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles
Office ontarien de financement
Pertes radiées des comptes
Régie des alcools de l'Ontario
Remises de recettes
Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario
Société des loteries et des jeux de l'Ontario
Société ontarienne d'assurance-dépôts

**MINISTÈRE RESPONSABLE POUR LES ENTREPRISES PUBLIQUES, ORGANISMES
DE SERVICES DU GOUVERNEMENT ET FIDUCIES ET AUTRES ÉTATS FINANCIERS**

Ministère du Procureur général

Aide juridique Ontario

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

Ministère de la Recherche et de l'innovation

Société ontarienne de financement de la croissance

Ministère des Richesses naturelles

Agence de foresterie du parc Algonquin

Ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Action Cancer Ontario

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé

Cybersanté Ontario

Ornge

Réseau local d'intégration des services de santé – Centre

Réseau local d'intégration des services de santé – Centre - Est

Réseau local d'intégration des services de santé – Centre - Ouest

Réseau local d'intégration des services de santé – Centre - Toronto

Réseau local d'intégration des services de santé – Champlain

Réseau local d'intégration des services de santé – Érié St. Clair

Réseau local d'intégration des services de santé – Hamilton Niagara Haldimand Brant

Réseau local d'intégration des services de santé – Mississauga Halton

Réseau local d'intégration des services de santé – Nord - Est

Réseau local d'intégration des services de santé – Nord - Ouest

Réseau local d'intégration des services de santé – Simcoe Nord Muskoka

Réseau local d'intégration des services de santé – Sud - Est

Réseau local d'intégration des services de santé – Sud - Ouest

Réseau local d'intégration des services de santé – Waterloo Wellington

Ministère des Services Gouvernementaux

Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario

Ministère du Tourisme

Commission des parcs du Niagara

Société d'exploitation de la Place Ontario

Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto

Société du Partenariat ontarien de marketing touristique

Ministère des Transports

Metrolinx

Régie des transports en commun de la région de Toronto

Ministère du Travail

Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

GUIDE D'INTERPRÉTATION DES COMPTES PUBLICS

1. PRÉSENTATION DES COMPTES PUBLICS

Les *Comptes publics* de la province de l'Ontario pour 2009-2010 comprennent le **Rapport annuel et états financiers consolidés** et sont présentés en trois volumes :

Le **volume 1** contient les états des ministères et des annexes détaillées sur la dette et d'autres éléments. Les états des ministères portent sur les activités financières de chaque ministère. Ils sont établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice et comparent les crédits autorisés aux dépenses réelles. Les charges des ministères comprennent toutes les charges autorisées par l'Assemblée législative, mais excluent les redressements découlant de la consolidation des organismes publics dont les charges ne sont pas autorisées.

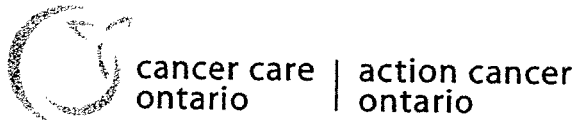
Le **volume 2** contient les états financiers des Organismes de services du gouvernement et Entreprises publiques qui font partie du périmètre comptable, ainsi que certains autres états financiers.

Le **volume 3** contient le détail des paiements versés par les ministères aux fournisseurs et aux bénéficiaires de paiements de transfert.

2. GUIDE D'INTERPRÉTATION DU VOLUME 2 DES COMPTES PUBLICS

Les états financiers des sociétés de la Couronne, des conseils et des commissions qui ont été retenues, ont été établis pour des périodes se terminant dans les limites de l'exercice financier de la province allant du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010. Ces états financiers sont publiés ici de manière aussi détaillée et, autant que possible, suivant la même présentation que les états financiers approuvés après vérification. On trouvera la liste de ces états financiers dans la table des matières. On trouvera de plus, dans ce volume, une liste des sociétés de la Couronne, des conseils et des commissions par domaine de responsabilité ministérielle.

ORGANISMES DU GOUVERNEMENT



Le 25 mai, 2010

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La direction et le conseil d'administration sont responsables des états financiers ainsi que de toute autre information contenue dans le présent rapport. Les états financiers ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus et renferment, s'il y a lieu, des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations de la direction.

Action Cancer Ontario tient à respecter les normes les plus élevées en matière d'intégrité et de services aux patients. Pour protéger son actif, l'organisme a mis en place un ensemble solide et dynamique de contrôles et de procédés financiers internes traduisant un bon équilibre coûts-avantages. La direction a élaboré et maintient des contrôles financiers et administratifs, des systèmes d'information et des pratiques de gestion de manière à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière. Des vérifications internes sont effectuées pour évaluer les systèmes et pratiques de gestion, et des rapports sont remis au comité de vérification et des finances.

Par l'intermédiaire du comité de vérification et des finances, le conseil d'administration veille à ce que la direction assume ses responsabilités à l'égard de l'information financière et du contrôle interne. Le comité supervise les activités financières d'Action Cancer Ontario et revoit les états financiers ainsi que le rapport des vérificateurs externes.

Les états financiers ont été examinés par le bureau du vérificateur général de l'Ontario. Il incombe au vérificateur général d'exprimer son opinion quant à savoir si les états financiers donnent une image fidèle des résultats conformément aux principes comptables généralement reconnus. Dans son rapport, le vérificateur général fait part de son examen et de son opinion.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2010, il incombait au conseil d'administration d'Action Cancer Ontario, par l'intermédiaire du comité de vérification et des finances, de s'assurer que la direction avait assumé ses responsabilités en ce qui concerne la présentation de l'information financière et les contrôles internes. Le comité rencontre régulièrement la direction, le vérificateur interne et le vérificateur général pour s'assurer que chaque partie s'est bien acquittée de ses fonctions respectives et pour examiner les états financiers avant de recommander leur approbation par le conseil d'administration. Le vérificateur général a directement et pleinement accès au comité de vérification et des finances, en présence ou non de la direction, afin de discuter de sa vérification et de ses conclusions quant à l'intégrité de l'information financière et à l'efficacité des contrôles internes.

Au nom de la direction d'Action Cancer Ontario,

Le président et chef de la direction,

Terrence Sullivan, Ph. D.

Le vice-président et chef des finances,

Elham Roushani, BSc, CA



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport du vérificateur

À Action Cancer Ontario
et au ministre de la Santé et des Soins de longue durée

J'ai vérifié le bilan de Action Cancer Ontario au 31 mars 2010 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de Action Cancer Ontario. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de Action Cancer Ontario au 31 mars 2010 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Gary R. Peall, CA
Sous-vérificateur général
Expert-comptable autorisé

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812
www.auditor.on.ca

Toronto (Ontario)
Le 25 mai 2010

Action Cancer Ontario**Bilan**

(en milliers de dollars)

aux 31 mars

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	106 331 \$	172 210 \$
Placements à court terme (note 5)	30 044	-
Débiteurs et charges payées d'avance (note 6)	36 912	15 416
	173 287	187 626
Placements à long terme (note 5)	50 080	30 046
Immobilisations (note 7)	97 542	89 397
	320 909 \$	307 069 \$

Passif

Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 8)	135 877 \$	117 039 \$
Subventions de fonctionnement reportées (note 9a)	37 434	44 649
	173 311	161 688
Apports reportés pour immobilisations (note 9b)	101 786	97 323
Charges complémentaires de retraite (note 10b)	3 356	3 326
	278 453	262 337
Soldes de fonds		
Dotation	2 317	2 317
Affectations d'origine interne et externe	23 822	26 905
Administration générale – Non grevés d'affectations	14 585	12 904
Investi en immobilisations	1 732	2 606
	42 456	44 732
	320 909 \$	307 069 \$

Engagements (note 17)

Éventualité (note 18)

Garanties (note 20)

Au nom du conseil,

Administrateur

Administrateur

Voir les notes complémentaires.

Action Cancer Ontario

Résultats

(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2010

	Fonds affecté		Fonds d'administration générale		Total	
	2010	2009	2010	2009 (retraité, voir la note 2)	2010	2009 (retraité, voir la note 2)
Produits						
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée (MSSLD)	- \$	- \$	697 165 \$	650 061 \$	697 165 \$	650 061 \$
Apports en capital du MSSLD pour les programmes intégrés de cancérologie (note 2)	-	-	16 232	12 379	16 232	12 379
Ministère de la Promotion de la santé	-	-	3 066	3 061	3 066	3 061
Produits nets de placement (perte nette) (note 12)	41	(3 382)	1 090	2 979	1 131	(403)
Amortissement des apports reportés pour immobilisations (note 9b)	-	-	28 303	22 520	28 303	22 520
Autres (note 13)	10 947	10 558	7 780	8 019	18 727	18 577
	10 988	7 176	753 636	699 019	764 624	706 195
Charges						
Services fournis dans le cadre des programmes intégrés de cancérologie	2 025	1 153	284 942	278 226	286 967	279 379
Médicaments	-	-	199 094	184 965	199 094	184 965
Services médicaux	411	22	54 036	49 155	54 447	49 177
Salaires et avantages sociaux	3 117	3 183	52 367	39 264	55 484	42 447
Services chirurgicaux – hôpitaux	-	-	49 475	38 411	49 475	38 411
Amortissement des immobilisations	121	-	28 552	22 900	28 673	22 900
Services de consultation (note 14)	497	665	22 687	29 333	23 184	29 998
Apports en capital aux programmes intégrés de cancérologie (note 2)	-	-	16 232	12 379	16 232	12 379
Autres programmes hospitaliers de lutte contre le cancer	-	-	14 958	9 178	14 958	9 178
Services acquis	5 472	2 620	13 491	12 843	18 963	15 463
Autres charges de fonctionnement (note 15)	1 638	1 561	9 767	13 845	11 405	15 406
Charges de retraite (note 10a)	-	-	3 976	3 083	3 976	3 083
Coûts d'occupation	217	34	3 162	3 001	3 379	3 035
Perte sur la cession d'immobilisations	-	-	441	-	441	-
Charges complémentaires de retraite (note 10b)	-	-	222	227	222	227
	13 498	9 238	753 402	696 810	766 900	706 048
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	(2 510) \$	(2 062) \$	234 \$	2 209 \$	(2 276) \$	147 \$

Voir les notes complémentaires.

Action Cancer Ontario

Évolution des soldes de fonds

(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2010

					2010	2009
	Fonds affectés			Investis en immobilisations		
	Fonds de dotation	Autres	Fonds non affectés		Total	Total
Soldes de fonds au début	2 317 \$	26 905 \$	12 904 \$	2 606 \$	44 732 \$	44 585 \$
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	-	(2 510)	234	-	(2 276)	147
Variation nette des investis en immobilisations (note 11)	-	115	759	(874)	-	-
Virements interfonds (note 16)	-	(688)	688	-	-	-
Soldes de fonds à la fin	2 317 \$	23 822 \$	14 585 \$	1 732 \$	42 456 \$	44 732 \$

Voir les notes complémentaires.

Action Cancer Ontario**Flux de trésorerie**

(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars

	2010	2009
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
Fonctionnement		
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	(2 276) \$	147 \$
Amortissement des immobilisations	28 673	22 900
Amortissement des apports reportés pour immobilisations	(28 303)	(22 520)
Perte réalisée sur la cession de placements à long terme	-	4 063
Perte sur la cession d'immobilisations	441	-
Charge au titre des prestations constituées relative aux avantages complémentaires de retraite	222	227
Avantages complémentaires de retraite payés	(192)	(198)
	(1 435)	4 619
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Débiteurs	(21 496)	39 215
Créditeurs et charges à payer	18 838	8 084
Subventions de fonctionnement reportées	(7 215)	4 666
	(9 873)	51 965
	(11 308)	56 584
Investissement		
Placements à court terme	(30 044)	-
Placements à long terme, montant net	(20 034)	(5 680)
Acquisition d'immobilisations	(37 329)	(31 933)
Produit sur la cession d'immobilisations	70	-
	(87 337)	(37 613)
Financement		
Montants reçus liés aux immobilisations	32 766	29 019
(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(65 879)	47 990
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	172 210	124 220
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	106 331 \$	172 210 \$

Voir les notes complémentaires.

Action Cancer Ontario

Notes complémentaires

(en milliers de dollars)
au 31 mars 2010

Le gouvernement de l'Ontario a approuvé la création d'Action Cancer Ontario (l'« organisme ») le 29 avril 1997 pour promouvoir les services aux patients atteints d'un cancer et pour améliorer les résultats, la qualité et l'efficacité des services de cancérologie. Les services de cancérologie comprennent la prévention, le dépistage précoce, le diagnostic, le traitement, les soins de soutien, la recherche et la formation. L'organisme a été constitué en 1943 sous le nom de La Fondation ontarienne pour la recherche en cancérologie et le traitement du cancer, en vertu d'une loi de la province d'Ontario, et a été renommé Action Cancer Ontario en 1997. L'organisme est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les membres du conseil d'administration et des comités du conseil d'administration sont des bénévoles dont les services ne sont pas rémunérés.

Aux termes de l'entente d'intégration des programmes de lutte contre le cancer, l'organisme finance des programmes intégrés de cancérologie (« PIC ») dans divers hôpitaux en échange de services convenus de traitement du cancer.

La mission de l'organisme est d'améliorer le fonctionnement du système de traitement du cancer en Ontario en assurant la qualité, la responsabilisation et l'innovation dans tous les services liés à la lutte contre le cancer. Cette mission met l'accent sur la gestion du rendement.

Au cours de juin 2009, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (« MSSLD ») a donné à l'organisme le mandat de gérer le rendement du programme sur les maladies rénales chroniques en Ontario.

1. Principales conventions comptables

Les états financiers de l'organisme ont été dressés par la direction à l'aide des principes comptables généralement reconnus du Canada.

Comptabilité par fonds

Le fonds de dotation présente les apports grevés d'affectations d'origine externe aux termes desquelles les ressources apportées doivent être préservées en permanence, à moins d'être spécifiquement retirées par le donateur. Les produits de placement affecté provenant des ressources du fonds de dotation sont comptabilisés comme produits du fonds affecté.

Le fonds affecté présente toutes les autres ressources grevées d'affectations d'origine externe et interne. Ces ressources servent principalement à la recherche et à la formation. Elles comprennent les dons et les subventions dont l'utilisation a été soumise à des restrictions particulières par le donateur, ou qui ont été reçus par un centre de cancérologie particulier et réservés à un usage particulier par celui-ci ou ont fait l'objet d'une affectation interne établie par le Conseil d'administration.

Le fonds d'administration générale sert à comptabiliser les programmes et les activités administratives de l'organisme qui sont financés par le MSSLD et le ministère de la Promotion de la santé (« MPS »). Ce fonds présente les ressources non affectées et les subventions de fonctionnement affectées.

Action Cancer Ontario

Notes complémentaires

au 31 mars 2010

(en milliers de dollars)

1. Principales conventions comptables (suite)

Apports

L'organisme utilise la méthode du report pour la comptabilisation des apports affectés liés aux programmes financés par le MSSLD, le MPS et les autres programmes financés qui sont comptabilisés à titre de produits du fonds d'administration générale dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. L'organisme utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour tous les autres apports affectés qui sont comptabilisés à titre de produits du fonds affecté approprié dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus.

Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits du fonds d'administration générale lorsque le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le recouvrement est probable.

Les apports destinés à l'achat d'immobilisations sont comptabilisés à titre d'apports reportés pour immobilisations et sont amortis selon la même méthode que celles des immobilisations connexes.

Les apports pour dotation sont comptabilisés à titre de produits du fonds de dotation dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de dépôts bancaires, de certificats de dépôt et de placements à court terme dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois.

Placements

Les placements sont classés comme étant détenus à des fins de transaction et sont inscrits au bilan à leur juste valeur. Les opérations de placement sont comptabilisées en fonction de la date de règlement et les coûts d'opération sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Toutes les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux de 20 % par an. Les frais liés aux logiciels sont passés en charges au cours de l'exercice d'acquisition.

Le terrain et les bâtiments de quatre pavillons donnés par la Société canadienne du cancer – Division de l'Ontario sont comptabilisés à une valeur symbolique, car leur valeur actuelle ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Dépréciation d'actifs à long terme

Une charge de dépréciation est comptabilisée pour les actifs à long terme lorsqu'un événement ou un changement de situation fait en sorte que la valeur comptable d'un actif excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de l'actif. La perte de valeur est calculée comme l'écart entre la juste valeur et la valeur comptable de l'actif.

Action Cancer Ontario

Notes complémentaires

au 31 mars 2010

(en milliers de dollars)

1. Principales conventions comptables (suite)

Charges de retraite et régime d'avantages complémentaires de retraite

i) *Charges de retraite*

L'organisme comptabilise sa participation au Healthcare of Ontario Pension Plan (« HOOPP »), régime de retraite interentreprises à prestations déterminées, comme s'il s'agissait d'un régime à cotisations déterminées, étant donné que l'organisme ne dispose pas des renseignements nécessaires pour la comptabiliser comme une participation à un régime à prestations déterminées.

ii) *Charges complémentaires de retraite*

Les charges au titre du régime d'avantages complémentaires de retraite sont déterminées par calcul actuariel selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et sont passées en charges à mesure que les services sont rendus.

L'obligation transitoire liée à l'adoption de cette convention comptable est amortie sur le nombre prévu d'années qu'il reste à vivre aux retraités admissibles.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants comptabilisés au titre de l'actif et du passif et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges de l'exercice visé. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

2. Modifications des informations comptables

Le 1^{er} avril 2009, l'organisme a adopté de façon rétrospective les recommandations du chapitre 4400 du *Manuel de l'ICCA*, « Présentation des états financiers des organismes sans but lucratif », qui a éliminé l'exigence de présenter les actifs nets investis en immobilisations comme un élément distinct des actifs nets et il a également clarifié la présentation des montants bruts des produits et des charges lorsque l'entité agit pour son propre compte dans le cadre d'une opération. L'organisme a choisi de continuer à classer le montant des actifs nets investis en immobilisations comme un élément distinct des actifs nets. La présentation des montants bruts des produits et des charges s'est traduite par le retraitement des montants nets déjà présentés. Par conséquent, les produits et les charges ont augmenté chacun d'un montant de 12 379 \$ en 2009, il n'y a donc eu aucune incidence sur l'insuffisance des produits par rapports aux charges en 2009.

Le 1^{er} avril 2009, le chapitre 4460, « Présentation de l'information sur les opérations entre apparentés dans les états financiers des organismes sans but lucratif », a été modifié afin de concorder avec la définition des apparentés donnée dans le chapitre 3840 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé « Opérations entre apparentés ». L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les états financiers de l'organisme.

Action Cancer Ontario

Notes complémentaires

au 31 mars 2010
(en milliers de dollars)

2. Modifications des informations comptables (suite)

Le 1^{er} avril 2009, le chapitre 4470, « Ventilation des charges des organismes sans but lucratif – informations à fournir », établit les normes de présentation d'un organisme sans but lucratif qui classe ses charges par fonction et ventile des charges entre les différentes fonctions auxquelles elles se rattachent. L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les états financiers de l'organisme.

3. Informations à fournir sur le capital

La structure de capital de l'organisme est constituée des soldes des fonds de dotation, des fonds grevés d'affectations d'origine interne et externe, des fonds non affectés (fonds d'administration générale), des investis en immobilisations et des apports reportés en immobilisations.

L'objectif de l'organisme en matière de gestion de capital est de préserver sa capacité à poursuivre ses activités, afin de continuer à fournir le niveau adéquat d'avantages et de services à ses parties prenantes.

Une partie du capital de l'organisme est affectée dans la façon dont l'organisme utilise ses apports grevés d'affectations externes comme il est expliqué à la note 1. L'organisme emploie des procédures de contrôle interne afin de veiller à ce que les restrictions soient respectées avant l'utilisation de ces ressources et afin d'être en conformité avec ces restrictions tout au long de l'exercice.

L'organisme fixe les montants des soldes de fonds en proportion du risque; il gère sa structure de capital et y apporte des rajustements en fonction des changements qui touchent la conjoncture économique et des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents.

4. Trésorerie et équivalents de trésorerie – grevés d'affectation

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent un montant de 402 \$ (400 \$ en 2009) grevés d'affectation puisqu'il s'agit de sommes liées à un régime de retraite qui a été dissous et elles sont détenues par un tiers au cas où d'anciens membres déposeraient une demande. Ces sommes sont assujetties à des affectations d'origine externe et ne sont pas disponibles pour une utilisation à des fins générales.

Action Cancer Ontario

Notes complémentaires

au 31 mars 2010

(en milliers de dollars)

5. Placements

	2010	2009
Certificat de placement garanti, au taux d'intérêt de 2,0 %, échéant le 4 septembre 2010	30 044 \$	30 046 \$
Certificat de placement garanti, au taux d'intérêt de 2,1 %, échéant le 3 mars 2012	10 017	-
Certificat de placement garanti, au taux d'intérêt de 2,05 %, échéant le 5 mars 2012	40 063	-
	80 124	30 046
Déduction faite des échéances à moins d'un an	30 044	-
	50 080 \$	30 046 \$

6. Débiteurs et charges payées d'avance

	2010	2009
Débiteurs	2 396 \$	4 031 \$
À recevoir du MSSLD	34 329	10 622
À recevoir des fondations communautaires	-	436
Charges payées d'avance	187	327
	36 912 \$	15 416 \$

7. Immobilisations

	2010			2009
			Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	Coût	Amortissement cumulé		
Matériel thérapeutique et autre matériel technique	255 955 \$	162 117 \$	93 838 \$	84 342 \$
Mobilier et matériel de bureau et améliorations locatives	5 887	2 183	3 704	5 055
	261 842 \$	164 300 \$	97 542 \$	89 397 \$

Le coût du matériel thérapeutique ci-dessus comprend des dépôts de 12 405 \$ (25 655 \$ en 2009). Ces montants seront amortis dès que le matériel sera prêt à être mis en service.

Action Cancer Ontario

Notes complémentaires

au 31 mars 2010
(en milliers de dollars)

8. Créditeurs et charges à payer

	2010	2009
Fournisseurs	67 762 \$	59 142 \$
Charges à payer et autres	56 990	51 995
À payer au MSSLD et au MPS	10 723	5 902
Sommes détenues par des tiers au titre d'un régime de retraite	402	400
	135 877 \$	117 039 \$

9. Apports reportés

a) Subventions de fonctionnement reportées

Les subventions de fonctionnement reportées représentent les ressources non dépensées liées aux programmes financés par le MSSLD, le MPS et d'autres programmes. Les sommes non dépensées sont conservées aux fins d'utilisation au cours de périodes subséquentes, ou aux fins de règlement par les ministères respectifs. La variation des soldes des subventions de fonctionnement reportées est présentée ci-dessous :

	2010	2009
Solde au début	44 649 \$	39 983 \$
Sommes reçues au titre de périodes subséquentes	16 672	20 222
Sommes comptabilisées à titre de produits	(19 063)	(6 104)
Sommes rendues au MSSLD	(4 824)	(9 452)
Solde à la fin	37 434 \$	44 649 \$

b) Apports reportés pour immobilisations

Les apports reportés pour immobilisations représentent le montant non amorti et non dépensé des fonds reçus en vue de l'acquisition d'immobilisations. La variation du solde des apports reportés pour immobilisations survenue pendant l'exercice est présentée ci-dessous :

	2010	2009
Solde au début	97 323 \$	90 824 \$
Sommes reçues relativement à des immobilisations	32 766	29 019
Sommes comptabilisées à titre de produits	(28 303)	(22 520)
Solde à la fin	101 786 \$	97 323 \$

Action Cancer Ontario

Notes complémentaires

au 31 mars 2010

(en milliers de dollars)

9. Apports reportés (suite)

Le solde des apports reportés pour immobilisations est constitué des éléments ci-dessous :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Apports non amortis utilisés pour l'acquisition d'immobilisations	95 810 \$	86 791 \$
Apports inutilisés	5 976	10 415
Solde à la fin de l'exercice	<u>101 786 \$</u>	<u>97 323 \$</u>

10. Charges de retraite et régime d'avantages complémentaires de retraite

a) Charges de retraite

Les salariés de l'organisme participent au HOOPP, un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées. Les participants du HOOPP reçoivent des prestations fondées sur le nombre de leurs années de service et sur leur salaire moyen annualisé pendant la période de cinq années consécutives au cours de laquelle ils ont été mieux rémunérés avant leur retraite, leur cessation d'emploi ou leur décès.

Les cotisations versées au HOOPP par l'organisme au cours de l'exercice, pour les salariés, se sont établies à 3 976 \$ (3 083 \$ en 2009) et sont incluses dans les charges de retraite dans les résultats.

b) Avantages complémentaires de retraite

L'organisme offrait à ses employés retraités des avantages complémentaires de retraite. Depuis le 1^{er} janvier 2006, l'organisme n'offre plus d'avantages complémentaires de retraite à ses salariés actifs. Les prestations versées au cours de l'exercice au titre de ce régime sans capitalisation se sont élevées à 192 \$ (198 \$ en 2009).

Au cours de l'exercice, l'organisme a diminué de 457 \$ son obligation au titre des prestations constituées (augmentation de 81 \$ en 2009) par suite de la dernière évaluation actuarielle du régime d'avantages complémentaires de retraite en date du 1^{er} avril 2010. La prochaine évaluation est prévue en avril 2011.

Les renseignements relatifs au régime d'avantages complémentaires de retraite de l'organisme figurent ci-dessous :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Obligation au titre des prestations constituées	(2 951) \$	(3 408) \$
Gain actuariel non amorti	(1 132)	(716)
Obligation transitoire nette non amortie	727	798
Passif net au titre des prestations constituées	<u>(3 356) \$</u>	<u>(3 326) \$</u>

Action Cancer Ontario

Notes complémentaires

au 31 mars 2010
(en milliers de dollars)

10. Charges de retraite et régime d'avantages complémentaires de retraite (suite)

La valeur actualisée déterminée par calcul actuariel de l'obligation au titre des prestations constituées est mesurée en fonction des meilleures estimations de la direction, compte tenu d'hypothèses reflétant la conjoncture et les lignes de conduite prévues les plus probables, comme suit :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Taux d'actualisation	4,5 %	5,5 %
Taux de croissance des frais hospitaliers et des frais de médicaments	9 % en 2010 à 5 % en 2018 et par la suite	9 % en 2010 à 5 % en 2013 et par la suite
Taux de croissance des autres frais médicaux	4 % par an	4 % par an

11. Investis en immobilisations

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Immobilisations	97 542 \$	89 397 \$
Montants financés par des apports reportés pour immobilisations	(95 810)	(86 791)
	<u>1 732 \$</u>	<u>2 606 \$</u>

La variation de l'actif net investi dans des immobilisations est présentée ci-dessous:

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Acquisition d'immobilisations	37 329 \$	31 933 \$
Apports reportés pour immobilisations	(37 322)	(28 947)
Amortissement des apports reportés pour immobilisations	28 303	22 520
Amortissement des immobilisations	(28 673)	(22 900)
Cession d'immobilisations	(511)	-
	<u>(874) \$</u>	<u>2 606 \$</u>

12. Produits nets (perte) de placement

Des produits nets de placement de 25 \$ (18 \$ en 2009) provenant des ressources du fonds de dotation sont inclus dans le fonds affecté. Les produits nets de placement affecté comprennent aussi les pertes réalisées et latentes sur les placements de néant (3 400 \$ en 2009).

Action Cancer Ontario

Notes complémentaires

au 31 mars 2010
(en milliers de dollars)

13. Autres produits

	2010	2009
Fonds d'administration générale		
Inforoute Santé du Canada (remboursement)	(1 856) \$	1 938 \$
Partenariat canadien contre le cancer	2 572	867
Recouvrement de salaires	888	1 640
cyberSanté Ontario	3 557	-
Divers	2 619	3 574
	<u>7 780 \$</u>	<u>8 019 \$</u>
Fonds affecté		
Subventions	10 640 \$	10 333 \$
Dons	307	225
	<u>10 947 \$</u>	<u>10 558 \$</u>

14. Système d'information sur les temps d'attente

Sous la direction du MSSLD, les services de l'organisme ont été retenus pour élaborer et mettre en œuvre une stratégie d'information sur les temps d'attente en Ontario (la « stratégie »), notamment pour obtenir des données sur les temps d'attente pour certains services de soins de santé importants dans des hôpitaux participants de l'Ontario. L'organisme est responsable de la gestion du système d'information sur les temps d'attente, une composante informatique de la stratégie.

Le MSSLD a financé en partie la stratégie. Les frais liés à la stratégie s'élèvent à 31 160 \$ (31 455 \$ en 2009) et sont comptabilisés dans divers postes à l'état des résultats. Le total des charges liées à la stratégie depuis sa création au cours de l'exercice 2005-2006 s'établit à 155 973 \$. Le total du financement accordé à la stratégie depuis sa création s'élève à 179 888 \$.

Les services de consultation comprennent une somme de 14 043 \$ (18 085 \$ en 2009) liée à la stratégie.

Action Cancer Ontario

Notes complémentaires

au 31 mars 2010

(en milliers de dollars)

15. Autres charges de fonctionnement

	2010	2009
Fonds affecté		
Matériel	531 \$	679 \$
Charges générales de bureau	506	211
Déplacements	249	246
Formation et publications	217	311
Autres charges	135	114
	<u>1 638 \$</u>	<u>1 561 \$</u>
Fonds d'administration générale		
Matériel	4 576 \$	7 637 \$
Charges générales de bureau	1 717	1 562
Formation et publications	1 555	1 378
Services aux patients	800	800
Déplacements	778	1 140
Autres charges	341	1 328
	<u>9 767 \$</u>	<u>13 845 \$</u>

16. Virements interfonds

	2010	2009
Virement du fonds affecté au fonds d'administration générale	<u>688 \$</u>	<u>108 \$</u>

Les virements du fonds affecté au fonds d'administration générale résultent du retrait des affectations d'origine interne.

17. Engagements

- a) L'organisme loue des locaux, du matériel informatique et du matériel de bureau. Les paiements futurs exigibles aux termes des baux sont estimés comme suit pour l'exercice terminé le 31 mars :

2011	3 960 \$
2012	3 131
2013	1 375
2014	27
2015 et par la suite	-
	<u>8 493 \$</u>

- b) L'organisme a conclu des engagements d'environ 9 614 \$ (15 372 \$ en 2009) pour l'acquisition de matériel.

Action Cancer Ontario

Notes complémentaires

au 31 mars 2010
(en milliers de dollars)

18. Éventualité

L'organisme est membre du Healthcare Insurance Reciprocal of Canada (« HIROC »), régime d'autoassurance créé par les hôpitaux et d'autres organismes. Si le total des primes payées ne suffit pas à régler les sinistres, l'organisme sera tenu de fournir des fonds supplémentaires à titre de participant au régime.

Depuis sa création, le HIROC a accumulé un excédent non affecté qui représente le total des primes payées par tous les assurés cotisants, majoré des produits de placement et diminué de l'obligation au titre des réserves pour sinistres restant à régler, des charges et des charges de fonctionnement. Chaque assuré cotisant dont le montant des primes, majoré des revenus de placement, dépasse celui de l'obligation au titre de sa quote-part des réserves pour sinistres restant à régler, des charges et des charges de fonctionnement, peut avoir le droit de recevoir des distributions sur sa quote-part de l'excédent non affecté au moment où ces distributions sont déclarées par le conseil d'administration du HIROC. Aucune distribution à recevoir du HIROC n'a été comptabilisée au 31 mars 2010.

19. Instruments financiers

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs et des créditeurs et charges à payer se rapproche de leur juste valeur étant donné qu'il s'agit d'instruments à court terme.

La juste valeur des placements à long terme est indiquée à la note 5. Les placements à long terme sont composés de certificats de placement garantis assortis d'un taux d'intérêt fixe, qui, de l'avis de la direction, correspond au cours du marché.

20. Garanties

a) Indemnisation des administrateurs et dirigeants

Les règlements administratifs de l'organisme prévoient l'indemnisation des administrateurs et dirigeants, des anciens administrateurs et dirigeants et des autres personnes qui ont siégé à des comités du conseil, pour les frais qu'ils pourraient engager en rapport avec des poursuites découlant de leurs services, et pour tous les autres frais qu'ils pourraient avoir engagés dans le cadre de leurs fonctions. Cette indemnisation ne s'applique pas lorsque les frais résultent d'une malhonnêteté, d'une négligence volontaire ou d'une faute de leur part.

La nature de cette indemnisation ne permet pas à l'organisme d'estimer au prix d'un effort raisonnable le maximum qu'il pourrait être tenu de verser à des contreparties. Pour pallier à des versements éventuels, l'organisme a souscrit auprès de HIROC une assurance responsabilité maximale pour ses administrateurs et dirigeants. L'organisme n'a pas versé de sommes importantes au titre de ces indemnisations et aucun montant ne figure dans les états financiers ci-joints au titre de cette éventualité.

Action Cancer Ontario

Notes complémentaires

au 31 mars 2010

(en milliers de dollars)

21. Garanties (suite)

b) Autres conventions d'indemnisation

Dans le cours normal de ses activités, l'organisme conclut des accords prévoyant l'indemnisation de tiers, y compris, sans restriction : indemnisation du propriétaire des locaux loués par l'organisme; indemnisation du ministère de la Santé et des Soins de longue durée en cas de poursuites fondées sur les actions ou omissions des groupes représentant les médecins, radiologistes et gynécologues et oncologues selon certaines modalités de financement; et indemnisation des hôpitaux d'accueil appliquant des programmes intégrés de cancérologie en cas de poursuites, de dommages-intérêts et de frais résultant de tout manquement de l'organisme à ses obligations aux termes de l'entente d'intégration des programmes de lutte contre le cancer et des documents connexes.

Les modalités de ces indemnisations varient selon l'accord sous-jacent, mais s'appliquent normalement pendant toute la durée de celui-ci. Le plus souvent, le contrat ne prévoit aucun plafond d'indemnisation, ce qui empêche l'organisme d'estimer de façon raisonnable son risque éventuel maximal. L'organisme n'a pas versé de sommes importantes au titre de ces indemnisations et aucun montant ne figure dans les états financiers ci-joints au titre de cette éventualité.

22. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin d'être conformes à la présentation des états financiers adoptée pour l'exercice considéré.

**Ontario****Agency for Health
Protection and Promotion**

480 University Avenue, Suite 300
Toronto, ON M5G 1V2
T 647.260.7100 F 647.260.7600
www.oahpp.ca

RAPPORT SUR LA RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

La direction de l'Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (AOPPS) est responsable de la préparation des états financiers ci-joints conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public, tel qu'ils ont été établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

Dans la préparation de ces états financiers, la direction choisit les principes comptables appropriés, pose un jugement et fait les meilleures estimations pour rapporter les événements et les opérations tels qu'ils se produisent. La direction détermine les montants sur une base raisonnable pour s'assurer que les états financiers présentent une image fidèle à tous les égards importants. Les renseignements financiers figurant dans le présent rapport annuel sont préparés conformément à ceux contenus dans les états financiers.

L'AOPPS maintient un système de contrôles internes qui vise à offrir une assurance raisonnable, à un coût raisonnable, que l'actif est protégé et que les opérations sont exécutées et comptabilisées conformément aux politiques qui régissent les activités de l'AOPPS.

Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière d'information financière et de contrôle interne, de passer en revue les états financiers et de les approuver. Le conseil remplit ces responsabilités grâce à son comité permanent de vérification et des finances. Celui-ci se réunit au moins quatre fois par année pour examiner l'information vérifiée et non vérifiée. Ernst & Young s.r.l. a libre et plein accès au comité permanent de vérification et des finances.

La direction reconnaît qu'il lui incombe de communiquer de l'information financière représentative des activités de l'AOPPS, cohérente, fiable et pertinente pour permettre d'évaluer les activités de l'AOPPS de manière éclairée.

Vivek Goel
Président et chef de l'exploitation

Norman Rees, CA
Chef des finances

May 19, 2010

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de
l'Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé

Nous avons vérifié l'état de la situation financière de l'Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé au 31 mars 2010 et les états des résultats et des variations de l'excédent cumulé, des variations de la dette nette et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Agence. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Agence au 31 mars 2010 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Ernst + Young S.A.L. / S.E.N.C.R.L.

Toronto, Canada
Le 19 mai 2010

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

[en milliers de dollars]

Aux 31 mars

	2010 \$	2009 \$
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	13 089	11 012
Liquidités soumises à restrictions [note 4]	7 684	7 734
Débiteurs	159	233
	20 932	18 979
PASSIF		
Créditeurs et charges à payer	13 619	12 702
Passif au titre des prestations constituées [note 8]	5 350	4 831
Produits reportés – crédits aux fins des indemnités de départ [note 6]	1 376	1 483
Produits reportés – fonds affectés [note 7]	210	153
Produits reportés – divers	766	141
	21 321	19 310
Dette nette	(389)	(331)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Charges payées d'avance	651	592
Immobilisations, montant net [note 5]	17 737	12 788
	18 388	13 380
Excédent cumulé	17 999	13 049
Engagements et éventualités [note 11]		

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,



Administrateur



Administrateur

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé

**ÉTAT DES RÉSULTATS ET DES VARIATIONS DE
L'EXCÉDENT CUMULÉ**
[en milliers de dollars]

Exercices terminés les 31 mars

	<u>2010</u>		<u>2009</u>
	<u>Budget</u>	<u>Réel</u>	<u>Réel</u>
	<u>[non vérifié]</u>		
	<u>\$</u>	<u>\$</u>	<u>\$</u>
PRODUITS			<i>(note 2)</i>
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée	121 525	120 827	43 475
Autres subventions	489	710	222
Transfert d'immobilisations – laboratoires de santé publique <i>(note 2)</i>	—	—	6 521
Récouvrements divers	50	565	231
	<u>122 064</u>	<u>122 102</u>	<u>50 449</u>
CHARGES <i>(note 10)</i>			
Programme des laboratoires de santé publique	95 584	95 272	24 174
Autres programmes de santé publique	8 972	8 809	2 381
Frais d'administration [y compris les frais de démarrage en 2009]	13 411	12 869	10 845
	<u>117 967</u>	<u>116 950</u>	<u>37 400</u>
Excédent d'exploitation	4 908	4 950	13 049
Excédent cumulé au début de l'exercice	14 191	13 049	—
Excédent cumulé à la fin de l'exercice	<u>19 099</u>	<u>17 999</u>	<u>13 049</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé

ÉTAT DES VARIATIONS DE LA DETTE NETTE

[en milliers de dollars]

Exercices terminés les 31 mars

	2010		2009
	Budget [non vérifié] \$	Réel \$	Réel \$
			(note 2)
Excédent d'exploitation	4 908	4 950	13 049
Acquisition d'immobilisations			
Achetés	(8 298)	(8 298)	(7 640)
Transférés	—	—	(6 521)
Amortissement des immobilisations	3 390	3 349	1 373
Augmentation des charges payées d'avance	—	(50)	(592)
Augmentation de la dette nette	—	(58)	(331)
Dette nette au début de l'exercice	(651)	(331)	—
Dette nette à la fin de l'exercice	(651)	(389)	(331)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers de dollars)

Exercices terminés les 31 mars

	2010 \$	2009 \$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent d'exploitation	4 950	13 049
Ajout (déduction) des éléments sans effet sur la trésorerie		
Transfert d'immobilisations – laboratoires de santé publique	—	(6 521)
Amortissement des immobilisations	3 349	1 373
	8 299	7 901
Variations des éléments d'exploitation hors trésorerie		
Diminution (augmentation) des débiteurs	74	(233)
Augmentation du passif au titre des prestations constituées	519	4 831
(Diminution) augmentation des produits reportés – crédits aux fins des indemnités de départ	(107)	1 483
Augmentation des produits reportés – fonds affectés	57	153
Augmentation des produits reportés – divers	625	141
Augmentation des créditeurs et charges à payer	917	12 702
Augmentation des charges payées d'avance	(59)	(592)
Diminution (augmentation) des liquidités soumises à restrictions	50	(7 734)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	10 375	18 652
OPÉRATIONS SUR CAPITAUX PROPRES		
Acquisition d'immobilisations achetées	(\$ 298)	(7 640)
Flux de trésorerie liés aux opérations sur capitaux propres	(\$ 298)	(7 640)
Augmentation nette de la trésorerie au cours de l'exercice	1 077	11 012
Trésorerie au début de l'exercice	11 012	—
Trésorerie à la fin de l'exercice	13 089	11 012

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

31 mars 2010

1. DESCRIPTION DE L'ORGANISME

L'Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé [«AOPPS»] a été constituée en personne morale sans capital-actions en vertu de la *Loi de 2007 sur l'Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé*. L'AOPPS a pour mission d'accroître la protection et la promotion de la santé de la population ontarienne, de contribuer aux efforts déployés en vue de réduire les injustices en matière de santé, de fournir des conseils et un soutien scientifiques et techniques aux personnes de divers secteurs qui travaillent à protéger et à améliorer la santé de la population ontarienne, ainsi que d'exercer et d'appuyer des activités comme l'évaluation de l'état de santé de la population, ainsi que la recherche, la surveillance, les études épidémiologiques, la planification et l'évaluation en matière de santé publique.

En vertu de la *Loi de 2007 sur l'Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé*, l'AOPPS est principalement financée par la province d'Ontario.

2. TRANSFERT DES LABORATOIRES DE SANTÉ PUBLIQUE

Conformément à l'entente sur le transfert datée du 25 novembre 2008 conclue avec le ministre de la Santé et des Soins de longue durée [l'entente sur le transfert des laboratoires], les laboratoires de santé publique de l'Ontario ont été transférés à l'AOPPS en date du 15 décembre 2008. Les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2009 incluent les opérations financières des laboratoires à compter du 15 décembre 2008.

L'entente sur le transfert des laboratoires prévoyait le transfert à l'AOPPS des éléments suivants :

- les activités des 12 laboratoires de santé publique;
- les employés ainsi que leurs conventions collectives existantes;
- l'équipement; et
- les contrats d'approvisionnement et autres contrats.

Par suite de ce transfert, les immobilisations transférées ont été comptabilisées à leur juste valeur marchande estimative de 6 521 \$ à la date du transfert [note 5], moyennant la comptabilisation des produits découlant du transfert d'immobilisations dans l'état des résultats et des variations de l'excédent cumulé.

Le ministre de la Santé et des Soins de longue durée a fourni à l'AOPPS un montant de 7 618 \$ pour financer le passif pris en charge au titre des crédits aux fins des indemnités de départ [note 6] et d'autres crédits (principalement des vacances à payer) relatifs aux employés transférés. Ces fonds ont été comptabilisés à titre de liquidités soumises à restrictions [note 4]. L'entente sur le transfert des laboratoires prévoit la reprise des fonds lorsque les employés transférés ne seront plus à l'emploi de l'AOPPS.

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

31 mars 2010

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public, tels qu'ils ont été établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public («CCSP») de l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

Constatation des produits

Les apports non affectés, qui comprennent des transferts du ministère de la Santé et des Soins de longue durée, sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports grevés d'une affectation d'origine externe, qui comprennent des transferts du ministère de la Santé et des Soins de longue durée, sont constatés à titre de produits au cours de la période où sont engagées les charges connexes.

Les produits provenant d'autres sources sont constatés lorsque les biens ont été vendus ou que les services ont été fournis.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur marchande à la date de l'apport. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Installations techniques	de 5 à 30 ans
Autre équipement	de 5 à 10 ans
Mobilier	de 5 à 20 ans
Améliorations locatives	sur la durée du bail

Stocks et autres fournitures détenues aux fins d'utilisation

Les stocks et autres fournitures détenues aux fins d'utilisation sont passés en charges au moment de l'acquisition.

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

31 mars 2010

Avantages sociaux futurs

Les cotisations aux régimes de retraite interentreprises à prestations déterminées sont passées en charges au moment où elles sont exigibles.

Les avantages sociaux futurs complémentaires sont des avantages autres que ceux de retraite qui sont offerts à certains employés et qui sont constitués à mesure que ceux-ci rendent les services nécessaires pour ouvrir droit à ces avantages. Le coût de ces avantages sociaux futurs est établi par calcul actuariel au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des services et des meilleures estimations de la direction quant aux augmentations salariales prévues et à l'âge de retraite des employés. Les gains et les pertes actuariels nets liés aux avantages sociaux futurs sont amortis sur la durée résiduelle moyenne estimative d'activité des salariés actifs. Les passifs au titre des avantages sociaux futurs sont actualisés en fonction des intérêts débiteurs moyens à l'égard des nouveaux titres de créance de la province d'Ontario émis, dont les échéances correspondent à la durée du passif.

Conversion de devises

Les produits et les charges libellés en devises sont convertis en dollars canadiens à la date de l'opération. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains et les pertes découlant de la conversion des actifs monétaires à court terme sont inclus à l'état des résultats et des variations de l'excédent cumulé.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants constatés des actifs et des passifs, la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que les montants constatés des produits et des charges au cours de la période considérée. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en millions de dollars]

31 mars 2010

4. LIQUIDITÉS SOUMISES À RESTRICTIONS

a) Les liquidités soumises à restrictions se composent de ce qui suit :

	2010 \$	2009 \$
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée <i>[note 6]</i>	7 474	7 581
Centre Sheela Basrai <i>[note 7]</i>	210	153
	7 684	7 734

b) La continuité des liquidités soumises à restrictions du ministère de la Santé et des Soins de longue durée est comme suit :

	2010		
	Crédits aux fins des indemnités de départ \$	Autres crédits \$	Total \$
Liquidités soumises à restrictions au début de l'exercice	6 219	1 362	7 581
Intérêts réalisés	30	6	36
Reprise de liquidités soumises à restrictions	(113)	(30)	(143)
Liquidités soumises à restrictions à la fin de l'exercice	6 136	1 338	7 474

	2009		
	Crédits aux fins des indemnités de départ \$	Autres crédits \$	Total \$
Liquidités soumises à restrictions au début de l'exercice	6 250	1 368	7 618
Intérêts réalisés	—	—	—
Reprise de liquidités soumises à restrictions	(31)	(6)	(37)
Liquidités soumises à restrictions à la fin de l'exercice	6 219	1 362	7 581

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

31 mars 2010

5. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations se composent de ce qui suit :

	2010		Valeur
	Coût	Amortissement cumulé	comptable nette
	\$	\$	\$
Installations techniques	537	51	286
Autre équipement	18 850	3 764	13 086
Mobilier	1 713	391	1 322
Améliorations locatives	3 550	516	3 033
	22 450	4 722	17 727

	2009		Valeur
	Coût	Amortissement cumulé	comptable nette
	\$	\$	\$
Installations techniques	535	17	318
Autre équipement	9 705	1 004	8 701
Mobilier	1 098	110	988
Améliorations locatives	3 023	242	2 781
	14 161	1 373	12 788

6. PRODUITS REPORTÉS – CRÉDITS AUX FINS DES INDEMNITÉS DE DÉPART

Les produits reportés – crédits aux fins des indemnités de départ représentent la différence entre les liquidités soumises à restrictions détenues pour les crédits aux fins des indemnités de départ et la partie du passif au titre des prestations constituées liée aux services rendus avant le transfert des employés des laboratoires à l'AOPPS [note 8 b)].

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en millions de dollars]

31 mars 2010

7. PRODUITS REPORTÉS – FONDS AFFECTÉS

Les produits reportés – fonds affectés représentent les subventions grevées d'une affectation d'origine externe et les dons reçus à l'appui des objets de l'AOPPS qui n'ont pas été dépensés.

Les produits reportés – fonds affectés comprennent ce qui suit :

	2010 \$	2009 \$
<i>Centre Sheela Basur (note 4 a))</i>	210	153
Produits reportés aux 31 mars	210	153

Le solde de 210 \$ [153 \$ en 2009] représente les fonds non dépensés détenus par l'AOPPS affectés aux programmes d'approche du Centre Sheela Basur [le «Centre»]. Outre ces fonds, un montant de 165 \$ [156 \$ en 2009] est détenu par la Toronto Community Foundation dans l'intérêt du Centre et de ses programmes.

Nommé en l'honneur de feu D^r Sheela Basur, ancien médecin en chef de la province d'Ontario, le Centre a été créé pour devenir un éminent fournisseur de programme d'éducation et de formation en santé publique.

8. RÉGIME D'AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

a) Régime de retraite interentreprises

Certains employés de l'AOPPS participent au régime de retraite du Syndicat des employés et employées de la fonction publique de l'Ontario («SEFPO»), au Healthcare Ontario Pension Plan («HOOPP») ou au régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario, qui sont des régimes de retraite interentreprises à prestations déterminées. Ces régimes de retraite sont comptabilisés à titre de régimes de retraite à cotisations déterminées. Au cours de l'exercice, les cotisations de l'AOPPS au régime de retraite du SEFPO, au HOOPP et au régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario se sont établies à respectivement 1 712 \$ [480 \$ en 2009], 885 \$ [199 \$ en 2009] et 402 \$ [92 \$ en 2009] et sont incluses dans les charges à l'état des résultats et des variations de l'excédent cumulé.

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

31 mars 2010

b) *Crédits aux fins des indemnités de départ*

L'AOPPS a pris en charge le régime d'avantages complémentaires de retraite à prestations déterminées du gouvernement de l'Ontario dans le cadre du transfert des laboratoires de santé publique. Dans le cadre de ce régime, certains employés peuvent toucher une prestation correspondant à une semaine de salaire pour chaque année de service [jusqu'à concurrence de la moitié du salaire annuel de l'employé] au moment de la cessation d'emploi ou du départ à la retraite de l'AOPPS. La dernière évaluation actuarielle du régime d'avantages complémentaires de retraite à prestations déterminées a été effectuée en date du 15 décembre 2008. L'AOPPS évalue son obligation au titre des prestations constituées aux fins comptables chaque année au 31 mars en se fondant sur une extrapolation établie en fonction de la dernière évaluation actuarielle.

Le passif au titre des prestations constituées au 31 mars 2010 était calculé comme suit :

	2010
	\$
Passif au titre des prestations constituées au début de l'exercice	4 831
Charge de l'exercice	632
Prestations versées [note 4 b)]	(113)
Passif au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	5 350

Le passif au titre des prestations constituées au 31 mars 2009 était calculé comme suit :

	2009
	\$
Passif au titre des prestations constituées au 15 décembre 2008	4 672
Charge pour la période du 15 décembre 2008 au 31 mars 2009	190
Prestations versées entre le 15 décembre 2008 et le 31 mars 2009 [note 4 b)]	(31)
Passif au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	4 831

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

31 mars 2010

Les principales hypothèses actuarielles adoptées dans l'évaluation de l'obligation au titre des prestations constituées et de la charge connexe de l'AOPPS sont comme suit :

	2010 %	2009 %
Taux d'actualisation	5,30	5,30
Taux de croissance de la rémunération	3,50	3,50
Taux d'inflation	2,50	2,50

9. CHIFFRES DU BUDGET

Les chiffres du budget reposent sur les paiements de transfert par programme et les paiements non récurrents pour les dépenses liées à la pandémie du virus H1N1 en 2009 effectués à l'origine et approuvés par le ministre de la Santé et des Soins de longue durée, et les charges sont rajustées pour tenir compte du financement des acquisitions d'immobilisations achetées.

10. CHARGES PAR OBJET

Les charges par objet sont comme suit :

	2010 \$	2009 \$
Salaire	48 888	15 184
Avantages sociaux (note 8)	10 470	2 679
Transport et communication	3 864	797
Services	21 557	9 638
Fournitures et matériel léger	29 022	7 729
Amortissement des immobilisations	3 349	1 373
	118 050	37 400

11. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

- a) Aux termes de l'entente sur le transfert des laboratoires, le ministre de la Santé et des Soins de longue durée est responsable de l'ensemble des obligations et des passifs au titre des laboratoires de santé publique qui existaient à la date du transfert ou qui pourraient survenir par la suite, mais dont la cause existait avant la date du transfert.
- b) L'AOPPS est membre du Healthcare Insurance Reciprocal of Canada («HIROC»). Le HIROC regroupe les risques liés à l'assurance responsabilité de ses membres. Tous les

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

31 mars 2010

membres du groupe paient des primes de dépôt annuelles qui sont établies par calcul actuariel et passées en charges au cours de l'exercice considéré. Ces primes feront l'objet d'une autre évaluation afin de tenir compte des gains et des pertes actuariels du groupe pour les exercices antérieurs au cours desquels l'AOPPSS était membre du groupe. Au 31 mars 2010, aucune évaluation n'avait été reçue.

- c) Les obligations au titre des paiements annuels minimaux futurs en vertu des contrats de location-exploitation sont comme suit :

	\$
2011	\$ 199
2012	\$ 514
2013	2 213
2014	1 896
2015	1 747
Par la suite	7 100

12. ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS

Les états financiers comparatifs ont été retraités par rapport aux états présentés antérieurement afin de les rendre conformes à la présentation des états financiers de 2010.

AGRICORP

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Les états financiers ci-joints et l'information financière que contient le rapport annuel ont été établis par la direction. Les états financiers ont été préparés conformément aux Principes comptables généralement reconnus du Canada. La direction est responsable de l'exactitude, de l'intégrité et de l'objectivité de l'information qu'ils contiennent. L'information financière retrouvée ailleurs dans le rapport annuel concorde avec l'information financière contenue dans les états financiers.

Les états financiers comprennent certains montants, comme une provision pour les indemnités non payées, qui sont nécessairement établis avec circonspection à partir des meilleures estimations de la direction.

Pour s'acquitter de sa responsabilité quant à l'intégrité et à l'équité des états financiers, la direction maintient des systèmes et des pratiques de vérification des données financières et de gestion conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont autorisées, que l'actif est protégé et que les dossiers appropriés sont tenus à jour. Les systèmes comprennent des politiques et des procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit une délégation de pouvoirs et une séparation des responsabilités adéquates.

Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement à la production des rapports financiers et aux contrôles internes. Le conseil tient régulièrement des réunions pour superviser les activités financières d'Agricorp et examine annuellement ses états financiers.

Les états financiers ont fait l'objet d'un examen indépendant du Bureau du vérificateur général pour le compte de l'Assemblée législative et du conseil d'administration. Le rapport du vérificateur précise la portée de cet examen et exprime son opinion à l'égard des états financiers de la société.



Randy Jackiw
Directeur général



Erich Beifuss
Directeur des finances



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport du vérificateur

À AgriCorp
et au ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales

J'ai vérifié le bilan d'AgriCorp au 31 mars 2010, l'état des résultats et soldes des fonds, ainsi que les flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2010, ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

Toronto (Ontario)
Le 28 mai 2010

Gary R. Peall, CA
Sous-vérificateur général
Expert-comptable autorisé

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

AGRICORP**Bilan****Au 31 mars 2010**

(en milliers de dollars)

	<u>Fonds d'administra- -tion générale</u>	<u>Assurance- production</u>	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Actif				
Trésorerie	1 778	769	2 547	2 058
Placements (note 6)	2 472	519 640	522 112	456 516
Comptes débiteurs (note 5)	8 184	2 641	10 825	19 356
Fonds administrés (note 4)	38 459	-	38 459	48 458
Charges payées d'avance	4 316	-	4 316	849
Immobilisations (note 7)	1 667	-	1 667	2 057
Actif total	<u>56 876</u>	<u>523 050</u>	<u>579 926</u>	<u>529 294</u>
Passif et soldes des fonds				
Comptes créditeurs et charges à payer	5 554	770	6 324	9 156
Primes et revenu reportés (note 10)	5 170	15 832	21 002	30 221
Provision pour indemnités	-	14 963	14 963	11 860
Fonds administrés (note 4)	38 459	-	38 459	48 458
Passif total	49 183	31 565	80 748	99 695
Soldes des fonds	<u>7 693</u>	<u>491 485</u>	<u>499 178</u>	<u>429 599</u>
Passif total et soldes des fonds	<u>56 876</u>	<u>523 050</u>	<u>579 926</u>	<u>529 294</u>

Engagements et éventualités (note 13)**Approuvé au nom du conseil d'administration**


Larry Skinner, Président



Randy Jackiw, Directeur général

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

AGRICORP

État des résultats d'exploitation et soldes des fonds

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

(en milliers de dollars)

	<u>Fonds d'administra- tion générale</u>	<u>Assurance - production</u>	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Revenus				
Fonds de fonctionnement - Ontario et Canada (note 9)	38 618	-	38 618	39 571
Primes des producteurs	-	58 875	58 875	56 137
Financement - Ontario et Canada	-	89 312	89 312	85 454
Ventes, conseils et autres services	7 396	-	7 396	7 837
Revenu (perte) de placement	<u>(14)</u>	<u>14 260</u>	<u>14 246</u>	<u>15 139</u>
Total des revenus	<u>46 000</u>	<u>162 447</u>	<u>208 447</u>	<u>204 138</u>
Charges				
Indemnités	-	68 199	68 199	53 052
Réassurance (note 11)	-	19 514	19 514	19 260
Administration	46 065	-	46 065	47 579
Créances irrécouvrables	<u>-</u>	<u>13</u>	<u>13</u>	<u>473</u>
Total des charges	<u>46 065</u>	<u>87 726</u>	<u>133 791</u>	<u>120 364</u>
Excédent (déficit) des revenus par rapport aux charges	(65)	74 721	74 656	83 774
Variation de la juste valeur des actifs classés comme étant disponibles à la vente	-	(5 077)	(5 077)	12 824
Soldes des fonds, début de l'exercice	<u>7 758</u>	<u>421 841</u>	<u>429 599</u>	<u>333 001</u>
Soldes des fonds, fin de l'exercice	<u>7 693</u>	<u>491 485</u>	<u>499 178</u>	<u>429 599</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

AGRICORP

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

(en milliers de dollars)

	<u>Fonds</u> <u>d'administra-</u> <u>tion générale</u>	<u>Assurance-</u> <u>production</u>	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Flux de trésorerie provenant des activités liées au fonctionnement :				
Excédent (déficit) des revenus par rapport aux charges	(65)	74 721	74 656	83 774
Élément n'exigeant pas de débours directs :				
Amortissement des immobilisations	<u>1 376</u>	<u>-</u>	<u>1 376</u>	<u>2 206</u>
	1 311	74 721	76 032	85 980
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement :				
Variation nette des comptes débiteurs	7 066	1 465	8 531	288
Variation nette des charges payées d'avance	(3 467)	-	(3 467)	(682)
Variation nette des comptes créditeurs et charges à payer	(628)	(2 204)	(2 832)	175
Variation nette des primes et revenus reportés	(2 200)	(7 019)	(9 219)	1 164
Variation nette de la provision pour indemnités	<u>-</u>	<u>3 103</u>	<u>3 103</u>	<u>6 098</u>
	<u>771</u>	<u>(4 655)</u>	<u>(3 884)</u>	<u>7 043</u>
Flux de trésorerie provenant des activités liées au fonctionnement, montant net	2 082	70 066	72 148	93 023
Flux de trésorerie provenant des activités de financement				
Augmentation des placements	(972)	(69 701)	(70 673)	(91 385)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement				
Achat d'immobilisations	<u>(986)</u>	<u>-</u>	<u>(986)</u>	<u>(468)</u>
Augmentation nette de la trésorerie	124	365	489	1 170
Trésorerie nette au début de l'exercice	<u>1 654</u>	<u>404</u>	<u>2 058</u>	<u>888</u>
Trésorerie nette à la fin de l'exercice	<u><u>1 778</u></u>	<u><u>769</u></u>	<u><u>2 547</u></u>	<u><u>2 058</u></u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2010

1. NATURE DES ACTIVITÉS

La *Loi de 1996 sur AgriCorp* a créé officiellement AgriCorp en tant que personne morale sans capital-actions. Elle a été établie à titre d'organisme de la Couronne de l'Ontario (ci-après « l'organisme ») en date du 1^{er} janvier 1997. Son mandat est d'offrir des programmes de sécurité agricole et des services aux secteurs de l'exploitation agricole, de l'alimentation et des affaires rurales de l'Ontario. Cette initiative comporte deux volets : un programme sans transfert de droit – l'Assurance-production (« AP ») et des programmes de transfert de droit, qui sont administrés par l'organisme au nom du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (« MAAARO »).

Programme sans transfert de droit

L'AP a été créée en 1966 et agit aux termes de la *Loi de 1996 sur l'assurance-récolte* (Ontario). Ce programme assure aux producteurs une protection financière contre les baisses de rendement causées par des catastrophes naturelles touchant toutes les cultures principales produites en Ontario.

Programmes de transfert de droit

Le programme Agri-stabilité, le programme ontarien de gestion des risques (« PGR ») et le programme de transition relatif aux vergers et vignobles (« PTVV ») sont des exemples actuels de programmes de transfert de droit. Ces programmes, qui sont exposés en détail dans la note 4, sont administrés par l'organisme au nom du MAAARO, du gouvernement fédéral, ou d'autres organismes. Les règles concernant le versement des paiements aux clients sont déterminées par les programmes et aux termes des ententes officielles conclues avec l'organisme. Les fonds versés aux demandeurs admissibles par l'organisme dans le cadre de ces programmes proviennent du gouvernement de l'Ontario, du gouvernement fédéral ou des deux.

Autre

L'organisme est aussi responsable de la prestation du Programme d'inscription des entreprises agricoles (« PIEA ») aux termes de la *Loi de 1993 sur l'inscription des entreprises agricoles et le financement des organismes agricoles*. En vertu d'un accord conclu avec le MAAARO, l'organisme administre le PIEA et il a pour principales obligations de procéder à l'inscription des entreprises agricoles, de percevoir les droits d'inscription et, déduction faite des charges administratives, de transférer les droits nets aux organismes agricoles généraux (« OAG ») agréés de l'Ontario.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

(a) Règles de présentation

Les états financiers de l'organisme ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada. La direction est d'avis que ces états financiers ont été préparés comme il se doit en fonction d'un seuil raisonnable d'importance relative, d'exigences réglementaires et du cadre conceptuel décrits ci-dessous :

L'organisme a recours à la comptabilité par fonds, selon laquelle les activités liées à chaque programme de sécurité agricole sont comptabilisées dans des fonds distincts. Il a recours au fonds d'administration générale pour comptabiliser tous les revenus et les coûts administratifs, ainsi que toutes les activités non distinctes.

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2010

(b) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction de la durée de vie utile estimative des immobilisations mentionnées ci-dessous :

Mobilier et agencements	4 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	2 ans
Améliorations locatives	5 ans

(c) Régime de retraite

L'organisme parraine un régime de retraite contributif agréé à prestations déterminées destiné à l'ensemble des employés à temps plein. L'organisme contribue au régime selon les cotisations des employés et un facteur déterminé par l'actuaire indépendant du régime. Le coût des prestations au titre du régime de retraite à prestations déterminées est calculé par un actuaire indépendant selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les meilleures estimations de la direction concernant le rendement prévu des placements, le taux de croissance prévu des salaires et l'âge de retraite prévu des employés. L'actif du régime de retraite est évalué en fonction des justes valeurs actuelles et les redressements actuariels sont amortis linéairement par rapport à la durée moyenne estimative du reste de la carrière du groupe d'employés.

(d) Instruments financiers

Les instruments financiers de l'organisme consistent en la trésorerie, des placements à court terme, des placements à long terme, des comptes débiteurs, des comptes créditeurs et charges à payer, ainsi qu'une provision pour indemnités. Selon les PCGR, les instruments financiers sont classés dans l'une des cinq catégories suivantes : disponibles à la vente, détenus à des fins de transaction, détenus jusqu'à échéance, prêts et créances et autres instruments financiers. L'organisme classe ses actifs financiers et ses passifs financiers de la manière suivante :

- L'organisme classe la trésorerie et les placements à court terme dans la catégorie des titres détenus à des fins de transaction, lesquels sont évalués à leur juste valeur. Les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à leur juste valeur, dont les variations sont inscrites dans les résultats.
- Les placements à long terme dans les obligations et les débetures sont classés soit disponibles à la vente, soit détenus à des fins de transaction, et leur juste valeur est déterminée selon les cours du marché. Les obligations et les débetures détenues à des fins de transaction sont comptabilisées à leur juste valeur et les gains et les pertes réalisés sur la vente ainsi que les variations de la juste valeur de ces obligations sont comptabilisés dans le revenu de placement net dans l'état des résultats d'exploitation. Les obligations et les débetures disponibles à la vente sont comptabilisées à leur juste valeur et les variations de la juste valeur de ces obligations sont comptabilisées dans les gains et les pertes non réalisés portés au débit de l'actif net. Les gains et les pertes réalisés sur la vente sont reclassés depuis l'actif net pour être comptabilisés dans le revenu de placement net à l'état des résultats d'exploitation.

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2010

- Les comptes débiteurs sont classés à titre de prêts et créances, lesquels sont évalués au coût après amortissement.
- Les comptes créditeurs, les charges à payer et la provision pour indemnités sont classés à titre d'autres passifs financiers, lesquels sont évalués au coût après amortissement.
- L'organisme a choisi d'utiliser la méthode de comptabilisation à la date de transaction pour les achats et les ventes avec délai normalisé de livraison d'actifs financiers.

(e) Constatation des revenus

Les revenus provenant des primes sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel les cultures sont récoltées.

(f) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformes aux PCGR exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses affectant la valeur comptable des actifs et des passifs, les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que la valeur comptables des revenus et des dépenses au cours de l'exercice. Les estimations comptables sont utilisées principalement pour la valeur comptable des comptes débiteurs, des immobilisations, des comptes créditeurs et charges à payer, des primes et revenu reportés, de la provision pour indemnités et des avantages sociaux futurs des employés. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. MODIFICATION DE CONVENTION COMPTABLE

Le 1^{er} avril 2009, l'organisme a adopté les normes suivantes de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA ») relatives aux informations à fournir et à la présentation :

(a) Modifications aux principes comptables qui s'appliquent uniquement aux organismes sans but lucratif :

Le 1^{er} avril 2009, l'organisme a adopté les modifications apportées aux chapitres de la série 4400 du *Manuel de l'ICCA*. Ces modifications éliminent l'exigence de présenter l'actif net investi sous forme d'immobilisations comme élément distinct de l'actif net, clarifient l'exigence de comptabiliser les revenus et les dépenses sur la base des montants bruts lorsque l'organisme sans but lucratif agit pour son propre compte et exige la production d'un état des flux de trésorerie. L'adoption de ces recommandations n'a eu aucun effet défavorable sur les états financiers de l'organisme pour l'exercice terminé le 31 mars 2010.

(b) Modifications apportées au chapitre 1000 du *Manuel de l'ICCA*, « Fondements conceptuels des états financiers » :

Ces modifications ont clarifié les critères de constatation d'un actif ou d'un passif en supprimant la capacité de constater l'actif ou le passif uniquement sur la base du rapprochement des revenus et des charges. L'adoption de ces recommandations n'a eu aucun effet sur les états financiers de l'organisme pour l'exercice terminé le 31 mars 2010.

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2010

4. FONDS ADMINISTRÉS

L'organisme fournit des services administratifs sur la base du principe de recouvrement des coûts pour traiter des dossiers et verser aux producteurs des paiements au titre de programmes agricoles. Ces programmes sont généralement administrés au nom du MAAARO à l'intention des producteurs ontariens et englobent les programmes conjoints fédéraux-provinciaux, les programmes offerts par le gouvernement fédéral seulement, et ceux offerts par le gouvernement de l'Ontario seulement. Les ententes individuelles d'exécution de programmes sont en place pour chaque programme. Les paiements de programme sont calculés selon les exigences officielles du programme et les ententes d'exécution des programmes. Le financement est assuré par les gouvernements fédéral et provincial et l'ensemble des fonds est réparti dans des comptes administrés jusqu'au traitement des paiements aux producteurs. Les fonds de ces programmes sont détenus dans des comptes bancaires canadiens, ou sous forme d'acceptations bancaires ou d'escomptes commerciaux et sont tous très liquides. L'organisme ne comptabilise pas les revenus ou les charges des programmes, ni les comptes débiteurs et créditeurs de ces programmes.

(a) Agri-stabilité

Le programme Agri-stabilité a été établi en vertu du cadre stratégique « Cultivons l'avenir » à titre de continuation du programme canadien de stabilisation du revenu agricole (« PCSRA »). Agri-stabilité est en vigueur depuis 2007 et pour les années subséquentes. Ce programme fournit aux producteurs une protection financière contre les baisses des marges agricoles. Dans le cadre d'Agri-stabilité et du PCSRA, les participants doivent s'inscrire au programme et payer des frais administratifs et un droit d'inscription selon le niveau de couverture choisi et une marge de référence selon la marge de production du participant pour les années précédentes précisées. Le participant reçoit un paiement selon son niveau de couverture choisi lorsque sa marge de production actuelle devient inférieure à la marge de référence établie. Le programme Agri-stabilité couvre les baisses de marge supérieures à 15 %. Le programme Agri-investissement, administré par le gouvernement fédéral, vient en aide aux agriculteurs lors de baisses de marge inférieures à 15 %. Les gouvernements fédéral et ontarien se partagent les coûts du programme Agri-stabilité à raison de 60 % et 40 % respectivement.

(b) Programme ontarien de gestion des risques (« PGR »)

Le PGR est entré en vigueur le 16 août 2007 et prend fin le 31 mars 2011. Ce programme offre aux producteurs ontariens de céréales et d'oléagineux un soutien des prix propres à un secteur en fonction des coûts de production des campagnes agricoles 2007, 2008 et 2009. Ce programme est entièrement financé par l'Ontario et est une avance sur la part des coûts du programme Agri-stabilité assumés par l'Ontario et réduit sa part des paiements au titre d'Agri-stabilité.

(c) Programme ontarien de soutien au titre des coûts (« POSTC »)

Le POSTC est entré en vigueur le 7 juin 2007 et prend fin le 31 mars 2011. Ce programme offre aux producteurs un paiement en reconnaissance de l'augmentation des coûts de production agricole de 2000 à 2004. Le paiement du gouvernement de l'Ontario représente 66,67 % du programme fédéral de paiement au titre des coûts de production. Le financement de l'Ontario à ce programme se limite à 55 millions de dollars.

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2010

(d) Programme d'autogestion du risque (« PAGR »)

En vertu de l'accord, un producteur dépose dans le compte du programme un pourcentage de ses ventes nettes admissibles et une somme correspondante est également versée au compte par le gouvernement fédéral ou le gouvernement ontarien. Les indemnités sont payées aux participants à partir du compte du programme. Toutefois, le montant total des paiements accordés durant une année de programme ne doit pas dépasser le montant total des fonds du compte. L'accord actuel entre le MAAARO et l'organisme pour la prestation du PAGR est entré en vigueur le 1^{er} avril 2007 et prend fin le 31 mars 2011.

(e) Programme de transition relatif aux vergers et vignobles (« PTVV »)

Le PTVV a été établi en 2008 en vertu d'une entente entre le MAAARO et l'organisme afin d'indemniser les producteurs de raisins, de pommes et de fruits tendres répondant aux critères d'admissibilité pour une partie des coûts d'enlèvement et d'élimination d'arbres fruitiers et/ou de plants de vigne. Ce programme volontaire a été conçu pour aider les producteurs à s'adapter aux pressions de l'industrie et à l'évolution des marchés. Ce programme est en vigueur pour les exercices 2008, 2009 et 2010. L'accord pour la prestation du programme prend fin le 31 mars 2011.

(f) Paiement ontarien aux horticulteurs et aux éleveurs de bovins et de porcs (« POHEBP »)

Le POHEBP est entré en vigueur le 13 décembre 2007 et prend fin le 31 mars 2011. Selon les conditions de l'accord, les producteurs ont droit à ce paiement ponctuel s'ils ont reçu un paiement en vertu du programme fédéral de paiement au titre des coûts de production (« PTCP ») ou du Programme ontarien de soutien au titre des coûts (« POSTC ») et si au moins la moitié de leurs ventes nettes admissibles était constituée de denrées particulières comme l'horticulture ou de l'élevage bovin ou porcin. Ce paiement est calculé selon une formule précise. Ce programme est financé par l'Ontario jusqu'à un montant maximal de 140 millions de dollars.

(g) Programme de soutien additionnel général Canada-Ontario (« PSAG »)

Le Programme de soutien additionnel général Canada-Ontario a été créé aux termes de l'Accord de mise en œuvre Canada-Ontario. Selon les conditions de l'accord, les producteurs qui participent au PCSRA et qui ont reçu un paiement à ce titre sont admissibles au versement d'une somme complémentaire qui sera calculée à l'aide d'un pourcentage fixe des prestations gouvernementales pour les années 2003 et 2004 du PCSRA. Le financement conjoint du programme par le Canada et l'Ontario n'excédera pas 88 millions de dollars.

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2010

(h) Programme d'éradication du virus de la sharka (« PEVS »)

Le PEVS a été créé aux termes de l'entente Canada-Ontario sur l'intervention à la suite de la présence du virus de la sharka en Ontario et est entré en vigueur le 29 juin 2001. Il s'agit d'un programme pluriannuel visant à mener des enquêtes pour détecter le virus de la sharka et d'autres activités pour endiguer ou éradiquer ce virus en Ontario. Le programme a également pour objet d'aider les producteurs commerciaux de fruits tendres à atténuer les pertes d'actif résultant du retrait d'arbres dans le cadre des mesures d'éradication du virus de la sharka. Le Canada et l'Ontario ont convenu de partager les coûts généraux du programme selon les fonds dont dispose chaque ordre de gouvernement pour venir en aide aux entreprises agricoles. L'accord actuel entre le MAAARO et l'organisme pour la prestation du programme est entré en vigueur le 1^{er} avril 2008 et prend fin le 31 mars 2011.

(i) Programme d'initiative de transition du PCSRA pour l'évaluation des stocks (« ITES »)

L'ITES est entrée en vigueur le 18 mai 2006 et a pris fin le 31 mars 2010. Le gouvernement fédéral effectuait la totalité des paiements de 91 millions de dollars versés aux producteurs de l'Ontario pour les années 2003, 2004 et 2005 du programme. Bien que l'entente concernant l'ITES soit échue, des négociations sont en cours pour prolonger le programme.

(j) Programme de paiement ontarien relatif à l'évaluation des stocks (« POES »)

Le POES est entré en vigueur le 14 septembre 2006 et a été prolongé jusqu'au 31 mars 2011. Le coût total du programme est évalué à 65 millions de dollars pour les années 2003, 2004 et 2005 du programme.

(k) Programme d'inscription des entreprises agricoles (« PIEA »)

Conformément à la *Loi de 1993 sur l'inscription des entreprises agricoles et le financement des organismes agricoles*, il incombe à tous les agriculteurs en Ontario qui déclarent un revenu agricole de 7 000 \$ ou plus d'inscrire leur entreprise agricole. En échange d'un droit d'inscription, les agriculteurs paient un taux d'imposition foncière réduit pour leur bien-fonds agricole (25 % par opposition à 100 %) et ils peuvent faire une demande d'adhésion à un OAG de leur choix. L'organisme recueille le droit d'adhésion du producteur et le remet, moins des frais administratifs, à l'OAG choisi par le producteur.

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2010

Le tableau suivant résume les transactions ayant trait aux fonds administrés pour l'exercice terminé le 31 mars 2010 et le montant estimatif des dépenses à engager pour les paiements de programmes que l'organisme s'attend à verser aux producteurs pour les programmes administrés par l'organisme. Le montant estimatif n'est pas inscrit au bilan de l'organisme.

(en milliers de dollars)	Solde d'ouverture 2009	Finance-ment fédéral	Finance-ment provincial	Autre	Paielements	Solde de fermeture 2010	Montant des dépenses 2010	Estimatif à engager 2009
Agri-stabilité	31 287	111 702	77 584	7 696	(205 047)	23 222	265 158	298 017
PGR	7 269	-	7 250	(166)	(7 416)	6 937	4 938	5 595
POSTC	747	-	-	(63)	(119)	565	1 326	1 445
PAGR	2 141	-	1 192	261	(1 051)	2 543	3 068	4 519
PTVV	1 064	-	5 500	2	(6 045)	521	9 041	6 686
POHEBP	2 362	-	-	(263)	(538)	1 561	481	1 020
PSAG	2 823	-	-	175	(795)	2 203	2 897	2 793
PEVS	257	957	912	661	(2 438)	349	3 573	1 648
ITES	26	-	-	138	(141)	23	6 998	6 739
POES	265	-	-	(20)	(100)	145	5 069	4 469
Autre	<u>217</u>	<u>509</u>	<u>362</u>	<u>172</u>	<u>(870)</u>	<u>390</u>	<u>293</u>	<u>184</u>
Total	<u>48 458</u>	<u>113 168</u>	<u>92 800</u>	<u>8 593</u>	<u>(224 560)</u>	<u>38 459</u>	<u>302 842</u>	<u>333 115</u>

5. COMPTES DÉBITEURS

Les comptes débiteurs se composent principalement de montants dus par les gouvernements fédéral et ontarien pour les paiements de programme, ainsi que les montants dus par les producteurs.

(en milliers de dollars)

	2010	2009
Financement gouvernemental - Canada	7 013	11 688
Financement gouvernemental - Ontario	3 459	6 069
Autre	<u>353</u>	<u>1 599</u>
Total	<u>10 825</u>	<u>19 356</u>

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2010

6. PLACEMENTS

Les lois limitent les placements de l'organisme à des instruments très liquides de qualité supérieure, tels que les obligations fédérales et provinciales, les billets de dépôt émis par des institutions financières nationales et autres valeurs mobilières approuvées par le ministre des Finances.

(a) Profil du portefeuille

Les placements sont les suivants :

	Valeur comptable 2010	et juste valeur 2009
(en milliers de dollars)		
Court terme	<u>123 846</u>	<u>125 511</u>
Long terme		
Gouvernement du Canada	63 424	29 676
Province d'Ontario	114 025	117 204
Autres gouvernements provinciaux	113 925	50 198
Services publics provinciaux	24 521	4 831
Institutions financières	<u>82 371</u>	<u>129 096</u>
Total des placements à long terme	<u>398 266</u>	<u>331 005</u>
Total des placements	<u><u>522 112</u></u>	<u><u>456 516</u></u>

(b) Échéances du portefeuille de placements

	2010	2009
(en milliers de dollars)		
Moins de 1 an	123 846	125 511
De 1 an à 3 ans	137 087	107 207
De 4 à 5 ans	146 694	171 306
Plus de 5 ans	<u>114 485</u>	<u>52 492</u>
Total	<u><u>522 112</u></u>	<u><u>456 516</u></u>

7. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortisse- ment	Valeur comptable nette 2010	Valeur comptable nette 2009
(en milliers de dollars)				
Mobilier et agencements	1 060	842	218	448
Matériel informatique	6 382	5 786	596	637
Logiciels	6 689	6 233	456	237
Améliorations locatives	<u>1 866</u>	<u>1 469</u>	<u>397</u>	<u>735</u>
Total	<u><u>15 997</u></u>	<u><u>14 330</u></u>	<u><u>1 667</u></u>	<u><u>2 057</u></u>

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2010

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

Pour certains des instruments financiers de l'organisme, tels que la trésorerie, les placements à court terme, les comptes débiteurs, les comptes créditeurs et les charges à payer, les valeurs comptables se rapprochent de la juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des placements est basée sur les cours du marché.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt renvoie aux conséquences négatives des variations des taux d'intérêt sur les flux de trésorerie, la situation financière et les revenus de l'organisme.

Les fluctuations des taux d'intérêt ont une incidence directe sur l'évaluation de la valeur marchande du portefeuille de titres à revenu fixe de l'organisme. Les taux d'intérêt nominaux du portefeuille d'obligations à long terme varient de 3,55 % à 6,50 % avec un rendement moyen pondéré de 4,96 %. Les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir un impact considérable sur la juste valeur du portefeuille d'obligations. Bien que les obligations soient généralement conservées jusqu'à l'échéance, cela pourrait entraîner des gains ou des pertes réalisés si les niveaux réels d'indemnités versées au titre de l'Assurance-production différaient de manière importante par rapport aux niveaux attendus, et qu'une liquidation des placements à long terme s'avérerait nécessaire pour répondre aux obligations de paiement.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que les autres parties à un instrument financier ne puissent exécuter leurs obligations contractuelles comme convenu. L'organisme est exposé au risque de crédit principalement en raison des soldes à recevoir du gouvernement fédéral, du gouvernement provincial et des producteurs, ainsi que de ses titres de placement. Le risque de crédit encouru par l'organisme provient de ses positions en matière de dépôts à terme, de titres de créance de sociétés, des obligations d'État et de la possibilité selon laquelle les entités pour lesquelles l'organisme avance les fonds pourraient éprouver des difficultés et pourraient ne pas remplir leurs obligations contractuelles. La loi restreint le type de placements que peut détenir l'organisme, à savoir les titres de créance canadiens de qualité supérieure et les placements approuvés par le ministre des Finances, ce qui réduit considérablement le risque de crédit.

9. FONDS DE FONCTIONNEMENT - ONTARIO ET CANADA

Les gouvernements du Canada et de l'Ontario ont accepté de partager les coûts de l'administration du FAP, d'Agri-stabilité, du PSAG et du PTVV (perte d'actif) à hauteur de 60 % et de 40 % respectivement. Le coût de l'administration des programmes PGR, POSTC, POHEBP, POES, PARG et PTVV est assumé par le gouvernement de l'Ontario. Le coût de l'administration du PEVS (enquêtes de dépistage) et de l'ITES est financé par le gouvernement fédéral.

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2010

10. PRIMES ET REVENUS REPORTÉS

Les primes reportées sont les primes (15,8 millions de dollars) payées en avance au fonds d'Assurance-production (FAP) pour les cultures qui ne sont pas encore récoltées. Ces cultures sont récoltées uniquement après la date du bilan, ce qui entraîne le report du revenu tiré de ces primes. Les revenus reportés comprennent les fonds de fonctionnement liés essentiellement à la valeur non amortie des immobilisations ainsi que les charges payées d'avance (5,2 millions de dollars).

11. CONVENTION DE RÉASSURANCE

L'organisme gère un programme de réassurance permanent avec un certain nombre de compagnies d'assurance. Ce programme fait en sorte que les compagnies d'assurance couvrent les pertes du FAP selon les seuils négociés. L'organisme a signé des conventions de réassurance pour des indemnités d'AP 2009 supérieures à 259 millions de dollars jusqu'à concurrence de 410 millions de dollars. Puisque les demandes d'indemnisation réelles pour la campagne agricole de 2009 étaient inférieures au seuil minimal, aucun paiement de réassurance n'a été reçu de l'organisme.

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2010

12. RÉGIME DE RETRAITE

L'organisme a mis en place un régime de retraite contributif à prestations déterminées et à participation obligatoire pour ses employés à temps plein. Les variations qui ont touché le régime de retraite à prestations déterminées de l'organisme au cours de l'exercice sont les suivantes :

(en milliers de dollars)	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Obligation au titre des prestations constituées		
Solde au début de l'exercice	10 856	13 175
Coût des services rendus de l'exercice	637	1 130
Frais d'intérêt	1 075	842
Cotisations salariales	1 303	1 161
Prestations versées	(304)	(333)
(Gain)/perte actuariel	<u>4 751</u>	<u>(5 119)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u><u>18 318</u></u>	<u><u>10 856</u></u>
 Actif du régime	 <u>2010</u>	 <u>2009</u>
Juste valeur au début de l'exercice	10 547	10 308
Rendement réel (perte) de l'actif du régime	2 473	(2 251)
Cotisation patronale	4 071	1 662
Cotisations salariales	1 303	1 161
Prestations versées	<u>(304)</u>	<u>(333)</u>
Juste valeur à la fin de l'exercice	<u><u>18 090</u></u>	<u><u>10 547</u></u>
 Situation de capitalisation		
Déficit du régime	(228)	(309)
Perte actuarielle non amortie	3 603	409
Obligation transitoire non amortie	<u>(78)</u>	<u>(91)</u>
Actif au titre des prestations constituées	<u><u>3 297</u></u>	<u><u>9</u></u>

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2010

L'actif au titre des prestations constituées est inclus dans les charges payées d'avance. Les hypothèses actuarielles clés adoptées afin d'évaluer l'actif au titre des prestations constituées de l'organisme sont les suivantes :

	<u>2010</u> %	<u>2009</u> %
Taux d'actualisation servant à déterminer l'obligation au titre des prestations constituées	6,5	8,5
Taux d'actualisation servant à déterminer le coût des prestations	8,5	5,5
Taux de rendement prévu à long terme de l'actif du régime	7,0	7,0
Taux de croissance des salaires	4,0	4,0

La charge nette du régime de prestations de l'organisme se présente comme suit :

(en milliers de dollars)

Coût des services rendus de l'exercice	637	1 130
Frais d'intérêt	1 075	842
Rendement prévu de l'actif du régime	(917)	(809)
Amortissement de l'obligation transitoire	(13)	(13)
Amortissement d'une perte non constatée	<u>-</u>	<u>79</u>
Charge nette du régime de retraite	<u><u>782</u></u>	<u><u>1 229</u></u>

Le pourcentage de la juste valeur totale de l'actif du régime par catégorie en date du 31 mars 2010 est la suivante :

Type de titre	% du régime
Actions canadiennes	34,9 %
Actions américaines	15,6 %
Actions internationales	10,9 %
Obligations	36,8 %
Trésorerie et équivalents	1,8 %
Valeur totale du fonds	100,0 %

Un conseiller en placements externe gère les placements détenus par le régime de retraite.

L'évaluation actuarielle du régime de retraite la plus récente a été faite en date du 1^{er} janvier 2010. En date du 1^{er} janvier 2010, le régime était sous-financé d'un montant approximatif de 2,2 millions de dollars sur la base de la pérennité, mais avait un surplus de solvabilité et de liquidation de 2,3 millions de dollars. La prochaine évaluation actuarielle du régime de retraite doit être complétée en date du 1^{er} janvier 2013.

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2010

13. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

Engagements aux termes de contrats de location

L'organisme loue ses locaux à bureaux. Les loyers globaux minimaux pour les périodes non écoulées de ces contrats de location et des autres engagements aux termes de contrats de location sont les suivants :

(en milliers de dollars)	
2011	2 686
2012	707
2013	595
2014	<u>322</u>
	<u>4 310</u>

Éventualités

Dans le cours normal des affaires, l'organisme peut refuser de verser un certain nombre de paiements d'indemnité ou de paiements de programme. Par conséquent, diverses revendications ou procédures ont été ou peuvent être intentées contre l'organisme. L'organisme ne s'attend pas à ce que les décisions concernant les litiges qui sont pendants ou qui font l'objet d'une revendication aient un impact important sur la situation financière de l'organisme ou sur ses résultats d'exploitation.

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

L'organisme a conclu plusieurs accords pour obtenir les services du MAAARO. L'organisme a versé 574 000 \$ (2009 - 616 000 \$) pour les services administratifs, juridiques et de vérification. En outre, l'organisme a versé 1,5 million de dollars (2009 - 1,3 million de dollars) à la Société immobilière de l'Ontario pour la location des locaux de son siège social. En outre, l'organisme a généré des revenus de 53,9 millions de dollars (2009 - 52,9 millions de dollars) du MAAARO comme portion des primes d'AP et du fonds de fonctionnement.

15. GESTION DU CAPITAL

En matière de gestion du capital, le principal objectif de l'organisme est de protéger sa capacité de continuer d'être une entreprise en exploitation, afin qu'il puisse continuer d'assurer la prestation de régimes et des services jouant un rôle de filet de sécurité agricole pour les secteurs agricoles et alimentaires en Ontario.

L'organisme est limité à l'administration de l'AP, aux programmes de gestion des risques de l'entreprise (programmes de transfert de droits) et à tout autre programme ayant fait l'objet d'une approbation. L'organisme s'assure qu'il dispose d'un capital et d'un fonds de roulement suffisants par le biais d'ententes de prestation avec ses partenaires financiers.

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2010

16. RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIVULGATION DES SALAIRES

La rémunération totale des membres du conseil d'administration a été de 40 111 \$ en 2009 (20 939 \$ en 2008).

La *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public* oblige l'organisme à divulguer les noms des employés dont le salaire annuel est supérieur à 100 000 \$. Pour l'année civile 2009, les montants payés à ces employés sont les suivants :

Nom	Poste	Rému -nération	Avantages imposables
Beifuss, Erich	Directeur des finances	\$ 157 379	\$ 549
Bhimji, Zeenat	Architecte de l'information	108 832	391
Brown, Greg	Directeur de la gestion des risques	115 070	2 667
Côté-Kennedy, Annie	Directrice des communications	122 313	435
Ensafi, Masoud	Chef, Services de développement	110 055	404
Fung, Patrick	Contrôleur	119 496	428
Gallagher, Jocelyn	Directrice principale des ressources humaines et du développement organisationnel	136 434	488
Ip, Stephen	Directeur des services d'application de la TI et de réseautique	134 672	493
Jackiw, Randy	Directeur général	174 811	12 061
Langermann, Olesia	Chef, Rémunération totale	118 650	-
LaRose, Doug	Directeur de l'information	169 684	626
Lennox, Lee Ann	Directrice de la gestion stratégique et des communications	105 586	377
Li, Joyce	Chef principale, Bureau de la gestion des projets ministériels	102 792	378
Meneray, Debra	Directrice principale de l'exécution des programmes	137 933	493
Vlcek, Michael	Directeur principal du développement des programmes	131 696	470
Wong, Roxana	Chef, Services aux clients TI	114 636	412

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2010

17. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres comparatifs de l'exercice précédent ont été reclassés afin de se conformer à la présentation des états financiers adoptée pour l'exercice à l'étude.



40 Dundas Street West, Suite 200, Toronto ON M5G 2H1
40, rue Dundas Ouest, bureau 200, Toronto ON M5G 2H1

Toll free / Sans frais :	1-800-668-8258
Phone / Téléphone :	416-979-2352
Fax / Télécopieur :	416-979-2948
www.legalaid.on.ca	

Déclaration de responsabilité de la direction

L'établissement, la présentation et l'intégrité des états financiers, des commentaires et de l'analyse de la direction et de tous les autres renseignements figurant dans le présent Rapport annuel relèvent de la direction d'Aide juridique Ontario qui en assume la responsabilité. Dans le cadre de ces responsabilités, il incombe à la direction de procéder au choix et à l'application cohérente de principes et de méthodes comptables appropriés, outre le fait de devoir formuler des jugements et de faire les estimations nécessaires afin de dresser les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada et en tenant compte de l'importance relative des divers éléments. Les principaux principes comptables suivis par Aide juridique Ontario sont décrits dans les états financiers.

La direction a conçu et applique un système de contrôle interne, de pratiques de conduite de ses activités et de communication d'informations financières de façon à fournir l'assurance raisonnable que ses actifs sont protégés et que des rapports financiers pertinents et fiables soient produits en temps opportun. Des vérificateurs internes, qui sont des employés d'Aide juridique Ontario, examinent et évaluent les contrôles internes au nom de la direction.

Par l'intermédiaire d'un Comité des finances et de la vérification, le conseil d'administration d'Aide juridique Ontario veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'établissement des rapports financiers et du contrôle interne. Ce comité rencontre régulièrement la direction et le vérificateur afin de discuter des contrôles internes, des résultats des vérifications ainsi que de ses conclusions concernant la suffisance des contrôles internes et la qualité des rapports financiers. Les vérificateurs peuvent rencontrer le comité, sans que la direction soit présente, afin de discuter des résultats de son travail.

Le Bureau du vérificateur général de l'Ontario a examiné les états financiers ci-joints. Le vérificateur général a la responsabilité d'examiner les états financiers et d'exprimer une opinion quant à leur conformité aux principes comptables généralement acceptés au Canada. Le rapport du vérificateur précise l'étendue de l'examen et de l'opinion du vérificateur général.

Robert W. Ward
Président-directeur général

May 14, 2010

Michelle Séguin
Vice-présidente et
directrice générale de l'administration
May 14, 2010



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport du vérificateur

À Aide juridique Ontario et au procureur général de l'Ontario

J'ai vérifié le bilan d'Aide juridique Ontario au 31 mars 2010 ainsi que les états des résultats de fonctionnement et des variations de l'actif net accumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction d'Aide juridique Ontario. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière d'Aide juridique Ontario au 31 mars 2010, ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

Toronto (Ontario)
Le 14 mai 2010

Jim McCarter, FCA
Vérificateur général
Expert-comptable autorisé

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

Aide juridique Ontario

Bilan

Au 31 mars

2010

2009

(en milliers de dollars)

ACTIF**Actif à court terme**

Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 2)	20 008 \$	7 144 \$
Débiteurs (note 3)	24 774	21 563
Charges payées d'avance	1 252	1 197
Placements à court terme (note 4)	12 059	30 637
Placements à court terme - réserve pour éventualités (notes 4 et 10)	10 000	20 000

68 093 \$ 80 541 \$
Comptes clients à long terme (note 3)**23 194** 20 024**Immobilisations** (note 5)**8 233** 10 920

99 520 \$ 111 485 \$
PASSIF ET ACTIFS NETS**Passif à court terme**

Créditeurs et charges à payer (note 6)	96 199 \$	86 022 \$

Apports de capital reportés (note 7)**253** 485**Produits reportés** (note 8)**5 580** -**Prestations constituées** (note 13)**1 413** 1 257

103 445 \$ 87 764 \$
Actifs nets

Déficit net accumulé [note 1 c)]	(21 905) \$	(6 714) \$

Actifs nets investis dans des immobilisations (note 9)

7 980 10 435

Réserve pour éventualités (notes 4 et 10)

10 000 20 000

(3 925) \$ 23 721 \$

99 520 \$ 111 485 \$

Au nom du conseil d'administration

 , président

Les notes et le sommaire des principales conventions comptables ci-joints font partie intégrante des états financiers.

Aide juridique Ontario État des résultats

Pour les exercices terminés les 31 mars

2010 2009
(en milliers de dollars)

REVENUS

Province d'Ontario [note 1 (a)]	315 439 \$	285 811 \$
Fondation du droit de l'Ontario	4 837	26 198
Contributions des clients	21 880	21 500
Jugements, dépens et règlements	264	296
Placements et autres revenus	1 674	3 289

	344 094 \$	337 094 \$

CHARGES

Services juridiques

Certificats d'aide juridique		
Droit criminel – causes majeures	24 211 \$	22 823 \$
Droit criminel – autres	79 853	80 172

Total partiel	104 064	102 995

Droit de la famille	51 801	50 787
Immigration et réfugiés	18 571	17 711
Autres domaines de droit civil	6 044	6 344
Conférences de règlement	155	111

Total partiel	180 635	177 948

Bureaux régionaux	33 473	25 574
Bureaux du droit de la famille	2 521	2 518
Bureaux du droit criminel	1 037	1 194
Bureau du droit des réfugiés	1 166	1 010

	218 832	208 244

Programme des avocats de service

Honoraires et débours des avocats de service	38 184	37 331
Services élargis	814	713

	38 998	38 044

Cliniques juridiques et services spéciaux

Services relevant du domaine de pratique des cliniques de services juridiques (note 11)	61 828	62 527
Nishnawbe-Aski Legal Services Corporation	1 802	1 791
Sociétés étudiantes d'aide juridique	3 217	3 156
Projet de gestion de l'information dans les cliniques de services juridiques	40	64

	66 887	67 538

Projets d'innovation dans la prestation des services		
Autres	916	810

	916	810

Les notes et le sommaire des principales conventions comptables ci-joints font partie intégrante des états financiers.

Aide juridique Ontario
État des résultats
(suite)

Pour les exercices terminés les 31 mars

2010 **2009**
(en milliers de dollars)

CHARGES (suite)

Soutien aux prestataires de services

Service de recherche

2 077 2 124

2 077 2 124

Administration et autres coûts

Bureau provincial

32 035 28 569

Dotation à l'amortissement

3 793 3 711

Créances irrécouvrables

8 202 7 208

44 030 39 488

371 740 \$ 356 248 \$

**Déficit des revenus par rapport
aux charges pour l'exercice**

(27 646) \$ (19 154) \$

Aide juridique Ontario État des variations de l'actif net accumulé

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2010 avec chiffres correspondants de 2009

				2010	2009
	Investi dans des immobilisations	Réserve pour éventualités	Déficit accumulé	Total (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)
	(note 9)	(note 10)	[note 1(c)]		
Excédent net accumulé au début de l'exercice	10 435 \$	20 000 \$	(6 714) \$	23 721 \$	42 875 \$
Déficit des revenus par rapport aux charges	(3 561)	-	(24 085)	(27 646)	(19 154)
Investissement dans des immobilisations	1 106	-	(1 106)	-	-
Virement au déficit accumulé	-	(10 000)	10 000	-	-
Excédent (déficit) net accumulé à la fin de l'exercice	7 980 \$	10 000 \$	(21 905) \$	(3 925) \$	23 721 \$

Aide juridique Ontario État des flux de trésorerie

Pour les exercices terminés les 31 mars

2010 2009
(en milliers de dollars)

Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes :

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Déficit des revenus par rapport aux charges de l'exercice	(27 646) \$	(19 154) \$
Rajustements pour rapprocher l'excédent des revenus par rapport aux charges et les rentrées nettes liées aux activités de fonctionnement :		
Amortissement	3 793	3 711
Amortissement des apports reportés	(232)	(262)
Cotisations patronales	(2 134)	(1 862)
Charges de retraite	2 291	2 055
Perte à la vente d'immobilisations	-	66
Variation des soldes hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(3 211)	1 644
Charges payées d'avance	(55)	(316)
Créditeurs et charges à payer	10 177	8 192
Intérêts courus sur les placements	577	615
Produits reportés	5 580	-
Comptes clients à long terme	(3 170)	(656)
	(14 030) \$	(5 967) \$

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Acquisition d'immobilisations	(1 106) \$	(5 807) \$
Rachat de placements	28 000	10 000
	26 894 \$	4 193 \$

Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice

Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice

Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice

12 864 (1 774)
7 144 8 918

20 008 \$ 7 144 \$

Aide juridique Ontario

Sommaire des principales conventions comptables

31 mars 2010

NATURE DES ACTIVITÉS

Le 18 décembre 1998 l'Assemblée législative de l'Ontario a adopté la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique* qui créait Aide juridique Ontario (la « Société ») en tant que personne morale sans capital-actions en vertu des lois de l'Ontario. La Société a commencé ses activités le 1^{er} avril 1999 et est exonérée d'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

La *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique* donne à Aide juridique Ontario le mandat suivant :

- faciliter l'accès à la justice, partout en Ontario, pour les particuliers à faible revenu en leur fournissant des services d'aide juridique de haute qualité;
- encourager et favoriser la souplesse et l'innovation dans la prestation des services d'aide juridique;
- reconnaître les divers besoins d'aide juridique des particuliers à faible revenu et des communautés défavorisées;
- exercer ses activités tout en rendant compte de l'utilisation des fonds publics.

Les activités de la Société sont régies et gérées par un conseil d'administration composé de onze membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Même si la Société administre ses activités indépendamment de la province d'Ontario et du Barreau du Haut-Canada elle doit rendre compte de l'utilisation qu'elle fait des fonds publics et veiller à ce que la prestation des services d'aide juridique réponde aux besoins des personnes à faible revenu, tout en étant efficace et efficiente par rapport aux coûts.

MÉTHODES COMPTABLES

La Société suit la méthode du report pour comptabiliser les apports.

L'excédent (le déficit) accumulé correspond à l'excédent (l'insuffisance) des revenus par rapport aux charges pour les activités administratives et de prestation des programmes de la Société.

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

CONSTATATION DES REVENUS

Les apports affectés sont constatés à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa perception est raisonnablement assurée. En raison de l'incertitude liée au montant à facturer, les contributions des clients sont constatées à titre de revenus lorsque la Société enregistre la facture d'un avocat pour le compte d'un client. Les jugements, l'adjudication des dépens et les règlements sont constatés lorsqu'ils sont accordés.

Aide juridique Ontario

Sommaire des principales conventions comptables (suite)

31 mars 2010

CONSTATATION DES CHARGES

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les coûts du programme des certificats comprennent les sommes que les avocats ont facturées à la Société ainsi qu'une estimation des frais juridiques au titre de services rendus non facturés.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les soldes bancaires ainsi que les placements très liquides qui sont facilement convertibles en espèces d'un montant connu et peu susceptible de changer et dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois.

INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société a désigné tous ses placements comme étant disponibles à la vente, et les comptabilise à leur juste valeur. Les frais d'opération liés à l'achat de placements sont capitalisés et les frais liés à la vente de placements sont passés en charges dans l'exercice au cours duquel ils ont été engagés. Les variations de la juste valeur sont traitées comme une augmentation ou une diminution constatée dans l'état des variations de l'excédent (déficit) net accumulé. La juste valeur des placements correspond au cours du marché à la fin de l'exercice.

La Société a désigné les comptes clients comme prêts et créances, et les comptabilise à leur coût après amortissement en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La Société a désigné la trésorerie et les équivalents de trésorerie comme étant détenus à des fins de transaction, et les comptabilise à leur juste valeur. Les créditeurs et charges à payer sont désignés comme autres passifs, et sont comptabilisés à leur juste valeur. La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ainsi que des créditeurs et charges à payer correspond approximativement à leur valeur nominale puisqu'il s'agit de comptes à court terme.

La Société a adopté les normes énoncées dans le chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », du Manuel de l'ICCA (Institut Canadien des Comptables Agréés), conformément à la décision du Conseil des normes comptables d'exempter les organismes à but non lucratif des exigences de divulgation relatives aux instruments financiers énoncées dans les chapitres 3862, « Instruments financiers – information à fournir », et 3863, « Instruments financiers – présentation ».

Aide juridique Ontario

Sommaire des principales conventions comptables (suite)

31 mars 2010

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations, comme suit :

Mobilier et matériel de bureau	- 5 ans
Matériel informatique et logiciels	- 3 ans
Logiciels conçus sur mesure	- 3 ans
Logiciels pour toute l'entreprise	- 7 ans
Améliorations locatives	- sur la durée du bail

APPORTS DE CAPITAL REPORTÉS

Les apports de capital reportés afférents au financement fourni par la province d'Ontario pour l'acquisition d'immobilisations représentent la partie non amortie des apports utilisés pour l'acquisition d'immobilisations. L'amortissement de l'apport de capital reporté est calculé de la même manière que l'immobilisation connexe.

RÉGIMES DE RETRAITE

La quasi-totalité des salariés de la Société sont inscrits à un régime à cotisations déterminées. Le coût des prestations de retraite des régimes à cotisations déterminées est porté aux résultats lorsque les cotisations deviennent exigibles. Un petit nombre de salariés de la Société sont également inscrits à un régime à prestations déterminées. Le coût des prestations de retraite gagnées par les salariés couverts par le régime de retraite à prestations déterminées est établi de façon actuarielle selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et de l'estimation la plus probable de la direction quant au rendement prévu des placements du régime, à la croissance de la rémunération, aux cessations d'emploi et à l'âge de la retraite des membres du régime. Les rajustements effectués au titre des modifications du régime, des modifications des hypothèses et des gains et des pertes actuariels sont enregistrés dans l'état des résultats sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe de salariés, laquelle est d'environ sept ans.

RECOURS À DES ESTIMATIONS

La préparation des états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant déclaré des actifs et des passifs à la date des états financiers ainsi que sur le montant déclaré des revenus et des charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations les plus probables faites par la direction au fur et à mesure que de nouvelles données deviennent disponibles. Les états financiers contiennent ainsi des estimations importantes concernant la provision pour comptes de débiteurs, la provision pour frais juridiques au titre de services rendus non facturés et les prestations constituées.

Aide juridique Ontario

Sommaire des principales conventions comptables (suite)

31 mars 2010

MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

a) Chapitre 4400 du *Manuel de l'ICCA*, « Information financière des organismes sans but lucratif » :

À la suite des mises à jour récentes du chapitre 4400, « Information financière des organismes sans but lucratif » du *Manuel de l'ICCA*, diverses modifications seront apportées à la présentation des états financiers, notamment les suivantes :

- i. la présentation des montants bruts de certains revenus dans l'état des résultats;
- ii. le choix d'éliminer l'obligation de traiter les actifs nets investis dans des immobilisations comme un élément distinct des actifs nets;
- iii. l'obligation, pour l'organisme sans but lucratif qui classe ses charges par fonction, d'indiquer la convention qu'il a adoptée pour les dépenses et les montants de coûts de fonctionnement général qu'il ventile entre diverses fonctions.

La nouvelle norme n'a pas eu d'incidence significative sur l'évaluation ou la présentation des états financiers.

b) Depuis le 1^{er} avril 2009, la Société a adopté les modifications apportées au chapitre 1000 du *Manuel de l'ICCA*. Ces modifications précisent les critères de constatation d'un actif ou d'un passif, supprimant la capacité de comptabiliser des éléments d'actif ou de passif uniquement en fonction de l'appariement des éléments de produits et de charges. L'adoption de ces recommandations n'a eu aucune autre incidence importante sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2010.

1. Financement consenti par la province d'Ontario

L'article 71 de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique* stipule que la Société et le procureur général de l'Ontario doivent conclure un protocole d'entente tous les cinq ans. L'objectif de ce protocole d'entente est de préciser les questions relatives au fonctionnement, à l'administration, aux finances et aux autres relations entre le procureur général et la Société.

Le protocole d'entente signé le 22 décembre 2000 a expiré le 1^{er} avril 2004. Un nouveau protocole d'entente a été signé le 10 décembre 2008; il est valide pour une durée de cinq ans, soit jusqu'au 10 décembre 2013.

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2010

1. Financement consenti par la province d'Ontario (suite)

- a) La Société dépend de la Province d'Ontario sur le plan économique et les apports reçus de la province d'Ontario ont été ventilés comme suit :

	2010 (en milliers de dollars)	2009
Apports	315 207 \$	285 549 \$
Amortissement des apports reportés (note 7)	232	262
	315 439 \$	285 811 \$

- b) Les apports provenant de la province d'Ontario pour l'exercice terminé le 31 mars 2010 comprennent un montant de 53 3 millions de dollars (50 1 millions de dollars en 2009) qui représente une attribution de fonds provenant du virement d'une somme forfaitaire par le gouvernement fédéral à la province dans le cadre du droit criminel de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* et des autres dépenses pour contraintes exceptionnelles conformément à une entente de partage des frais.
- c) Le paragraphe 66(3) de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique* permet à la Société sur approbation du procureur général de répartir tout excédent ou déficit d'un exercice sur l'un des deux exercices suivants ou sur les deux à moins que le ministre des Finances exige que l'excédent soit versé au Trésor en vertu du paragraphe 69(2).

2. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La Société a une ligne de crédit disponible d'un montant de 5 millions de dollars qui demeurerait inutilisée au 31 mars 2010. La facilité de crédit porte intérêt au taux préférentiel et elle n'est pas garantie.

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2010

3. Débiteurs

	2010 (en milliers de dollars)	2009 (en milliers de dollars)
Comptes clients	84 737 \$	80 233 \$
Moins : provision pour créances douteuses	(48 181)	(46 293)
Comptes clients montant net	36 556	33 940
Moins : tranche à long terme des comptes clients	(23 194)	(20 024)
Comptes clients à court terme	13 362	13 916
Montant à recevoir de la Fondation du droit de l'Ontario	587	688
Autres débiteurs	10 825	6 959
Débiteurs à court terme	24 774 \$	21 563 \$

La Société dispose d'un programme de contributions des clients qui s'applique aux bénéficiaires de l'aide juridique qui ne satisfont pas aux critères d'admissibilité financière régissant l'attribution d'un certificat sans contribution. Pour recevoir l'aide juridique dont elles ont besoin ces personnes signent une entente de contribution par laquelle elles s'engagent à rembourser à la Société les coûts des services qui leur sont offerts. Ces ententes peuvent prévoir des versements mensuels un privilège sur des biens ou les deux.

4. Placements

	2010		2009	
	(en milliers de dollars)		(en milliers de dollars)	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Certificats de placement garantis	22 000 \$	22 000 \$	50 000 \$	50 000 \$
Intérêts courus	59	59	637	637
	22 059 \$	22 059 \$	50 637 \$	50 637 \$
Moins : Réserve pour éventualités – à court terme (note 10)	(10 000) \$	(10 000) \$	(20 000) \$	(20 000)\$
Total	12 059 \$	12 059 \$	30 637 \$	30 637 \$

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2010

4. Placements (suite)

La Société a établi une politique de placement conforme aux exigences prévues aux paragraphes 7(1), 7(2), 7(3) et 7(4) du Règlement de l'Ontario 107/99 pris en application de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique*. La politique de la Société concernant les placements à court terme et à long terme consiste à investir dans des placements très liquides comme des obligations du gouvernement fédéral du Canada des obligations de gouvernements provinciaux canadiens ou d'autres certificats de placement garanti ayant une note A ou supérieure. Les placements détenus par la Société au 31 mars 2010 sont conformes aux exigences de la loi. La Société a réalisé un revenu total de placement de 0,6 million de dollars en 2010 (1,9 million de dollars en 2009).

Le portefeuille de placement de la Société est exposé à divers risques qui sont atténués par le genre des placements; le risque est donc faible. Les risques inhérents aux placements sont les suivants :

a) Risque lié au taux d'intérêt

En général la valeur des titres à revenu fixe augmente lorsque les taux d'intérêt diminuent et diminuent lorsque les taux d'intérêt augmentent. En 2010 les placements à revenu fixe de la Société sont constitués de certificats de placement garantis d'une valeur de 22,0 millions de dollars (50,0 millions de dollars en 2009) dont les taux d'intérêt sont de 0,5 % (variaient de 0,6 % à 3,0 % en 2009) et dont la date d'échéance va du 2 septembre 2010 au 17 septembre 2010 (du 3 septembre 2009 au 31 mars 2010 en 2009).

b) Risque d'illiquidité

Ce risque est lié à l'aptitude d'une organisation à transformer rapidement ses placements en espèces. Les placements en titres garantis sont des instruments particulièrement liquides qui peuvent être transformés rapidement en espèces d'un montant prévisible.

c) Risque lié au marché

Ce risque survient lorsque les placements à revenu fixe de la Société sont négociés en bourse et que les fluctuations marquées du marché peuvent l'exposer à des risques de pertes. Néanmoins la composition du portefeuille de placement de la Société et les exigences réglementaires concernant les décisions d'investissement minimisent ces risques.

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2010

5. Immobilisations

	2010 (en milliers de dollars)		2009 (en milliers de dollars)	
	Coût	Amortissement cumulé	Coût	Amortissement cumulé
Mobilier et matériel de bureau	998 \$	482 \$	2 180 \$	1 555 \$
Matériel informatique et logiciels	16 196	14 982	19 727	18 071
Logiciels conçus sur mesure	84	45	46	20
Logiciels pour toute l'entreprise	15 628	12 672	15 628	10 441
Améliorations locatives	7 931	4 423	7 376	3 950
	40 837 \$	32 604 \$	44 957 \$	34 037 \$
Valeur comptable nette		8 233 \$		10 920 \$

6. Crédoeurs et charges à payer

	2010 (en milliers de dollars)	2009
Comptes juridiques – factures reçues mais non réglées	24 252 \$	23 243 \$
– frais juridiques au titre de services rendus non facturés	55 511	55 688
Incitations à la location	1 762	1 857
Comptes fournisseurs et autres crédoeurs	13 886	4 525
Indemnités de vacances	788	709
	96 199 \$	86 022 \$

À la fin de l'exercice la direction estime que l'obligation liée aux frais juridiques non facturés au titre des services rendus par les avocats du secteur privé s'établit à environ 55,5 millions de dollars (55,7 millions de dollars en 2009).

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2010

7. Apports de capital reportés

Les variations des apports de capital pour les projets financés par la province d'Ontario sont les suivantes :

	2010 (en milliers de dollars)	2009
Solde au début de l'exercice	485 \$	747 \$
Amortissement des apports reportés [note 1a)]	(232)	(262)
Solde à la fin de l'exercice	253 \$	485 \$

8. Produits reportés

La Société a reçu les avances de fonds suivantes pour des projets futurs :

	2010 (en milliers de dollars)	2009
Fondation du droit de l'Ontario	5 000 \$	-
Ministère du Procureur général	580	-
Solde à la fin de l'exercice	5 580 \$	-

9. Variations des actifs nets investis dans des immobilisations

	2010 (en milliers de dollars)	2009
Solde au début de l'exercice	10 435 \$	8 143 \$
Amortissement	(3 793)	(3 711)
Amortissement des apports reportés	232	262
Acquisition d'immobilisations	1 106	5 807
Perte à la vente d'immobilisations	-	(66)
Solde à la fin de l'exercice	7 980 \$	10 435 \$
Comprend		
Immobilisations (note 5)	8 233 \$	10 920 \$
Apports de capital reportés (note 7)	(253)	(485)
	7 980 \$	10 435 \$

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2010

10. Réserve pour éventualités

Le paragraphe 66(4) de la Loi de 1998 sur les services d'aide juridique exige que la Société maintienne, dans les formes prescrites, un fonds de réserve pour éventualités. L'article 6 du Règlement de l'Ontario 107/99 pris en application de cette loi exige que la Société ouvre un compte pour cette réserve et y verse la somme de 20 millions de dollars à titre de capital. Le règlement exige aussi que la Société obtienne l'approbation préalable du procureur général pour tout retrait portant le total des sommes retirées du fonds à plus de 5 millions de dollars. La Société doit joindre à sa demande d'approbation un exposé des raisons pour lesquelles le retrait est nécessaire un calendrier de remboursement et un énoncé des dispositions qu'elle a prises pour éviter qu'un tel besoin se présente de nouveau à l'avenir.

Le 31 mars 2010 la Province a autorisé un retrait de 10 millions de dollars du fonds de réserve pour éventualités dans le but de financer des activités courantes. À cause de contraintes financières la Société ne dispose pas de plans immédiats pour renflouer le fonds de réserve pour éventualités.

	2010 (en milliers de dollars)	2009 (en milliers de dollars)
Solde au début de l'exercice	20 000 \$	20 000 \$
Virement à l'excédent accumulé	(10 000)	-
Solde à la fin de l'exercice	10 000 \$	20 000 \$
Comprend	2010	2009
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Placements à court terme (note 4)	10 000 \$	20 000 \$
	10 000 \$	20 000 \$

11. Cliniques de services juridiques

La Société procure aux cliniques communautaires le financement qui leur permet de fournir des services d'aide juridique à la communauté qu'elles servent sur une base autre que d'après la formule de rémunération à l'acte. Les cliniques communautaires sont des organismes constitués en personnes morales sans capital-actions et elles sont régies et gérées par un conseil d'administration. Les cliniques communautaires sont indépendantes de la Société mais doivent lui rendre des comptes en vertu des articles 33 à 39 de la Loi de 1998 sur les services d'aide juridique. Chaque clinique communautaire fait l'objet d'une vérification individuelle et doit fournir à la Société des états financiers vérifiés pour la période de financement.

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2010

11. Cliniques de services juridiques (suite)

Le montant total des subventions aux cliniques se répartit comme suit :

	2010		2009
	(en milliers de dollars)		(en milliers de dollars)
Sommes versées aux cliniques ou pour le compte de celles-ci	60 020 \$		60 646 \$
Frais d'administration	1 808		1 881
	61 828 \$		62 527 \$

12. Engagements et éventualités

- a) La Société émet des certificats aux particuliers qui demandent une aide juridique. Chaque certificat émis autorise la prestation de services juridiques selon les lignes directrices en matière de tarifs. Au 31 mars 2010 selon les estimations de la direction la Société pourrait encore être responsable de certificats émis le 31 mars 2010 ou avant cette date pour un montant total de 44,0 millions de dollars (47,0 millions de dollars en 2009) en plus de l'acquittement des factures reçues et des frais juridiques au titre de services rendus non facturés.
- b) La Société loue des locaux et du matériel de bureau dans toute la province. Le loyer de base et les charges d'exploitation estimatives pour les cinq prochains exercices et par la suite, en se basant sur les renseignements de l'exercice précédent, sont approximativement les suivants :

	Loyer de base (en milliers de dollars)	Charges d'exploitation (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)
2011	2 312 \$	2 618 \$	4 930 \$
2012	1 645	2 166	3 811
2013	1 318	1 898	3 216
2014	1 219	1 820	3 039
2015	1 184	1 791	2 975
Par la suite	3 627	5 852	9 479
	11 305 \$	16 145 \$	27 450 \$

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2010

12. Engagements et éventualités (suite)

- c) La Société représente la partie défenderesse dans un certain nombre d'actions en justice dans le cadre normal de la conduite de ses affaires. La conclusion et le règlement final de ces actions ne seront probablement pas importants et ne peuvent être déterminés à l'heure actuelle. Les pertes, le cas échéant, seront comptabilisées dans l'exercice au cours duquel aura lieu un règlement.

Certaines des actions en justice ci-dessus sont couvertes par une assurance après l'application d'une franchise allant jusqu'à 0,509 million de dollars selon le moment auquel survient la demande, et la nature de la demande.

13. Régimes de retraite

La Société offre un régime de retraite prévoyant le versement de prestations de retraite à ses salariés. Le régime est en fait constitué de deux régimes : un régime à cotisations déterminées comportant un volet à prestations déterminées et un régime complémentaire (cadres supérieurs).

Volet à cotisations déterminées

Le volet à cotisations déterminées du régime couvre 656 salariés (622 salariés en 2009). La Société verse des cotisations au volet à cotisations déterminées du régime, contribution qui se limite à faire des versements réguliers correspondant au montant des cotisations versées par les salariés pour les services rendus au cours de l'exercice. La charge de retraite de la Société correspondant à ce volet du régime s'est élevée à 2,134 millions de dollars pour l'exercice à l'étude (1,862 million de dollars en 2009).

Volet à prestations déterminées

Le volet à prestations déterminées du régime couvre 9 participants (9 participants en 2009). Dans le cadre de ce régime, les prestations au moment de la retraite sont déterminées en fonction du nombre d'années de service et de la rémunération durant les années d'emploi. Des évaluations actuarielles aux fins de la capitalisation doivent être effectuées à intervalles ne dépassant pas trois ans. La prochaine évaluation actuarielle sera effectuée lors de l'exercice 2011, selon la valeur en janvier 2011. La Société verse des cotisations à ce volet du régime selon les montants recommandés par l'actuaire.

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2010

13. Régimes de retraite (suite)

Volet à prestations déterminées (suite)

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2010, une évaluation actuarielle aux fins de la comptabilité a été effectuée en utilisant les hypothèses suivantes :

Taux d'actualisation	7,25%
Taux de croissance de la rémunération	4,00%
Taux de rendement prévu des actifs	6,00%

L'évaluation actuarielle aux fins comptables pour l'exercice terminé le 31 mars 2010 se présente comme suit :

	2010 (en milliers de dollars)	2009 (en milliers de dollars)
Obligation au titre des prestations constituées	3 469 \$	2 633 \$
Juste valeur des actifs du régime	3 003	2 472
Excédent (déficit) actuariel	(466)	(161)
Revenu de retraite	25	90
Actif au titre des prestations constituées	203	177
Cotisations au régime		
Cotisations salariales	24	24
Cotisations patronales	111	131
Prestations de retraite payées	30	140

Régime complémentaire de retraite

Le conseil d'administration de la Société a aussi approuvé l'établissement d'un régime complémentaire de retraite pour certains cadres désignés. Au terme du régime complémentaire de retraite, les prestations à la retraite sont déterminées selon les années de service et la rémunération durant les années d'emploi. Le régime n'est pas capitalisé et la Société paiera les prestations lorsqu'elles deviendront exigibles. Une évaluation comptable du régime de retraite sans capitalisation a été effectuée le 31 mars 2010.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2010 une évaluation actuarielle aux fins comptables a été effectuée en utilisant les hypothèses suivantes :

Taux d'actualisation	6,00%
Inflation	3,00%

Aide juridique Ontario
Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2010

13. Régimes de retraite (suite)

Régime complémentaire de retraite (suite)

Selon l'évaluation actuarielle aux fins comptables pour l'exercice terminé le 31 mars 2010, la charge de retraite de la Société s'élevait à 0,181 million de dollars pour l'exercice (0,283 million de dollars en 2009), l'obligation au titre des prestations constituées était de 0,593 million de dollars au 31 mars 2010 (0,679 million de dollars en 2009) et le passif au titre des prestations constituées était de 1,616 million de dollars au 31 mars 2010 (1,434 million de dollars en 2009). Au cours de l'exercice, la Société n'a versé aucune cotisation à ce régime (aucune en 2009).

14. Chiffres correspondants de l'exercice antérieur

Certains éléments comparatifs ont été reclassés pour en permettre le rapprochement avec ceux de l'exercice à l'étude.

CENTRE DES SCIENCES DE L'ONTARIO

Les états financiers de la Centre des sciences de l'Ontario au 31 mars 2010 n'étaient pas prêts au moment de l'impression des Comptes publics. Lorsqu'ils seront disponibles, ils seront inclus dans le volume 2 publié à l'adresse Internet suivante: www.fin.gov.on.ca/french/.

Commission de l'énergie de l'Ontario

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

La direction de la Commission de l'énergie de l'Ontario est responsable de l'intégrité et de la présentation fidèle des états financiers et des autres renseignements présentés dans le rapport annuel. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Principes comptables généralement reconnus au Canada. La préparation des états financiers exige nécessairement que la direction fasse preuve de jugement et qu'elle emploie les meilleures estimations, particulièrement lorsque l'effet des transactions touchant l'exercice en cours ne peut pas être déterminé avec certitude avant les prochains exercices.

La Commission a recours à des systèmes de contrôle comptable internes conçus pour offrir une assurance raisonnable que des renseignements financiers fiables soient disponibles rapidement, que l'actif et le passif de la Commission soient comptabilisés adéquatement et que la sauvegarde de l'actif soit assurée.

Les états financiers ont été examinés et approuvés par le Comité de gestion de la Commission. De plus, ils ont fait l'objet d'une vérification de la part du vérificateur général de l'Ontario, dont le rapport suit.



Allan Fogwill

Directeur général, Planification et Services opérationnels

Le 30 juin 2010



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport du vérificateur

À la Commission de l'énergie de l'Ontario

J'ai vérifié l'état de la situation financière de la Commission de l'énergie de l'Ontario au 31 mars 2010, ainsi que les états des résultats de fonctionnement et de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à assurer un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. Une vérification comprend l'examen par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables, des estimations importantes faites par la direction et de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Commission au 31 mars 2010, ainsi que les résultats de fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Gary R. Peall, CA
Sous-vérificateur général
Expert-comptable autorisé

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812
www.auditor.on.ca

Toronto (Ontario)
Le 30 juin 2010

Commission de l'énergie de l'Ontario

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars 2010

	2010 \$	2009 \$
ACTIF		
Actif à court terme :		
Espèces	12,290,027	11,395,939
Comptes débiteurs	228,125	57,473
Coûts liés au processus de réglementation devant être évalués	815,719	1,023,141
Dépôts et charges payées d'avance	352,766	231,373
Total de l'actif à court terme	13,686,637	12,707,926
Immobilisations (note 5)	5,692,797	6,698,582
TOTAL DE L'ACTIF	19,379,434	19,406,508
PASSIF		
Passif à court terme :		
Revenus reportés (note 3b)	3,117,597	1,089,319
Comptes créditeurs et charges à payer	4,334,567	4,888,566
Total du passif à court terme	7,452,164	5,977,885
Passif à long terme :		
Revenus reportés liés aux immobilisations (note 3c)	3,138,642	3,882,463
Incitatif de location reporté (note 8)	3,297,287	3,635,459
Passif au titre du régime de retraite (note 6b)	324,993	298,701
Total du passif à long terme	6,760,922	7,816,623
TOTAL DU PASSIF	14,213,086	13,794,508
Réserve de fonctionnement (note 4)	4,893,848	4,710,260
Actif net :		
Actif net non affecté (note 7)	-	704,240
Actif net affecté aux fins internes (note 7)	272,500	197,500
TOTAL DU PASSIF, DE LA RÉSERVE ET DE L'ACTIF NET	19,379,434	19,406,508

Voir les notes afférentes aux états financiers

Au nom du Comité de gestion



Howard Webster

Présidente



Cynthia Chaplin

Vice-présidente

Commission de l'énergie de l'Ontario

ÉTAT DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT ET DE L'ACTIF NET

Exercice clos le 31 mars 2010

	2010 \$	2009 \$
REVENUS		
Recouvrement des coûts :		
Recouvrement des coûts généraux (note 3a)	28,296,698	29,332,441
Amortissement des revenus reportés liés aux immobilisations	1,955,215	2,225,702
Coûts liés au processus réglementaire	1,218,034	1,593,956
Total des revenus provenant du recouvrement des coûts	31,469,947	33,152,099
Autres revenus :		
Revenus d'intérêt	71,287	380,657
Frais de permis	365,398	356,265
Pénalités administratives (note 7)	75,000	197,500
Revenus divers	7,607	9,389
Total des autres revenus	519,292	943,811
TOTAL DES REVENUS	31,989,239	34,095,910
CHARGES		
Salaires et avantages sociaux	23,476,331	22,982,241
Experts-conseils et professionnels	2,491,021	3,454,340
Bien-fonds	2,296,187	2,236,842
Réunions, formation et déplacement	721,584	844,555
Technologies de l'information	622,653	624,854
Médias et publications	533,551	699,729
Bureaux et administration	521,937	830,147
Amortissement	1,955,215	2,225,702
TOTAL DES CHARGES	32,618,479	33,898,410
(INSUFFISANCE) EXCÉDANT DES REVENUS PAR RAPPORT AUX CHARGES	(629,240)	197,500
Actif net, au début de la période (note 7)	901,740	704,240
ACTIF NET, à la fin de la période	272,500	901,740

Voir les notes afférentes aux états financiers

Commission de l'énergie de l'Ontario

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice clos le 31 mars 2010

	2010 \$	2009 \$
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités suivantes :		
FONCTIONNEMENT		
Évaluation comptabilisée	31,536,370	28,558,331
Revenus des coûts liés au processus de réglementation	1,218,034	1,593,956
Autres revenus	519,292	943,811
Charges	(32,618,479)	(33,898,410)
Excédant (Insuffisance) des revenus par rapport aux charges	655,217	(2,802,312)
Rajustement pour les charges non pécuniaires :		
Amortissement des immobilisations payées par la Commission	1,955,215	2,225,702
Amortissement des améliorations locatives payées par le propr	261,965	261,965
Rajustement net pour les charges non pécuniaires	2,217,180	2,487,667
Changements aux fonds de roulement hors caisse :		
Comptes débiteurs	(170,652)	2,737,056
Coûts liés au processus de réglementation devant être évalués	207,422	499,395
Dépôts et charges payées d'avance	(121,393)	(39,044)
Revenus reportés	-	(7,850,435)
Réserve de fonctionnement	183,588	-
Comptes créditeurs et charges à payer	(553,999)	(437,798)
Passif au titre du régime de retraite	26,292	68,400
Incitatif de location reporté	(338,172)	(338,172)
Évolution du fonds de roulement autre que les disponibilités	(766,914)	(5,360,598)
Rentrées nettes provenant des activités d'exploitation	2,105,483	(5,675,243)
INVESTISSEMENT		
Achats de biens immobilisés	(1,211,395)	(1,034,693)
Rentrées nettes utilisées pour des activités d'investissement	(1,211,395)	(1,034,693)
VARIATION NETTE DE L'ENCAISSE	894,088	(6,709,936)
Encaisse, au début de la période	11,395,939	18,105,875
Encaisse, à la fin de la période	12,290,027	11,395,939

Voir les notes afférentes aux états financiers

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes complémentaires des états financiers
Le 31 mars 2010

1. Nature de la Commission

La Commission de l'énergie de l'Ontario (la « Commission ») est l'autorité de réglementation des industries du gaz naturel et de l'électricité en Ontario. La Commission fournit en outre des conseils sur les questions liées à l'énergie qui lui sont soumises par le ministre de l'Énergie et de l'Infrastructure ou le ministre des Richesses naturelles.

Aux termes de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, la Commission est, depuis le 1^{er} août 2003, une société sans capital-actions. Elle est autorisée à financer entièrement ses coûts de fonctionnement auprès des participants au marché du gaz et de l'électricité.

À titre d'organisme de Sa Majesté du chef de l'Ontario, la Commission bénéficie d'une exemption d'impôt fédéral et provincial aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada ainsi que des taxes sur les biens et les services aux termes de la *Loi sur la taxe d'accise*.

2. Principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Principes comptables généralement reconnus au Canada. Les principales conventions comptables utilisées dans la préparation des présents états financiers comprennent les suivantes :

a) Constatation des produits

Les revenus reçus pendant l'exercice 2009-2010 qui portent sur des exercices subséquents ne sont pas reconnus comme des revenus et sont reportés. La constatation des revenus de recouvrement des coûts est liée aux charges de la Commission comme suit :

- Le recouvrement des coûts généraux liés aux charges de la Commission est constaté à titre de revenus dans la mesure où ils dépassent les coûts du processus de réglementation, de l'amortissement des revenus reportés à long terme liés aux immobilisations et d'autres revenus. Les revenus évalués dépassant les coûts réels liés à l'exercice 2009-2010 sont considérés comme un rapprochement (note 3b).
- Les revenus provenant de pénalités administratives imposées aux participants au marché individuels aux termes de l'article 112.5 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* sont comptabilisés pour l'année à laquelle elles sont imposées pourvu qu'à cette période, le recouvrement soit raisonnablement assuré. Les revenus provenant des pénalités administratives ne seront pas utilisés pour réduire le recouvrement des coûts généraux conformément au modèle d'évaluation des coûts de la CEO (note 7).

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes complémentaires des états financiers
Le 31 mars 2010

- L'amortissement des revenus reportés liés aux immobilisations est constaté à titre de revenus sur la même base que celle de l'amortissement des immobilisations sous-jacentes. Les revenus liés aux dépenses d'immobilisations sont reportés étant donné qu'ils ont été comptabilisés d'avance (note 3c).
- Les coûts liés au processus de réglementation sont constatés à titre de revenus lorsque les charges afférentes sont engagées.

Les autres revenus sont constatés lorsqu'ils sont reçus et recevables.

b) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire, commençant au cours de l'exercice suivant les acquisitions et s'échelonnant sur leurs durées de vie utiles estimatives, comme suit :

Mobilier et équipement de bureau	5 ans
Équipement informatique et logiciels afférents	3 ans
Équipement audio-visuel	3 ans
Améliorations locatives pendant la durée du contrat de location	

c) Instruments financiers

Aux termes des Principes comptables généralement reconnus au Canada, tous les instruments financiers sont classés dans l'une des cinq catégories suivantes : détenus à des fins de transaction, détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, disponibles à la vente ou autre passif financier.

Tous les instruments financiers doivent être mesurés à leur juste valeur lors de leur constatation initiale, sauf dans le cas de certaines transactions entre apparentés. Après leur constatation initiale, les instruments financiers doivent être mesurés à leur juste valeur, sauf dans le cas de l'actif financier classé dans la catégorie des titres détenus jusqu'à leur échéance, dans celle des prêts et créances ou dans celle de l'autre passif financier, qui sont mesurés au coût ou au coût amorti selon la méthode de l'intérêt réel.

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes complémentaires des états financiers
Le 31 mars 2010

La Commission a adopté le classement suivant pour l'actif et le passif financiers :

- L'encaisse est classée comme des titres détenus à des fins de transaction et comptabilisés à leur juste valeur.
- Les comptes débiteurs et les coûts du processus de réglementation à être évalués sont classés comme des prêts et créances et sont évalués à leur valeur nominale, ce qui est approximativement égal à leur juste valeur étant donné les échéances de courte durée.
- Les comptes créditeurs et les charges à payer sont classés dans la catégorie autre passif financier et sont comptabilisés à leur valeur nominale, ce qui est approximativement égal à leur juste valeur étant donné les échéances de courte durée.

Selon la direction, la Commission n'est exposée à aucun risque important lié aux taux d'intérêt, aux devises, aux flux de trésorerie ou au crédit découlant de ses instruments financiers en raison de leur nature.

d) Utilisation des prévisions

La préparation des états financiers conformément aux Principes comptables généralement reconnus au Canada exige que la direction effectue des prévisions et utilise des hypothèses qui ont des effets sur la comptabilisation de l'actif et du passif à la date des états financiers ainsi que sur les totaux comptabilisés des revenus, des charges et des sommes recouvrées durant l'année. Les montants réels pourraient être différents de ces estimations.

e) Régime de retraite des employés

Les employés à temps plein de la Commission participent à la Caisse de retraite des fonctionnaires, laquelle est un régime de retraite à prestations déterminées pour les employés de la province et de nombreux organismes provinciaux. La province d'Ontario, qui est le seul promoteur de cette caisse de retraite, détermine la contribution annuelle de la Commission à la caisse. Comme la Commission n'est pas un promoteur de ces fonds, les gains et les pertes qui découlent des évaluations actuarielles obligatoires des fonds ne constituent pas un actif ou une obligation de la Commission étant donné que la responsabilité de veiller à la viabilité financière de la caisse de retraite incombe au promoteur. Les charges de la Commission sont limitées aux contributions obligatoires aux fonds.

La Commission a également constitué un régime de retraite par capitalisation partielle supplémentaire pour le président, tel que décrit dans la note 6b. La Commission constate ses obligations et le coût afférent dans le cadre de ce régime de retraite par capitalisation partielle supplémentaire. La provision actuarielle et le coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice sont déterminés par des actuaires indépendants au moyen de la méthode de projection des prestations, au prorata des hypothèses les plus probables de la direction.

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes complémentaires des états financiers
Le 31 mars 2010

3. Évaluations de l'industrie pour 2009-2010

Durant l'exercice 2009-2010, on a estimé les coûts des participants des industries du gaz naturel et de l'électricité pour l'exercice en se fondant sur les sommes prévues dans le budget. Les sommes évaluées dépassant les coûts réels sont rapprochées et constatées à titre de revenus reportés actuels. Le rapprochement de 2009-2010 sera utilisé pour réduire l'évaluation de l'exercice financier 2010-2011. Le calcul du recouvrement des coûts généraux réels, du rapprochement et des revenus reportés est détaillé dans les tableaux suivants.

A) Recouvrement des coûts généraux 2009-2010

Salaires et avantages sociaux	23 476 331 \$
Experts-conseils et professionnels	2 491 021
Bien-fonds	2 296 187
Réunions, formation et déplacement	721 584
Technologies de l'information	622 653
Médias et publications	533 551
Bureaux et administration	521 937
Amortissement	1 955 215
Total des charges	32 618 479 \$
Coûts du processus de réglementation, amortissement des revenus reportés à long terme liés aux immobilisations et autres revenus (excluant les pénalités administratives, note 7)	(3 617 541)
Élimination de la subvention du ministère de l'Énergie (note 7)	(704 240)
Recouvrement des coûts généraux au 31 mars 2010	28 296 698 \$

b) Revenus reportés actuels de 2009-2010 (rapprochement de 2009-2010)

Recouvrement des coûts généraux (note 3a)	28 296 698 \$
Dépenses en immobilisations de 2009- 2010 payées par la CEO	<u>1 211 395</u>
Évaluation totale (réelle)	29 508 093 \$
Évaluation totale (budget)	<u>32 625 690</u>
<i>Revenus reportés actuels de 2009- 2010 (rapprochement de 2009-2010)</i>	3 117 597 \$

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes complémentaires des états financiers
Le 31 mars 2010

c) Report des revenus de 2009-2010 liés aux immobilisations

Les revenus liés aux dépenses en immobilisations sont reportés parce qu'ils ont été comptabilisés d'avance, à l'exception des améliorations locatives payées par le propriétaire qui ne sont pas incluses dans les évaluations. Dans le cadre des incitatifs de location compris dans le contrat de location, le propriétaire a payé 3 540 400 \$ en améliorations locatives au nom de la Commission depuis l'entrée en vigueur du bail le 1^{er} janvier 2005.

Valeur comptable nette des immobilisations en 2009-2010	5 692 797 \$
Améliorations locatives payées par le propriétaire	(3 540 400)
<u>Amortissement cumulé des améliorations locatives payées par le propriétaire</u>	<u>986 245</u>
<u>Report des revenus de 2009-2010 liés aux immobilisations</u>	<u>3 138 642 \$</u>

4. Réserve de fonctionnement

En sa qualité d'organisme autofinancé, la Commission a été autorisée à établir une réserve de fonctionnement jusqu'à concurrence de 15 % de l'évaluation annuelle actuelle, laquelle est rajustée chaque année. La réserve de fonctionnement doit être utilisée pour la gestion des flux de trésorerie et le maintien du fonds de roulement. La Commission réduit la réserve de fonctionnement pour la faire passer à 12,5 % durant l'exercice 2010-2011, et prévoit faire passer la réserve à 10 % durant l'exercice 2011-2012, tel que précisé dans la proposition de budget 2010-2013 approuvée par le Ministère de l'Énergie et de l'Infrastructure.

Réserve de fonctionnement de 2009-2010

Réserve de fonctionnement au 31 mars 2009	4 710 260 \$
<u>Rajustement de la réserve de fonctionnement</u>	<u>183 588</u>
<u>Réserve de fonctionnement au 31 mars 2010</u>	<u>4 893 848 \$</u>

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes complémentaires des états financiers
Le 31 mars 2010

5. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette en 2010	Valeur comptable nette en 2009
Mobilier et équipement de bureau	2 507 325 \$	2 161 001 \$	346 324 \$	714 258 \$
Équipement informatique et logiciels afférents	8 044 258	5 979 923	2 064 335	2 487 531
Équipement audio-visuel	870 087	833 865	36 222	82 136
Améliorations locatives	4 408 093	1 162 177	3 245 916	3 414 657
	15 829 763 \$	10 136 966 \$	5 692 797 \$	6 698 582 \$

6. Avantages sociaux futurs des employés

a) La contribution de la Commission au Régime de retraite des fonctionnaires pour l'exercice 2009-2010 était de 1 310 165 \$ (1 199 319 \$ en 2009) et est comprise dans les coûts liés aux salaires et aux avantages sociaux indiqués dans l'État des résultats de fonctionnement et de l'actif net.

b) Le régime de retraite par capitalisation partielle supplémentaire pour le président de la Commission comporte une obligation totale au titre des indemnités constituées de 406 227 \$ (236 532 \$ en 2009) et un passif au titre des prestations constituées de 324 993 \$ à l'égard de la Commission (298 701 \$ en 2009). Les charges de la Commission pour l'exercice s'élevaient à 26 292 \$ (68 400 \$ en 2009) et sont constatées dans les salaires et avantages. Aucune indemnité n'a été versée durant l'exercice (0 \$ en 2009). Les hypothèses actuarielles significatives adoptées le 31 mars 2010 comprenaient un taux d'actualisation de 4,25 % (5,75 % en 2009).

c) La Commission n'est pas responsable du coût des avantages sociaux non liés à la pension après la retraite des employés. La responsabilité de ces coûts incombe à la province d'Ontario, un apparenté.

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes complémentaires des états financiers
Le 31 mars 2010

7. Opérations entre apparentés et actif net

Le ministère de l'Énergie a offert une subvention ponctuelle de transition de 704 240 \$ pour l'important transfert des employés du ministère à la Commission qui a eu lieu le 29 mars 2004. À la suite de l'approbation du Ministère de l'Énergie et de l'Infrastructure, la Commission a éliminé l'actif net non affecté en établissant un déficit de fonctionnement grâce à la réduction du recouvrement des coûts généraux de 704 240 \$ (note 3a) durant l'exercice 2009-2010.

L'actif net affecté aux fins internes représente au 31 mars 2010 des revenus de 272 500 \$ provenant des pénalités administratives imposées aux participants au marché individuels aux termes de l'article 112.5 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*. Les revenus provenant des pénalités administratives ne seront pas utilisés pour réduire les paiements aux termes de l'évaluation générale, conformément au modèle d'évaluation des coûts de la CEO. Les revenus provenant des pénalités administratives sont limités à l'interne par le Comité de gestion pour appuyer des activités relatives à l'éducation des consommateurs, à la sensibilisation et à d'autres activités dans l'intérêt public.

Les modifications de l'actif net affecté aux fins internes sont les suivantes :

Solde au début de l'exercice	197 500 \$
Pénalités administratives imposées en 2009-2010	75 000
Solde, à la fin de l'exercice	272 500 \$

8. Incitatif de location reporté et engagements dans les contrats de location-exploitation

Durant l'exercice 2004-2005, la Commission a conclu un engagement de preneur à bail pour ses bureaux, lequel comportait divers incitatifs de location. L'incitatif de location reporté représente les avantages des engagements pris dans un contrat de location-exploitation qui sont amortis suivant la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 15 ans, soit la durée du contrat.

Les changements des incitatifs de location reportés sont les suivants :

	2010	2009
Solde au début de l'exercice	3 635 459 \$	3 973 631 \$
Moins : Amortissement des incitatifs de location reportés déduits des charges d'entretien de l'immeuble	(338 172)	(338 172)
Solde, à la fin de l'exercice	3 297 287 \$	3 635 459 \$

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes complémentaires des états financiers
Le 31 mars 2010

Les paiements annuels minimaux aux termes du contrat de location-exploitation pour les 10 prochaines années ainsi que les totaux sont les suivants :

2011	2 300 770 \$
2012	2 345 652
2013	2 396 313
2014	2 441 542
2015 et par la suite	<u>15 689 963</u>
	25 174 240 \$

La Commission termine la négociation d'un bail à court terme afin de permettre des rénovations qui engageraient la Commission à effectuer des paiements s'élevant à 170 915 \$ durant quatre mois en 2010-2011.

Commission de transport Ontario Northland**Responsabilité de la direction**

La direction de la Commission de transport Ontario Northland est responsable de l'intégrité et de la présentation juste des états financiers consolidés et des autres informations incluses dans le rapport annuel. Les états financiers consolidés furent préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. La préparation des états financiers comporte nécessairement l'utilisation d'estimations et de jugements de la direction, particulièrement quand les transactions affectant la période courante ne peuvent être déterminées avec certitude jusqu'à des périodes futures. Toute l'information financière présentée dans le rapport annuel est en accord avec les états financiers consolidés.

La Commission maintient des systèmes de contrôles internes comptables conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est exacte et fiable et que les actifs et passifs de la société sont correctement comptabilisés et les actifs bien protégés.

Les états financiers consolidés ont été passés en revue par le comité de vérification et finances de la Commission et ont été approuvés par le conseil d'administration des commissaires. De plus, les états financiers consolidés ont été vérifiés par le Vérificateur général de l'Ontario, dont le rapport suit.



T. Hargreaves
Président du conseil d'administration



P. Goulet
Président et chef de la direction par intérim

North Bay, Ontario
Le 28 mai 2010



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport du Vérificateur

À la Commission de transport Ontario Northland et
au Ministre du Développement du Nord, des Mines et des Forêts

J'ai vérifié le bilan consolidé de la Commission de transport Ontario Northland au 31 mars 2010, ainsi que les états consolidés des capitaux propres, des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

A mon avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2010, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

www.auditor.on.ca

Toronto, Ontario
Le 28 mai 2010

Jim McCarter, FCA
Vérificateur général
Expert-comptable autorisé

Commission de transport Ontario Northland

Bilan consolidé

(en milliers de dollars)

31 mars
201031 mars
2009

(Redressé Note 3)

Actif**Actif à court terme**

Trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 5)	4 823 \$	7 471 \$
Débiteurs (après provision de 3 677 \$; 2009 – 3 172 \$)	18 468	17 156
Inventaire	18 319	17 624
Frais payés d'avance	1 348	1 164

42 958 43 415

Actif incorporel (Note 6)

- 4 584

Placements en immobilisations corporelles (Annexe 1)

297 381 280 271

Actifs au titre des prestations constituées pour régime de retraite (Note 9a)

58 650 70 475

398 989 \$ 398 745 \$

Passif et avoir de la province de l'Ontario**Passif à court terme**

Marges de crédit d'exploitation (Note 7)	12 925 \$	11 870 \$
Créditeurs et frais courus	29 383	28 565
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (Note 10a)	4 383	5 806
Obligation découlant de contrats de location-acquisition échéant au cours du prochain exercice (Note 10b)	11	72
Revenus reportés échéant au cours du prochain exercice	616	806

47 318 47 119

Revenus reportés (Note 11)

828 897

Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (Note 8)

89 078 66,800

Dette à long terme (Note 10a)

34 369 33 172

Obligation découlant de contrats de location-acquisition (Note 10b)

24 35

Obligation au titre des prestations constituées pour autres régimes (Note 9b)

64 232 61 821

235 849 209 844

Éventualités (Note 16) / **Engagements** (Note 17)**Avoir**

Bénéfices non répartis	158 645	184 413
Réserve pour autoassurance	4 495	4 488

163 140 188 901

398 989 \$ 398 745 \$

Approuvé au nom de la Commission :



Président du conseil d'administration



Président et chef de la direction par intérim

Commission de transport Ontario Northland
État consolidé de l'avoir
(en milliers de dollars)

	31 mars 2010	31 mars 2009 (Redressé Note 3)
Bénéfices non répartis		
Solde au début de l'exercice	97 787 \$	112 729 \$
Redressement affecté à l'exercice antérieur (Note 3c)	<u>86 626</u>	86 626
Solde au début de l'exercice, redressé	184 413	199 355
Perte nette pour l'exercice	(25 761)	(14 742)
Transfert net à la réserve pour autoassurance	<u>(7)</u>	(200)
Solde à la fin de l'exercice	<u>158 645 \$</u>	<u>184 413 \$</u>
Réserve pour autoassurance (Note 14)		
Solde au début de l'exercice	<u>4 488 \$</u>	4 288 \$
Transferts du (aux) bénéfices non répartis		
Revenus d'intérêt	23	100
Prime annuelle	100	100
Réclamations	<u>(116)</u>	-
	<u>7</u>	200
Solde à la fin de l'exercice	<u>4 495 \$</u>	<u>4 488 \$</u>
Total des bénéfices non répartis et de la réserve pour autoassurance	<u>163 140 \$</u>	<u>188 901 \$</u>

Commission de transport Ontario Northland
État consolidé des résultats
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2010	2009 (Redressé Note 3)
Revenus (Annexe 2)	144 924 \$	142 982 \$
Dépenses (Annexe 2)	133 759	138 548
Bénéfice d'exploitation, avant autres revenus et dépenses	11 165	4 434
Autres revenus et dépenses		
Amortissement (Annexe 2)	14 673	14 283
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (Note 8)	(2 321)	(2 301)
Réduction de valeur de l'actif incorporel (Note 6)	4 039	-
Dépenses liées au régime de retraite et autres régimes (Annexe 2 et Note 9)	16 415	5 946
Cotisation de taxe de vente	1 556	-
Dépense d'intérêts (Annexe 2)	2 063	2 104
Revenus de placements et autres	(5)	(3)
Produits financiers de la réserve pour autoassurance (Note 14)	(23)	(100)
Réclamations à la réserve pour autoassurance (Note 14)	116	-
Perte (gain) sur la vente d'immobilisations corporelles (Annexe 2)	413	(753)
Dépenses nettes	36 926	19 176
Perte nette de l'exercice	(25 761) \$	(14 742)\$

Commission de transport Ontario Northland

État consolidé des flux de trésorerie

(en milliers de dollars)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2010

2009

(Redressé Note 3)

Trésorerie provenant de (affectées aux)**Activités d'exploitation**

Perte nette	(25 761) \$	(14 742)\$
Éléments sans effet sur l'encaisse		
Amortissement (Annexe 2)	14 673	14 283
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (Note 8)	(2 321)	(2 301)
Perte (gain) sur la vente d'immobilisations corporelles	413	(753)
Réduction de valeur de l'actif incorporel	4 039	-
Amortissement de l'actif incorporel	545	594
Revenus reportés	64	122
Dépenses liées au régime de retraite et autres régimes (Note 9)	16 415	5 946
	8 067	3 149
Variation des postes hors caisse		
Débiteurs	(1 312)	1 820
Inventaire	(695)	376
Frais payés d'avance	(184)	(204)
Créditeurs et frais courus	818	2 786
Revenus reportés	(323)	(2 080)
	6 371	5 847

Activités d'investissement

Placement en immobilisations corporelles	(32 935)	(30 809)
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	739	753
Cotisations versées aux actifs au titre des prestations constituées pour régime de retraite	(148)	(191)
	(32 344)	(30 247)

Activités de financement

Marges de crédit d'exploitation	1 055	(3 130)
Dette à long terme (Note 10a)	(226)	5 287
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (Note 10b)	(72)	(195)
Recettes des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	24 599	23 573
Cotisations versées à l'obligation au titre des prestations constituées pour autres régimes	(2 031)	(2 419)
	23 325	23 116

Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice

(2 648) (1 284)

Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice

7 471 8 755

Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice

4 823 \$ 7 471 \$

Présentation d'informations supplémentaires du flux de trésorerie :

Intérêts versés au cours de l'exercice inclus dans la perte nette	2 063 \$	2 104 \$

Le sommaire des principales conventions comptables et les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Commission de transport Ontario Northland
Annexe consolidée des placements en
immobilisations corporelles
Annexe 1
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice terminé le 31 mars		2010		2009
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Services ferroviaires				
Voies	275 388 \$	113 745 \$	161 643 \$	150 255 \$
Bâtiments	42 315	18 279	24 036	24 247
Équipements	75 857	48 469	27 388	29 029
Équipements loués	1 022	198	824	874
Travaux en cours	17 035	-	17 035	11 482
Télécommunications (Ontera)				
Équipements	154 970	116 250	38 720	39 031
Bâtiments	6 552	4 062	2 490	1 765
Travaux en cours	11 481	-	11 481	10 298
Services d'autobus				
Autobus	8 589	5 448	3 141	3 800
Bâtiments	2 796	201	2 595	2 548
Services de remise à neuf				
Équipements	585	85	500	521
Bâtiments	3 407	346	3 061	3 024
Services maritimes (Moosonee)				
Navires	385	365	20	28
Travaux en cours	2 908	-	2 908	1 794
Développement				
Terrains et bâtiments	2 851	1 312	1 539	1 575
	606 141 \$	308 760 \$	297 381 \$	280 271 \$

Commission de transport Ontario Northland

Annexe consolidée des revenus et des dépenses d'exploitation

Annexe 2

(en milliers de dollars)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2010

2009

(Redressé Note 3)

Services ferroviaires

Revenus de ventes (Notes 15 et 21)	53 415 \$	60 155 \$
Remboursement du gouvernement (Note 12)	30 459	23 760
Revenus d'exploitation	83 874	83 915
Dépenses d'exploitation	70 029	77 293
Bénéfice d'exploitation	13 845	6 622
Amortissement	8 899	8 819
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (Note 8)	(1 439)	(1 160)
Dépenses liées au régime de retraite et autres régimes (Note 9)	9 647	3 498
Perte (gain) sur vente d'immobilisations corporelles	262	(615)
Dépenses d'intérêts	925	957
Perte d'exploitation	(4 449)	(4 877)

Télécommunications (Ontera)

Revenus de ventes (Note 13)	32 662	31 365
Dépenses d'exploitation	26 862	26 641
Bénéfice d'exploitation	5 800	4 724
Amortissement	4 969	4 520
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (Note 8)	(882)	(1 141)
Dépenses liées au régime de retraite et autres régimes (Note 9)	2 660	1 015
Cotisation de taxe de vente	1 556	-
Dépenses d'intérêts	667	464
Perte d'exploitation	(3 170)	(134)

Services d'autobus

Revenus de ventes	10 583	11 313
Dépenses d'exploitation	10 429	10 641
Bénéfice d'exploitation	154	672
Amortissement	542	589
Dépenses liées au régime de retraite et autres régimes (Note 9)	1 047	378
Perte sur la vente d'immobilisations corporelles	170	-
Dépenses d'intérêts	111	106
Perte d'exploitation	(1 716)	(401)

Services de remise à neuf

Revenus de ventes	17 089	15 708
Dépenses d'exploitation	18 249	17 025
Perte d'exploitation	(1 160)	(1 317)
Amortissement	85	85
Réduction de valeur de l'actif incorporel (Note 6)	4 039	-
Dépenses liées au régime de retraite et autres régimes (Note 9)	1 708	653
Dépenses d'intérêts	250	311
Perte d'exploitation	(7 242)	(2 366)

Le sommaire des principales conventions comptables et les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Commission de transport Ontario Northland
Annexe consolidée des revenus et des dépenses d'exploitation
Annexe 2 (suite)
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2010

2009

(Redressement - Note 3)

Services maritimes (Moosonee)

Revenus de ventes	156	129
Remboursement du gouvernement (Note 12)	41	40
Revenus d'exploitation	197	169
Dépenses d'exploitation	182	205
Bénéfice (perte) d'exploitation	15	(36)

Propriétés à louer

Revenus de ventes	519	512
Dépenses d'exploitation	362	323
Bénéfice d'exploitation	157	189
Amortissement	37	37
Gain sur la vente d'immobilisations corporelles	(19)	(138)
Bénéfice d'exploitation	139	290

Administration

Revenus d'exploitation	-	-
Dépenses d'exploitation	7 646	6 420
Perte d'exploitation	(7 646)	(6 420)
Amortissement	141	233
Dépenses liées au régime de retraite et autres régimes (Note 9)	1 353	402
Dépenses d'intérêts	110	266
Perte d'exploitation	(9 250)	(7 321)

Total d'exploitation

Revenus de ventes	114 424	119 182
Remboursement du gouvernement (Note 12)	30 500	23 800
Total des revenus	144 924	142 982
Dépenses	133 759	138 548
Bénéfice d'exploitation	11 165	4 434
Amortissement	14 673	14 283
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (Note 8)	(2 321)	(2 301)
Réduction de valeur de l'actif incorporel (Note 6)	4 039	-
Dépenses liées au régime de retraite et autres régimes (Note 9)	16 415	5 946
Cotisation de taxe de vente	1 556	-
Dépenses d'intérêts	2 063	2 104
Perte (gain) sur la vente d'immobilisations corporelles	413	(753)

Perte d'exploitation (25 673) \$ (14 845) \$

Commission de transport Ontario Northland

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Le 31 mars 2010

1. Nature des activités

La Commission de transport Ontario Northland, une entreprise exploitée par le gouvernement de l'Ontario, offre une variété de services commerciaux et non commerciaux, y compris le transport ferroviaire de marchandises et de passagers, le service d'autobus, et des services de télécommunications, surtout dans la région nord est du nord de l'Ontario.

2. Principales conventions comptables

Les présents états financiers consolidés ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ils comprennent les comptes de la Commission et de ses filiales en propriété exclusive soit : Ontario Northland International Consulting Services Inc, O.N. Tel Inc. (exploitant ses activités sous le nom Ontera), Air-Dale Limited et Nipissing Central Railway Company.

Inventaire

À l'exception des voies usagées, tous les matériaux et fournitures sont évalués au coût moyen ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. Les voies usagées sont évaluées à la valeur comptable non amortie déterminée lors de la mise hors service.

Placements en immobilisations corporelles

Les placements en immobilisations corporelles sont présentés au coût d'acquisition. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire basée sur la durée d'utilisation prévue des éléments d'actif.

Les durées d'utilisation prévues dans le cas des principales catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Voies – lignes principales et branches	20 à 50 ans
Locomotives à moteur diesel	25 ans
Wagons	33 ans
Bâtiments	50 ans
Matériel de télécommunications	15 à 25 ans
Véhicules	3 ans
Matériel informatique	5 ans
Autobus	12 ans

Commission de transport Ontario Northland Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Le 31 mars 2010

2. Principales conventions comptables (suite)

Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

La province de l'Ontario rembourse la Commission pour le coût de certaines immobilisations corporelles destinées à être utilisées dans l'exploitation. La Commission comptabilise ces actifs au coût d'acquisition, avec un crédit compensatoire aux apports reportés afférents aux immobilisations corporelles. Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles sont constatés comme revenus au même taux que les immobilisations corporelles dont elles se rapportent (voir note 8).

Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite - La Commission maintient un régime de retraite à prestations déterminées pour ses employés. Le plan pourvoit des rentes de retraite basées sur les années de services ainsi que les revenus admissibles moyens et est généralement applicable débutant la première journée du mois suivant l'emploi. Un régime de retraite supplémentaire (RRS) existe pour les employés qui gagnent une pension à vie qui excède le maximum permis par la loi de l'impôt sur le revenu du Canada. Les plans ne sont pas indexés, cependant, il y a eu une variété d'augmentations ad hoc accordées aux pensionnés.

Autres régimes - La Commission offre à ses employés à la retraite des avantages sociaux non liés à la pension, tels que l'assurance-vie de groupe, les soins de santé et l'assurance invalidité de longue durée par l'entremise de régimes à prestations déterminées. Les coûts associés à ces avantages sociaux futurs sont déterminés à l'aide d'une évaluation actuarielle, employant une méthode de répartition des prestations au prorata des services, et en fonction des hypothèses actuarielles. De plus, à titre d'employeur de catégorie 2 en vertu de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT), la Commission reconnaît les prestations de la CSPAAT en fonction de la comptabilité d'exercice en utilisant les calculs actuariels fournis par la CSPAAT pour les avantages en vigueur, les avantages non encore accordés et les coûts administratifs chargés.

Les charges liées aux régimes de retraite et aux autres régimes comprennent le coût des services courants, les intérêts, les ajustements provenant de modifications aux régimes et de changements d'hypothèses, ainsi que les gains et les pertes actuariels nets. Les gains et les pertes actuariels nets sont amortis selon la méthode linéaire en fonction de la durée moyenne des années de services prévues des employés couverts par le régime. Ces charges sont enregistrées dans l'exercice au cours duquel l'employé a rendu des services à la Commission (voir note 9).

Actif incorporel

L'actif incorporel représente la valeur attribuée au développement à l'interne en 2006 de nouveaux processus pour une nouvelle ligne d'affaires (Services de remise à neuf). Les actifs incorporels qui rencontrent les critères généralement reconnus, y compris l'assurance raisonnable d'avantages futurs, sont reportés et amortis selon la méthode d'amortissement linéaire selon le nombre total d'unités à être remis à neuf sur la durée de vie du bénéfice attendu.

Commission de transport Ontario Northland

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Le 31 mars 2010

2. Principales conventions comptables (suite)

Comptabilisation du revenu

Les revenus du transport sont généralement comptabilisés lorsque la cargaison arrive à destination. Le transport interrégional est jugé complété une fois la marchandise remise au transporteur correspondant. Les revenus produits d'un contrat sont comptabilisés selon la méthode de l'achèvement des travaux. Les revenus d'autres sources, y compris les remboursements du gouvernement, sont comptabilisés dès qu'ils sont gagnés. Les ajustements des recettes provenant de l'interurbain sont comptabilisés lorsque ces montants peuvent être déterminés de façon raisonnable (voir note 13).

Impôts sur le revenu

À titre d'entreprise exploitée activement par la province de l'Ontario, la Commission et ses filiales en propriété exclusive sont exonérées de l'impôt sur le revenu. Par conséquent, ces états financiers ne présentent aucune provision pour impôts.

Conversion des devises

Les revenus et dépenses résultant des opérations conclues en monnaie étrangère sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les gains ou pertes de change qui résultent de la conversion sont inclus dans la détermination du bénéfice net de l'exercice courant. Un gain de change se chiffrant à 853 000 \$ (1 258 000 \$ en 2009) est inclus dans les revenus de ventes des services ferroviaires. Ce gain provient surtout des règlements de trafic ferroviaire entre le Canada et les États-Unis d'Amérique.

Estimations comptables

La préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction effectue des estimations et avance des hypothèses pouvant affecter les montants d'actifs, de passifs, de revenus et de dépenses précisés pendant la période de déclaration. Les éléments des états financiers qui requièrent davantage l'utilisation d'estimations par la direction incluent la durée de vie utile des actifs pour fin d'amortissement. Par leur nature, ces estimations sont assujetties à l'incertitude relative à la mesure. L'effet de changements dans de telles estimations sur les états financiers dans les périodes futures pourrait être significatif. Les comptes spécifiquement affectés par les estimations dans les états financiers sont les immobilisations corporelles, les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles, les actifs au titre des prestations constituées pour régime de retraite, les frais courus et l'obligation au titre des prestations constituées pour autres régimes.

Commission de transport Ontario Northland

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Le 31 mars 2010

2. Principales conventions comptables (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les soldes en banque et les liquidités soumises à des restrictions.

Instruments financiers

Aux termes de cette norme, tous les instruments financiers doivent être initialement évalués à la juste valeur. Les évaluations subséquentes des instruments financiers sont fonction de leur classement dans l'une des catégories suivantes : détenus à des fins de transaction, disponibles à la vente, détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances ou autres passifs.

Les actifs et les passifs financiers classés comme détenus à des fins de transaction doivent être évalués à la juste valeur, et les gains et les pertes doivent être comptabilisés en résultat net.

Les actifs financiers classés comme détenus jusqu'à l'échéance, comme prêts et créances ou comme passifs financiers (autres que ceux détenus à des fins de transaction) doivent être évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs financiers disponibles à la vente doivent être évalués à la juste valeur, et les gains et les pertes non réalisés doivent être pris en compte dans les autres éléments du résultat étendu. Les placements dans des instruments de capitaux propres classés comme disponibles à la vente, qui n'ont pas de valeur à la cote sur un marché boursier actif, doivent être évalués au coût.

La Commission a adopté le classement suivant :

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont classés comme détenus à des fins de transaction.
- Les débiteurs sont classés comme prêts et créances;
- Les créditeurs et frais courus, la marges de crédit d'exploitation, la dette à long terme, et l'obligation découlant de contrats de location-acquisition sont classés comme autres passifs.

Résultat étendu

Le résultat étendu est défini comme la variation dans les capitaux propres pour les transactions et les autres événements de sources non propriétaires. Les autres éléments du résultat étendu se réfèrent aux éléments reconnus dans le résultat étendu qui sont exclus des résultats nets. La Commission n'a pas de transactions qui affecteraient le résultat étendu et ainsi, il n'y a aucun impact sur les états financiers.

Commission de transport Ontario Northland

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Le 31 mars 2010

3. Modification de conventions comptables

a) *Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles*

Au cours des exercices précédents, les apports reportés afférents aux immobilisations étaient présentés comme Placement net en immobilisations corporelles à l'état consolidé du placement de la province de l'Ontario. La Commission a adoptée une nouvelle convention comptable pour présenter les contributions pour dépenses en capital à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations corporelles.

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles représentent les subventions en capital non amorti, reçues du Ministère du Développement du Nord, des Mines et des Forêts pour financer l'acquisition d'immobilisations corporelles. Les apports reportés sont constatés comme revenus dans l'état consolidé des résultats au même taux que les immobilisations corporelles dont elles se rapportent

Cette modification est appliquée de façon rétroactive et par conséquent, les états financiers comparatifs ont été redressés comme suit:

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Diminution du solde d'ouverture du Placement de la province de l'Ontario – Placement net en immobilisations corporelles	66 800 \$	45 576 \$
Diminution du solde de clôture du Placement de la province de l'Ontario – Placement net en immobilisations corporelles	-	66 800
Augmentation du solde d'ouverture des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(66 800)	(45 576)
Augmentation du solde de clôture des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	-	(66 800)
Augmentation de l'amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	-	(2 301)
Augmentation de l'amortissement	-	2 301

b) *Réserve pour autoassurance*

Au cours des exercices précédents, le fonds d'autoassurance était présenté comme un actif et comme une provision pour fonds d'autoassurance dans le bilan consolidé. Conformément aux principes comptables généralement reconnus, cette réserve est maintenant présentée comme liquidités soumises à des restrictions avec la trésorerie et équivalents de trésorerie et comme réserve pour autoassurance dans l'avoir.

Commission de transport Ontario Northland

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Le 31 mars 2010

3. Modification de conventions comptables (suite)

b) Réserve pour autoassurance (suite)

Cette modification est appliquée de façon rétroactive et par conséquent, les états financiers comparatifs on été redressés comme suit:

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Diminution du solde d'ouverture du Fonds d'autoassurance (actif)	(4 488) \$	(4 288) \$
Diminution du solde de clôture du Fonds d'autoassurance (actif)	-	(4 488)
Augmentation du solde d'ouverture de Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 488	4 288
Augmentation du solde de clôture de Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	4 488
Augmentation du solde d'ouverture de la Réserve pour autoassurance	(4 488)	(4 288)
Augmentation du solde de clôture de la Réserve pour autoassurance	-	(4 488)
Diminution du solde d'ouverture de la Provision pour fonds d'autoassurance	4 488	4 288
Diminution du solde de clôture de la Provision pour fonds d'autoassurance	-	4 488
Diminution des dépenses de services ferroviaires	-	(100)
Augmentation des revenus d'intérêts de la Réserve pour autoassurance	-	(100)
Augmentation du transfert à la Réserve d'autoassurance	-	200

c) Placement net autre qu'en capital-actions

En raison de la modification de la convention comptable pour les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et les modifications connexes apportées à la présentation des états financiers, le placement de la province de l'Ontario restant ou placement net autre qu'en capital-actions a été reclassé aux bénéfices non répartis. Cette modification a été appliquée de façon rétroactive contre les bénéfices non répartis.

Cette modification est appliquée de façon rétroactive et par conséquent, les états financiers comparatifs on été redressés comme suit:

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Diminution du solde d'ouverture du Placement net autre qu'en capital-actions	86 626 \$	86 626 \$
Diminution du solde de clôture du Placement net autre qu'en capital-actions	-	86 626
Augmentation du solde d'ouverture des bénéfices non répartis	(86 626)	(86 626)
Augmentation du solde de clôture des bénéfices non répartis	-	(86 626)

Commission de transport Ontario Northland

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Le 31 mars 2010

4. Modifications comptables futures

Normes pour les états financiers

La province a identifié la Commission comme autre organisme du secteur public pour fins d'états financiers. À cause d'incertitudes relatives aux changements attendus dans les normes internationales d'information financière (IFRS) et dans les normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP), la province n'a pas encore déterminé si la Commission devra adopter les normes IFRS ou les normes du CCSP pour la présentation de ses états financiers.

Regroupements d'entreprises :

Ce chapitre remplace l'ancien chapitre 1581, « Regroupements d'entreprises » et il représente l'équivalent canadien de l'IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » (janvier 2008). La nouvelle norme exige que l'acquéreur de l'entité acquise dans le cadre d'un regroupement d'entreprises constate la majorité des éléments d'actif et des éléments de passif pris en charge dans le cadre de l'opération à la juste valeur, incluant les éléments d'actif et de passif indirects et constate et mesure l'écart d'acquisition ainsi acquis ou le gain tiré d'une acquisition à rabais. Les coûts liés à l'acquisition doivent aussi être passés en charges. Cette norme entre en vigueur durant l'exercice terminé en 2011 et ne devrait pas avoir un impact significatif sur les états financiers de la Commission.

États financiers consolidés, chapitre 1601 et Participations ne donnant pas le contrôle, chapitre 1602

Ces deux chapitres remplacent le chapitre 1600, « États financiers consolidés ». Le chapitre 1601 « États financiers consolidés » conserve les lignes directrices du chapitre 1600, « États financiers consolidés », à l'exception des participations ne donnant pas le contrôle qui font l'objet d'un chapitre distinct, soit le chapitre 1602, « Participations ne donnant pas le contrôle ». Cette norme exige que la Commission présente les participations ne donnant pas le contrôle dans l'avoir, à part de l'avoir des propriétaires de la société mère, et les opérations entre une entité et les actionnaires n'ayant pas le contrôle comme des opérations portant sur l'avoir. Cette norme entre en vigueur durant l'exercice terminé en 2011 et ne devrait pas avoir un impact significatif sur les états financiers de la Commission.

Commission de transport Ontario Northland

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Le 31 mars 2010

5. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2010	2009
Trésorerie	328 000 \$	2 983 000 \$
Trésorerie se rapportant à la réserve pour autoassurance (Note 14)	4 495 000	4 488 000
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 823 000 \$	7 471 000 \$

6. Actif incorporel

	2010	2009
Solde au début de l'exercice	4 584 000 \$	5 178 000 \$
Amortissement	(545 000)	(594 000)
Réduction de valeur de l'actif incorporel	(4 039 000)	-
Solde à la fin de l'exercice	- \$	4 584 000 \$

L'actif incorporel représente la portion non-amortie des coûts de développement du service de remise à neuf. Au cours de l'exercice, la valeur de l'actif incorporel a été réduite puisque les avantages économiques qu'il procure ne devraient pas s'étendre au-delà du contrat en cours qui devrait être achevé dans l'exercice terminé en 2011.

Commission de transport Ontario Northland

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Le 31 mars 2010

7. Marges de crédit d'exploitation

La Commission détient présentement une marge de crédit d'exploitation de 8 000 000 \$ auprès de l'Office ontarien de financement (OOF), dont 8 000 000 \$ est utilisé au 31 mars 2010 (8 000 000 \$ au 31 mars 2009) qui porte intérêt au taux d'emprunt en vigueur pour la province de l'Ontario, plus 5 points de base en fonction de la date de chacune des avances. La Commission dispose en plus d'une marge de crédit renouvelable de 7 000 000 \$ auprès de l'OOF. De ce montant, 4 925 000 \$ est utilisé au 31 mars 2010 (3 870 000 \$ au 31 mars 2009) qui porte intérêt au taux d'emprunt en vigueur pour la province de l'Ontario, plus 40 points de base en fonction de la date de chacune des avances.

La Commission détient aussi une marge de crédit d'exploitation avec la Banque CIBC de 1 500 000 \$ qui est disponible pour des lettres de garantie et qui est garantie par les comptes débiteurs de la Commission. Au 31 mars 2010, deux lettres de garantie qui s'élèvent à 1 428 000 \$ (1 428 000 \$ en 2009) étaient émises avec une commission annuelle de renouvellement de 0,375 %.

8. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles représentent les subventions en capital non-amorties, reçues du Ministère du Développement du Nord, des Mines, et des Forêts pour l'acquisition d'immobilisations corporelles. L'amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles est comptabilisé comme revenu dans l'état consolidé des résultats au même taux que les immobilisations corporelles dont elles se rapportent.

Les changements dans le solde des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles non amortis sont comme suit :

	2010	2009
	(Redressé Note 3)	
Solde au début de l'exercice	66 800 000 \$	45 576 000 \$
Contributions de la Province	24 599 000	23 573 000
Mise hors service	-	(48 000)
Amortissement aux revenus	(2 321 000)	(2 301 000)
Solde à la fin de l'exercice	89 078 000 \$	66 800 000 \$

Commission de transport Ontario Northland

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Le 31 mars 2010

9. Avantages sociaux futurs

La Commission agit en tant qu'administrateur de son régime de retraite contributif, lequel couvre tous les employés permanents. Les actifs du régime de retraite sont principalement constitués de titres négociables, d'immobiliers et d'obligations sociales et gouvernementales, lesquels sont placés par des investisseurs professionnels. La date de mesure annuelle du régime de retraite de la CTON est le 31 décembre.

Selon ce régime, les obligations sont déterminées selon la méthode de répartition des prestations reflétant le montant estimatif des prestations futures pour les services rendus à ce jour. Les actifs du fonds de pension sont évalués à la valeur marchande courante. L'actif ou l'obligation au titre des prestations constituées, ainsi que les charges, sont déterminés annuellement par des actuaires indépendants, conformément aux normes actuarielles reconnues et aux principes comptables généralement reconnus du Canada qui tiennent compte des meilleures estimations de la direction. La date de la dernière évaluation actuarielle aux fins de capitalisation est le 1^{er} janvier 2007. La prochaine évaluation actuarielle aux fins de capitalisation au 1^{er} janvier 2010 est attendue pour plus tard dans l'exercice 2010-2011 et par conséquent n'est pas reflétée dans les états financiers.

La répartition cible du régime de retraite en pourcentages et en actif moyen aux 31 mars 2010 et 31 mars 2009, par catégorie d'actif est comme suit :

	Cible	2010	2009
Titres de capitaux propres – domestiques	20 % - 30 %	23,4 %	19,7 %
– étrangers	10 % - 30 %	17,5 %	17,4 %
Titres de créances	35 % - 55 %	55,9 %	60,5 %
Immobiliers	0 % - 15 %	1,9 %	1,6 %
Court terme et autres	0 % - 15 %	1,3 %	0,8 %
Total		100 %	100 %

Commission de transport Ontario Northland

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Le 31 mars 2010

9. Avantages sociaux futurs (suite)

a. Rapprochement entre les actifs au titre des prestations constituées et les passifs au titre des prestations constituées

	Régime de retraite	Régime de retraite supplémentaire	2010	2009
Obligation au titre des prestations constituées - en fin d'exercice	(505 152 000) \$	(2 398 000) \$	(507 550 000) \$	(418 799 000) \$
Juste valeur des actifs des régimes - en fin d'exercice	422 865 000	-	422 865 000	409 139 000
Situation de capitalisation - (déficit) surplus du régime	(82 287 000)	(2 398 000)	(84 685 000)	(9 660 000)
Obligation transitoire nette non amortie	-	392 000	392 000	590 000
Coût non amorti des services passés	12 516 000	70 000	12 586 000	14 477 000
Perte actuarielle nette non amortie (gain actuariel net non amorti)	131 165 000	(808 000)	130 357 000	65 068 000
Actifs (passifs) au titre des prestations constituées, déduction faite de la provision pour moins-value - en fin d'exercice	61 394 000 \$	(2 744 000) \$	58 650 000 \$	70 475 000 \$
	Régime de retraite	Régime de retraite supplémentaire	2010	2009
Actifs au titre des prestations constituées - début d'exercice	73 011 000 \$	(2 536 000) \$	70 475 000 \$	73 167 000 \$
Dépenses	(11 617 000)	(356 000)	(11 973 000)	(2 883 000)
Cotisations versées (par employés)	-	148 000	148 000	191 000
Actifs au titre des prestations constituées - en fin d'exercice	61 394 000 \$	(2 744 000) \$	58 650 000 \$	70 475 000 \$

b. Obligation au titre des prestations constituées pour autres régimes

	2010	2009
Obligation au titre des prestations constituées		
- début d'exercice	(61 821 000) \$	(55 839 000) \$
Gain actuariel net non amorti	(2 411 000)	(5 982 000)
Passif au titre des prestations constituées		
- en fin d'exercice	(64 232 000) \$	(61 821 000) \$

Commission de transport Ontario Northland

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Le 31 mars 2010

9. Avantages sociaux futurs (suite)

Passif au titre des prestations constituées

- début d'exercice	(61 821 000) \$	(61 177 000) \$
Dépenses – non-CSPAAT	(3 671 000)	(3 770 000)
Recouvrement (Dépenses) – CSPAAT	(240 000)	707 000
Cotisations – non-CSPAAT	2 031 000	2 419 000
Ajustement pour rapprocher la position aux livres– non-CSPAAT	(531 000)	-

Passif au titre des prestations constituées

- en fin d'exercice	(64 232 000) \$	(61 821 000) \$

Inclus dans l'obligation au titre des prestations constituées pour autres régimes sont des indemnités d'accident du travail se chiffrant à 12 467 000 \$ (12 227 000 \$ en 2009). Ce montant a été déterminé basé sur les calculs actuariels les plus récents fournis par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail au 31 décembre 2009.

c. Composantes de la charge nette de retraite

	2010	2009
Coût des services rendus moins contributions des employés	7 729 000 \$	8 778 000 \$
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées	27 824 000	26 252 000
Rendement prévu des actifs du régime	(27 643 000)	(34 219 000)
Amortissement de l'obligation initiale	197 000	197 000
Amortissement du coût des prestations au titre des services passés	1 892 000	1 892 000
Amortissement du (gain) perte actuariel net	1 974 000	(17 000)
	11 973 000 \$	2 883 000 \$

d. Composantes de la charge nette au titre des autres régimes

	2010	2009
Coût des services rendus	1 136 000 \$	318 000 \$
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées	2 920 000	2 745 000
Amortissement du gain actuariel net	(145 000)	-
Ajustement pour rapprocher la position aux livres	531 000	-
	4 442 000 \$	3 063 000 \$

Commission de transport Ontario Northland

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Le 31 mars 2010

9. Avantages sociaux futurs (suite)

e. Hypothèses moyennes pondérées

Taux d'actualisation - régime de retraite	5,00%	6,75%
Taux d'actualisation - autres régimes	5,75%	6,75%
Taux de rendement à long terme des actifs du régime	7,00%	7,00%
Taux de croissance hypothétique de la rémunération	4,00%	4,00%
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés (en années)	12	12
Taux d'augmentation des frais médicaux	4,5 % à 8,5 %	4,5 % à 8,5 %

10. Dette à long terme et Obligation découlant de contrats de location-acquisition

	2010	2009
a. Emprunt de l'Office ontarien de financement, portant intérêts au taux annuel de 5,22 %, remboursable par versements mensuels de 30 000 \$ en capital et intérêts à compter du 1 ^{er} février 2005, pour une période de 15 ans.	2 809 000 \$	3 022 000 \$
Emprunt de l'Office ontarien de financement, portant intérêts au taux annuel de 5,60 %, remboursable par versements mensuels de 156 000 \$ en capital et intérêts à compter du 1 ^{er} janvier 2000, pour une période de 15 ans.	7 789 000	9 184 000
Emprunt de l'Office ontarien de financement, portant intérêts au taux annuel de 6,37 %, remboursable par versements mensuels de 109 000 \$ en capital et intérêts à compter du 1 ^{er} septembre 1999, pour une période de 15 ans.	5 040 000	6 000 000
Emprunt de l'Office ontarien de financement, portant intérêts au taux annuel de 4,90 %, remboursable par versements mensuels de 13 000 \$ en capital et intérêts à compter du 1 ^{er} février 2006, pour une période de 25 ans.	2 083 000	2 139 000
Emprunt de l'Office ontarien de financement, portant intérêts au taux annuel de 4,717 %, remboursable par versements annuels de 1 681 000 \$ en capital et intérêts à compter du 31 mars 2007, pour une période de 4 ans.	-	1 605 000
Emprunt de la Banque de Montréal, portant intérêts au taux annuel de 5,11 %, remboursable par versements mensuels de 64 000 \$ en capital et intérêts à compter du 30 avril 2008, pour une période de 10 ans. Garanti par les actifs d'Ontera.	5 031 000	5 528 000

Commission de transport Ontario Northland

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Le 31 mars 2010

10. Dette à long terme et Obligation découlant de contrats de location-acquisition (suite)

Avances de la Banque de Montréal sur un emprunt construction portant intérêts au taux préférentiel bancaire diminué de 0,75 %. La banque va faire des avances jusqu'à 17 000 000 \$ avant de convertir à un emprunt à terme, terme n'excédant pas 10 ans, portant intérêts au coût des fonds pour la banque majoré de 40 points de base. Garanti par les actifs d'Ontera.

	16 000 000	11 500 000
	38 752 000	38 978 000
Moins - portion courante	4 383 000	5 806 000
	34 369 000 \$	33 172 000 \$

Les paiements exigibles au cours des cinq prochains exercices et par la suite s'élèvent à :

2010-2011	4 383 000 \$
2011-2012	4 575 000
2012-2013	4 778 000
2013-2014	4 994 000
2014-2015	3 976 000
Par la suite	16 046 000
	38 752 000 \$

	2010	2009
b. Contrat de location-acquisition, portant intérêts au taux annuel de 7 %, remboursable par versements mensuels de 1 000 \$ en capital et intérêts à compter du 22 septembre 2006, pour une période de 5 ans.	35 000 \$	46 000 \$
Contrat de location-acquisition, portant intérêts au taux annuel de 5,93 %, remboursable par versements mensuels de 7 000 \$ en capital et intérêts à compter du 24 janvier 2006, pour une période de 4 ans.	-	61 000
	35 000	107 000
Moins - portion courante	11 000	72 000
	24 000 \$	35 000 \$

Commission de transport Ontario Northland

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Le 31 mars 2010

10. Dette à long terme et Obligation découlant de contrats de location-acquisition (suite)

Les paiements découlant de contrats de location-acquisition inclus ci-dessus s'élèvent à :

2010-2011	13 000 \$
2011-2012	25 000
Paiements minimums exigibles	38 000
Moins : montant représentant les intérêts	<u>3 000</u>
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	<u>35 000 \$</u>

11. Revenus reportés

Inclus dans le poste des revenus reportés sont les deux montants significatifs suivants :

En 2003, la Commission s'est engagée dans une entente de 20 ans, venant à échéance en mars 2022, avec Hydro One pour l'utilisation des câbles de fibre optiques de la Commission. La valeur totale de l'accord est de 1 380 000 \$. Un montant de 897 000 \$ a été inclus dans les revenus reportés, dont 828 000 \$ qui se rapporte à des périodes après le 31 mars 2011. Le revenu reporté va être reconnu selon la méthode linéaire basée sur la durée de l'accord. Au cours de 2010, un montant de 69 000 \$ (69 000 \$ en 2009) a été constaté à titre de revenus.

En 2004, la Commission s'est engagée dans un contrat de longue durée pour remettre à neuf des trains de banlieue. Selon les modalités du contrat, la Commission a reçu une avance de 4 030 000 \$ en 2005-2006 qui s'ajoutait au 2 627 000 \$ reçu en 2004 pour rembourser des coûts du contrat. Un montant de \$NIL \$ (254 000 \$ en 2009) a été inclus dans les revenus reportés. Le revenu reporté fut reconnu selon la méthode de l'avancement des travaux. Au cours de 2010, un montant de 254 000 \$ (2 011 000 \$ en 2009) de cette avance a été constaté à titre de revenus.

Commission de transport Ontario Northland

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Le 31 mars 2010

12. Remboursement du gouvernement

Conformément au protocole d'entente entre la Commission et le Ministère du Développement du Nord, des Mines et des Forêts, certaines opérations de la Commission ont été désignées non commerciales. La Commission et le Ministère ont conclu des ententes annuelles qui fixent le montant de la contribution que la province de l'Ontario fournira à chaque exercice.

En vertu de l'article 270 de la Loi sur les chemins de fer, une partie de la perte d'exploitation du service de trains de passagers entre North Bay et Toronto durant les jours de la semaine est remboursée par l'Office national des transports du Canada. Le gouvernement fédéral a révoqué la Loi sur les chemins de fer en 1996 et l'a remplacée par la Loi canadienne du transport. Un remboursement de 2 500 000 \$ a été reçu pour l'exercice terminé le 31 mars 2010.

Les détails du remboursement du gouvernement sont les suivants :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
De la province de l'Ontario :		
Chemin de fer - Services aux passagers et succursale de Moosonee	21 160 000 \$	21 260 000 \$
Services maritimes (Moosonee)	40 000	40 000
Subvention non renouvelable	6 800 000	-
	28 000 000	21 300 000
De Transport Canada :		
Opérations de l'exercice en cours	2 500 000	2 500 000
	30 500 000 \$	23 800 000 \$

La Commission compte sur ces remboursements pour poursuivre ses opérations non commerciales.

Commission de transport Ontario Northland

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Le 31 mars 2010

13. Revenus de télécommunications

La division des télécommunications de la Commission a conclu une convention de trafic avec Bell Canada permettant des échanges de service entre ces deux entreprises et un règlement quant au trafic interurbain circulant sur les réseaux de ces deux entreprises. Les tarifs d'accès chargés par les entreprises de services locaux sont régulièrement réexaminés par le CRTC et ne sont pas assujettis à des ajustements rétroactifs. Conformément aux conventions comptables de la Commission, tout ajustement des recettes ou des coûts, positif ou négatif, doit être comptabilisé durant l'exercice pendant lequel ils sont connus et estimables.

14. Réserve pour autoassurance

La Commission adopte une politique d'autoassurance pour les dommages occasionnés par le déraillement du matériel roulant et pour les dommages causés à la cargaison. Annuellement la Commission transfère 100 000 \$ des bénéfices non répartis à la réserve pour autoassurance pour financer de tels coûts. Les intérêts gagnés sur le solde des fonds en réserve et les dépenses de réclamations sont reconnus comme revenus et dépenses dans les résultats d'exploitation et par la suite transférés à (de) la réserve.

Les actifs de la réserve comprennent de l'encaisse au montant de 4 411 000 \$ (4 388 000 \$ en 2009) plus 84 000 \$ (100 000 \$ en 2009) à recevoir de la Commission.

Périodiquement, la Commission emprunte des sommes du fonds pour son utilisation temporaire. La Commission paie de l'intérêt à la réserve au taux préférentiel bancaire diminué de 1,75 % sur ces emprunts temporaires.

15. Revenus du transport de passagers

Conformément à la Loi sur le secteur du voyage, pour 2010, les ventes aux détails brutes étaient de 227 000 \$ (216 000 \$ en 2009) et les ventes en gros brutes étaient de 83 000 \$ (83 000 \$ en 2009).

16. Éventualités

a. Actifs d'Ontera

Durant la période comptable actuelle et les six périodes comptables précédentes, O.N. Tel Inc. (exploitant ses activités sous le nom Ontera) a subi des pertes d'exploitation (voir annexe 2). Pour remédier cette situation, la direction a développé un plan d'affaires qui exigeait un investissement significatif dans les immobilisations corporelles de Ontera avec un financement approprié connexe. La province a approuvé le plan en 2007 y compris l'investissement en capital sous-jacent. Un financement de 23 000 000 \$ de la Banque de Montréal a été reçu en 2008 pour appuyer ce plan; dont, 22 000 000 \$ a été utilisé au 31 mars 2010 (voir la note 10a).

Commission de transport Ontario Northland

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Le 31 mars 2010

16. Éventualités (suite)

b. Demandes en dommages

Certaines demandes en dommages et intérêts ont été déposées contre la Commission. Quoiqu'il en soit, ces dommages ne peuvent être estimés présentement. La Commission est de plus d'avis que ces réclamations seraient sans fondement ou qu'elles pourraient être couvertes au titre d'une assurance quelconque, une fois la franchise de 2 000 000 \$ appliquée. En cas de pertes, le montant serait imputé aux opérations une fois celui-ci établi.

17. Engagements

La Commission a signé des contrats de location exploitation reliés principalement aux véhicules de transport ferroviaire, au matériel informatique, au matériel roulant et autres. La direction est d'avis que, dans l'ensemble, les frais annuels qui découlent de ces contrats de location exploitation n'affectent pas la Commission de façon significative.

La Commission est également liée par certaines ententes de sécurité d'emploi pour un nombre important de ses employés syndiqués. Dans la mesure où il existerait des réclamations actuelles selon ces ententes, la Commission maintiendrait une provision pour ces items. La nature de ces ententes expose la Commission à des paiements dans le futur qui pourraient être significatifs. Cependant cette exposition au risque ne peut être raisonnablement déterminée et par conséquent aucune provision n'a été comptabilisée en date de fin d'exercice.

18. Instruments financiers

Les instruments financiers de la Commission sont composés de trésorerie et équivalents de trésorerie, de débiteurs, de marges de crédit d'exploitation, de créditeurs et de frais courus, de dette à long terme et d'obligation en vertu de contrats de location-acquisition.

Juste valeur

La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs, du fonds d'autoassurance, des marges de crédit d'exploitation, des créditeurs et des frais courus, est approximativement égale à la juste valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. La juste valeur de la dette à long terme et de l'obligation en vertu de contrats de location-acquisition est approximativement égale à leur valeur comptable parce qu'ils portent intérêt à des taux comparables à ceux du marché.

Gestion du risque financier

Dans le cours normal de ses activités, la Commission est exposée à divers risques, tel que le risque de prix des marchandises, le risque de crédit, le risque de taux de change, le risque de taux d'intérêt, et le risque de liquidité. Pour gérer ces risques, la Commission adhère à des lignes directrices concernant la gestion des risques financiers, qui sont surveillées et approuvées par la haute direction avec un objectif de maintenir un bilan solide et optimiser les flux de trésorerie.

Commission de transport Ontario Northland

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Le 31 mars 2010

18. Instruments financiers (suite)

Risque de prix des marchandises

La Commission est exposée au risque de prix des marchandises lié aux achats de diesel et à la réduction potentielle du bénéfice net suite à une augmentation du prix du diesel. Étant donné que le carburant représente une tranche importante des charges d'exploitation de la Commission, la volatilité des prix du diesel pourrait avoir une incidence sensible sur le bénéfice de la Commission. Les éléments influant sur la volatilité des prix du diesel comprennent, sans s'y limiter, les fluctuations sur les marchés mondiaux du pétrole brut et des distillats pouvant découler de problèmes d'approvisionnement et d'événements géopolitiques. L'impact sur le bénéfice net si le prix du carburant diesel augmente d'un cent par litre serait une diminution du bénéfice net de 102 000 \$. L'impact du prix variable pour le carburant est atténué par un programme de supplément pour le carburant, selon lequel les hausses de prix du carburant sont réparties aux expéditeurs conformément à des lignes directrices convenues.

Risque de crédit

La Commission est exposée au risque de crédit en raison de la concentration de clients majeurs (voir Note 21 - dépendance économique).

Le risque de crédit associé avec la trésorerie et les équivalents de trésorerie est appréciablement minimisé en s'assurant que ces actifs financiers soient déposés avec : des gouvernements; des institutions financières importantes qui ont une cote de première qualité selon une agence de notation reconnue; et/ou d'autres parties contractantes solvables. Une revue continue est effectuée pour évaluer les changements dans le statut des parties contractantes.

Le risque de crédit des comptes débiteurs est minimisé par le programme d'évaluation du crédit des clients de la Commission et par l'imposition de limites aux montants de crédit accordés lorsque nécessaire. La Commission maintient des provisions pour créances douteuses éventuelles, et les pertes à jour se rapprochent aux attentes de la direction.

Le tableau qui suit, présente une analyse de l'ancienneté des débiteurs déduction faite de la provision pour créances douteuses à la date des bilans consolidés.

Au 31 mars 2010

Débiteurs déduction faite de la provision

pour créances douteuses (en milliers de dollars)

Courants	16 564	\$
De 30 à 60 jours après la date de facturation	990	
De 60 à 90 jours après la date de facturation	298	
De 90 à 120 jours après la date de facturation	251	
Plus de 120 jours après la date de facturation	365	
Débiteurs	18 468	\$

Commission de transport Ontario Northland

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Le 31 mars 2010

18. Instruments financiers (suite)

Risque de crédit (suite)

Soixante-dix pour cent du solde dans la catégorie plus de 120 jours après la date de facturation (256 000 \$) est à recevoir d'un client majeur.

Le tableau suivant présente un sommaire des activités liées à la provision pour créances douteuses de la Commission.

Exercices terminés les 31 mars (en milliers de dollars)	2010	2009
Solde au début de l'exercice	3 172 \$	1 525 \$
Ajouts (dotation à la provision pour créances douteuses)	614	1 682
Utilisation nette	(109)	(35)
Solde à la fin de l'exercice	3 677 \$	3 172 \$

La Commission doit faire des estimations importantes relativement à la provision pour créances douteuses. La conjoncture, les informations historiques, la raison pour laquelle les comptes sont en souffrance ainsi que le secteur d'activité d'où proviennent les comptes clients sont tous des éléments pris en compte lorsque vient le temps de déterminer si les comptes en souffrance devraient faire l'objet d'une provision; les mêmes facteurs sont considérés pour déterminer s'il faut radier les montants imputés à la provision pour créances douteuses à l'encontre des comptes clients. La dotation à la provision pour créances douteuses est calculée au moyen d'une identification spécifique pour les comptes clients dépassant un certain solde et, pour la division des télécommunications, elle est déterminée selon un pourcentage des débiteurs impayés.

Risque de taux de change

La Commission entreprend des transactions libellées en dollars américains et par conséquent s'expose au risque de fluctuations dans les taux de change. La Commission génère des revenus et engage des dépenses en dollars canadiens et en dollars américains. Quand le dollar canadien fluctue en rapport au dollar américain, le bénéfice présenté en dollars canadiens fluctue. L'impact sur les revenus et dépenses de l'appréciation du dollar canadien sur le dollar américain est une réduction du bénéfice net parce que la Commission a plus de revenus en dollars américains que de dépenses en dollars américains. L'impact sur le bénéfice net de l'appréciation du dollar canadien d'un cent serait une réduction du bénéfice net de 44 000\$. L'impact des fluctuations des taux de change est atténué de façon importante par la régularisation mensuelle des chemins de fers avec les clients qui paie en dollars américains. La Commission n'utilise pas d'instruments dérivés pour réduire son risque d'exposition aux devises étrangères.

Commission de transport Ontario Northland

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Le 31 mars 2010

18. Instruments financiers (suite)

Risque de taux d'intérêt

La Commission gère son encaisse en fonction de ses besoins de trésorerie. La Commission est exposée au risque de taux d'intérêt lié aux flux de trésorerie dans la mesure où ses marges de crédit d'exploitation et ses avances sur son emprunt construction portent un taux d'intérêt flottant.

L'emprunt construction a un solde en fin d'exercice de 16 000 000 \$ avec un taux d'intérêt flottant au taux préférentiel de la banque moins ,75%. L'impact sur le bénéfice net, si les intérêts augmentent par un pourcent, serait une diminution du bénéfice net de 160 000 \$. La Commission planifie convertir cet emprunt construction dans un emprunt à taux fixe dans le premier quart de 2011.

Les dettes à long terme et les obligations découlant de contrats de location-acquisition de la Commission portent des taux d'intérêt fixes. De plus, la Commission prévoit rembourser ces dettes à long terme et obligations découlant de contrats de location-acquisition à leur échéance. Par conséquent, la direction est de l'avis que les risques associés aux dettes à long terme et obligations découlant de contrats de location-acquisition sont minimes.

Risque de liquidité

La Commission contrôle son risque de liquidité de manière à avoir suffisamment de fonds pour subvenir à ses besoins opérationnels. La Commission gère le risque de liquidité en surveillant les flux de trésorerie actuels et prévus et en gérant les dates d'échéance des actifs et passifs financiers. La direction fournit régulièrement ces rapports à la Commission et la Province. La Commission n'utilise pas d'instruments dérivés pour réduire son exposition au risque de liquidité.

19. Information à fournir sur le capital

Les objectifs de la direction lorsqu'elle gère le capital sont d'assurer la continuité d'exploitation de la Commission afin qu'elle puisse continuer à fournir des avantages à la Province de l'Ontario et de maintenir une structure de capital optimale afin de réduire le coût du capital.

Les objectifs de la Commission dans la gestion du capital sont:

- Soutenir et favoriser le développement économique, la création d'emplois et la viabilité des communautés du nord-est de l'Ontario;
- Soutenir, favoriser et rehausser le maillage par le transport et les télécommunications, et le regroupement coopératif parmi les collectivités de la région, et celles du nord-est de l'Ontario et des autres régions.

Commission de transport Ontario Northland

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Le 31 mars 2010

19. Information à fournir sur le capital (suite)

La Commission définit son capital comme suit :

- Dette à long terme et obligation découlant de contrats de location-acquisition, incluant la tranche à court terme;
- Emprunts à court terme;
- Bénéfices non répartis.

La Commission gère sa structure de capital et fait des ajustements à la lumière de changements dans la conjoncture économique et de changements aux caractéristiques de risque des actifs sous jacents. La Commission nécessite des approbations de la Province pour maintenir ou ajuster sa structure de capital. La Commission n'est pas assujettie à des exigences externes en termes de capital.

20. Transactions entre apparentés

Au cours de l'exercice, la Commission a facturé le Fonds de retraite contributif de la Commission la somme de 138 000 \$ (142 000 \$ en 2009) en frais de soutien financier et administratif.

21. Dépendance économique

Au cours de 2010, 49 % des recettes de la division des services ferroviaires (44 % en 2009) provenaient de trois clients majeurs.

22. Chiffres comparatifs

La présentation de certains postes de l'exercice précédent a été modifiée en fonction de celle de l'exercice courant.

**Ontario
Racing
Commission**

Suite 400
10 Carlson Court
Toronto, Ontario
M9W 6L2
Tel 416 213-0520
Fax 416 213-7827

**Commission
des courses
de l'Ontario**

Bureau 400
10 Carlson Court
Toronto (Ontario)
M9W 6L2
Tél 416 213-0520
Téléc 416 213-7827

**Commission des courses de l'Ontario****Responsabilité quant à l'information financière**

Les états financiers ci-joints de la Commission des courses de l'Ontario ont été compilés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada et leur responsabilité incombe à la direction. Leur préparation suppose nécessairement l'utilisation de données estimatives fondées sur le jugement de la direction, surtout lorsque les opérations visant la période comptable en cours ne peuvent être arrêtées avec certitude que dans les périodes subséquentes. Les présents états financiers ont été dressés avec soin, compte tenu des limites raisonnables en matière d'importance relative et à la lumière des données disponibles le 11 juin 2010.

La direction est responsable de l'intégrité des états financiers et tient un système de contrôles internes d'ordre administratif et comptable visant à assurer, avec une certitude raisonnable, la disponibilité de données financières pertinentes, fiables et exactes, d'une part, ainsi que la prise en compte et la protection adéquates des éléments d'actif de la Commission, d'autre part.

La Commission désignée est chargée de veiller à ce que la direction assume ses responsabilités en matière d'information financière et est responsable en dernier ressort de l'examen et de l'approbation des états financiers.

La Commission rencontre à intervalles réguliers la direction et le Bureau du vérificateur général de l'Ontario pour discuter des contrôles internes régissant le processus de présentation de l'information financière, des questions de vérification et d'information financière, et pour s'assurer que chaque groupe a bel et bien exécuté ses responsabilités respectives.

Le Bureau du vérificateur général de l'Ontario, qui a vérifié les présents états financiers, a pour mandat d'exprimer une opinion sur la question de savoir s'ils sont présentés d'une façon conforme aux principes comptables généralement reconnus. Le rapport du vérificateur explique brièvement la nature de son examen et exprime son opinion sur cette question.

Au nom de la direction:

John L. Blakney
Executive Director and CEO

Steven Lehman
Chief Administrative Officer



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport du vérificateur

À la Commission des courses de l'Ontario
et au Ministre de Finance

J'ai vérifié le bilan de la Commission des courses de l'Ontario au 31 mars 2010 ainsi que l'état des résultats et des recettes non réparties et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2010, ainsi que les résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

www.auditor.on.ca

Toronto (Ontario)
Le 11 juin 2010

Gary R. Peall, CA
Sous-vérificateur général
Expert-comptable autorisé

Commission des courses de l'Ontario

Bilan

Au 31 mars 2010

	2010 (milliers de dollars)	2009 (milliers de dollars)
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	2 093	1 949
Encaisse affectée (note 4)	6 917	6 449
Débiteurs	202	416
Charges payées d'avance	28	29
	<u>9 240</u>	<u>8 843</u>
Immobilisations (note 9)	<u>381</u>	<u>434</u>
	<u>9 621</u>	<u>9 277</u>
PASSIF ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	1 463	1 208
Fonds en fiducie (note 4)	6 917	6 449
	<u>8 380</u>	<u>7 657</u>
Passif à long terme		
Obligation au titre des prestations constituées [note 7(C)]	721	656
Avantage incitatif reporté (note 13)	276	322
	<u>997</u>	<u>978</u>
Bénéfices non répartis	<u>244</u>	<u>642</u>
	<u>9 621</u>	<u>9 277</u>

Engagements et éventualités (note 10)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom de la Commission :



Rod Seiling, président



David Gorman, membre

Commission des courses de l'Ontario

État des résultats et des bénéfices non répartis

Exercice terminé le 31 mars 2010

	2010 (milliers de dollars)	2009 (milliers de dollars)
Produits		
Prélèvement de pari (note 5)	5 567	5 606
Droits de licence et d'inscription	3 596	3 605
Recouvrement de coûts auprès du secteur (note 6)	1 469	1 627
Amendes et pénalités	350	374
Intérêts créditeurs	4	62
Divers	11	34
Total des produits	10 997	11 308
Charges		
Traitements et salaires	5 544	5 426
Avantages sociaux (note 7)	1 066	1 184
Services (note 11)	3 359	3 493
Transports et communications	1 131	1 126
Fournitures	188	196
Amortissement	107	112
Total des charges	11 395	11 537
Excédent des charges sur les produits	(398)	(229)
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	642	871
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice (note 12)	244	642

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Commission des courses de l'Ontario

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2010

	2010 (milliers de dollars)	2009 (milliers de dollars)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		
Excédent des charges sur les produits	(398)	(229)
Amortissement	107	112
	<u>(291)</u>	<u>(117)</u>
Variation des éléments sans effet sur la trésorerie		
Fonds de roulement hors trésorerie	470	(612)
Obligation au titre des prestations constituées	65	119
Avantage incitatif reporté	<u>(46)</u>	<u>(46)</u>
	<u>489</u>	<u>(539)</u>
	<u>198</u>	<u>(656)</u>
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		
Achat d'immobilisations	<u>(54)</u>	<u>(17)</u>
Variation nette de la trésorerie	144	(673)
Trésorerie au début de l'exercice	<u>1 949</u>	<u>2 622</u>
Trésorerie à la fin de l'exercice	<u>2 093</u>	<u>1 949</u>
Trésorerie composée de :		
Fonds d'administration générale	1 093	949
Réserve (note 12)	<u>1 000</u>	<u>1 000</u>
	<u>2 093</u>	<u>1 949</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Commission des courses de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2010

1. Mission de la Commission

En date du 15 décembre 2000, la *Loi de 2000 sur la Commission des courses de chevaux* a prorogé la Commission des courses de l'Ontario (la «Commission») sous forme d'organisme de réglementation indépendant et autofinancé de la Couronne. La Commission est chargée d'administrer, de diriger, de contrôler et de réglementer les courses de chevaux dans la province.

En tant qu'organisme de la Couronne de l'Ontario, la Commission est exemptée de l'impôt fédéral et provincial en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

2. Principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Voici le résumé des principales conventions comptables utilisées dans leur préparation.

(A) IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée probable d'utilisation de l'actif, à compter de l'exercice suivant l'acquisition, comme suit :

Mobilier de bureau et agencements	5 ans
Matériel informatique et logiciels	3 ans
Améliorations locatives	durée restante du bail

(B) CONSTATATION DES PRODUITS

Les produits tirés du prélèvement de pari sont constatés dans l'exercice auquel ils se rapportent.

Les produits tirés des droits de licence et d'inscription sont constatés au moment de la délivrance.

Les produits tirés des amendes et des pénalités, déduction faite d'une provision pour les sommes irrécouvrables, sont constatés au moment de l'imposition des amendes et des pénalités.

(C) CONSTATATION DES CHARGES

Les charges sont constatées selon la méthode de la comptabilité d'exercice à mesure qu'elles sont engagées, dans l'exercice auquel elles se rapportent.

(D) INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers de la Commission sont uniquement constitués d'encaisse, de débiteurs, de créditeurs et de charges à payer.

- L'encaisse est classée comme étant «détenue à des fins de transaction» et évaluée à la juste valeur.

Commission des courses de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2010

2. Principales conventions comptables (suite)

- Les débiteurs sont classés comme des «prêts et créances» et évalués au coût, lequel s'apparente à leur juste valeur en raison de leur échéance rapprochée.

(D) INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

- Les créditeurs et charges à payer sont classés dans les «autres passifs financiers» et évalués au coût, lequel s'apparente à leur juste valeur en raison de leur échéance rapprochée.

La Commission n'a pas recours aux instruments financiers dérivés.

(E) RECOURS À DES ESTIMATIONS

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des prévisions et des hypothèses ayant des répercussions sur les montants d'actif et de passif présentés à la date des états financiers et sur les produits et les charges présentés pour la période. Les montants réels pourraient être différents de ces estimations.

3. Informations à fournir concernant le capital

Le chapitre 1535 du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, «Informations à fournir concernant le capital», exige que soient fournies des informations tant qualitatives que quantitatives qui permettent aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les objectifs, les politiques et les processus de la Commission en matière de gestion du capital.

L'objectif de la Commission en matière de gestion du capital, qu'elle définit comme l'excédent de l'encaisse et des placements à court terme sur le passif à court terme, est de disposer d'un capital suffisant pour faire face aux besoins de fonctionnement et de capital habituels pendant une période au moins égale à l'exercice en cours. Comme l'indique la note 12, la Commission a constitué une réserve qui représente actuellement environ 9 % de ses charges de fonctionnement annuelles. La Commission estime que la surveillance continue du capital, combinée à ce niveau de liquidité, lui donne la souplesse nécessaire pour faire face à tout imprévu fâcheux sur le plan financier. Au 31 mars 2010, la Commission atteignait ces objectifs.

La Commission a pour politique de ne prendre aucun risque important dans ses activités d'investissement. Par conséquent, au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2010, ses fonds étaient uniquement placés dans des comptes bancaires portant intérêt. La Commission n'est assujettie à aucune obligation d'origine externe en matière de capital.

Commission des courses de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers
Au 31 mars 2010

4. Fonds en fiducie

Au 31 mars 2010, la Commission détenait les fonds en fiducie suivants dans des comptes bancaires portant intérêt pour des tiers du secteur des courses de chevaux :

Fonds en fiducie :	2010 (milliers de dollars)	2009 (milliers de dollars)
Fonds du compte de bourse des professionnels du cheval de l'hippodrome de Fort Erie	5 966	6 237
Fort Erie Live Racing Consortium	500	-
Programme de détection du dioxyde de carbone total	440	200
Fonds du compte de bourse des professionnels du cheval de l'hippodrome de Quinte	11	12
	<u>6 917</u>	<u>6 449</u>

(A) FONDS DU COMPTE DE BOURSE DES PROFESSIONNELS DU CHEVAL DE L'HIPPODROME DE FORT ERIE

En raison de l'incertitude liée aux activités de l'hippodrome de Fort Erie, en décembre 2008, la Commission a ordonné que les fonds du compte de bourse détenus par l'hippodrome pour les professionnels du cheval soient transférés à la Commission et détenus en fiducie par celle-ci jusqu'à ce que cette incertitude soit résolue.

(B) FORT ERIE LIVE RACING CONSORTIUM

Le 31 décembre 2009, le Fort Erie Live Racing Consortium a pris en charge les activités de l'hippodrome de Fort Erie. À cette date, le consortium ne détenait pas de permis délivré par les autorités de réglementation. Par conséquent, depuis janvier 2009, la Commission reçoit et détient en fiducie les fonds générés par l'intermédiaire du programme de machines à sous dans les hippodromes de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario.

(C) PROGRAMME DE DÉTECTION DU DIOXYDE DE CARBONE TOTAL

En septembre 2008, la Commission a signé avec l'Agence canadienne du pari mutuel («ACPM») une entente en vertu de laquelle l'ACPM fournirait à la Commission des fonds destinés à l'administration du Programme de détection du dioxyde de carbone total. Le Programme offre aux propriétaires d'hippodromes une subvention pour l'exécution des tests visant à détecter la présence d'agents alcalinisants dans les chevaux aux hippodromes qui permettent le pari mutuel. Au 31 mars 2010, la Commission et les exploitants d'hippodromes s'étaient entendus sur le mode de décaissement des fonds, mais aucune subvention n'avait encore été versée.

(D) FONDS DU COMPTE DE BOURSE DES PROFESSIONNELS DU CHEVAL DE L'HIPPODROME DE QUINTE

En raison de l'absence d'exploitant autorisé à l'hippodrome de Quinte, la Commission détient le compte de bourse des professionnels du cheval en fiducie depuis décembre 2008.

Commission des courses de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2010

5. Prélèvement de pari

Le prélèvement a été fixé de façon à ce que la somme totale de ce dernier et des autres produits reçus par la Commission permette à celle-ci de couvrir tous les frais associés à son exploitation. Le prélèvement a été calculé en pourcentage du total des paris effectués au sein de chaque association de course pendant l'année civile 2008.

6. Recouvrement de coûts auprès du secteur

La Commission recouvre certains coûts auprès du secteur pour ses activités :

	2010 (milliers de dollars)	2009 (milliers de dollars)
Recouvrement des coûts liés aux activités suivantes :		
Groupe de travail sur le contrôle des drogues et médicaments équins	1 000	1 143
Programme d'amélioration du cheval	317	330
Programme de développement du secteur des courses de quarter horses	114	98
Examens des comptes de bourse	21	23
Divers	17	33
	<u>1 469</u>	<u>1 627</u>

(A) GROUPE DE TRAVAIL SUR LE CONTRÔLE DES DROGUES ET MÉDICAMENTS ÉQUINS

Une lettre d'intention en date du 20 décembre 2006 entre un groupe consultatif du secteur des courses de chevaux de l'Ontario et la Commission a permis d'établir le groupe de travail sur le contrôle des drogues et médicaments équins. Le mandat du groupe de travail, administré par la Commission et financé en partie par les hippodromes et les comptes de bourse des professionnels du cheval, est de combattre l'offre et l'utilisation de drogues et médicaments équins illégaux dans le secteur des courses de chevaux de l'Ontario. L'entente, qui couvre la période de deux ans allant du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2008, oblige le secteur à effectuer des paiements périodiques pour financer le groupe de travail, et la Commission comptabilise ces paiements à titre de recouvrement de coûts reportés auprès du secteur jusqu'à ce que les coûts soient engagés. La Commission a pris des dispositions pour continuer d'administrer le groupe de travail en vertu des mêmes modalités et ententes financières. Au 31 mars 2010, tous les fonds attribués au groupe de travail par le secteur avaient été dépensés.

Commission des courses de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2010

6. Recouvrement de coûts auprès du secteur (suite)

(B) PROGRAMME D'AMÉLIORATION DU CHEVAL

Depuis le 1^{er} mai 2005, la Commission est responsable de l'administration du Programme d'amélioration du cheval (HIP). Il s'agit d'un programme incitatif de courses et d'élevage de chevaux créé en 1974. Voici les objectifs du programme : compléter les bourses payées; améliorer la qualité et la taille de la population de chevaux de course en Ontario; financer la recherche équine; promouvoir les chevaux élevés en Ontario; et promouvoir l'élevage et la propriété des chevaux dans la province. Un protocole d'entente (PE) établi le 30 septembre 1996 entre l'ancien ministère de la Consommation et du Commerce, l'Ontario Horse Racing Industry Association et la Commission prévoit une réduction des taxes sur le pari mutuel, ces produits cédés étant alloués à divers participants du secteur. Le PE a été complété par des ententes ultérieures dans le but d'inclure une partie des produits provenant des machines à sous des hippodromes. Au 31 décembre 2009, le programme avait un actif net d'environ 6,0 millions de dollars, et les produits et les charges s'élevaient à environ 46,9 millions de dollars et 48,0 millions de dollars respectivement pour l'exercice. Aucun de ces actifs n'appartient à la Commission ni ne figure dans les présents états financiers. Des états financiers distincts ont été préparés pour le HIP et vérifiés par un cabinet d'experts-comptables indépendant.

(C) PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR DES COURSES DE QUARTER HORSES

Selon une entente conclue entre la Société des loteries et des jeux de l'Ontario et les propriétaires de l'hippodrome Ajax Downs, la Commission est responsable de l'administration du programme de développement du secteur des courses de quarter horses (PDSCQH), dans le but d'établir un programme visant à améliorer le secteur des courses de quarter horses et des courses de chevaux en général en Ontario. Depuis mars 2006, le programme est financé par une partie des produits provenant des machines à sous de l'hippodrome. Au 31 décembre 2009, le programme avait un actif net d'environ 19,6 millions de dollars, et les produits et les charges s'élevaient à environ 8,4 millions de dollars et 5,8 millions de dollars respectivement pour l'exercice. Aucun de ces actifs n'appartient à la Commission ni ne figure dans les présents états financiers. Des états financiers distincts ont été préparés pour le PDSCQH et vérifiés par un cabinet d'experts-comptables indépendant.

(D) EXAMENS DES COMPTES DE BOURSE

Conformément aux modifications des règles régissant le déroulement des courses qui ont été approuvées pendant l'exercice 2008, la Commission a recouvré les coûts qu'elle a engagés pour examiner les états financiers des comptes de bourse que les exploitants d'hippodromes détiennent en fiducie pour les professionnels du cheval.

Commission des courses de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2010

7. Avantages sociaux

(A) PRESTATIONS DE RETRAITE

Les employés à temps plein de la Commission participent à la Caisse de retraite des fonctionnaires (CRF), régime de retraite à prestations déterminées destiné aux employés de la province et de nombreux organismes provinciaux. La province de l'Ontario, qui est l'unique promoteur de la CRF, détermine les paiements annuels que la Commission doit verser à la Caisse. Comme il incombe aux promoteurs de s'assurer que la Caisse de retraite est financièrement viable, les éventuels excédents ou déficits découlant des évaluations actuarielles prévues par la loi ne constituent pas des actifs ou des obligations de la Commission. Les paiements annuels de 321 250 \$ (309 328 \$ en 2009) effectués par la Commission sont inclus dans les charges liées aux salaires et aux avantages sociaux qui figurent dans l'état des résultats et des bénéfices non répartis.

(B) AVANTAGES NON LIÉS À LA RETRAITE

Les charges des autres avantages postérieurs au départ à la retraite sont payées par le ministère des Services gouvernementaux et ne figurent pas dans l'état des résultats et des bénéfices non répartis.

(C) OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES

Les primes de départ des employés qui sont payables au moment de la cessation d'emploi ou du départ à la retraite sont comptabilisées dans l'obligation au titre des prestations constituées. Pour l'exercice 2010, le coût de ces avantages sociaux futurs était de 87 497 \$ (158 717 \$ en 2009) et est incorporé aux avantages sociaux.

8. Rémunération des membres

La rémunération totale pour l'exercice du président et des membres de la Commission s'est élevée à 241 707 \$ (241 924 \$ en 2009). La rémunération des membres est incluse dans les charges afférentes aux services.

9. Immobilisations

	2010 (milliers de dollars)			2009 (milliers de dollars)
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel informatique et logiciels	386	336	50	29
Mobilier de bureau et agencements	277	216	61	90
Améliorations locatives	450	180	270	315
	1 113	732	381	434

Commission des courses de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2010

10. Engagements et éventualités

(A) La Commission a des engagements en vertu de contrats de location-exploitation portant sur les locaux et véhicules du siège social et assortis de loyers futurs minimums pour chaque exercice, comme suit :

	Locaux (milliers de dollars)	Véhicules (milliers de dollars)	Total (milliers de dollars)
2011	370	209	579
2012	370	146	516
2013	370	84	454
2014	374	—	374
2015	358	—	358
2016-2017	358	—	358
	2 200	439	2 639

(B) La Commission est partie à diverses actions en justice dans le cours normal des affaires. Les règlements payés par la Commission, le cas échéant, seront comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils ont lieu. Le résultat et le dénouement définitif de ces actions ne peuvent être déterminés à l'heure actuelle.

11. Opérations entre apparentés

La Commission a versé les montants suivants à la province de l'Ontario : pour les services d'enquête et les services connexes de la Police provinciale de l'Ontario, la somme de 1 096 975 \$ (1 058 321 \$ en 2009); pour les services administratifs et de technologie de l'information, de même que pour l'utilisation de matériel informatique, la somme de 270 747 \$ (255 481 \$ en 2009).

La Commission assume des responsabilités de gouvernance et d'administration à l'égard de certains programmes financés par le secteur et recouvre les coûts de la façon indiquée à la note 6.

12. Réserve

Le paragraphe 13(1) de la *Loi de 2000 sur la Commission des courses de chevaux* permet à la Commission de conserver ses fonds excédentaires sauf si, en vertu du paragraphe 13(2), le ministre responsable de la Commission lui ordonne de verser au Trésor de la province de l'Ontario la partie de ses excédents que fixe le ministre. Pendant l'exercice 2002, la Commission a obtenu l'autorisation du ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs de l'époque de constituer une réserve ne dépassant pas 25 % de son budget annuel de fonctionnement. Ce fonds de prévoyance servira à combler les manques à gagner imprévus.

Commission des courses de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2010

13. Avantage incitatif reporté

Dans le cadre de la convention de bail relative aux locaux de son siège social, la Commission a négocié un avantage incitatif de 459 920 \$ afin de couvrir les coûts des améliorations locatives. Cet avantage incitatif reporté est amorti sous forme de réduction des frais de location selon la méthode linéaire sur la période de 10 ans commencée le 1^{er} avril 2006, date de début du bail.

14. Choix de conventions comptables appropriées

En 2009, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public a publié l'exposé-sondage intitulé «Information financière de certains organismes publics». Dans cet exposé-sondage, il est proposé que les organismes classés comme autres organismes publics adoptent soit le *Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public*, soit les Normes internationales d'information financière («IFRS») applicables aux entreprises ayant une obligation d'information du public en tant que source principale de principes comptables généralement reconnus au Canada à compter du 1^{er} janvier 2011. Compte tenu de la nature de l'organisme et de ses utilisateurs, la Commission a déterminé que les normes comptables du secteur public sont plus appropriées pour sa situation. La Commission surveillera de près l'adoption des modifications connexes afin de veiller à se conformer aux obligations en matière d'informations à fournir, mais elle ne prévoit pas que l'incidence sur ses états financiers sera importante.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO**RESPONSABILITÉ ET ATTESTATION DE LA DIRECTION**

La direction répond de l'intégrité, de la cohérence et de la fiabilité des états financiers et des autres informations contenus dans le présent rapport annuel. Les états financiers ont été dressés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Nous attestons que nous avons examiné les états financiers et les autres informations contenues dans le présent rapport annuel, et que, à notre connaissance, ils ne contiennent aucune fausse déclaration au sujet d'un fait important, ni n'omettent de déclarer un fait important nécessitant de l'être, et qu'il n'est pas nécessaire de faire une déclaration non tendancieuse compte tenu des circonstances dans lesquelles elle a été faite, en ce qui concerne la période couverte par les états financiers et le rapport annuel.

À notre connaissance, les états financiers, conjointement avec les autres informations financières incluses dans le présent rapport annuel, donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « CVMO ») aux dates et pour les périodes données, ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie. La préparation des états financiers comprend des transactions ayant un impact sur la période courante mais qui ne peuvent être conclues avec certitude qu'au cours de périodes ultérieures. Les prévisions et les hypothèses se basent sur des conditions antérieures et actuelles, et sont jugées comme étant raisonnables.

Nous sommes responsables de l'établissement et du maintien d'un contrôle interne de l'information financière pour la CVMO. Nous avons conçu ce contrôle interne de l'information financière, ou nous avons été les instigateurs de sa conception effectuée sous notre surveillance, afin d'offrir une assurance raisonnable en ce qui concerne la fiabilité de l'information financière ainsi que la préparation des états financiers à des fins externes, en conformité avec les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Nous avons évalué, ou fait évaluer sous notre supervision, l'efficacité du contrôle interne de l'information financière de la CVMO à la fin de l'exercice, et, dans son rapport de gestion annuel, la CVMO a fait état de nos conclusions concernant l'efficacité du contrôle interne de l'information financière à la fin de l'exercice en se basant sur cette évaluation.

Nous avons fait état dans le rapport de gestion de tout changement survenu dans notre contrôle interne de l'information financière au cours de l'exercice, qui a sensiblement touché, ou aurait raisonnablement pu sensiblement toucher, notre contrôle interne de l'information financière.

Le Conseil d'administration veille à ce que la direction s'acquitte de ses obligations en matière d'information financière et de contrôle interne. Les états financiers ont été examinés par le comité de vérification et approuvés par le Conseil d'administration. Le rapport du vérificateur général de l'Ontario, qui suit, présente la portée de l'examen et l'opinion du vérificateur au sujet des états financiers.



W. David Wilson
Président et chef de la direction
Le 7 mai 2010



A. Kenneth Gibson, CA
Directeur, Services généraux



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport du vérificateur

À la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

J'ai vérifié le bilan de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « CVMO ») au 31 mars 2010, l'état du fonctionnement et de l'excédent de fonctionnement ainsi que l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la CVMO. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la CVMO au 31 mars 2010, ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

www.auditor.on.ca

Toronto (Ontario)
Le 7 mai 2010

J. R. McCarter, CA
Vérificateur général
Expert-comptable autorisé

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

Bilan

Au 31 mars

	2010	2009
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	35 592 848 \$	51 992 333 \$
Créances	1 046 029	1 504 874
Charges payées d'avance	505 472	837 500
	37 144 349	54 334 707
FONDS DÉTENUS EN VERTU DE RÈGLEMENTS AFFECTÉS ET D'ORDONNANCES (Note 5)	43 495 838	17 180 263
FONDS EN FIDUCIE (Note 6)	49 135 268	35 187 761
ACTIF DU FONDS DE RÉSERVE (Note 7)	20 000 000	32 000 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 8)	5 351 254	6 685 065
	155 126 709 \$	145 387 796 \$
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer	11 686 270 \$	12 176 926 \$
Tranche actuelle des obligations en vertu des contrats de locations- acquisitions (Note 13(b))	107 899	149 860
	11 794 169	12 326 786
À LONG TERME		
Obligations en vertu de locations-acquisitions (Note 13(b))	88 522	196 421
Charge de retraite à payer (Note 9(b))	1 747 190	1 646 568
	13 629 881	14 169 775
FONDS DÉTENUS EN VERTU DE RÈGLEMENTS AFFECTÉS ET D'ORDONNANCES (Note 5)	43 495 838	17 180 263
FONDS EN FIDUCIE (Note 6)	49 135 268	35 187 761
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT		
Fonds d'administration générale (Note 10)	28 767 478	46 751 753
Réserve (Note 7)	20 000 000	32 000 000
	48 767 478	78 751 753
SURPLUS D'APPORT	98 244	98 244
	48 865 722	78 849 997
	155 126 709 \$	145 387 796 \$

Fonds pour l'éducation des investisseurs (Note 15)

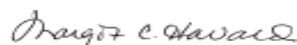
Engagements et éventualités (Notes 11,13)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA COMMISSION


W. David Wilson
Président du conseil

7 mai 2010


Margot C. Howard
Présidente du comité des
finances et de vérification

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO**État du fonctionnement et de l'excédent du fonctionnement**

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	2010	2009
RECETTES		
Droits (Note 10)	60 928 330 \$	66 435 229 \$
Revenu de placement	460 044	2 084 876
Divers	77 243	41 638
	61 465 617	68 561 743
DÉPENSES		
Salaires et avantages sociaux (Note 14(d))	61 673 500	61 088 037
Administration	6 567 220	6 443 343
Charges locatives (Note 13(a))	6 444 891	6 501 252
Services professionnels	2 465 416	4 987 008
Amortissement	2 705 055	1 242 655
Autres	464 207	790 504
	80 320 289	81 052 799
Recouvrement des coûts relatifs à l'application de la loi (Note 12)	(870 397)	(2 831 170)
	79 449 892	78 221 629
DÉFICIT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	(17 984 275)	(9 659 886)
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AU DÉBUT DE L'EXERCICE	78 751 753	88 411 639
MOINS : Distribution à la province d'Ontario (notes 7(b), 14(b))	12 000 000	-
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT À LA FIN DE L'EXERCICE	48 767 478 \$	78 751 753 \$
Représenté par :		
Fonds d'administration générale	28 767 478 \$	46 751 753 \$
Réserve	20 000 000	32 000 000
	48 767 478 \$	78 751 753 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO**État des flux de trésorerie**

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	2010	2009
RENTRÉES (SORTIES) DE FONDS NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS SUIVANTES		
Rentrées de fonds provenant du fonctionnement		
Déficit des recettes sur les dépenses	(17 984 275) \$	(9 659 886) \$
Biens n'affectant pas l'encaisse		
Augmentation de la charge de retraite à payer	100 622	97 530
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	1 683	26 871
Amortissement	2 705 055	1 242 655
	(15 176 915)	(8 292 830)
Évolution du fonds de roulement hors trésorerie :		
Créances	458 845	147 982
Charges payées d'avance	332 028	(281 448)
Créditeurs et charges à payer	(490 656)	1 047 037
	300 217	913 571
	(14 876 698)	(7 379 259)
Rentrées de fonds provenant du financement		
Remboursements d'obligations en vertu de locations-acquisitions	(149 860)	(212 420)
	(149 860)	(212 420)
Rentrées de fonds provenant des investissements		
Achat d'immobilisations corporelles (Note 8)	(1 372 927)	(4 987 088)
	(1 372 927)	(4 987 088)
DIMINUTION NETTE DE LA POSITION DE TRÉSORERIE	(16 399 485)	(12 578 767)
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	51 992 333	64 571 100
TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	35 592 848 \$	51 992 333 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2010

1. NATURE DE LA SOCIÉTÉ

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « CVMO ») est une société sans capital-actions qui, en sa qualité d'organisme de réglementation, surveille l'industrie des valeurs mobilières en Ontario. À titre de société d'État, la CVMO ne paie pas d'impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces principes exigent que la direction fasse des prévisions et des hypothèses ayant des répercussions sur les montants de l'actif et du passif déclarés à la date des états financiers et sur les recettes et les dépenses déclarées pour la période. Il est possible que les montants réels soient différents de ces estimations. Les principales conventions comptables observées dans leur préparation ont été les suivantes :

a) Instruments financiers

Dans le cadre des principes comptables généralement acceptés du Canada, tous les instruments financiers sont classés dans l'une des cinq catégories suivantes : détenus à des fins de transaction, détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, disponibles à la vente ou passif financier autre.

Dans le cadre de cette norme, les instruments financiers doivent être mesurés à leur juste valeur lors de leur constatation initiale, sauf dans le cas d'actifs financiers classés dans la catégorie des titres détenus jusqu'à leur échéance, dans celle des prêts et créances ou dans celle des autres passifs financiers, qui sont mesurés au coût ou au coût amorti selon la méthode de l'intérêt réel et de certaines opérations entre personnes apparentées. Après leur constatation initiale, les instruments financiers initialement mesurés à leur juste valeur marchande continuent d'être constatés à leur juste valeur marchande, les gains et les pertes étant constatés dans le revenu net dans la période où ils se produisent.

La juste valeur marchande des instruments financiers correspond au montant de la contrepartie pour lequel ils seraient échangés lors d'une opération sans lien de dépendance entre des parties consentantes.

La CVMO a adopté les catégories suivantes pour la classification de l'actif et du passif financier :

Titres détenus à des fins de transaction

L'encaisse, les fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances, les fonds en fiducie et l'actif du fonds de réserve sont classés comme titres détenus à des fins de transaction et comptabilisés à leur juste valeur marchande.

Prêts et créances

Les débiteurs sont classés comme des prêts et créances et sont évalués à leur valeur nominale, ce qui est approximativement égal à leur juste valeur marchande étant donné leur échéances de courte durée.

Passif financier autre

Les créiteurs et charges à payer sont classés comme autres passifs financiers et sont évalués à leur valeur nominale, ce qui est approximativement égal à leur juste valeur étant donné leur échéances de courte durée.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2010

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire au cours de la durée de vie utile estimative des éléments d'actif, à compter de l'exercice suivant l'acquisition, comme suit :

Mobilier et matériel de bureau	5 à 10 ans
Matériel informatique et applications connexes	2 ans
Améliorations locatives	durée du bail

c) Recettes

Les droits sont constatés au moment de leur matérialisation, soit normalement lors de leur réception.

Les droits de participation sont constatés au moment de leur réception, car ils représentent un paiement pour le droit de participer aux marchés financiers de l'Ontario.

Les droits d'activité représentent le coût direct des ressources en personnel de la CVMO engagé dans l'exécution de certaines activités demandées par les participants au marché. Les activités entreprises étant généralement achevées dans un délai assez court, les droits d'activité sont constatés au moment de leur réception.

Les droits hors délai pour les « rapports » d'initiés sont constatés le 15 et le dernier jour de chaque mois. Ils comprennent tous les rapports d'initiés déposés hors délai au cours de la période précédente de 15 jours.

Le recouvrement des coûts liés à l'application de la loi est enregistré en tant que rajustement de la dépense leur correspondant à la date où le règlement est approuvé ou à celle où la CVMO rend son ordonnance, sauf si la direction détermine que le recouvrement final est très aléatoire, auquel cas le recouvrement est constaté à la réception de la somme due.

d) Fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances

Les fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances sont comptabilisés lorsque les règlements sont approuvés ou lorsque que les ordonnances sont rendues par la CVMO, sauf si la direction détermine que le recouvrement final est très aléatoire, auquel cas le recouvrement est constaté à la réception de la somme due.

e) Régimes d'avantages sociaux des employés

La CVMO offre des prestations de retraite à ses employés à plein temps en vertu du Régime de pension de retraite de la fonction publique, lequel est un régime de retraite à prestations déterminées interentreprises. La CVMO le comptabilise comme un régime à cotisations déterminées, car elle ne dispose pas de suffisamment d'informations pour lui appliquer les règles de comptabilisation relatives aux régimes à prestations déterminées.

La CVMO maintient également pour certains membres à plein temps (note 9(b)) des régimes de retraite complémentaires sans capitalisation. Elle prend en charge ses obligations et les coûts connexes en vertu de ces régimes de retraite complémentaires sans capitalisation. L'obligation transitoire ainsi que l'excédent des gains ou des pertes actuarielles sont amortis sur la durée résiduelle moyenne d'activité des membres actifs, ou au cours de l'espérance de vie des membres inactifs, censés recevoir des prestations en vertu de ces régimes. Pour les besoins de l'évaluation, des actuaires indépendants déterminent la provision actuarielle et le coût des services rendus au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et à partir des hypothèses les plus probables de la direction.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2010

Les charges des autres avantages sociaux postérieurs au départ à la retraite des salariés sont payées par le gouvernement de l'Ontario et ne figurent pas dans l'État du fonctionnement et de l'excédent de fonctionnement, conformément à ce qui est mentionné à la note 14(d).

3. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque lié aux devises :

L'exposition de la CVMO au risque lié aux devises est minimale, car seul un petit nombre d'opérations sont effectuées en devises autres que le dollar canadien.

Risque lié aux taux d'intérêt :

L'actif et le passif financier de la CVMO ne sont pas exposés à un risque important lié aux taux d'intérêt, en raison de leur nature de courte durée. L'encaisse porte intérêt à un taux correspondant au taux préférentiel moins 1,75 % (la moyenne pour l'exercice est de 0,51 %), et le fonds de réserve porte intérêt à un taux moyen de 1,11 %.

Un changement de 25 points de base du taux d'intérêt aurait les répercussions suivantes sur l'excédent d'exploitation de la CVMO :

	Impact sur le surplus d'exploitation	
	Augmentation des taux de 25 points de base	Diminution de taux de 25 points de base
Solde d'encaisse	83 178 \$	(83 178) \$
Solde du fonds de réserve	51 613	(51 613)
	134 791 \$	(134 791) \$

Risque lié au crédit :

La CVMO est exposée à un risque minimal lié au crédit relatif à l'encaisse, aux fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances, aux fonds en fiducie, à l'actif du fonds de réserve et aux créances.

L'encaisse, les fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances et les fonds en fiducie de la CVMO sont détenus dans une banque de l'Annexe 1, et l'actif du fonds de réserve est investi auprès de l'Office ontarien de financement, un organisme du gouvernement de l'Ontario. Ensemble, ces deux sociétés de contrepartie détiennent environ 95 % de l'actif financier de la CVMO; cependant, étant donné la nature de ces contreparties, la direction considère que l'exposition à la concentration du risque lié au crédit est minimale.

Le solde des créances de la CVMO est composé d'un grand nombre de débiteurs ayant chacun des soldes négligeables. Par conséquent, l'exposition de la CVMO à la concentration du risque lié au crédit est minimale. La CVMO a établi des provisions pour créances douteuses. Par conséquent, la valeur comptable des créances représente généralement le risque maximal lié au crédit. Les efforts de perception continuent pour les soldes des créances, y compris celles faisant partie de la provision pour créances douteuses.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2010

Le vieillissement des créances provenant de factures en souffrance s'établit comme suit :

	2010	2009
Courant	578 632 \$	726 709 \$
En souffrance 31 à 60 jours	296 124	298 119
En souffrance 61 à 90 jours	69 940	124 106
En souffrance plus de 90 jours	897 413	1 173 306
	1 842 109 \$	2 322 240 \$

Rapprochement de la provision pour pertes liées au crédit :

	2010	2009
Solde à l'ouverture	817 366 \$	779 357 \$
Provision pour l'exercice courant	19 869	53 624
Radiation pendant l'exercice	(41 155)	(15 615)
Solde à la clôture	796 080 \$	817 366 \$

Le solde des créances, soit 1 046 029 \$, correspond à la somme du total des créances, soit 1 842 109 \$, moins la provision pour créances douteuses de 796 080 \$.

Risque lié à la liquidité :

L'exposition de la CVMO au risque lié à la liquidité est minimale, car la CVMO possède une encaisse et des fonds de réserve suffisants pour régler toutes les dettes courantes. Au 31 mars 2010, la CVMO disposait d'une encaisse de 35 592 848 \$ pour rembourser le passif à court terme, lequel s'élevait à 11 794 169 \$.

4. DIVULGATION DU CAPITAL

La CVMO a établi un fonds de réserve de 20 millions de dollars, tel que décrit dans la note 7(a), qu'elle considère comme étant du capital. Le principal objectif du maintien de ce capital consiste à assurer le financement des activités de la CVMO en cas de manque à gagner ou de dépenses imprévues.

La CVMO mène une politique de placement dans laquelle les fonds de réserve sont limités aux obligations directes et garanties du Canada et de ses provinces afin de protéger le capital.

La CVMO n'est assujettie à aucune exigence externe relative au capital.

5. FONDS DÉTENUS EN VERTU DE RÈGLEMENTS AFFECTÉS ET D'ORDONNANCES

La CVMO a un certain nombre d'accords de règlement et d'ordonnances résultant de procédures visant l'application de la loi; les fonds au titre de ces règlements ou de ces ordonnances doivent être mis de côté pour être attribués à des tiers de son choix. Le solde comprend un autre règlement de 1 900 000 dollars, dont la répartition est assujettie à l'approbation du ministre idoine en vertu de la disposition de la *Loi sur les valeurs mobilières* en vigueur au moment de l'approbation du règlement. Les fonds cumulés sont détenus dans un compte en banque distinct, et rapportent un intérêt à un taux équivalent au taux préférentiel moyen mensuel moins 1,75 %. Une façon juste et appropriée d'utiliser ces sommes sera déterminée en conformité avec les lois applicables, les ordonnances des tribunaux et l'intérêt public.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2010

Au 31 mars 2010, le solde cumulé s'établit comme suit :

	2010	2009
Solde à l'ouverture	17 180 263 \$	4 882 802 \$
Règlements et ordonnances	29 842 804	13 964 725
Intérêts	125 771	137 736
 Paiements		
Fonds pour l'éducation des investisseurs (note 15(b)(i))	(3 370 000)	(1 750 000)
Autres	(283 000)	(55 000)
Solde à la clôture	43 495 838 \$	17 180 263 \$
 Représenté par :		
Encaisse	43 392 254 \$	17 085 046 \$
Créances	103 584	95 217
	43 495 838 \$	17 180 263 \$

6. FONDS EN FIDUCIE

L'exploitant du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR), la Base de données nationale d'inscription (BDNI) et le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI) ont versé à la CVMO l'excédent cumulé lié aux opérations du SEDAR, de la BDNI et du SEDI. Les fonds cumulés au 31 mars 2010 se chiffraient à 49 135 268 \$ (35 187 761 \$ en 2009), représentant un total de paiements reçus de 46 907 190 \$ (33 080 929 \$ en 2009) et des intérêts accumulés de 2 310 262 \$ (2 106 832 \$ en 2009), moins les paiements versés de 82 184 \$. La CVMO doit détenir ces fonds en fiducie conformément à des ententes passées entre elle et la Commission des valeurs mobilières de l'Alberta, la Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique et l'Autorité des marchés financiers. Dans le cas de la BDNI, l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières fait également partie à l'entente. Ces fonds serviront à compenser tout manque à gagner lié aux systèmes, à mettre au point ou à améliorer ces derniers et à réduire les droits facturés aux utilisateurs des systèmes. Ils sont détenus dans un compte en banque distinct et rapportent un intérêt à un taux équivalent au taux préférentiel moyen mensuel moins 1,75 %.

Les ACVM mettent en œuvre leurs plans de redéveloppement de ces systèmes dans le cadre d'une approche progressive sur plusieurs années. Le financement pour ce programme de redéveloppement proviendra des excédents accumulés. Au 31 mars 2010, le total des paiements relatifs au redéveloppement de SEDAR était de 82 184 \$. Les ACVM ont également conclu un contrat, d'une valeur totale de 750 000 \$, pour la prestation de services professionnels dans le cadre de la conception d'une architecture d'entreprise pour les trois systèmes nationaux de dépôt électronique.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2010

7. ACTIF DU FONDS DE RÉSERVE

- a) Dans le cadre de l'approbation de son statut d'organisme autofinancé, la CVMO a obtenu la permission de constituer une réserve pour éventualités de 20 millions de dollars pour parer aux manques à gagner et aux dépenses imprévues.
- b) Le budget du 2 mai 2000 proposait la fusion de la CVMO et de la Commission des services financiers de l'Ontario en un organisme qui réglementerait les marchés et les services financiers. Dans le cadre de cette initiative, en 2002, le ministère des Finances a autorisé la CVMO à conserver un montant supplémentaire de 12 millions de dollars, lequel ne pouvait servir qu'à payer la mise en œuvre de la fusion proposée et était assujéti aux modalités pertinentes convenues avec le ministère des Finances.

Comme la fusion n'a pas eu lieu, le CVMO a rendu les 12 millions de dollars au ministère des Finances pendant l'exercice.

- c) Les principaux critères de placement pour la réserve sont la protection du principal et le maintien de la liquidité appropriée afin de répondre aux besoins de trésorerie. L'intérêt sur les placements est affecté au fonctionnement de la CVMO. Les fonds cumulés au 31 mars 2010 ont été investis en bons du Trésor du gouvernement de l'Ontario, ayant une échéance d'un an ou de six mois, auprès de l'Office ontarien de financement.

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>2010 Valeur comptable nette</u>	<u>2009 Valeur comptable nette</u>
Ameublement de bureau	4 084 489 \$	3 429 971 \$	654 518 \$	910 889 \$
Matériel de bureau	581 182	518 361	62 821	114 080
Matériel informatique et applications connexes	14 640 137	12 559 572	2 080 565	2 010 332
Matériel informatique et applications connexes détenus en vertu de locations-acquisitions	592 465	437 455	155 010	322 421
Améliorations locatives	9 809 765	7 411 425	2 398 340	3 327 343
	29 708 038 \$	24 356 784 \$	5 351 254 \$	6 685 065 \$

Au cours de l'exercice, le coût total des immobilisations corporelles acquises s'est élevé à 1 372 927 \$ (5 296 606 \$ en 2009), dont aucune n'a été achetée au moyen de locations-acquisitions (309 518 \$ en 2009).

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2010

9. RÉGIMES DE RETRAITE

- a) Tous les employés et les membres admissibles de la CVMO doivent adhérer au Régime de pension de retraite de la fonction publique de l'Ontario. La CVMO a versé un montant de 3 713 737 \$ (3 455 650 \$ en 2009) au Régime de pension de retraite de la fonction publique pour l'exercice terminé le 31 mars 2010. Ce montant est inclus dans les salaires et avantages sociaux. Le gouvernement de l'Ontario est l'unique commanditaire du Régime de pension de retraite de la fonction publique de l'Ontario. Comme le commanditaire a la responsabilité de s'assurer que les fonds de pension sont viables sur le plan financier, les excédents ou les déficits actuariels découlant d'évaluations actuarielles obligatoires du financement ne constituent ni un actif, ni un passif de la CVMO.
- b) La CVMO possède également des régimes de retraite complémentaires sans capitalisation pour le président et les vice-présidents actuels et précédents. Ces régimes avaient une obligation au titre des prestations constituées de 1 782 872 \$ (1 415 148 \$ en 2009) et un passif au titre des prestations constituées de 1 747 190 \$ (1 646 568 \$ en 2009). La différence entre l'obligation au titre des prestations constituées et le passif au titre des prestations constituées représente le gain actuariel net non amorti de 35 682 \$ (gain de 231 420 \$ en 2009). Les dépenses de la CVMO liées aux régimes de retraite complémentaires s'établissaient à 197 519 \$ (192 858 \$ en 2009). Ce montant est inclus dans les salaires et avantages sociaux. Des prestations de 96 897 \$ ont été versées durant l'exercice (95 328 \$ en 2009). Au 31 mars 2009, la durée moyenne du reste de la carrière active des salariés bénéficiant de ces régimes allait de 1 à 2,89 ans (2 à 3,89 ans en 2008) ; les chiffres de 2009 ont servi pour des besoins d'amortissement dans l'exercice 2010. En date du 31 mars 2009, la durée de vie moyenne pour un membre non actif se situait entre 15,90 et 32,35 ans (16,29 à 33,07 ans en 2008). Les principales hypothèses actuarielles adoptées au 31 mars 2010 comprennent un taux d'actualisation de 5,25 % (6,5 % en 2009) sur l'obligation au titre des prestations constituées, de 6,5 % (5,9 % en 2009) sur le coût des avantages et un taux de progression des salaires allant de 2 % à 2,1 %, s'il y a lieu (de 2 % à 2,1 % en 2009).

10. DROITS

Le barème de tarification de la CVMO vise à générer des droits qui représentent les dépenses que celle-ci engage pour offrir des services aux participants au marché. Le barème de tarification se fonde sur le concept de « droits de participation » et de « droits d'activité ». Les montants des droits de participation sont calculés d'après le coût d'un vaste éventail de services de réglementation qu'il est difficile et peu commode d'attribuer à des activités ou à des entités individuelles et qui visent à refléter le niveau d'utilisation des marchés financiers de l'Ontario par le participant au marché. Les droits d'activité représentent le coût direct des ressources en personnel de la CVMO engagé dans l'exécution de certaines activités demandées par les participants au marché. Tout excédent d'exploitation général généré est normalement retourné aux participants au marché grâce à des frais inférieurs à ce qu'ils devraient être pour récupérer les coûts, ou encore au moyen de remboursements directs. L'excédent d'exploitation général prévu le 31 mars 2010 a été utilisé pour réviser les droits de participation 2010 entrant en vigueur le 5 avril 2010.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2010

Les droits perçus pour l'exercice terminé au 31 mars 2010 sont les suivants :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Droits de participation	49 068 114 \$	54 831 014 \$
Droits d'activité	9 828 324	9 048 275
Droits hors délais	2 031 892	2 555 940
Total	<u>60 928 330 \$</u>	<u>66 435 229 \$</u>

11. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

- a) La CVMO s'est engagée à payer 45,1 % des manques à gagner annuels découlant des opérations du SEDAR, le cas échéant, lorsque les frais d'exploitation de ce dernier dépassent ses recettes. Le SEDAR est un système de dépôt et de paiement électronique dont se servent conjointement les membres des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) pour transmettre, recevoir, accepter, étudier et divulguer les documents déposés en version électronique. Le système est géré par un organisme externe au nom des ACVM, en vertu d'un accord signé le 1er août 2004. La Commission des valeurs mobilières de l'Alberta, la Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique et l'Autorité des marchés financiers se sont aussi engagées à payer un pourcentage précis du déficit annuel du SEDAR.

Le SEDAR n'a pas enregistré de déficit au cours de l'exercice. Tel qu'indiqué en note 6, la CVMO détient des fonds en fiducie qui peuvent servir à compenser le manque à gagner du SEDAR, du SEDI et de la BDNI. Au 31 mars 2010, 22 394 935 \$ (19 296 255 \$ en 2009) de fonds totaux détenus en fiducie sont à disposition du SEDAR.

- b) La CVMO est engagée dans différentes poursuites découlant de la conduite normale des affaires. Il est impossible pour le moment de déterminer l'issue et les dispositions de ces poursuites. Toutefois, la direction ne prévoit pas que le règlement de ces poursuites, à titre individuel ou collectif, entraînera d'importantes modifications de la situation financière de la CVMO. Les règlements y afférents, le cas échéant, seront comptabilisés dans la période où ils auront été conclus.

12. RECOUVREMENT DES COÛTS RELATIFS À L'APPLICATION DE LA LOI

En 2010, la CVMO a affecté 870 397 \$ (2 831 170 \$ en 2009) au recouvrement des coûts liés à l'application de la loi, dont 741 198 \$ (2 429 899 \$ en 2009) étaient affectés aux ressources internes et 129 199 \$ (401 271 \$ en 2009) aux ressources externes.

13. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE BAUX

- a) Locations-exploitations

La CVMO a conclu des contrats de location-exploitation pour de l'équipement et des bureaux et s'est engagée à verser des paiements de loyer comme suit :

2011	-	6 071 915 \$
2012	-	6 040 742 \$
2013	-	2 521 331 \$
2014	-	3 800 \$

Il n'existe actuellement aucun contrat de location-exploitation après 2014.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2010

b) Locations-acquisitions

La CVMO a conclu des contrats de location-acquisition pour du matériel informatique et des applications connexes. Les contrats de location qui transfèrent dans une large mesure à la CVMO tous les avantages et les risques associés à la propriété de biens, ou répondent aux critères s'appliquant à la capitalisation d'une location à bail conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, sont comptabilisés comme des contrats de location-acquisition. Un bien est comptabilisé au moment où le contrat de location-acquisition est conclu, tout comme les obligations qui y sont associées, de façon à tenir compte de l'achat et du financement. Le total des intérêts débiteurs comptabilisés dans les obligations locatives pour l'exercice se terminant au 31 mars 2010 s'élève à 17 764 \$ (11 854 \$ en 2009). Le calendrier des paiements minimums en vertu du contrat de location-acquisition, lequel expire le 30 août 2012, ou avant, s'établit comme suit:

Exercice terminé le 31 mars		
2011	115 225	\$
2012	88 796	
2013	1 769	
Montant total minimum des paiements de location	205 790	
Moins : montant représentant un intérêt de 6 %	9 369	
Solde dû	196 421	\$

Le total des obligations en vertu des locations-acquisitions de 196 421 \$ comprend une partie à court terme s'élevant à 107 899 \$ et une partie à long terme s'élevant à 88 522 \$.

14. TRANSACTIONS AVEC LA PROVINCE D'ONTARIO

Dans le cours normal de ses activités, la CVMO a conclu des transactions avec la province d'Ontario comme suit :

- a) La *Loi sur les valeurs mobilières* stipule qu'à la demande du ministre idoine, la CVMO doit remettre à la province d'Ontario tous les fonds excédentaires que fixe le ministre. Compte tenu du nouveau modèle s'appliquant aux droits, tel que décrit à la note 10, et de la pratique de la CVMO d'établir les droits de façon périodique, la CVMO n'est plus tenue de verser ses fonds excédentaires au Trésor. Les fonds excédentaires que la CVMO garde sont assujettis à des conditions qui doivent être convenues avec le ministère.
- b) Pendant l'exercice, la CVMO a rendu au ministère des Finances une somme de 12 millions de dollars, représentant la somme conservée pour la fusion avec la Commission des services financiers de l'Ontario, qui n'a pas eu lieu.
- c) La CVMO a une entente tripartite avec l'Office ontarien de financement pour faciliter des arrangements bancaires avec une banque de l'Annexe 1.
- d) Les charges complémentaires de retraite des salariés ont été payées par le gouvernement de l'Ontario et ne figurent pas dans l'État du fonctionnement et de l'excédent de fonctionnement.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2010

15. FONDS POUR L'ÉDUCATION DES INVESTISSEURS

- a) Le Fonds pour l'éducation des investisseurs (le « fonds ») a été constitué par des lettres patentes de l'Ontario en date du 3 août 2000 à titre de société sans but lucratif ni capital-actions. Le fonds, qui est géré par un conseil d'administration indépendant, a pour mission d'accroître les connaissances et la sensibilisation des investisseurs actuels et éventuels, d'appuyer la recherche et d'élaborer des programmes et des partenariats visant à promouvoir l'éducation des investisseurs et l'éducation financière dans les écoles et auprès d'apprenants adultes. La CVMO est l'unique membre du fonds ayant droit de vote. Le fonds ne paie pas d'impôts sur le revenu.

Le fonds n'est pas considéré comme une filiale de la CVMO et n'a donc pas été consolidé dans les états financiers de la CVMO. Les états financiers du fonds peuvent être fournis sur demande. Voici les principaux chiffres relatifs à cette entité non consolidée au 31 mars 2010 et 2009 et pour les deux exercices terminés le 31 mars 2010 :

FONDS POUR L'ÉDUCATION DES INVESTISSEURS

	2010	2009
Situation financière		
Actif total	2 498 362 \$	1 840 174 \$
Moins : Passif total	532 082	200 957
Actif net total	1 966 280	1 639 217
Moins : Investi dans les immobilisations corporelles	249 746	263 235
Disponible pour les besoins du fonds	1 716 534 \$	1 375 982 \$

Résultats de fonctionnement

Revenu de contributions et d'intérêts total	3 378 477 \$	1 786 053 \$
Dépenses totales	3 051 414	2 078 354
Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses	327 063 \$	(292 301) \$

Flux de trésorerie

Rentrées de fonds provenant du fonctionnement		
Rentrées de fonds de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario	3 370 000 \$	1 750 000 \$
Rentrées de fonds provenant de tiers	202 422	-
Intérêts créditeurs reçus	8 812	38 862
Sommes versées au titre des initiatives et des frais	(2 725 925)	(1 382 056)
Sommes versées au titre des immobilisations corporelles	(178 596)	(64 373)
Augmentation nette de la trésorerie	676 713	342 433
Position de la trésorerie au début de la période	1 551 860	1 209 427
Position de la trésorerie à la fin de la période	2 228 573 \$	1 551 860 \$

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2010

- b) Pendant l'exercice, la CVMO a conclu les opérations suivantes avec le fonds :
- i) La CVMO a versé 3 370 000 \$ au fonds (1 750 000 \$ en 2009). Ces paiements provenaient de fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances, tel que décrit à la note 5.
 - ii) La CVMO a un contrat de services de gestion et d'administration avec le fonds, au prix coûtant.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2010, la CVMO a engagé des dépenses totales de 703 456 \$ (476 919 \$ en 2009) dans les services liés au fonds. Le coût total de ces services a été réimputé au fonds. Sur ce montant, 171 050 \$ étaient dus à la CVMO au 31 mars 2010 (108 215 \$ en 2009).

16. DÉCISIONS CONCERNANT LES PRINCIPES COMPTABLES

En 2008, le Conseil des normes comptables du Canada a confirmé que les principes comptables généralement reconnus pour les sociétés devant rendre des comptes au public seraient les Normes internationales d'information financière (NIIF). La première année de leur mise en œuvre sera l'exercice commençant le 1er janvier 2011 ou après cette date, mais des chiffres comparatifs seront requis dans les états financiers de l'exercice précédent. En octobre 2009, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (CICA) a approuvé une modification exigeant que les organismes gouvernementaux, tels que la Commission, tiennent compte des besoins des utilisateurs de leurs états financiers pour déterminer si les normes du Manuel de comptabilité de l'ICCA pour CCSP ou les NIIF sont les plus appropriées. La CVMO a choisi d'adopter les NIIF et procède actuellement à une évaluation de l'impact du passage aux NIIF sur les états financiers. Dans une annexe au budget 2010 de l'Ontario, le gouvernement de l'Ontario a exprimé sa préoccupation vis-à-vis de la gamme de normes comptables utilisées au sein du secteur public en Ontario et cherche à préciser le pouvoir qu'il a de donner des instructions aux organismes, tels que la CVMO, qui figurent dans les comptes consolidés de la province, concernant les principes comptables devant être utilisés lors de la préparation de leurs états financiers. Les plans établis par la CVMO pour le passage aux NIIF pourraient être affectés par les plans du gouvernement.

Cybersanté Ontario

Responsabilités de la direction à l'égard de l'information financière

La direction et le conseil d'administration sont responsables des états financiers et des autres renseignements présentés dans le rapport annuel. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada et, le cas échéant, font état de montants établis selon les meilleures estimations et le discernement de la direction. La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers. L'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel est conforme au contenu des états financiers à tous les égards importants.

Dans ses activités, cyberSanté Ontario respecte les normes d'intégrité les plus strictes. Pour veiller à la présentation de ses biens et à la fiabilité de l'information financière, l'Organisme se conforme à des pratiques et procédures de gestion solides et maintient des systèmes et contrôles appropriés de déclaration de l'information financière.

Le conseil d'administration est tenu de s'assurer que la direction se conforme à ses responsabilités à l'égard de la déclaration de l'information financière et des contrôles internes. Les états financiers ont été examinés par le comité des finances et de la vérification de cyberSanté Ontario et approuvés par son conseil d'administration.

Les états financiers ont été examinés par PricewaterhouseCoopers LLP, cabinet indépendant de vérificateurs externes nommé par le conseil d'administration. La responsabilité des vérificateurs externes consiste à examiner les états financiers conformément aux PCGR afin de pouvoir affirmer qu'ils sont présentés avec justesse et conformément à ces principes. Dans leur rapport, les vérificateurs décrivent la portée de leur examen et formulent leur opinion.



Chef de la Direction Financière
Sandip Mitra



Le 24 juin 2009

Rapport des vérificateurs

Au conseil d'administration de Cybersanté Ontario

Nous avons vérifié le bilan de **Cybersanté Ontario** (auparavant, Agence des systèmes intelligents pour la santé) au 31 mars 2010 ainsi que les états des résultats et du solde du fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de Cybersanté Ontario. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de Cybersanté Ontario au 31 mars 2010 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

PricewaterhouseCoopers LLP

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

PricewaterhouseCoopers
LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l. Comptables
agréés
North American Centre 5700 Yonge
Street, Suite 1900 North York,
Ontario Canada M2M 4K7 Téléphone +1
416 218 1500 Télécopieur +1 416 218
1499

« PricewaterhouseCoopers » s'entend de PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., société à responsabilité limitée de l'Ontario ou, selon le contexte, du réseau mondial de PricewaterhouseCoopers ou des autres sociétés membres du réseau, chacune étant une entité distincte sur le plan juridique.

Cybersanté Ontario

Bilan

31 mars 2010

(en milliers de dollars)

	2010 \$	2009 \$
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	20 794	6 852
Charges payées d'avance	3 742	4 224
Intérêts à recevoir	19	-
Montant à recevoir de la province d'Ontario (note 3)	3 987	33 500
	28 542	44 576
Immobilisations corporelles (note 4)	19 645	17 679
Actifs incorporels (note 5)	17 086	9 935
	65 273	72 190
Passif		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs	7 329	24 282
Charges à payer		
Fonctionnement	15 215	15 492
Immobilisations corporelles	842	4 206
	23 386	43 980
Apports d'immobilisations reportés (note 7)	36 731	27 614
	60 117	71 594
Solde du fonds (note 6)	5 156	596
	65 273	72 190
Engagements (note 8)		

Approuvé par le Conseil,



, administrateur

Cybersanté Ontario

État des résultats et du solde du fonds

Exercice terminé le 31 mars 2010

(en milliers de dollars)

	2010 \$	2009 \$
Produit du financement		
Fonds reçus du gouvernement (note 3)	342 828	202 683
Amortissement des apports d'immobilisations reportés (note 7)	10 501	8 808
	<u>353 329</u>	<u>211 491</u>
Charges		
Exploitation et gestion de réseaux	80 840	72 412
Développement et livraison de solutions et dépannage	194 590	63 784
Activités liées aux technologies de l'information	34 403	37 025
Sécurité et protection de la vie privée	3 101	2 637
Services généraux	24 738	19 085
Frais de transition	-	6 825
	<u>337 672</u>	<u>201 768</u>
Amortissement des immobilisations corporelles	5 772	5 155
Amortissement des actifs incorporels	<u>4 729</u>	<u>3 653</u>
	<u>348 173</u>	<u>210 576</u>
Excédent du produit du financement sur les charges de l'exercice	5 156	915
Solde (déficit) du fonds au début de l'exercice	596	(319)
Remboursement de l'excédent de l'exercice précédent	<u>(596)</u>	<u>-</u>
Solde du fonds à la fin de l'exercice	<u>5 156</u>	<u>596</u>

Cybersanté Ontario

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2010

(en milliers de dollars)

	2010 \$	2009 \$
Flux de trésorerie liés aux		
Activités de fonctionnement		
Excédent du produit du financement sur les charges de l'exercice	5 156	915
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des apports d'immobilisations reportés (note 7)	(10 501)	(8 808)
Amortissement des immobilisations corporelles	5 772	5 155
Amortissement des actifs incorporels	4 729	3 653
	<u>5 156</u>	<u>915</u>
 Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Montant à recevoir de la province d'Ontario	29 513	(16 741)
Intérêts à recevoir	(19)	-
Charges payées d'avance	482	(2 695)
Comptes créditeurs	(16 953)	19 134
Charges à payer		
Fonctionnement	(277)	(1 238)
Immobilisations corporelles	(3 364)	3 546
	<u>14 538</u>	<u>2 921</u>
 Activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(7 738)	(13 981)
Acquisitions d'actifs incorporels	(11 880)	(8 336)
	<u>(19 618)</u>	<u>(22 317)</u>
 Activités de financement		
Apports d'immobilisations reçus (note 7)	19 618	22 317
Remboursement de l'excédent de l'exercice précédent	(596)	-
	<u>19 022</u>	<u>22 317</u>
 Augmentation de l'encaisse au cours de l'exercice	<u>13 942</u>	<u>2 921</u>
 Encaisse au début de l'exercice	<u>6 852</u>	<u>3 931</u>
 Encaisse à la fin de l'exercice	<u>20 794</u>	<u>6 852</u>

1 Nature des activités

Le 29 septembre 2008, l'Agence des systèmes intelligents pour la santé, personne morale sans capital-actions, a changé sa dénomination sociale pour Cybersanté Ontario en vertu du Règlement de l'Ontario 43/02 (le « Règlement 43/02 »). Le 1^{er} avril 2009, le programme de cybersanté a été transféré à Cybersanté Ontario.

Cybersanté Ontario est un organisme de services opérationnels, selon la définition figurant dans les directives du Conseil de gestion du gouvernement. En vertu du paragraphe 2(3) du Règlement 43/02, Cybersanté Ontario est, à toutes ses fins, un organisme de Sa Majesté au sens de la *Loi sur les organismes de la Couronne* et elle exerce ses pouvoirs uniquement en cette qualité. En vertu du paragraphe 6(1) du Règlement 43/02, le conseil d'administration est composé de membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil sur la recommandation du ministre de la Santé et des Soins de longue durée. Le lieutenant-gouverneur en conseil peut nommer jusqu'à 12 membres au conseil d'administration de Cybersanté Ontario. En vertu du paragraphe 7(1) du Règlement 43/02 et sous réserve des directives données par le ministre de la Santé et des Soins de longue durée aux termes de l'article 8, le conseil d'administration de Cybersanté Ontario assure la gestion et la direction des affaires de Cybersanté Ontario. Le paragraphe 9(1) du Règlement 43/02 prévoit que le chef de la direction de Cybersanté Ontario est nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Aux termes du paragraphe 10.1(1) du Règlement 43/02, Cybersanté Ontario et le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « MSSLD ») doivent conclure un protocole d'entente. Ce protocole d'entente a été paraphé le 31 mars 2008. Les objectifs de Cybersanté Ontario sont les suivants :

- a) Fournir des services de cybersanté et le soutien nécessaire afin d'assurer une planification, une gestion et une prestation de services de soins de santé efficaces et efficientes en Ontario.
- b) Élaborer une stratégie et une politique de fonctionnement en matière de services de cybersanté.
- c) Protéger la vie privée des personnes dont les renseignements personnels ou les renseignements médicaux sont recueillis, transmis, stockés ou échangés par Cybersanté Ontario ou par l'intermédiaire de celle-ci, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, la *Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé* et toute autre loi applicable (Règl. de l'Ont. 339/08, parag. 4 (en anglais seulement)).

La province d'Ontario assume le financement de Cybersanté Ontario par l'intermédiaire du MSSLD. L'exercice de Cybersanté Ontario est le même que celui du gouvernement de l'Ontario. En tant qu'organisme du MSSLD, Cybersanté Ontario est exempté de l'impôt sur le revenu.

2 Principales conventions comptables

Modifications de conventions comptables

Le chapitre 4400, « Présentation des états financiers des organismes sans but lucratif », du *Manuel* de l'ICCA a fait l'objet récemment de modifications concernant les exigences relativement à divers aspects de la présentation des états financiers. Ces nouvelles conventions s'appliquent à Cybersanté Ontario depuis le 1^{er} avril 2009 et leur adoption n'a eu aucune incidence sur ses états financiers.

Le 1^{er} avril 2009, Cybersanté Ontario a adopté le chapitre 3064, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », du *Manuel* de l'ICCA qui établit des normes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels. À la suite de l'adoption de ce chapitre, Cybersanté Ontario a procédé au reclassement de certains coûts liés aux logiciels des immobilisations corporelles aux actifs incorporels. Ce chapitre s'applique de manière rétrospective et n'a d'effet que sur la présentation. Le tableau qui suit présente l'incidence de l'adoption de ces dispositions sur les données comparatives :

	2010 \$ (données publiées)	2009 \$ (données retraitées)
Bilan		
Immobilisations corporelles	27 614	17 679
Actifs incorporels	-	9 935
État des résultats et du solde du fonds		
Amortissement des immobilisations corporelles	8 808	5 155
Amortissement des actifs incorporels	-	3 653
État des flux de trésorerie		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	22 317	13 981
Acquisitions d'actifs incorporels	-	8 336

Produit du financement

Les fonds reçus du gouvernement sont constatés au moment où ils sont reçus ou au moment où ils sont à recevoir, si le montant à recevoir peut être évalué de façon raisonnable et si son recouvrement peut être raisonnablement assuré.

Cybersanté Ontario applique la méthode du report pour la comptabilisation du produit du financement reçu. Autrement dit, les apports réservés à l'achat d'immobilisations et d'actifs incorporels sont reportés, puis constatés dans le produit de financement de l'exercice au cours duquel la charge d'amortissement est prise en compte.

Instruments financiers

Les instruments financiers de Cybersanté Ontario se composent de l'encaisse, des intérêts à recevoir, du montant à recevoir de la province d'Ontario, des comptes créditeurs et des charges à payer. La valeur comptable de ces instruments financiers se rapproche de la juste valeur, étant donné la nature à court terme de ces instruments.

Les instruments financiers de Cybersanté Ontario sont en règle générale classés et comptabilisés comme suit :

Encaisse	détenue à des fins de transaction
Intérêts à recevoir	prêts et créances
Montant à recevoir de la province d'Ontario	prêts et créances
Comptes créditeurs	autres passifs financiers
Charges à payer	autres passifs financiers

Les actifs financiers classés comme détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à la juste valeur marchande à la date du bilan. Les montants classés comme prêts et créances ou comme autres passifs financiers sont comptabilisés au coût après amortissement.

Catégories de charges

Le poste « Exploitation et gestion de réseaux » comprend les coûts liés à l'investissement de Cybersanté Ontario dans la conception et la maintenance de son réseau privé et sécurisé pour les fournisseurs de soins de santé leur permettant d'accéder aux applications de cybersanté, ainsi que les coûts liés au déploiement du réseau auprès des clients.

Le poste « Développement et livraison de solutions et dépannage » comprend les coûts liés aux applications clients et aux produits de Cybersanté Ontario, en plus des coûts liés à la planification et aux mesures prises pour permettre aux partenaires externes de prestation de services d'exécuter des projets et des programmes.

Le poste « Activités liées aux technologies de l'information » comprend les coûts liés à l'offre de services technologiques en matière de produits et de services de cybersanté et aux deux centres de données de Cybersanté Ontario.

Le poste « Sécurité et protection de la vie privée » comprend les coûts liés à la protection de la vie privée ainsi que de la confidentialité et de l'intégrité des renseignements personnels sur la santé détenus par Cybersanté Ontario, y compris les applications conçues et mises en place par Cybersanté Ontario.

Le poste « Services généraux » comprend les frais liés aux ressources et aux services de Cybersanté Ontario, exception faite des frais juridiques, des frais de location, des frais de recrutement et des frais liés aux technologies de l'information internes, qui ont été affectés à d'autres catégories de charges.

Les coûts de transition comprennent les coûts liés au changement de dénomination d'Agence des systèmes intelligents pour la santé à Cybersanté Ontario, qui a eu lieu le 31 mars 2009.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont constatées au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire, la moitié seulement de sa valeur étant constatée dans l'exercice au cours duquel un bien a été acheté, sur la durée de vie utile estimative du bien en question, à savoir :

Matériel informatique	3 à 5 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 ans
Améliorations locatives	sur la durée respective des baux

Cybersanté Ontario réduit la valeur des immobilisations corporelles qu'elle ne prévoit plus utiliser à long terme à la valeur résiduelle, le cas échéant. L'excédent de la valeur comptable sur la valeur résiduelle de ces immobilisations est constaté à titre de charge d'amortissement dans l'état des résultats et du solde du fonds.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont constatés au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire, sa valeur étant constatée dans le mois au cours duquel l'actif est utilisé. La durée de vie utile des actifs est établie comme suit :

Logiciels	3 à 5 ans
Infrastructure de TI ou logiciels d'application de gestion	5 à 10 ans

Depuis le 1^{er} avril 2009, Cybersanté Ontario capitalise les coûts de main-d'œuvre liés à la conception et à la mise en place des logiciels, de l'infrastructure de TI et des logiciels d'application de gestion. Cette nouvelle convention comptable a été appliquée de manière prospective, les données des exercices précédents à cet égard n'étant pas facilement accessible.

Utilisation d'estimations

L'établissement d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et élabore des hypothèses ayant une incidence sur les montants de l'actif et du passif à la date des états financiers et sur les montants des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

3 Fonds reçus du gouvernement

Le MSSLD s'est engagé à fournir un financement de 362 446 \$ (225 000 \$ en 2009) à Cybersanté Ontario. Sur ce montant, 3 987 \$ (33 500 \$ en 2009) ont été recouvrés après la fin de l'exercice. Ce financement a été constaté selon les conventions comptables suivies par Cybersanté Ontario comme suit :

	2010 \$	2009 \$
Financement promis	259 407	223 700
Financement par voie de paiement de transfert	103 039	1 300
Financement total	362 446	225 000
Montants reçus pour les immobilisations corporelles	(19 618)	(22 317)
	342 828	202 683

4 Immobilisations corporelles

	2010		
	Coût \$	Amortisse- ment cumulé \$	Montant net \$
Matériel informatique	55 723	38 762	16 961
Mobilier et matériel de bureau	4 190	2 613	1 577
Améliorations locatives	3 490	2 383	1 107
	63 403	43 758	19 645
	2009		
	Coût \$	Amortisse- ment cumulé \$	Montant net \$
Matériel informatique	48 357	34 312	14 045
Mobilier et matériel de bureau	3 973	2 097	1 876
Améliorations locatives	3 335	1 577	1 758
	55 665	37 986	17 679

Certains actifs qui sont inclus dans les immobilisations corporelles ne sont pas utilisés actuellement et, par conséquent, ils n'ont pas été amortis sur l'exercice. La valeur comptable nette du matériel informatique non utilisé s'établit à 2 158 \$ (6 478 \$ en 2009).

Au cours de l'exercice, du matériel informatique qui n'était plus utilisé et dont la valeur comptable nette s'établissait à 80 \$ (198 \$ en 2009) avait été complètement amorti et radié.

5 Actifs incorporels

	2010		
	Coût \$	Amortisse- ment cumulé \$	Montant net \$
Logiciels	30 427	22 782	7 645
Projets en cours	9 441	-	9 441
	39 868	22 782	17 086

	2009		
	Coût \$	Amortisse- ment cumulé \$	Montant net \$
Logiciels	27 988	18 053	9 935

Certains actifs inclus dans les actifs incorporels ont été acquis, mais ne sont pas utilisés. Par conséquent, ceux-ci n'ont pas été amortis pour l'exercice. La valeur comptable nette des logiciels non utilisés est de 838 \$ (2 812 \$ en 2009).

6 Gestion du solde des fonds

La totalité du financement de Cybersanté Ontario provient du MSSLD. Le solde excédentaire doit être remboursé l'exercice suivant. L'insuffisance réduit le financement de l'exercice suivant.

7 Apports d'immobilisations reportés

	2010 \$	2009 \$
Solde au début de l'exercice	27 614	14 105
Apports d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels reçus	19 618	22 317
Amortissement	(10 501)	(8 808)
Solde à la fin de l'exercice	36 731	27 614

8 Engagements contractuels

- a) Cybersanté Ontario a plusieurs engagements contractuels. Ces engagements portent sur l'espace et les services liés aux centres de données à haute sécurité utilisés pour l'hébergement de la suite de produits et de services ONE de Cybersanté Ontario, qui viennent appuyer les initiatives de l'Ontario en matière de cybersanté, ainsi que pour l'hébergement d'applications client. Les paiements requis aux termes de ces engagements sont les suivants :

	\$
2011	83 192
2012	89 233
2013	55 831
2014	25 537
2015	-
	253 793

- b) La Société immobilière de l'Ontario, société de la Couronne de la province d'Ontario, détient des baux pour les bureaux qu'occupe Cybersanté Ontario. Cybersanté Ontario est responsable des paiements à effectuer en vertu de ces contrats de location-exploitation. Les paiements requis jusqu'à la date d'expiration des baux sont les suivants :

	\$
2011	5 200
2012	2 710
2013	1 412
2014	792
2015	629
2016 et par la suite	366
	11 109

- c) Cybersanté Ontario a conclu une entente contractuelle de plusieurs années avec IBM Canada Ltd. pour la prestation de services de technologies en information. Pour l'exercice 2011, le paiement devrait s'établir à 5 280 \$.

9 Avantages sociaux

Cybersanté Ontario a constitué un régime de retraite à cotisations déterminées destiné à ses salariés. Les cotisations au régime pour l'exercice se sont élevées à 2 427 \$ (2 141 \$ en 2009).

La Fondation Trillium de l'Ontario

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers ci-joints de La Fondation Trillium de l'Ontario sont la responsabilité de la direction et ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus.

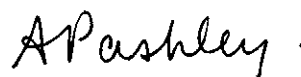
La direction maintient un système de contrôles internes qui a pour objet de fournir un degré raisonnable d'assurance que l'information financière est exacte et que les actifs sont protégés.

Le conseil d'administration s'assure que la direction assume ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière et des contrôles internes. Le comité des finances et de la vérification et le conseil d'administration se rencontrent régulièrement pour superviser les activités financières de la Fondation et au moins une fois l'an pour passer en revue les états financiers vérifiés et le rapport des vérificateurs externes à leur égard.

Les états financiers ont été vérifiés par KPMG s.r.l., vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration. La responsabilité des vérificateurs externes est d'exprimer une opinion indiquant que les états financiers donnent une image fidèle selon les principes comptables généralement reconnus. Le rapport des vérificateurs présente l'étendue du travail de vérification et l'opinion des vérificateurs.



L. Robin Cardozo, FCA
Chef de la direction



Anne Pashley
Vice-présidente,
Finances et administration



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés
Yonge Corporate Centre
4100, rue Yonge, Bureau 200
Toronto (Ontario) M2P 2H3
Canada

Téléphone (416) 228-7000
Télécopieur (416) 228-7123
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au conseil d'administration de La Fondation Trillium de l'Ontario

Nous avons vérifié le bilan de La Fondation Trillium de l'Ontario au 31 mars 2010 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Fondation. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2010 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur les personnes morales* de l'Ontario, nous déclarons que, à notre avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 22 avril 2010

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Bilan

31 mars 2010, avec chiffres correspondants de 2009

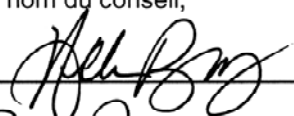
	2010	2009
Actif		
Trésorerie	847 635 \$	638 446 \$
Charges payées d'avance et autres	173 031	145 628
Placements (note 3)	116 942 596	108 899 428
Immobilisations (note 4)	693 421	815 592
	118 656 683 \$	110 499 094 \$

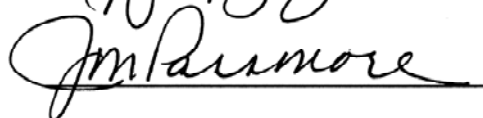
Passif et actifs nets

Passif		
Créditeurs et charges à payer	705 106 \$	699 210 \$
Apports reportés [note 5 a)]	4 096 629	3 192 536
Subventions à payer [note 5 b)]	111 282 906	104 035 306
	116 084 641	107 927 052
Actifs nets		
Investis dans des immobilisations	693 421	815 592
Non affectés	1 878 621	1 756 450
	2 572 042	2 572 042
	118 656 683 \$	110 499 094 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

 , Helen Burstyn, présidente

 , Janet Passmore, trésorière

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2010, avec chiffres correspondants de 2009

	2010	2009
Produits		
Financement du gouvernement de l'Ontario [note 5 a)]	119 275 907 \$	111 312 316 \$
Subventions annulées ou recouvrées	1 783 448	1 796 356
Revenus de placement	660 802	4 091 673
	<u>121 720 157</u>	<u>117 200 345</u>
Charges		
Activités du programme		
Subventions promises (note 5)	108 528 300	104 596 300
Charges découlant de l'octroi de subventions (note 5)	11 178 398	10 777 792
Services rendus à la collectivité (note 7)	580 049	428 412
	<u>120 286 747</u>	<u>115 802 504</u>
Services de soutien (note 5)	1 041 395	1 056 153
Amortissement	392 015	341 688
	<u>121 720 157</u>	<u>117 200 345</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	– \$	– \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

État de l'évolution des actifs nets

Exercice terminé le 31 mars 2010, avec chiffres correspondants de 2009

	2010		2009	
	Investis dans des immobilisations	Non affectés	Total	Total
Actifs nets au début de l'exercice	815 592 \$	1 756 450 \$	2 572 042 \$	2 572 042 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(392 015)	392 015	—	—
Achat (cession) d'immobilisations	269 844	(269 844)	—	—
Actifs nets à la fin de l'exercice	693 421 \$	1 878 621 \$	2 572 042 \$	2 572 042 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2010, avec chiffres correspondants de 2009

	2010	2009
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités de fonctionnement		
Amortissement d'immobilisations sans effet sur la trésorerie	392 015 \$	341 688 \$
Variation des éléments hors caisse liés aux activités de fonctionnement	8 130 186	343 975
	8 522 201	685 663
Activités d'investissement		
Achat de placements	(3 153 131 685)	(3 539 937 506)
Cession de placements	3 145 088 517	3 539 595 907
Achat d'immobilisations	(269 844)	(627 090)
	(8 313 012)	(968 689)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	209 189	(283 026)
Trésorerie au début de l'exercice	638 446	921 472
Trésorerie à la fin de l'exercice	847 635 \$	638 446 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2010

La Fondation Trillium de l'Ontario (la « Fondation » ou « FTO »), organisme du ministère du Tourisme et de la Culture (le « Ministère »), est soutenue financièrement par le gouvernement de l'Ontario. La FTO a entrepris ses activités à titre d'organisme sans lien de dépendance avec le gouvernement de l'Ontario le 23 août 1982 et a été constituée sans capital-actions en vertu des lois de l'Ontario selon des lettres patentes datées du 17 novembre 1982. L'objectif de la FTO consiste à créer des collectivités saines et dynamiques partout en Ontario en renforçant les capacités du secteur bénévole par des investissements dans les projets communautaires.

Le financement du gouvernement est assujéti à un protocole d'entente qui établit la façon dont les fonds doivent être investis et distribués.

1. Principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada appliqués dans le cadre des principales conventions comptables résumées ci-après :

a) Constatation des produits

La FTO suit la méthode du report pour comptabiliser les apports, qui comprennent le financement accordé par le gouvernement. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou comme montants à recevoir, s'ils peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable et s'il est raisonnablement assuré qu'ils seront reçus. Les apports grevés d'affectation d'origine externe sont reportés et constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les revenus de placement sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

b) Instruments financiers

Les placements à court terme, soit les bons du Trésor, les acceptations bancaires et les obligations, sont classés comme placements détenus à des fins de transaction. Les placements à court terme sont constatés à la juste valeur, de la manière déterminée à la fin de l'exercice en fonction de la valeur de marché des instruments d'emprunt.

Les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition de placements ne sont pas considérés comme étant importants et ils sont passés en charges lorsqu'ils sont acquittés.

Les opérations d'achat et de vente de placements sont constatées à la date de règlement.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2010

1. Principales conventions comptables (suite)

b) Instruments financiers (suite)

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les soldes bancaires.

Les créiteurs, charges à payer et subventions à payer sont classés comme autres passifs financiers et évalués au coût après amortissement.

Conformément à la décision du Conseil des normes comptables d'exonérer les organismes sans but lucratif des obligations d'information à l'égard des instruments financiers contenues dans les chapitres 3862, « Instruments financiers – informations à fournir », et 3863, « Instruments financiers – présentation », du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* (« ICCA »), la Fondation a choisi de ne pas appliquer ces normes pour l'établissement de ses états financiers.

c) Subventions

Les subventions sont comptabilisées à titre de charges dans l'exercice au cours duquel la Fondation les approuve.

d) Ventilation des charges au titre des services de soutien

La Fondation classe les charges par fonction dans son état des résultats. Elle ventile certains coûts en déterminant la méthode de ventilation appropriée et en l'appliquant de la même façon pour chaque exercice. La Fondation ventile ses charges au titre des services de soutien de façon proportionnelle par habitant.

e) Immobilisations

Les immobilisations sont constatées au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé de manière linéaire sur les périodes suivantes :

Mobilier et agencements	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	3 ans
Améliorations locatives	Sur la durée du bail

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2010

1. Principales conventions comptables (suite)

f) Recours à des estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs et sur les informations relatives aux actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

2. Modifications de conventions comptables

L'ICCA a publié des révisions de la série de normes du chapitre 4400 du *Manuel* traitant des organismes sans but lucratif.

a) Modifications au chapitre 4400, « Présentation des états financiers des organismes sans but lucratif » (le « chapitre 4400 »)

Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2009, la Fondation a adopté les modifications apportées au chapitre 4400 du *Manuel*. L'adoption de ces recommandations n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2010.

b) Modifications au chapitre 1000, « Fondements conceptuels des états financiers » (le « chapitre 1000 »)

Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2009, la Fondation a adopté les modifications apportées au chapitre 1000 du *Manuel*. Ces modifications ont clarifié les critères relatifs à la constatation d'un actif ou d'un passif et ont supprimé la possibilité de constater les actifs ou les passifs sur la seule base de l'appariement entre les postes des produits et des charges. L'adoption de ces recommandations n'a pas eu d'incidence sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2010.

c) Ventilation des charges des organismes sans but lucratif – informations à fournir

Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2009, la Fondation a adopté le chapitre 4470 du *Manuel*, « Ventilation des charges des organismes sans but lucratif – informations à fournir », qui établit des normes sur les informations à fournir par les entités qui choisissent de classer leurs charges par fonction et de ventiler les charges entre les différentes fonctions auxquelles elles se rattachent. Les informations applicables sont présentées à la note 6.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2010

2. Modifications de conventions comptables (suite)

La Fondation ventile certaines de ses charges au titre des services de soutien en fonction de la proportion du nombre total de membres du personnel qui participent directement à l'octroi de subventions et à la prestation de services à la collectivité. Les pourcentages qui suivent ont servi à calculer la ventilation : 72 % pour l'octroi de subventions (72 % en 2009) et 3 % pour les services rendus à la collectivité (3 % en 2009). Le calcul se traduit par une ventilation de 3 052 498 \$ au titre des charges liées à l'octroi de subventions (3 067 505 \$ en 2009) et de 113 195 \$ au titre des services rendus à la collectivité (116 487 \$ en 2009). Les services de soutien présentés à l'état des résultats se chiffrent à 1 041 395 \$ (1 056 153 \$ en 2009).

3. Placements

Les placements, présentés à la juste valeur, sont les suivants :

	2010	2009
Bons du Trésor	66 415 789 \$	93 801 557 \$
Acceptations bancaires	15 058 896	15 097 871
Obligations	35 467 911	—
	116 942 596 \$	108 899 428 \$

Tous les placements sont effectués dans des titres à revenu fixe et ils viennent à échéance au cours des six prochains mois (échéance de trois mois en 2009). Ces placements portent intérêt à des taux variant de 0,2 % à 0,5 % (de 0,9 % à 1,1% en 2009). Les placements dans des obligations comprennent les obligations émises par la Fiducie du Canada pour l'habitation, le gouvernement provincial de l'Ontario et Hydro-Québec.

L'Office ontarien de financement agit à titre de gestionnaire de placements de la FTO en vertu d'une convention relative aux conseils en investissement qui respecte les politiques et procédures de la FTO régissant le risque et contient également des mesures supplémentaires liées au risque.

La gestion du risque se rapporte à la compréhension et à la gestion dynamique des risques associés à tous les volets des activités de la Fondation et au contexte de fonctionnement connexe. Les placements sont principalement exposés au risque de taux d'intérêt, au risque de crédit et au risque de marché. La FTO a mis en place des politiques et des procédures officielles pour faire face à ces risques.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2010

3. Placements (suite)

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que des variations de taux d'intérêt touchent la valeur des titres à revenu fixe que détient la FTO. La Fondation gère ce risque en détenant des titres d'emprunt émis par le gouvernement du Canada et par de grandes banques canadiennes et en échelonnant la durée des titres détenus.

Le risque de crédit découle de la non-exécution par les contreparties aux placements. La Fondation atténue ce risque en ne traitant qu'avec des contreparties solvables.

Le risque de marché découle de titres à revenu fixe détenus à des fins de transaction. Les variations du marché exposent la FTO à un risque de perte. La Fondation atténue ce risque au moyen de contrôles visant à superviser et à limiter les niveaux de concentration.

4. Immobilisations

			2010	2009
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Mobilier et agencements	803 237 \$	721 006 \$	82 231 \$	114 464 \$
Matériel informatique	1 016 898	851 586	165 312	243 580
Logiciels	856 029	545 337	310 692	279 995
Améliorations locatives	1 514 411	1 379 225	135 186	177 553
	4 190 575 \$	3 497 154 \$	693 421 \$	815 592 \$

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2010

5. Apports reportés et subventions à payer

- a) Les apports reportés représentent le financement accordé par le Ministère qui n'a pas encore été promis comme subventions ni investi dans le fonctionnement. Ces fonds sont affectés jusqu'au moment où les subventions sont approuvées par le Conseil et données en garantie à des tiers ou jusqu'à ce que les dépenses de fonctionnement soient effectuées. La FTO a mis en place des contrôles afin de s'assurer que les affectations relatives aux promesses de subventions soient respectées avant de recourir à ces fonds.

	2010	2009
Apports reportés au début de l'exercice	3 192 536 \$	4 344 852 \$
Activités au cours de l'exercice		
Financement reçu		
Ministère des Affaires civiques et de l'Immigration	180 000	160 000
Ministère du Tourisme et de la Culture	120 000 000	110 000 000
	120 180 000	110 160 000
Revenus de placement comptabilisés		
à titre de produits	660 802	4 091 673
Subventions promises	(108 528 300)	(104 596 300)
Charges découlant de l'octroi de subventions	(11 178 398)	(10 777 792)
Services de soutien et amortissement	(1 433 410)	(1 397 841)
Services rendus à la collectivité	(580 049)	(428 412)
Subventions annulées ou recouvrées	1 783 448	1 796 356
Montants constatés à titre de financement du gouvernement de l'Ontario	(119 275 907)	(111 312 316)
Apports reportés à la fin de l'exercice	4 096 629 \$	3 192 536 \$

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2010

5. Apports reportés et subventions à payer (suite)

- b) Lorsque la FTO promet la distribution d'une subvention, celle-ci est comptabilisée comme subvention à payer. Les subventions promises qui ne sont pas encore distribuées sont à payer à la réception des fonds par la FTO et si les bénéficiaires satisfont à certains critères de rendement. L'historique des subventions à payer se détaille comme suit :

	2010	2009
Subventions promises – Subventions à la collectivité et subventions à l'échelle de la province	108 528 300 \$	104 596 300 \$
Subventions annulées	(1 229 100)	(1 184 600)
Subventions payées	(100 051 600)	(102 065 094)
	7 247 600	1 346 606
Subventions à payer au début de l'exercice	104 035 306	102 688 700
Subventions à payer à la fin de l'exercice	111 282 906 \$	104 035 306 \$
Subventions à payer à divers organismes au cours des exercices terminés les 31 mars :		
2011		74 896 706 \$
2012		26 791 400
2013		7 960 000
2014		1 392 300
2015		242 500
		111 282 906 \$

6. Ventilation des charges

Les services de soutien présentés à l'état des résultats, qui se chiffrent à 1 041 395 \$ (1 056 153 \$ en 2009), sont présentés compte tenu de la ventilation d'un montant de 3 052 498 \$ (3 067 505 \$ en 2009) au titre des charges découlant de l'octroi de subventions et d'un montant de 113 195 \$ (116 487 \$ en 2009) au titre des services rendus à la collectivité.

7. Services rendus à la collectivité

Les services rendus à la collectivité, à l'exception des subventions, consistent en des activités de bienfaisance qui ne sont pas des subventions, comme des convocations, le partage de connaissances et une aide technique aux organismes communautaires.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2010

8. Engagements

Les paiements annuels minimaux futurs au titre des contrats de location-exploitation visant des locaux se détaillent comme suit :

2011	410 000 \$
2012	370 000
2013	337 000
2014	99 000
2015	87 000
2016	7 000
	1 310 000 \$

Relativement à ces contrats de location-exploitation, la FTO a convenu d'indemniser le propriétaire à l'égard de pertes qui pourraient avoir lieu dans les locaux loués et qui pourraient découler d'une rupture du contrat de location-exploitation.

9. Indemnisation des dirigeants et des administrateurs

La FTO indemnise ses administrateurs, dirigeants, salariés et bénévoles, passés, présents et futurs, à l'égard de frais (y compris les frais juridiques), de jugements et de toute somme réellement ou raisonnablement engagée par ces derniers relativement à une action, poursuite ou procédure intentée contre eux dans le cadre de leurs fonctions, s'ils ont agi avec intégrité et bonne foi dans l'intérêt véritable de la FTO. La nature de cette indemnisation empêche la FTO d'estimer raisonnablement le risque maximal. La FTO a souscrit une assurance responsabilité civile pour ses administrateurs et ses dirigeants relativement à cette indemnisation.

10. Instruments financiers

La valeur comptable de la trésorerie, des créiteurs et charges à payer ainsi que des subventions à payer se rapproche de leur juste valeur, du fait de la relative brièveté de la période à courir jusqu'à l'échéance de ces instruments financiers ou parce qu'ils sont à recevoir ou à payer à vue.

La juste valeur des placements et des risques connexes est présentée à la note 3.

11. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour les états financiers de l'exercice considéré.

Rapport de la direction

Responsabilité de la direction concernant l'information financière

La responsabilité des états financiers ci-joints incombe à la direction du Gestionnaire indépendant du réseau électrique et ces derniers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les principales conventions comptables suivies par le Gestionnaire indépendant du réseau électrique sont décrites dans la section Présentation des principales conventions comptables à la note 2 des états financiers. La préparation des états financiers comporte l'utilisation d'estimations qui font appel au jugement de la direction, particulièrement lorsque les opérations ayant une incidence sur la période comptable considérée ne peuvent être déterminées avec certitude que plus tard. Les états financiers ont été dressés adéquatement dans les limites raisonnables de l'importance relative et selon les informations disponibles en date du 11 février 2010.

La direction a maintenu un système de contrôle interne conçu pour fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que des informations fiables sont disponibles en temps opportun. Le système comprenait des politiques et procédures ainsi qu'une structure organisationnelle prévoyant une délégation des pouvoirs et une séparation des tâches adéquates.

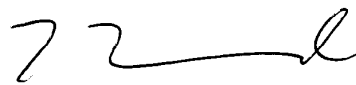
Les présents états financiers ont été vérifiés par PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., un cabinet de vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration. La responsabilité des vérificateurs externes consiste à exprimer une opinion sur la présentation fidèle des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Le rapport des vérificateurs qui suit fait état de la portée de leur examen et de leur opinion.

GESTIONNAIRE INDÉPENDANT DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE

Au nom de la direction,



Paul Murphy
Président et chef de la direction
Toronto, Canada
Le 8 mars 2010



Ted Leonard
Vice-président, Finances
Directeur des finances et trésorier
Toronto, Canada
Le 8 mars 2010



L'électricité pour l'Ontario.
Sur demande.

RAPPORT ANNUEL 2009 DU GIRÉ

Rapport des vérificateurs

Le 11 février 2010

Au conseil d'administration du Gestionnaire indépendant du réseau électrique (GIRÉ) :

Nous avons vérifié le bilan du GIRÉ au 31 décembre 2009 ainsi que les états des résultats, des autres éléments du résultat étendu et du déficit accumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du GIRÉ. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du GIRÉ au 31 décembre 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

PricewaterhouseCoopers S.R.L./S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés, experts-comptables autorisés
Toronto (Ontario)

RAPPORT ANNUEL 2009 DU GIRÉ

État des résultats, des autres éléments du résultat étendu et du déficit accumulé

Pour l'exercice terminé le 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2009	2008
	\$	\$
PRODUITS		
Produits liés au réseau (note 11)	119 988	132 477
Autres produits (note 2b)	1 511	1 906
TOTAL DES PRODUITS	121 499	134 383
CHARGES		
Main-d'œuvre	74 036	76 270
Services, soutien et matériel informatiques	9 275	8 988
Services contractuels et consultants	6 860	7 500
Télécommunications	2 936	2 944
Autres charges	7 255	6 350
Coûts liés au programme de compteurs intelligents (note 11)	9 962	7 763
Amortissement	24 319	23 360
TOTAL DES CHARGES	134 643	133 175
Bénéfice (perte) avant produits d'intérêts, frais de financement et revenu de placement	(13 144)	1 208
Produits d'intérêts et revenu (perte) de placement	2 304	(2 321)
Charges d'intérêts et frais de financement	(3 074)	(5 945)
PERTE NETTE DE L'EXERCICE	(13 914)	(7 058)
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU	-	29
RÉSULTAT ÉTENDU	(13 914)	(7 029)
SURPLUS ACCUMULÉ (avant changement de méthode comptable)	-	3 014
Changement de méthode comptable (note 3)	-	(1 596)
SURPLUS (DÉFICIT) ACCUMULÉ - DÉBUT DE L'EXERCICE	(5 611)	1 418
DÉFICIT ACCUMULÉ - FIN DE L'EXERCICE (note 11)	(19 525)	(5 611)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

RAPPORT ANNUEL 2009 DU GIRÉ

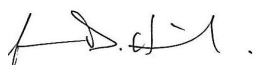
Bilan

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2009	2008
ACTIF	\$	\$
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 990	12 691
Comptes débiteurs	13 500	13 775
Charges payées d'avance	3 693	3 958
	26 183	30 424
Immobilisations corporelles (note 4)		
Immobilisations en service	74 856	91 581
Travaux en cours	4 882	1 781
	79 738	93 362
Autres actifs		
Actifs incorporels (note 5)	6 685	6 774
Placements à long terme (note 6)	18 204	14 972
Charges de retraite payées d'avance (note 7)	3 349	-
	28 238	21 746
TOTAL DE L'ACTIF	134 159	145 532
PASSIF		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 8)	20 073	22 172
Intérêts courus sur la dette	66	1 030
Dette court terme (note 9)	-	78 200
Remises aux intervenants du marché (note 11)	4 324	1 386
	24 463	102 788
Passif à long terme		
Dette à long terme (note 9)	78 200	-
Passif au titre des prestations de retraite constituées (note 7)	-	1 839
Obligation au titre des avantages sociaux futurs autres que les prestations de retraite (note 7)	51 021	46 516
	129 221	48 355
TOTAL DU PASSIF	153 684	151 143
DÉFICIT ACCUMULÉ (note 11)	(19 525)	(5 611)
TOTAL DU PASSIF ET DU DÉFICIT ACCUMULÉ	134 159	145 532

Engagements et éventualités (note 13).

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil :



James Hinds
Président du conseil
Toronto, Canada



William Museler
Administrateur
Toronto, Canada

RAPPORT ANNUEL 2009 DU GIRÉ

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)

	2009	2008
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte nette de l'exercice	(13 914)	(7 058)
Ajustements au titre des éléments hors trésorerie :		
Amortissement	24 319	23 360
Charge de retraite	12 524	13 456
Coûts des avantages sociaux futurs complémentaires	6 240	6 252
Variation de la juste valeur des placements à long terme détenus à des fins de transaction	(1 218)	3 127
	27 951	39 137
Variation des soldes hors trésorerie liés à l'exploitation :		
Variation des comptes créditeurs et charges à payer	(1 760)	(636)
Variation des remises aux intervenants du marché	2 938	1 386
Variation des comptes débiteurs	275	55
Variation des charges payées d'avance	265	(831)
	1 718	(26)
Autres :		
Cotisations au régime de retraite	(17 712)	(8 646)
Paiement d'avantages sociaux futurs	(1 735)	(1 673)
	(19 447)	(10 319)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	10 222	28 792
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements à long terme, montant net	(2 014)	(1 381)
Investissements dans des immobilisations corporelles	(8 975)	(13 645)
Investissements dans des actifs incorporels	(2 934)	(2 304)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(13 923)	(17 330)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(3 701)	11 462
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE - DÉBUT DE L'EXERCICE	12 691	1 229
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE - FIN DE L'EXERCICE	8 990	12 691

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Informations supplémentaires :

(en milliers de dollars canadiens)

Intérêts payés	3 279	6 224

RAPPORT ANNUEL 2009 DU GIRÉ

Notes afférentes aux états financiers

1. NATURE DES ACTIVITÉS

Le Gestionnaire indépendant du réseau électrique (le « GIRÉ ») est un organisme à but non lucratif, non assujéti à l'impôt sur le revenu, qui a été créé le 1^{er} avril 1999 en vertu de la partie II de la *Loi de 1998 sur l'électricité*. Conformément aux dispositions de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, le GIRÉ exerce ses activités en vertu d'un permis d'exploitation délivré par la Commission de l'énergie de l'Ontario (la « CEO »). Les objectifs du GIRÉ, tels qu'ils sont décrits dans la *Loi de 1998 sur l'électricité* et modifiés par la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité* ainsi que le règlement intitulé « Ontario Regulation 452/06 », sont les suivants :

- exercer les pouvoirs et remplir les fonctions attribués au GIRÉ en vertu de la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité*, des règles du marché et de son permis;
- conclure avec les transporteurs des accords donnant au GIRÉ le pouvoir de diriger les activités de leurs réseaux de transport;
- diriger les activités et maintenir la fiabilité du réseau dirigé par le GIRÉ de manière à promouvoir les objectifs de la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité*;
- participer à l'établissement, par tout organisme de normalisation, de normes et de critères de fiabilité pour les réseaux de transport;
- travailler avec les autorités responsables de l'extérieur de l'Ontario pour coordonner les activités du GIRÉ avec les leurs;
- recueillir des renseignements sur les besoins actuels et futurs d'électricité en Ontario et sur la capacité du réseau d'électricité intégré d'y répondre et fournir ces renseignements au public et à l'Office de l'électricité de l'Ontario (OEO);
- faire fonctionner les marchés administrés par le GIRÉ de manière à promouvoir les objectifs de la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité*;
- planifier, gérer et mettre en place le programme d'installation de compteurs intelligents ou tout élément du programme;
- superviser, administrer, livrer le programme d'installation de compteurs intelligents ou tout élément du programme; et
- établir et appliquer des normes et des critères relativement à la fiabilité des réseaux de transport.

Le GIRÉ a été désigné, le 28 mars 2007, Entité responsable des compteurs intelligents par le règlement intitulé « Ontario Regulation 393/07 » en vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité*. Le règlement est entré en vigueur le 26 juillet 2007.

Les objectifs d'une Entité responsable des compteurs intelligents, tels qu'ils figurent dans la *Loi sur l'électricité de 1998*, sont les suivants :

- planifier et mettre en œuvre et, de façon continue, superviser, administrer et livrer tout élément de l'initiative des compteurs intelligents selon les exigences des règlements en application de la présente loi ou d'une autre loi ou d'une directive donnée en vertu des articles 28.3 ou 28.4 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* et, si elle y est autorisée, avoir le pouvoir exclusif d'exercer ces activités;
- recueillir, gérer et stocker les données et les renseignements relatifs à la mesure de la consommation d'électricité ou l'utilisation de l'électricité des consommateurs en Ontario, y compris les données recueillies auprès des distributeurs et, si elle y est autorisée, avoir le pouvoir exclusif de recueillir, de gérer et de stocker ces données;

- créer et exploiter une ou plusieurs bases de données, en tant que propriétaire ou preneur à bail, en vue de faciliter la cueillette, la gestion, le stockage et l'extraction de données des compteurs intelligents;
- aux termes des conditions appropriées relatives à la protection de la vie privée et sous réserve des conditions de son permis, fournir et promouvoir l'accès non discriminatoire des distributeurs, des détaillants, de l'OEO et d'autres personnes à ce qui suit :
 - i. les renseignements et les données susmentionnés, et
 - ii. le système de télécommunication qui permet à l'Entité responsable des compteurs intelligents de transférer les données relatives à la consommation d'électricité ou à son utilisation à ses bases de données et d'effectuer des transferts inverses, y compris l'accès à son matériel, ses systèmes et ses technologies de télécommunication et au matériel, aux systèmes et aux technologies connexes;
- exploiter, en tant que propriétaire ou preneur à bail, soit directement soit indirectement, y compris par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs filiales si l'Entité responsable des compteurs intelligents est une personne morale, du matériel, des systèmes et des technologies, notamment du matériel, des systèmes et des technologies de télécommunication qui lui permettent de transférer les données relatives à la consommation d'électricité ou à son utilisation à ses bases de données et d'effectuer des transferts inverses, ainsi que du matériel, des systèmes et des technologies connexes;
- procéder aux activités d'acquisition concurrentielle nécessaires pour réaliser ses objets ou exercer ses activités commerciales;
- obtenir au besoin, pour le compte des distributeurs, en tant que mandataire ou autrement, des compteurs, du matériel, des systèmes et des technologies de mesure et du matériel, des systèmes et des technologies connexes, soit directement soit indirectement, y compris par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs filiales si l'Entité responsable des compteurs intelligents est une personne morale;
- obtenir, par des tarifs justes et raisonnables, les frais et un rendement approprié liés à l'exercice de ses activités qui sont approuvées par la Commission de l'énergie de l'Ontario;
- réaliser les autres objets que prescrivent les règlements.

Le GIRÉ est tenu de soumettre annuellement à la CEO pour fins d'examen ses prévisions budgétaires et les droits qu'il se propose d'exiger pour l'exercice à venir. La présentation ne peut être faite qu'avec l'assentiment ou la présomption d'assentiment du ministre de l'Énergie et de l'Infrastructure (le « ministre »).

2. PRÉSENTATION DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Mode de présentation des états financiers

Les états financiers ci-joints ont été dressés selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation, conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

b) Constatation des produits

Les produits liés aux réseaux sont fondés sur des tarifs approuvés pour chaque mégawatt d'électricité retiré du réseau dirigé par le GIRÉ, y compris les exportations. Les produits liés aux réseaux sont constatés au moment même où l'électricité est retirée du réseau. Les remises sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel le compte de report réglementaire autorisé, compte non tenu des remises, excède la limite réglementaire autorisée.

Ces états financiers ne comprennent pas les opérations financières des intervenants du marché dans les marchés administrés par le GIRÉ.

RAPPORT ANNUEL 2009 DU GIRÉ

Les autres produits représentent les montants revenant au GIRÉ pour les services qu'il fournit et le recouvrement des charges engagées au titre de la prestation de ces services, au revenu de placement sur les fonds portés aux comptes de règlement de marché, ainsi qu'aux amendes et aux pénalités. Ces produits sont constatés au moment où ils sont gagnés.

c) Instruments financiers**Classement**

- Le GIRÉ a désigné son portefeuille de placement à titre de « placements détenus à des fins de transaction » et classé sa trésorerie et ses comptes débiteurs dans les « prêts et créances ».
- La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les dépôts à terme et les autres placements à court terme affichant des notes élevées dont l'échéance au moment de l'acquisition est de moins de 90 jours.
- Les comptes créditeurs et la dette ont été classés en tant qu'autres passifs financiers.

Constataion et évaluation

- Les placements détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur avec comptabilisation des gains et des pertes en résultat. Les opérations sont comptabilisées d'après la date de transaction. Les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.
- Les prêts et créances sont initialement évalués à la juste valeur et par la suite au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- Les passifs financiers du GIRÉ, composés des comptes créditeurs et de la dette à long terme, sont comptabilisés au coût après amortissement.
- Les contrats de change à terme sont comptabilisés à la juste valeur. Lorsque les contrats de change à terme répondent aux critères de la comptabilité de couverture, les variations de la juste valeur sont constatées dans le surplus accumulé à titre de composante des autres éléments du résultat étendu. Lorsque ces contrats ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture, les variations de la juste valeur sont portées en résultat.

d) Travaux en cours

Les travaux en cours ont habituellement trait aux coûts liés aux installations fixes, au matériel informatique et aux logiciels; ils comprennent les sommes payées aux fournisseurs, les coûts liés à la main-d'œuvre interne et externe et aux consultants ainsi que les intérêts sur les emprunts contractés pour financer le projet. Les frais liés aux travaux en cours sont virés au compte des immobilisations corporelles en service lorsque le bien est jugé apte à être mis en service.

e) Immobilisations corporelles en service

Les immobilisations corporelles sont capitalisées au coût, qui comprend le coût des matières, de la main-d'œuvre et du soutien externe ainsi que les frais généraux et les intérêts applicables aux activités de construction d'immobilisations.

f) Amortissement

Le coût en capital des immobilisations corporelles et des actifs incorporels en service est amorti selon la méthode linéaire sur la durée d'utilisation prévue.

La durée d'immobilisation prévue des actifs, mesurée en années à compter de la date à laquelle ils ont été acquis, s'établit comme suit :

<u>Catégorie</u>	<u>Durée d'utilisation moyenne prévue</u>
Installations	38
Système de gestion/archivage des données sur les compteurs intelligents	6
Systèmes du marché et applications	5 à 9
Infrastructures et autres actifs	4 à 7
Actifs incorporels	4

Les gains et pertes à la vente d'immobilisations corporelles sont portés aux résultats. Les pertes découlant des mises hors service anticipées des immobilisations corporelles et incorporelles sont portées aux résultats.

La durée d'utilisation prévue des immobilisations corporelles et incorporelles fait l'objet de révisions périodiques. L'incidence des variations de la durée d'utilisation prévue est amortie sur une base prospective. La dernière révision a été finalisée au cours de l'exercice 2009.

g) Actifs incorporels

Les immobilisations incorporelles sont capitalisés au coût, qui comprend le coût des matières, de la main-d'œuvre, du soutien externe, des frais généraux et des intérêts applicables aux activités de construction des actifs.

h) Prestations de retraite et avantages complémentaires de retraite

Les programmes d'avantages complémentaires de retraite du GIRÉ comprennent des prestations de retraite, une assurance vie, une assurance maladie, une assurance invalidité de longue durée collectives et des indemnités d'accident du travail.

Le GIRÉ comptabilise ses obligations découlant des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite ainsi que les frais y afférents déduction faite des actifs de régime. Des actuaires indépendants déterminent chaque année les charges et obligations découlant des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables de la direction quant au rendement prévu de l'actif des régimes, à la croissance de la rémunération, à l'âge de départ à la retraite des salariés, au taux de mortalité et aux coûts prévus des soins de santé. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer le passif est fonction des taux du marché à la date d'évaluation du 30 septembre.

Le rendement prévu des actifs des régimes est fondé sur les hypothèses à long terme les plus probables de la direction, formulées d'après la valeur axée sur la valeur marchande des actifs des régimes. La valeur axée sur la valeur marchande des actifs des régimes est établie au moyen de la valeur axée sur la valeur marchande pour les actions (l'actif de la caisse est calculé d'après la valeur lissée de l'actif sur cinq ans) et de la valeur marchande pour les titres à revenu fixe à la date d'évaluation du 30 septembre.

RAPPORT ANNUEL 2009 DU GIRÉ

Les charges découlant des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite sont constatées dans l'exercice au cours duquel l'employé rend les services. Les charges découlant des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite sont fonction du coût des services rendus au cours de l'exercice, des frais d'intérêts sur le passif, du rendement prévu des actifs des régimes et de l'amortissement des modifications apportées aux régimes, calculé selon la méthode linéaire sur la durée moyenne estimée du reste de la carrière active des employés couverts par le régime. Les gains ou les pertes actuariels découlent, entre autres, de l'écart entre le rendement réel des actifs des régimes pour une période donnée et le rendement prévu à long terme des actifs des régimes pour cette période ou de modifications des hypothèses actuarielles employées pour déterminer les obligations au titre des prestations constituées. L'excédent, le cas échéant, du gain ou de la perte net actuariel non amorti cumulatif sur 10 % du montant le plus élevé entre l'obligation au titre des prestations projetées et la valeur axée sur la valeur marchande des actifs des régimes est également amorti sur la durée moyenne estimée du reste de la carrière active des employés couverts.

La durée moyenne estimée du reste de la carrière active des employés couverts par les régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite est de 11 ans (11 ans en 2008).

i) Frais reportés

Les frais reportés représentent les frais de démarrage engagés par le GIRÉ en 2006 pour l'initiative des compteurs intelligents (1 595 605 \$). En 2009, le GIRÉ a adopté le chapitre 3064 du Manuel de l'ICCA, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », qui exige que ces frais de démarrage soient radiés (note 3).

j) Devises

Les opérations libellées en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises inscrits à la date du bilan sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à cette date. Les gains et les pertes de change découlant des opérations réglées en devises sont portés à l'état des résultats à la date des opérations.

k) Utilisation d'estimations

Pour préparer des états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit établir des estimations et poser des hypothèses qui touchent les montants des produits et des charges et de l'actif et du passif ainsi que les informations à fournir sur les éventualités à la date des états financiers. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

l) Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 2008 ont été reclassés selon la présentation adoptée pour les états financiers de l'exercice 2009.

3. CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE

Le GIRÉ a adopté de façon rétroactive le chapitre 3064 du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA), « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », en 2009. Lors de l'adoption de la nouvelle norme comptable, le GIRÉ a reclassé le logiciel d'applications informatiques précédemment classé comme une immobilisation corporelle, pour le classer dans la catégorie des actifs incorporels et a radié les frais de démarrage engagés en 2006 qui étaient précédemment classés comme des frais reportés (1 595 605 \$). La nouvelle norme exige que le GIRÉ fournisse de nouvelles informations qui sont incluses dans la note 5.

RAPPORT ANNUEL 2009 DU GIRÉ

Le GIRÉ a adopté le CPN 173 et les révisions apportées au chapitre 3862 du Manuel de l'ICCA. Ces adoptions n'ont pas entraîné de modification importante aux états financiers.

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)						
	2009			2008		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Immobilisations corporelles en service						
Installations	50 087	13 769	36 318	49 782	12 279	37 503
Gestion/archivage des données sur les compteurs	18 208	5 638	12 570	16 650	2 557	14 093
Systèmes du marché et applications	207 861	189 620	18 241	206 771	178 029	28 742
Infrastructures et autres actifs	75 178	67 451	7 727	73 550	62 307	11 243
	351 334	276 478	74 856	346 753	255 172	91 581
Travaux en cours	4 882	-	4 882	1 781	-	1 781
	356 216	276 478	79 738	348 534	255 172	93 362

En 2009, les ajustements apportés aux estimations formulées par la direction sur la durée résiduelle d'utilisation des immobilisations ont entraîné une diminution de 390 533 \$ de la charge d'amortissement (2008 - 6 224 713 \$).

L'intérêt capitalisé sur les travaux en cours au cours de 2009 a été de 34 574 \$.

5. ACTIFS INCORPORELS

En raison de l'adoption du nouveau chapitre 3064, Écarts d'acquisition et actifs incorporels, en 2009 (note 3), le GIRÉ a reclassé un montant de 34 205 333 \$ de logiciels informatiques auparavant classés à titre d'immobilisations incorporelles.

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)						
	2009			2008		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actifs incorporels	34 205	29 620	4 585	33 048	26 620	6 428
Travaux en cours	2 100	-	2 100	346	-	346
	36 305	29 620	6 685	33 394	26 620	6 774

En 2009, l'impact des ajustements aux estimations des durées d'utilisation prévues de la direction concernant l'actif restant a consisté en une diminution des dépenses d'amortissement de 13 043 \$ (2008 - 219 423 \$).

RAPPORT ANNUEL 2009 DU GIRÉ

6. PLACEMENTS À LONG TERME

Les placements à long terme dans un portefeuille équilibré de fonds en gestion commune sont évalués par le gestionnaire des fonds en gestion commune d'après les cours du marché et s'élèvent à 17 930 573 \$ (2008 - 14 501 928 \$). Au 31 décembre, la répartition de la valeur marchande de ces placements à long terme s'établissait comme suit : 60,9 % dans des titres de participation et 39,1 % dans des titres d'emprunt (2008 - 56,6 % et 43,4 % respectivement).

Portefeuille équilibré de fonds en gestion commune

Au 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens)	2009	2008
	\$	\$
Solde d'ouverture	14 502	16 052
Achat de placements	2 014	1 381
Variation de la juste valeur	1 415	(2 931)
Solde de clôture	17 931	14 502

Les placements à long terme dans du papier commercial adossé à des actifs non bancaires sont constatés pour une juste valeur estimée à 273 513 \$ (2008 - 469 840 \$). La juste valeur est mesurée d'après les flux de trésorerie non actualisés estimatifs.

Dans le cadre de son administration des marchés administrés par le GIRÉ, le GIRÉ dirige le placement des fonds du marché dans des placements à court terme ayant un classement très élevé, y compris des placements précédents dans du papier commercial adossé à des actifs (PCAA), tout au long du cycle de règlement. Le GIRÉ est habilité à recevoir les intérêts du placement et les gains du placement, net des pertes de placement réalisées sur des fonds transitant par les comptes de liquidation du marché en temps réel. Le GIRÉ n'a pas droit au capital en ce qui concerne des placements effectués sur le marché en temps réel.

Le GIRÉ n'a pas l'obligation de rembourser les comptes du marché relativement aux pertes de placement encourues sur les placements. En raison des pertes de placement sur les investissements de papier commercial adossé à des actifs non bancaires acquis en 2007, le revenu net de placement accumulé depuis 2007 est négatif. En conséquence, le GIRÉ n'a pas reconnu à titre d'autres produits un quelconque revenu de placement gagné dans les comptes de liquidation du marché en 2007, 2008 ou 2009.

7. RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE

Le GIRÉ offre à ses employés actuels et à ses employés à la retraite des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite, y compris une assurance vie, une assurance invalidité de longue durée et une assurance de soins médicaux et de soins dentaires collectives.

Régimes de retraite

Le régime de retraite du GIRÉ est un régime de retraite contributif agréé et indexé à prestations déterminées. En plus d'offrir un régime de retraite agréé par capitalisation, le GIRÉ verse certaines prestations de retraite déterminées en vertu d'un régime non agréé indexé sans capitalisation.

Autres avantages sociaux futurs

L'assurance vie, l'assurance invalidité de longue durée et l'assurance de soins médicaux et de soins dentaires collectives sont offertes en vertu de régimes à prestations déterminées non agréés sans capitalisation.

Sommaire des actifs des régimes et des obligations au titre des prestations constituées

(en milliers de dollars canadiens)	2009 Prestations de retraite	2008 Prestations de retraite	2009 Autres avantages de retraite	2008 Autres avantages de retraite
	\$	\$	\$	\$
Obligations au titre des prestations constituées	396 936	367 356	67 630	60 037
Juste valeur des actifs des régimes	269 791	264 870	-	-
Situation de capitalisation	(127 145)	(102 486)	(67 630)	(60 037)
Cotisations de l'employeur après la date d'évaluation	2 264	2 154	467	449
Coût non amorti des services passés	2 323	3 021	172	(8)
Perte actuarielle nette non amortie	125 907	95 472	15 970	13 080
Coût des prestations payées d'avance (constituées) constaté au bilan	3 349	(1 839)	(51 021)	(46 516)

Le coût des prestations payées d'avance en 2009 est présenté déduction faite de la provision pour moins-value.

Actifs du régime de retraite agréé

À la date d'évaluation du 30 septembre, les actifs du régime de retraite agréé ont été répartis selon leur juste valeur dans les catégories suivantes :

	2009	2008
Titres participatifs canadiens	21,0 %	21,0 %
Titres participatifs étrangers	39,8 %	33,0 %
Titres de créance canadiens	37,5 %	45,5 %
Équivalents de trésorerie	0,7 %	0,5 %
Contrats de change à terme	1,0 %	0,0 %
	100,0 %	100,0 %

Sommaire des principales hypothèses utilisées dans le calcul des obligations au titre des prestations

	2009 Prestations de retraite	2008 Prestations de retraite	2009 Autres avantages de retraite	2008 Autres avantages de retraite
Taux d'actualisation à la fin de l'exercice	5,8 %	6,1 %	5,8 %	6,1 %
Taux de croissance de la rémunération	4,0 %	4,0 %	4,0 %	4,0 %

RAPPORT ANNUEL 2009 DU GIRÉ

Le taux de croissance hypothétique des frais d'hospitalisation et du coût des médicaments est initialement de 9,0 % par année. Ce taux devrait commencer à diminuer graduellement à partir du 1^{er} octobre 2010 pour se chiffrer à 5,0 % en 2018 et rester à ce niveau par la suite. Le coût des soins dentaires devrait augmenter de 6,0 % par année initialement et commencer à diminuer le 1^{er} octobre 2010 pour se chiffrer à 4,5 % en 2013 et rester à ce niveau par la suite.

Sommaire du coût des prestations et des cotisations au régime

(en milliers de dollars canadiens)	2009 Prestations de retraite	2008 Prestations de retraite	2009 Autres avantages de retraite	2008 Autres avantages de retraite
	\$	\$	\$	\$
Coût des prestations	12 524	13 456	6 240	6 252
Cotisations de l'employeur	17 603	8 448	1 717	1 575
Cotisations des participants au régime	2 749	2 579	-	-
Prestations versées	21 458	16 736	1 717	1 575

La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite agréé aux fins de capitalisation a été effectuée en date du 1^{er} janvier 2008 et la prochaine évaluation devra être effectuée le 1^{er} janvier 2011.

Sommaire des principales hypothèses utilisées dans le calcul des coûts des prestations

	2009 Prestations de retraite	2008 Prestations de retraite	2009 Autres avantages de retraite	2008 Autres avantages de retraite
Taux d'actualisation au début de l'exercice	6,1 %	5,4 %	6,1 %	5,4 %
Rendement prévu des actifs des régimes	6,75 %	7,0 %	-	-
Taux de croissance de la rémunération	4,0 %	3,5 %	4,0 %	3,5 %
Taux d'indexation des prestations de retraite	2,5 %	2,5 %	-	-

8. COMPTES CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Au 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens)	2009	2008
	\$	\$
Concernant les immobilisations corporelles	2 994	4 274
Concernant les actifs incorporels	242	265
Concernant les activités	16 837	17 633
	20 073	22 172

9. DETTE

Effet à payer à la SFIÉO

L'effet à payer à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIÉO) exigible le 1^{er} mai 2009 a été remboursé le 1^{er} mai 2009.

En avril 2009, le GIRÉ a signé un nouvel effet à payer à l'attention de la SFIÉO d'un montant de 78,2 millions de dollars. L'effet à payer à la SFIÉO n'est pas garanti, porte intérêt au taux annuel équivalent au taux effectif gagné pour les bons du Trésor de 90 jours de la province de l'Ontario à la date de remise à zéro trimestrielle plus 25 points de base et est remboursable en intégralité le 1^{er} mai 2011. Les intérêts s'accumulent quotidiennement et sont payables à terme échu trimestriellement en février, mai, août et novembre de chaque année. La juste valeur de l'effet à payer avoisine la valeur comptable.

Facilité de crédit

Le 30 avril 2009, la facilité de crédit existante conclue avec une banque à charte canadienne a expiré et le GIRÉ a conclu un accord révisé avec la même banque à charte canadienne. En vertu des termes de la nouvelle facilité de crédit non garantie, la banque prêtera au GIRÉ un montant maximal de 60 millions de dollars. La facilité de crédit expire le 30 avril 2010. Les avances aux termes de cette facilité sont consenties en dollars canadiens sous forme d'un prêt portant intérêt au taux préférentiel plus 75 points de base ou par l'émission d'acceptations bancaires portant intérêt aux taux du marché, majorés d'une commission d'attente annuelle de 175 points de base. Les tranches non utilisées de cette facilité de crédit font l'objet d'une commission annuelle d'engagement de 45 points de base. Au 31 décembre 2009, aucun montant n'avait été prélevé sur cette facilité de crédit.

10. INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL

Les principaux objectifs du GIRÉ consistent à assurer et à accroître la fiabilité du système électrique ontarien, à gérer le marché de la vente d'électricité en gros et à répondre aux besoins des intervenants et de ses parties prenantes. Afin de remplir son mandat, le GIRÉ perçoit les tarifs imposés aux intervenants du marché (note 1). La capacité du GIRÉ d'accumuler un surplus à même ces tarifs est limitée (note 11).

Le 31 mars 2009, la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) a émis son ordonnance approuvant la demande de frais du GIRÉ de 1 000 \$, les frais d'utilisation de 0,822 \$/mégawatt-heure et les exigences du GIRÉ en matière de produits d'un montant de 130,3 millions de dollars et des dépenses en immobilisations d'un montant de 22,9 millions de dollars.

Le GIRÉ a soumis à la CEO les propositions de dépenses de 2010, les exigences en matière de produits et les frais aux fins de révision le 2 novembre 2009, après approbation tacite du ministre. Le ministre a approuvé officiellement les propositions du GIRÉ en matière de dépenses, d'exigences de produits et de frais le 16 novembre 2009. Jusqu'à aujourd'hui, la CEO n'a pas approuvé la proposition du GIRÉ concernant les frais d'utilisation pour 2010.

De plus, le GIRÉ conserve une facilité de crédit pour le financement à court terme de ses divers besoins de trésorerie. La facilité de crédit est assortie des clauses restrictives habituelles et le GIRÉ les respecte toutes.

RAPPORT ANNUEL 2009 DU GIRÉ

11. DÉFICIT ACCUMULÉ ET REMISES AUX INTERVENANTS DU MARCHÉ

En 2009, le GIRÉ a comptabilisé une remise de 4 323 840 \$ liée aux réseaux accordée aux intervenants du marché (2008 – 1 386 144 \$), en raison du surplus d'exploitation net enregistré au cours de l'exercice. Le solde du compte de report réglementaire autorisé du GIRÉ est maintenu à un maximum de 5 millions de dollars. Au 31 décembre, les éléments du déficit accumulé s'établissaient comme suit :

Déficit accumulé

Au 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens)

	2009	2008
	\$	\$
Compte de report réglementaire autorisé (a)	5 000	5 000
Pénalités et amendes cumulées imposées au marché (b)	1 372	1 832
Déficit accumulé - Entité responsable des compteurs intelligents (c)	(25 897)	(12 443)
	(19 525)	(5 611)

a) Compte de report réglementaire autorisé

Au 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens)

	2009	2008
	\$	\$
Surplus accumulé - début de l'exercice	5 000	691
Produits (avant remises aux intervenants du marché)	125 770	135 692
Remises aux intervenants du marché	(4 324)	(1 386)
Charges	(99 849)	(101 331)
Amortissement	(21 239)	(20 803)
Intérêts, montant net	(358)	(7 863)
Surplus accumulé - fin de l'exercice	5 000	5 000

b) Pénalités et amendes cumulées imposées au marché

Au 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens)

	2009	2008
	\$	\$
Surplus accumulé - début de l'exercice	1 832	2 476
Produits provenant des pénalités et amendes	53	77
Dépenses liées à la sensibilisation des consommateurs	(513)	(721)
Surplus accumulé - fin de l'exercice	1 372	1 832

RAPPORT ANNUEL 2009 DU GIRÉ

c) Déficit accumulé - Entité responsable des compteurs intelligents

Au 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens)

	2009	2008
	\$	\$
Déficit accumulé d'ouverture (avant changement de méthode comptable)	-	(124)
Changement de méthode comptable	-	(1 596)
Déficit accumulé - début de l'exercice	(12 443)	(1 720)
Coûts liés au programme de compteurs intelligents	(9 962)	(7 763)
Amortissement des compteurs intelligents	(3 080)	(2 557)
Frais d'intérêts sur les compteurs intelligents	(412)	(403)
Déficit accumulé - fin de l'exercice	(25 897)	(12 443)

Dans sa lettre d'approbation permettant de soumettre le tarif de consommation 2009 à la CEO pour approbation, le ministre a relevé que le GIRÉ avait l'intention de présenter une demande distincte à la CEO relativement à des frais de service liés aux compteurs intelligents qui couvriraient les coûts engagés par le GIRÉ dans le cadre de l'initiative des compteurs intelligents. Le ministre avait alors demandé au GIRÉ, avant qu'il soumette sa demande à la CEO relativement aux frais de service liés aux compteurs intelligents, de lui fournir un plan de mise en œuvre détaillé et un calendrier d'intégration des distributeurs locaux afin d'élargir la transition aux prix fondés sur le temps d'utilisation pour les consommateurs d'électricité. Le GIRÉ a fourni le plan demandé au ministre et a reçu l'approbation voulue pour présenter une demande devant la CEO. Les demandes relatives aux permis et aux frais devant la CEO sont en cours de préparation. Le GIRÉ compte, conformément à la *Loi de 1998 sur l'électricité*, recouvrer tous les coûts, y compris les coûts en capital et (ou) les déficits accumulés associés à l'Entité responsable des compteurs intelligents par l'intermédiaire des frais de service liés aux compteurs intelligents lorsqu'ils auront été approuvés.

Le montant des frais de service liés aux compteurs intelligents du GIRÉ n'a pas été déterminé en date du 31 décembre 2009.

12. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le GIRÉ est exposé à des risques financiers dans le cours normal de ses activités, notamment au risque de marché découlant de la volatilité des marchés des actions, des titres d'emprunt et du change, ainsi qu'au risque de crédit et au risque d'illiquidité. La nature des risques financiers et la stratégie du GIRÉ pour les gérer sont demeurées sensiblement les mêmes qu'à la période précédente.

a) Risque du marché

Le risque de marché fait référence au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le GIRÉ est exposé à trois types de risques de marché : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque lié aux actions. Le GIRÉ surveille son exposition aux fluctuations des risques de marché et peut avoir recours à des instruments financiers pour les gérer, dans la mesure où il le juge nécessaire. Le GIRÉ n'utilise pas d'instruments financiers à des fins de négociation ou de spéculation.

RAPPORT ANNUEL 2009 DU GIRÉ

i) Risque de change

Le GIRÉ effectue des opérations en dollars américains, surtout des paiements à ses fournisseurs, et maintient un compte bancaire libellé en dollars américains. De temps à autre, le GIRÉ utilise des contrats de change à terme afin d'acheter, à un taux de change fixe, des devises pour livraison à une date ultérieure déterminée. De plus, le GIRÉ investit dans des fonds en gestion commune qui détiennent des placements libellés en dollars américains et dans d'autres devises. Les risques de change raisonnablement possibles associés à ces expositions étaient négligeables au 31 décembre 2009.

ii) Risque de taux d'intérêt

Le GIRÉ est exposé aux variations des taux d'intérêt principalement par l'intermédiaire de sa facilité de crédit à taux variable, de ses équivalents de trésorerie et de ses placements à long terme. Les placements à long terme comprennent des placements dans un fonds d'obligations canadiennes en gestion commune. Les risques de taux d'intérêt raisonnablement possibles associés à ces expositions étaient négligeables au 31 décembre 2009.

iii) Risque lié aux actions

Le GIRÉ est exposé aux variations des cours des actions par l'intermédiaire de ses placements à long terme. Les placements à long terme comprennent des placements dans des fonds d'actions en gestion commune. Une variation de 30 % de la valeur des actions comprises dans les placements du GIRÉ dans des fonds en gestion commune au 31 décembre 2009 aurait entraîné une variation de la perte nette de l'exercice (avant incidence des ajustements apportés au compte de report réglementaire autorisé (note 11)) d'environ 3,3 millions de dollars (2008 - 2,5 millions de dollars).

Instruments financiers à leur juste valeur

Au 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens)

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 990	-	-	8 990
Placement dans des fonds de gestion commune	17 931	-	-	17 931
Papier commercial adossé à des actifs non bancaires	-	-	273	273
	26 921	-	273	27 194

b) Risque de crédit

Le risque de crédit fait référence au risque qu'une partie à un instrument financier fasse subir une perte à l'autre partie en omettant de remplir ses obligations à l'égard de l'instrument financier. Le GIRÉ est exposé directement au risque de crédit lié aux équivalents de trésorerie et aux comptes débiteurs et indirectement par l'entremise de son exposition aux placements obligataires des fonds en gestion commune. L'exposition directe au risque de crédit se limite à la valeur comptable des actifs inscrite au bilan. Le GIRÉ gère le risque de crédit associé aux équivalents de trésorerie (qui représentaient 9 millions de dollars au 31 décembre 2009) au moyen d'une politique de gestion approuvée qui impose les contraintes suivantes : placements de première qualité et plafond de 20 millions de dollars par contrepartie. Les comptes débiteurs ne comprenaient aucun élément important en souffrance au 31 décembre 2009 et la quasi-totalité du solde avait été recouvrée au 21 janvier 2010. Au 31 décembre 2009, le fonds d'obligations canadiennes dans lequel le GIRÉ investit se composait de titres ayant obtenu la note BBB (faible) ou mieux.

RAPPORT ANNUEL 2009 DU GIRÉ

c) Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité fait référence au risque que le GIRÉ éprouve des difficultés financières au moment de remplir les obligations associées à ses passifs financiers. Pour gérer le risque d'illiquidité, le GIRÉ établit des prévisions de flux de trésorerie pour déterminer ses besoins de financement. Les flux de trésorerie liés à l'exploitation, le revenu de placement et le maintien de facilités de crédit appropriées réduisent le risque d'illiquidité. Les placements à long terme du GIRÉ dans les fonds en gestion commune peuvent normalement être rachetés dans un délai de trois jours ouvrables; cependant, le gestionnaire des fonds en gestion commune a le pouvoir d'exiger un rachat en nature plutôt qu'en trésorerie, et il peut suspendre les rachats s'il juge nécessaire de le faire.

13. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS**Engagements en matière d'exploitation**

Les obligations du GIRÉ en vertu de contrats de location-exploitation non résiliables pour les trois prochains exercices sont les suivantes :

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2009
	\$
2010	2 146
2011	1 590
2012	66

Éventualités

Le GIRÉ fait l'objet de diverses réclamations, poursuites judiciaires et enquêtes dans le cours normal des affaires. Bien que le résultat de ces questions ne puisse être prévu avec certitude, la direction estime que le règlement de ces réclamations, poursuites et enquêtes n'aura pas une influence importante sur la situation financière si les résultats d'exploitation du GIRÉ.

L'Institut de recherche agricole de l'Ontario

Responsabilité de la direction concernant les états financiers

Les états financiers ci-joint de l'Institut de recherche agricole de l'Ontario (IRAO) ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. La direction est responsable de l'exactitude, de l'intégrité et de l'objectivité des informations présentées dans les états financiers.

La préparation des états financiers implique nécessairement l'emploi d'évaluations fondées sur le meilleur jugement possible de la direction, particulièrement quand les transactions qui affectent l'exercice financier en cours n'ont pu être finalisées avec certitude en date d'une période future. Ces rapports financiers ont été préparés dans les limites raisonnables, à tous les égards importants, selon l'information disponible jusqu'au 19 mai 2010 inclusivement.

Pour s'acquitter de sa responsabilité quant à l'intégrité des états financiers, la direction maintient des pratiques et des systèmes de contrôle de la gestion et des finances visant à fournir une assurance raisonnable que les transactions sont autorisées et les immobilisations protégées, et qu'il y a une bonne tenue de dossiers.

Les états financiers ont été vérifiés par RLB LLP, des vérificateurs externes indépendants nommés par le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario pour le compte de l'IRAO. La responsabilité des vérificateurs externes consiste à exprimer une opinion sur les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le rapport du vérificateur énonce la portée de leur examen et de leur opinion.

Au nom de la direction,



Karen Chan
Directeur de recherche



Rob Cunningham, C.A.
Contrôleur



Chartered Accountants
and Business Advisors

People Count.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Aux membres de l'Institut de recherche agricole de l'Ontario,

Nous avons vérifié l'état de la situation financière de l'Institut de recherche agricole de l'Ontario pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2010 ainsi que l'état des résultats et la fluctuation des soldes de fonds, et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'IRAO. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle d'éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Institut de recherche agricole de l'Ontario au 31 mars 2010 ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

RLB LLP

Guelph, Ontario
Le 19 mai 2010

Comptables agréés
Experts comptables autorisés

**INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010**

A C T I F S		
	2010	2009
Encaisse	164 872 \$	2 457 643 \$
Placements temporaires	8 886 098	8 097 554
Comptes débiteurs	405 618	415 639
Immobilisations en construction	1 127 537	0
Immobilisations (note 4)	<u>54 660 104</u>	<u>56 706 068</u>
	<u>65 244 229 \$</u>	<u>67 676 904 \$</u>
P A S S I F S		
Comptes fournisseurs et comptes de régularisation	1 295 866 \$	978 115 \$
Retenues	471 983	510 612
Dépenses non engagées	5 955 158	6 985 970
Revenu différé	23 211	0
Apports de fonds de capital différés (note 5)	1 150 000	0
Apports de capital différés (note 6)	<u>40 419 333</u>	<u>42 617 195</u>
	<u>49 315 551</u>	<u>51 091 892</u>
A C T I F S N E T S		
Solde des fonds	<u>15 928 678</u>	<u>16 585 012</u>
	<u>65 244 229 \$</u>	<u>67 676 904 \$</u>

voir notes afférentes

INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
ÉTAT DES RÉSULTATS ET FLUCTUATION DES SOLDES DE FONDS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

	2010	2009
REVENUS		
Recherche		
Subventions - provinciales (note 9)	2 100 000 \$	2 675 724 \$
Subventions fédérales	0	230 000
Subventions - autres	100 000	100 000
Redevances	<u>944 784</u>	<u>879 007</u>
	<u>3 144 784</u>	<u>3 884 731</u>
Propriété		
Subventions - provinciales – dép. en capital secondaire (note 9)	4 000 000	4 000 000
Environnement Bétail et Énergie Complexe d'Elora (note 9)	0	250 000
Revenu locatif - provinciales	318 495	320 235
Revenu locatif - secteur privé	681 020	626 848
Opérations et entretien - provinciales	388 583	388 832
Opérations et entretien - secteur privé	3 000	6 887
Paie ment de transfert - paie ment en remplace ment d'impôts (note 9)	550 000	357 000
Paie ment en remplace ment d'impôts	65 529	65 529
Amortisse ment des apports de capital différés	<u>2 030 413</u>	<u>2 170 289</u>
	<u>8 037 040</u>	<u>8 185 620</u>
Autres		
Revenus de placements	<u>260 988</u>	<u>458 453</u>
	<u>11 442 812</u>	<u>12 528 804</u>
DÉPENSES		
Recherche		
Projet/programme de recherche	3 477 764	3 548 986
Redevances dépenses	<u>915 572</u>	<u>752 417</u>
	<u>4 393 336</u>	<u>4 301 403</u>
Propriété		
Paie ment en remplace ment d'impôts	684 943	651 759
Dépenses en capital secondaire	5 217 654	4 770 418
Environnement Bétail et Énergie Complexe d'Elora	0	39 420
Opérations et entretien	678 267	625 936
Amortisse ments des immobilisations	<u>2 034 894</u>	<u>2 170 289</u>
	<u>8,615 758</u>	<u>8,257 822</u>
Autres		
Autres dépenses	<u>17 258</u>	<u>216 892</u>
	<u>13 026 352</u>	<u>12 776 117</u>
MONTANT NET DÉPENSES MOINS REVENUS pour l'exercice	(1 583 540)	(247 313)
SOLDES DES FONDS, début de l'exercice	16 585 012	19 274 151
MONTANTS NETS TRANSFÉRÉS (AUX) DES DÉPENSES NON ENGAGÉES	1 030 811	(2 523 242)
(DÉPRÉCIATION) APPRÉCIATION NON-RÉALISÉE DANS LES INVESTISSEMENTS	(19 320)	81 416
APPORTS DE BIENS (note 7)	(38 000)	0
FONDS RETOURNÉS AU GOUVERNEMENT PROVINCIAL	<u>(46 285)</u>	<u>0</u>
SOLDES DES FONDS, fin de l'exercice	<u>15 928 678 \$</u>	<u>16 585 012 \$</u>

voir notes afférentes

**INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010**

	2010		2009
ENCAISSE FOURNIE PAR (UTILISÉ DANS) LES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENTS			
Dépenses nettes moins les revenus pour l'exercice	(1 583 540)	\$	(247 313) \$
Éléments hors caisse			
Amortissements des immobilisations	2 034 894		2 170 289
(Dépréciation) appréciation non réalisée dans les investissements	(19 320)		81 416
Apports de capital différés	(2 030 413)		(2 170 289)
	<u>(1 598 379)</u>		<u>(165 897)</u>
Changements en fonds de roulement autre que les disponibilités			
Comptes débiteurs	10 021		122 498
Placements temporaires	(788 544)		2 133 230
Comptes fournisseurs et comptes de régularisation	317 751		87 996
Apports de fonds de capital différés	1 150 000		0
Retenues	(38 629)		194 770
Fonds retournés au gouvernement provincial	(46 285)		0
Revenu différé	23 211		0
	<u>(970 854)</u>		<u>2 372 597</u>
ENCAISSE PRODUITE PAR (UTILISÉE DANS) LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Acquisition d'immobilisations	(194 380)		0
Immobilisations en construction	(1 127 537)		0
	<u>(1 321 917)</u>		<u>0</u>
(DIMINUTION) AUGMENTATION NETTE DE L'ENCAISSE pour l'exercice	(2 292 771)		2 372 597
ENCAISSE NETTE, début de l'exercice	<u>2 457 643</u>		<u>85 046</u>
ENCAISSE NETTE, fin de l'exercice	<u><u>164 872</u></u>	\$	<u><u>2 457 643</u></u> \$

voir notes afférentes

**INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010**

1. NATURE DES ACTIVITÉS

L'Institut de recherche agricole de l'Ontario (IRAO) est une personne morale sans but lucratif qui relève directement du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario. Créé en vertu de l'Agricultural Research Institute of Ontario Act (1962) (aujourd'hui la *Loi sur l'Institut de recherche agricole de l'Ontario*), l'IRAO est chargé de coordonner et d'orienter les programmes de recherche agricole de l'Ontario. Ces programmes couvrent un large éventail de produits et de disciplines pour l'ensemble du secteur agroalimentaire. De plus, l'IRAO gère les fonds de recherche du Programme de nouvelle gestion de la végétation pour le compte du ministère des Richesses naturelles, lequel fournit tous les fonds.

Le financement des programmes gérés par l'IRAO provient de trois sources. Le gouvernement de l'Ontario est la principale source de financement par l'entremise du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales. Le gouvernement de l'Ontario fournit aussi le financement pour les programmes de recherche concurrentielle. La deuxième source de financement est le gouvernement fédéral, principalement par le biais d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC). En vertu de la *Loi sur l'Institut de recherche agricole de l'Ontario*, l'IRAO peut accepter des subventions et des dons pour la recherche. Les autres sources de financement proviennent généralement du secteur commercial (comme les entreprises agricoles, les commissions de commercialisation et les associations de producteurs) et peuvent être affectées ou non à des projets précis. De plus, sous réserve de l'approbation du ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales, l'IRAO peut détenir des brevets et toucher des redevances découlant de projets de recherche.

Toutes les sommes reçues sont détenues en fiducie par le directeur de la recherche et attribuées conformément aux modalités des fonds.

Les fonds de recherche sont gérés par le secrétariat de l'IRAO dans le cadre des programmes suivants :

- Institut de recherche agricole de l'Ontario (IRAO)
- Carburants de remplacement renouvelables (CRR)
- Programme de nouvelle gestion de la végétation (PNGV)
- Programme de nouvelles orientations de recherche sur les carburants de remplacement et autres
- Programme de recherche sur l'innocuité des aliments
- Programme conjoint de recherche en gestion des éléments nutritifs (PCRGEN)

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada et comprennent les conventions comptables suivantes :

(a) MÉTHODE DU REPORT

L'Institut de recherche agricole de l'Ontario utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports assujettis à des restrictions sont comptabilisés à titre de revenu du fonds concerné au cours de l'exercice où les charges connexes sont engagées. Les apports qui ne sont pas assujettis à des restrictions sont comptabilisés à titre de revenu du fonds concerné au moment où ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut être évalué de façon raisonnable et si sa perception peut être raisonnablement assurée.

(b) PLACEMENTS

Les actifs financiers de placements qui sont susceptibles de vente sont évalués à leur valeur marchande, tandis que ceux que l'on conserve jusqu'à maturité sont évalués selon la fraction non amortie de leur coût. Les plus-values et moins-values latentes attribuées aux actifs financiers susceptibles de vente sont incluses directement dans le solde du fonds jusqu'à ce qu'ils ne figurent plus dans le bilan.

**INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010**

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

(c) DÉPENSES NON ENGAGÉES

Les dépenses non engagées correspondent à la différence entre le budget total approuvé pour les projets de recherche concurrentielle et les charges engagées jusqu'à maintenant.

(d) IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont amorties selon la méthode et le taux annuel suivant :

Bâtiments - 40 ans - méthode d'allocation uniforme

(e) ACTIFS DE LONGUE DURÉE

Un actif de longue durée est soumis au test de récupérabilité lorsque certains événements ou changements de circonstances indiquent que sa valeur comptable peut ne pas être récupérable. Il y a perte de valeur quand la valeur comptable de l'actif est inférieure au montant non actualisé qu'on associe à son utilisation ou à sa cession. Le montant de la perte de valeur, le cas échéant, correspond à l'écart entre la valeur comptable et la juste valeur de cet actif.

(f) APPORTS DE CAPITAL DIFFÉRÉS

Les apports de capital différés sont amortis au même taux que les bâtiments connexes.

(g) IMPÔT SUR LE REVENU

L'IRAO est un organisme sans but lucratif selon l'esprit de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu.

(h) RESTRICTIONS CONCERNANT L'AFFECTATION DES FONDS

L'objet, le financement, les modalités et la durée de chaque fonds de recherche en fiducie sont précisés dans le décret pertinent, le protocole d'entente pertinent ou la correspondance ministérielle pertinente.

(i) L'UTILISATION DES ESTIMATIONS

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses relativement aux montants déclarés des éléments d'actif et de passif et qu'elle révèle des renseignements sur les éléments d'actif et de passif éventuels à la date où les états financiers sont préparés et sur les montants déclarés des recettes et charges attribuables à l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion des risques de crédit

Les instruments financiers de l'organisation se composent de l'encaisse, des placements temporaires, des comptes débiteurs, des comptes fournisseurs et des comptes de régularisation, ainsi que des charges à payer et des retenues. Sauf d'indication contraire, la direction est d'opinion que l'organisation n'est pas exposée à un risque élevé d'intérêt, de liquidité, de devise ou de crédit résultant de ces états financiers.

L'organisation n'a aucune publicité d'importance envers différent client ou contrepartie.

**INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010**

3. INSTRUMENTS FINANCIERS(suite)

Juste valeur marchande des actifs et passifs

La valeur comptable de l'encaisse, des comptes débiteurs, des comptes fournisseurs et des comptes de régularisation ainsi que des retenues constitue une approximation de leur juste valeur en raison de leurs brèves échéances.

4. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	Net 2010	Net 2009
Fonds de terre :				
Chemin de fer Cambridge	9 793 \$	0 \$	9 793 \$	9 793 \$
Collèges	3 095 900	0	3 095 900	3 099 400
Stations de recherche	<u>10 945 180</u>	<u>0</u>	<u>10 945 180</u>	<u>10 979 680</u>
	<u>14 050 873</u>	<u>0</u>	<u>14 050 873</u>	<u>14 088 873</u>
Bâtiments :				
Collèges	27 617 995	3 737 031	23 880 964	25 229 034
Stations de recherche	<u>19 514 842</u>	<u>2 786 575</u>	<u>16 728 267</u>	<u>17 388 161</u>
	<u>47 132 837</u>	<u>6 523 606</u>	<u>40 609 231</u>	<u>42 617 195</u>
	<u>61 183 710 \$</u>	<u>6 523 606 \$</u>	<u>54 660 104 \$</u>	<u>56 706 068 \$</u>

En date du 6 mars 2007, les titres en biens capitaux (fonds de terre et bâtiments) d'une valeur comptable d'environ 60,9 millions de dollars ont été transférés du gouvernement de l'Ontario à l'IRAO. La valeur comptable est employée comme valeur de transfert puisque le transfert a lieu entre des parties liées. Il s'agit d'une transaction de nature non monétaire et sans substance commerciale. Étant une agence du gouvernement de l'Ontario, l'IRAO rapportera ces biens capitaux (et autres éléments d'actif et de passif) sur une base annuelle dans la consolidation avec le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario.

5. APPORTS DE FONDS DE CAPITAL DIFFÉRÉS

L'IRAO a reçu des fonds du gouvernement de l'Ontario (Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires Rurales (MAAARO)) envers un projet d'investissement durant l'exercice fiscal connu sous le nom d'Elora Mission 2050. On estime que le projet sera terminé en 2012.

6. APPORTS DE CAPITAL DIFFÉRÉS

Les apports de capital différés représentent la valeur comptable nette des bâtiments transférés du gouvernement de l'Ontario à l'IRAO. Un examen du transfert des immobilisations a révélé que l'emplacement de Woodstock comptait neuf bâtiments qui auraient dû être compris dans le transfert, et un bâtiment qui avait été inclus dans le transfert mais qui n'aurait pas dû l'être. De plus, deux bâtiments situés à Cedar Springs n'ont pas été inclus dans le transfert. Ces ajustements sont dans le rapport de cette année.

7. APPORTS DE BIENS

Les apports de biens représentent le coût des fonds de terre transférés du gouvernement de l'Ontario à l'IRAO. Un examen du transfert des immobilisations a révélé que l'évaluation de l'emplacement de Woodstock comportait des fonds de terre qui n'auraient pas dû figurer dans l'évaluation, et qu'il y avait des erreurs dans le coût des fonds de terre aux emplacements d'Alfred et de Winchester. Ces ajustements sont dans le rapport de cette année.

**INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010**

8. FONDS DE RECHERCHE DE L'IRAO

	Redevances sur les semences	Redevances technologiques	Capitaux non affectés	Total 2010	Total 2009
Revenus de subventions	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	130 000 \$
Redevances	671 131	273 653	0	944 784	879 007
Revenus de placements	<u>24 319</u>	<u>27 630</u>	<u>10 011</u>	<u>61 960</u>	<u>105 568</u>
	695 450	301 283	10 011	1 006 744	1 114 575
Dépenses	<u>683 571</u>	<u>237 483</u>	<u>11 776</u>	<u>932 830</u>	<u>987 145</u>
Surplus (perte) net de l'exercice	11 879	63 800	(1 765)	73 914	127 430
Solde du fonds, début de l'exercice	1 001 513	846 350	133 383	1 981 246	1 667 771
2009 preuve de paiement du principal	(125 000)	125 000	0	0	0
Transfert des (aux) FISA (Dépréciation) appréciation non réalisée dans les investissements	65 809	65 809	(131 618)	0	131 618
	(2 644)	(3 050)	0	(5 694)	16 445
Transfert des dépenses non engagées	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>36 532</u>
Solde du fonds, fin de l'exercice	<u>951 557 \$</u>	<u>1 097 909 \$</u>	<u>0 \$</u>	<u>2 049 466 \$</u>	<u>1 979 796 \$</u>

9. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL

Les subventions suivantes proviennent du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales (MAAARO) :

	2010	2009
Programme de nouvelles orientations de recherche	1 350 000 \$	1 350 000 \$
Programme de recherche sur l'innocuité des aliments	500 000	500 000
Programme conjoint de recherche en gestion des éléments nutritifs	0	575 724
Carburants de remplacement renouvelables (CRR)	<u>250 000</u>	<u>250 000</u>
	2 100 000	2 675 724
 Dépenses en capital secondaire	 4 000 000	 4 000 000
Environnement Bétail et Énergie Complexe d'Elora	1 150 000	250 000
Paieement en remplacement d'impôts	<u>550 000</u>	<u>357 000</u>
	<u>7 800 000 \$</u>	<u>7 282 724 \$</u>

**INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010**

10. DIVULGATION DE CAPITAL

L'organisation définit le capital comme étant la somme des soldes de fonds et le calcule comme suit :

	2010	2009
Soldes de fonds formant le capital	<u>15 928 678 \$</u>	<u>16 585 012 \$</u>

Le but de l'organisation dans la gestion du capital est de protéger sa capacité à continuer ses activités et de conserver des soldes de fonds suffisants pour lui permettre de faire face à des événements financiers imprévus afin de maintenir l'équilibre de la structure financière.

L'organisation cherche à maintenir une liquidité et une capacité d'emprunt à court terme suffisantes pour pouvoir satisfaire à ses obligations lorsqu'elles viennent à échéance. L'organisation gère la structure du capital et procède à des ajustements selon l'évolution des conditions économiques. Afin de maintenir ou d'ajuster la structure de capital, l'organisation peut modifier ou chercher à obtenir des fonds additionnels du gouvernement.

L'organisation n'est pas assujettie aux normes de fonds propres d'origine externe.

11. CHIFFRES CORRESPONDANTS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Les chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été reclassés afin d'être conformes à la présentation utilisée pour l'exercice en cours.



Metrolinx

Rapport des vérificateurs

Grant Thornton LLP
Royal Bank Plaza
19th Floor, South Tower
200 Bay Street, Box 55
Toronto (Ontario)
M5J 2P9

Téléphone : 416 366-0100
Télécopieur : 416 360-4949
Site Web: www.GrantThornton.ca

Aux membres de
Metrolinx

Nous avons vérifié le bilan de **Metrolinx** en date du 31 mars 2010 ainsi que l'état des résultats, l'évolution des actifs nets et les flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de Metrolinx. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes canadiennes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de Metrolinx au 31 mars 2010 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

A stylized, handwritten-style signature of "Grant Thornton LLP" in black ink.

Toronto, Canada
Le 18 juin 2010

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

Metrolinx**Résultats d'exploitation**

(en milliers de dollars)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

	Mode de présentation (note 2)	
	2010	2009
Produits		
Produits d'exploitation	301 427 \$	284 004 \$
Apports de la province de l'Ontario	68 427	78 174
Apports du Gouvernement du Canada	77	—
Revenu de placement	313	2 256
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	171 712	149 159
Gain (perte) sur la cession d'immobilisations	7 219	(245)
	549 175	513 348
Charges		
Services administratifs	15 185	12 805
Entretien du matériel	51 296	45 393
Installations et voies	53 110	48 618
Main-d'œuvre et avantages sociaux	137 408	123 363
Fonctionnement	134 670	145 391
Amortissement des immobilisations	169 528	146 891
Amortissement d'un bail à long terme	327	507
Perte latente sur contrat de change	—	(2 145)
	561 524	520 823
Excédent des charges sur les produits	(12 349) \$	(7 475) \$

Voir les notes complémentaires.

Metrolinx**Bilan**

(en milliers de dollars)

au 31 mars 2010

	Mode de présentation (note 2)	
	2010	2009
Actif		
À court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	120 454 \$	104 354 \$
Débiteurs	41 189	29 686
Apports à recevoir de la province de l'Ontario	59 480	—
Apports à recevoir de municipalités	20 000	20 264
Apports à recevoir du Gouvernement du Canada	47 733	111 711
Pièces de rechange et fournitures	4 377	4 025
Charges payées d'avance	5 434	8 095
	298 667	278 135
Fonds détenus pour la province de l'Ontario (note 5)	46 667	46 667
Débiteur à long terme (note 6)	800	1 600
Immobilisations (note 7)	3 803 277	2 741 073
Dépôt sur terrain	56 485	129 260
Avances sur projets d'investissement (note 8)	47 421	—
Bail à long terme (note 9)	29 515	29 842
	4 282 832 \$	3 226 577 \$
Passif		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer	251 914 \$	194 825 \$
Produit comptabilisé d'avance à l'égard des billets vendus mais non utilisés	10 024	10 022
Montant à verser à la province de l'Ontario	—	37 057
	261 938	241 904
Avance reçue de la province de l'Ontario (note 5)	46 667	46 667
Apports reportés afférents aux immobilisations (note 10)	3 083 736	2 453 680
Prestations de retraite complémentaires à verser (note 12)	23 281	21 535
Autres avantages sociaux futurs (note 13)	41 777	38 599
	3 457 399	2 802 385
Actifs nets		
Actifs nets investis en immobilisations (note 14)	823 447	416 653
Actifs nets investis dans le bail à long terme	29 515	29 842
Actifs nets détenus en réserve (note 15)	26 332	26 332
Insuffisance des actifs nets	(53 861)	(48 635)
	825 433	424 192
	4 282 832 \$	3 226 577 \$

Engagements (note 16)

Éventualités (note 17)

Au nom du conseil,



Administrateur



Administrateur

Voir les notes complémentaires.

Metrolinx**Évolution de l'actif net**

(en milliers de dollars)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

	Investis en immobilisations (note 14)	Investis dans un bail à long terme	Actifs nets détenus en réserve (note 15)	Insuffisance	Mode de présentation (note 2)	
					2010	2009
					Total	Total
Solde au début	416 653 \$	29 842 \$	26 332 \$	(48 635) \$	424 192 \$	266 030 \$
Excédent des charges sur les produits	—	—	—	(12 349)	(12 349)	(7 475)
Amortissement	(193)	(327)	—	520	—	—
Actifs apportés par la Province de l'Ontario [note 19 b)]	58 536	—	—	—	58 536	—
Acquisitions de terrains, déduction faite des dépôts	298 639	—	—	—	298 639	36 377
Cession de terrain	(6 603)	—	—	6 603	—	—
Dépôt sur terrain	56 415	—	—	—	56 415	129 260
Solde à la fin	823 447 \$	29 515 \$	26 332 \$	(53 861) \$	825 433 \$	424 192 \$

Voir les notes complémentaires.

Metrolinx**Flux de trésorerie**

(en milliers de dollars)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

	Mode de présentation (note 2)	
	2010	2009
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
Activités de fonctionnement		
Excédent des charges sur les produits	(12 349) \$	(7 475) \$
Amortissement des immobilisations et du bail à long terme	169 855	147 398
Gain (perte) sur la cession d'immobilisations	(7 219)	245
Contrat de change	–	(2 918)
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(171 712)	(149 159)
Avantages sociaux futurs, déduction faite des prestations	4 924	7 088
	<u>(16 501)</u>	<u>(4 821)</u>
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(11 503)	(10 149)
Apports à recevoir de la province de l'Ontario	(59 480)	58 378
Apports à recevoir de municipalités	264	(15 766)
Apports à recevoir du Gouvernement du Canada	63 978	7 871
Pièces de rechange et fournitures	(352)	(948)
Charges payées d'avance	2 661	(140)
Créditeurs et charges à payer	57 089	24 847
Produit comptabilisé d'avance à l'égard des billets vendus mais non utilisés	2	1 000
Montant à verser à la province de l'Ontario	<u>(37 057)</u>	<u>37 136</u>
	<u>(899)</u>	<u>97 408</u>
Activités d'investissement		
Débiteur à long terme	800	(1 600)
Acquisition d'immobilisations	(1 052 989)	(733 618)
Produits découlant de la cession d'immobilisations	16 200	2 023
Dépôt sur terrain	(56 415)	(127 585)
Avances sur projets d'investissement	(47 421)	–
	<u>(1 139 825)</u>	<u>(860 780)</u>
Activités de financement		
Subventions reçues pour l'acquisition de terrain	355 056	165 637
Montants reçus relativement aux immobilisations	801 768	696 096
	<u>1 156 824</u>	<u>861 733</u>
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	16 100	98 361
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	104 354	5 993
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u>120 454 \$</u>	<u>104 354 \$</u>
Opération sans effet sur la trésorerie :		
Apports en locomotives et matériel roulant de la province de l'Ontario [note 19 b)]	58 536 \$	– \$

Voir les notes complémentaires.

Metrolinx

Notes complémentaires

(en milliers de dollars)

au 31 mars 2010

1. Nature des activités

Metrolinx est une société d'État qui relève du ministre des Transports. Metrolinx est une société sans capital social et elle est exonérée de l'impôt sur les bénéfices en vertu de l'alinéa 149(1) (d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

Metrolinx a été créée en vertu des articles de la *Loi de 2006 sur la Régie des transports de la région du Grand Toronto*, laquelle a été promulguée le 24 août 2006. Le 14 mai 2009, le projet de loi 163 a été promulgué, modifiant la *Loi de 2006 sur la Régie des transports de la région du Grand Toronto* qui a été renommée la *Loi de 2006 sur Metrolinx*. Par conséquent, la Régie des transports du Grand Toronto (« Réseau GO ») a été dissoute et la totalité de ses actifs, passifs, droits et obligations a été transférée à Metrolinx en date du 14 mai 2009.

Le mandat de Metrolinx consiste à diriger la coordination, la planification, le financement et le développement d'un réseau de transport multimodal intégré pour la région du Grand Toronto et de Hamilton. (« GTHA »). Adoptant une démarche régionale, Metrolinx amènera la province, les municipalités et les organismes de transport locaux à trouver des solutions de transport à long terme qui sont viables sur les plans économique et environnemental.

Réseau GO est une division de Metrolinx qui exploite un système de transport en commun composé de couloirs d'autobus et de couloirs ferroviaires intégrés. Le service de réseau d'autobus et de réseau ferroviaire dessert principalement les collectivités de la région métropolitaine du Grand Toronto et de Hamilton englobant les villes de Toronto et de Hamilton et les quatre municipalités régionales de Durham, de Halton, de Peel et de York ainsi que les comtés de Simcoe, Dufferin, Wellington et les villes de Barrie, de Guelph et de Bradford-West Gwillimbury.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Mode de présentation

La direction a préparé les présents états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Tel qu'il est indiqué à la note 1, depuis le 14 mai 2009, les activités de Réseau GO ont été intégrées à Metrolinx. Les deux entités relevaient de la Province avant la liquidation. Par conséquent, les présents états financiers ont été préparés selon le principe de la continuité des intérêts communs, lequel exige que l'entité qui poursuit les activités, Metrolinx, présente les chiffres de l'exercice considéré et les chiffres comparatifs comme si les deux entités avaient été jumelées depuis leur création. En conséquence, les états financiers annuels de l'exercice considéré et les états financiers comparatifs comprennent une année complète d'activités de Metrolinx et de Réseau GO.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants de l'actif et du passif présentés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels divulgués à la date des états financiers ainsi que sur les montants des produits et des charges indiqués au cours de la période considérée. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Metrolinx

Notes complémentaires

(en milliers de dollars)

au 31 mars 2010

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les soldes des comptes bancaires après déduction des découverts et les placements à court terme dont les dates d'échéance sont de trois mois ou moins.

Pièces de rechange et fournitures

Les pièces de rechange et les fournitures sont comptabilisées au coût ou à la valeur de remplacement, selon le moins élevé des deux. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré.

Amortissement

Metrolinx calcule l'amortissement des différentes catégories d'éléments d'actif sur leur durée utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire comme suit :

Immeubles et matériel	
Abris et stands de billets	5 ans
Autres immeubles	20 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Locomotives	20 ans
Autre matériel roulant ferroviaire	25 ans
Améliorations aux installations d'emprise du chemin de fer	20 ans
Travaux de voie et installation	20 ans
Autobus y compris les autobus à deux étages	10 ans
Aires de stationnement	20 ans
Logiciel Enterprise	7 ans
Matériel informatique et logiciels	5 ans
Sauts-de-mouton	50 ans
Divers	
Mobilier	12 ans
Autres	3-7 ans

La construction en cours comprend les coûts de construction directs et les frais de mise en valeur. Aucun amortissement n'est comptabilisé avant que les constructions en cours ne soient pratiquement achevées et que le bien ne soit prêt à être utilisé.

Location à long terme

La location à long terme représente le montant payé d'avance dans le cadre du bail relatif à la Gare Union. Ce montant est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 100 ans, soit la durée du bail en plus d'une période de reconduction.

Metrolinx

Notes complémentaires

(en milliers de dollars)

au 31 mars 2010

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

Avantages sociaux futurs

Metrolinx offre des prestations de retraite par l'entremise du Régime de retraite interentreprises des employés municipaux de l'Ontario (« OMERS »). Les charges de l'exercice correspondent aux cotisations obligatoires pour la même période.

Metrolinx offre des prestations de retraite complémentaires selon la méthode de répartition des prestations qui correspond aux prestations prévues en fonction des services rendus. Les rajustements découlant des modifications au régime, des écarts actuariels et des modifications aux hypothèses sont amortis dans les résultats sur la durée résiduelle moyenne estimative de la période d'activité des membres.

Metrolinx offre aussi d'autres avantages sociaux selon la méthode de répartition des prestations qui correspond aux prestations prévues en fonction des services rendus. Les rajustements découlant des modifications au régime, des écarts actuariels et des modifications aux hypothèses sont amortis dans les résultats sur la durée résiduelle moyenne estimative de la période d'activité des membres.

Produits liés aux services de transport en commun

Les produits sont comptabilisés lorsque le service de transport est rendu. Les montants comptabilisés d'avance sont comptabilisés au bilan à titre de Produit comptabilisé d'avance.

Apports

Metrolinx suit la méthode du report pour les apports. Les apports affectés, y compris les subventions de fonctionnement, sont comptabilisés comme produits dans la période à laquelle ils se rapportent.

Les apports reportés afférents aux immobilisations correspondent aux fonds reçus aux fins d'acquisition d'immobilisations. Ces apports reportés sont comptabilisés à titre de produits au cours de la période d'amortissement des immobilisations à laquelle ils se rapportent.

Actifs nets détenus en réserve

Les actifs nets détenus en réserve sont affectés à l'interne afin de fournir une source de financement en vue des obligations futures prévues et de procurer une certaine flexibilité en cas d'incertitudes. Les réserves sont approuvées par le conseil d'administration de Metrolinx et sont présentées dans le bilan à titre d'actifs nets.

L'établissement d'une réserve de restructuration pour les immobilisations et les activités d'exploitation des municipalités (« MCOR ») vise à aider le financement des dépenses importantes en immobilisations.

L'établissement d'une réserve d'obligation au titre de l'emploi vise à aider au financement général des obligations liées à l'emploi de Metrolinx.

L'établissement d'une réserve de maintien d'une autoassurance vise à aider au financement de toute demande relative à la tranche de maintien d'autoassurance du programme d'assurance de Metrolinx.

Metrolinx

Notes complémentaires

(en milliers de dollars)

au 31 mars 2010

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

L'établissement d'une réserve de stabilisation vise à aider au financement des variations des budgets de fonctionnement et d'immobilisations de Metrolinx d'un exercice à l'autre.

Classement des instruments financiers

La trésorerie et les équivalents de trésorerie ont été classés comme des instruments détenus à des fins de transaction. Les débiteurs, les apports à recevoir de la province de l'Ontario, les apports à recevoir des municipalités, les apports à recevoir du gouvernement du Canada et les fonds détenus pour la province de l'Ontario, ont été classés comme prêts et créances. Les créditeurs et charges à payer, la somme à verser à la province de l'Ontario ainsi que l'avance provenant de la province de l'Ontario ont été classés à titre d'autres passifs financiers.

Contrats d'achat ou de vente d'un élément d'actif non financier

Metrolinx, en sa qualité d'organisme sans but lucratif, a fait le choix, dans ses conventions comptables, de ne pas appliquer le chapitre 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », en ce qui a trait à la conclusion de contrats de vente ou d'achat d'éléments non financiers, y compris les dérivés incorporés dans ces contrats. Compte tenu de ce qui précède, tout contrat visant l'achat de carburant diesel n'est pas assujéti au chapitre 3855 et n'est pas constaté dans les états financiers. Il est toutefois mentionné à la note 3.

Adoption de nouvelles normes comptables

Le 1^{er} avril 2009, Metrolinx a adopté les chapitres suivants du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA ») :

- Le chapitre 4400, « Présentation des états financiers des organismes sans but lucratif », a été modifié afin de permettre aux organismes sans but lucratif de présenter les actifs nets investis en immobilisations comme une catégorie des actifs nets grevés d'affectations d'origine interne et de clarifier la présentation des montants bruts des produits et des charges lorsque l'entité agit pour son propre compte dans une opération. Metrolinx a choisi de continuer à présenter ses actifs nets investis en immobilisations comme un élément distinct des actifs nets.
- Le chapitre 4460, « Présentation de l'information sur les opérations entre apparentés dans les états financiers des organismes sans but lucratif » a été modifié pour s'harmoniser à la définition des apparentés contenue dans le chapitre 3840, « Opérations entre apparentés ».
- Le chapitre 4470, « Ventilation des charges des organismes sans but lucratif – informations à fournir », établit les normes d'information à fournir par les organismes sans but lucratif qui classent leurs charges par fonction et qui ventilent les charges entre les différentes fonctions auxquelles elles se rattachent.

L'adoption de ces nouvelles normes n'a eu aucune incidence sur les états financiers ou des informations supplémentaires à fournir.

Metrolinx**Notes complémentaires**

(en milliers de dollars)

au 31 mars 2010

3. Instruments financiers**Juste valeur**

La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs, des subventions à recevoir de la province de l'Ontario, des subventions à recevoir des municipalités, des subventions à recevoir du gouvernement du Canada, des fonds détenus pour la province de l'Ontario, des créiteurs et des charges à payer, ainsi que de l'avance provenant de la province de l'Ontario, est réputée se rapprocher de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Risque de crédit

Metrolinx est exposée à un risque de crédit en raison de ses débiteurs. La direction est d'avis que le risque est négligeable puisque la majeure partie des débiteurs provient des gouvernements fédéral, provincial et municipaux et d'organismes sur lesquels ils exercent un contrôle.

Risque de taux d'intérêt

Metrolinx n'est pas exposée à un risque important en matière de risque de taux d'intérêt.

Autre risque de prix

Metrolinx consomme du carburant diesel et est donc touché par la fluctuation du prix du pétrole brut. Toute fluctuation éventuelle du prix du pétrole brut pourrait avoir une incidence importante sur les frais liés aux services de transport. Ce risque peut être atténué, à l'occasion, au moyen de contrats d'achat à terme pour le carburant diesel afin de bloquer les frais d'exploitation futurs engagés par Metrolinx pour son utilisation et sa consommation. Au 31 mars 2010, Metrolinx avait conclu sept contrats à taux fixe visant l'achat de 40,4 millions de litres de carburant diesel à un prix de 0,6892 \$ à 0,7050 \$ le litre. La quantité de carburant achetée excédant la limite fixée au contrat s'établit au prix du marché.

4. Informations à fournir concernant le capital

La structure du capital de Metrolinx comprend les actifs nets investis en immobilisations et les apports reportés afférents aux immobilisations.

Le principal objectif de Metrolinx en ce qui a trait à la gestion du capital est de protéger sa capacité à poursuivre ses activités afin d'être en mesure de continuer à offrir un niveau de service approprié à ses parties prenantes.

Metrolinx est assujettie à des restrictions relatives à l'utilisation des apports reportés afférents aux immobilisations grevés d'affectations externes. Elle emploie des processus de contrôle interne afin de s'assurer que les restrictions sont respectées avant l'affectation des ressources et elle s'y est conformée tout au long de l'exercice.

Metrolinx gère sa structure de capital et effectue des rajustements en fonction de la conjoncture économique et des risques que comportent les éléments d'actif sous-jacents.

Metrolinx

Notes complémentaires

(en milliers de dollars)
au 31 mars 2010

5. Fonds détenus pour la province de l'Ontario

En 2007, l'ancienne Régie des transports du Grand Toronto (le « Réseau GO ») a reçu une subvention d'un montant de 46 667 \$ de la province de l'Ontario. Ce montant devait être utilisé au titre de la participation de la Commission de transport de Toronto (« CTT ») au projet GTA Farecard. La CTT n'a pas encore respecté les exigences relatives à la réception de ces fonds. Par conséquent, les fonds détenus par Metrolinx et l'obligation à l'égard de la province sont présentés de façon distincte au bilan.

6. Débiteur à long terme

Les débiteurs à recevoir d'une municipalité pour le remboursement des coûts de construction doivent être versés sur une période de cinq ans. Les montants exigibles au cours de l'exercice qui suit sont compris dans les débiteurs à court terme et le solde résiduel est classé à titre de débiteur à long terme payable en un versement de 800 \$ exigible en 2012.

7. Immobilisations

			2010	2009
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrain	707 971 \$	— \$	707 971 \$	286 745 \$
Immeubles	424 000	227 937	196 063	176 198
Améliorations locatives	23 845	20 939	2 906	13 132
Locomotives et autre matériel roulant ferroviaire	979 254	231 040	748 214	649 370
Améliorations à l'emprise de chemin de fer	844 231	429 825	414 406	379 208
Travaux et installations des voies	371 703	97 624	274 079	257 179
Construction en cours	1 088 572	—	1 088 572	663 696
Autobus	270 070	111 800	158 270	154 004
Aires de stationnement	239 125	84 090	155 035	113 835
Matériel informatique et logiciels	41 998	23 498	18 500	17 647
Autres	118 484	79 223	39 261	30 059
	5 109 253 \$	1 305 976 \$	3 803 277 \$	2 741 073 \$

Metrolinx**Notes complémentaires**

(en milliers de dollars)

au 31 mars 2010

7. Immobilisations (suite)

La construction en cours comprend les projets suivants :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Expansion du couloir ferroviaire	418 344 \$	289 850 \$
Gare Union	108 265	91 730
Parc ferroviaire	127 963	56 857
Système PRESTO	138 598	98 918
Transport urbain léger et rapide et service d'autobus directs	50 969	—
Divers	244 433	126 341
	<u>1 088 572 \$</u>	<u>663 696 \$</u>

8. Avances sur projets d'investissement

Au cours de l'exercice, Metrolinx a conclu des memoranda d'accord (« MOA ») avec le Réseau des transports urbains rapides de la région de York (« YRRTC »), la municipalité régionale de York (« Région de York »), la ville de Toronto et la Commission de transport de Toronto (« CTT »). Les MOA précisent les projets, les coûts prévus et les responsabilités de toutes les parties prenantes. Les MOA définissent également les frais admissibles et les droits de propriété des projets précisés dans les accords. Les MOA initiaux avaient été conclus pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2009 et comportaient des frais approximatifs de 213 millions de dollars. Les MOA ont été reconduits jusqu'au 31 mai 2010 en ce qui concerne la ville de Toronto et la CTT et au 30 juin 2010 relativement au YRRTC et à la Région de York.

Dans le cadre de ces accords, les avances ont été versées à la Région de York et à la Commission de transport de Toronto afin de leur fournir un fonds de roulement totalisant 47 421 \$ pour financer les projets de mise en valeur entrepris par la Région de York et la Commission de transport de Toronto au nom de Metrolinx. Les fonds avancés sont détenus dans un compte distinct et tout intérêt cumulé sera appliqué au projet.

Au 31 mars 2010, Metrolinx avait passé en charges environ 129,1 millions de dollars relativement à ces projets, y compris les montants suivants qui ont été avancés en prévision des coûts devant être engagés entre le 31 mai et le 30 juin 2010.

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Région de York	22 732 \$	— \$
Commission de transport de Toronto	24 689	—
	<u>47 421 \$</u>	<u>— \$</u>

Metrolinx**Notes complémentaires**

(en milliers de dollars)

au 31 mars 2010

9. Bail à long terme

		2010	2009
		Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	Coût	Amortissement cumulé	
Bail, Gare Union	32 704 \$	3 189 \$	29 515 \$
			29 842 \$

10. Apports reportés afférents aux immobilisations

Les variations des apports reportés afférents aux immobilisations pour l'exercice se présentent comme suit :

	2010	2009
Solde au début	2 453 680 \$	1 906 743 \$
Apports reçus au cours de l'exercice pour de nouvelles acquisitions		
Province de l'Ontario	739 919	603 214
Municipalités	24 409	32 657
Gouvernement du Canada	37 440	60 225
Montant amorti à titre de produits au cours de l'exercice	(171 712)	(149 159)
Solde à la fin	3 083 736 \$	2 453 680 \$

Metrolinx a comptabilisé un manque de fonds dans le financement municipal lié à son programme d'immobilisations. La Province a fourni un financement temporaire de 50 868 \$ afin de combler l'insuffisance de l'exercice considéré (54 903 \$ en 2009). Le montant cumulé s'établit à 174 801 \$. La Province travaillera en collaboration avec ses partenaires municipaux pour trouver une solution au manque de fonds.

11. Cotisations au régime de retraite

Metrolinx offre des prestations de retraite à la presque totalité de ses salariés permanents par l'entremise du Régime de retraite interentreprises des employés municipaux de l'Ontario (« OMERS »). Le montant passé en charges au titre des cotisations au régime de retraite pour l'exercice terminé le 31 mars 2010 s'élève à 8 132 \$ (6 441 \$ en 2009).

12. Prestations de retraite complémentaires à verser

Le Réseau GO ayant été intégré à la Province en 2002, les salariés syndiqués et non syndiqués ont demandé à la Province de corriger les écarts des prestations à verser aux salariés de Réseau GO. En 1999, lorsque Réseau GO a été transféré de la Province à la Commission des services du Grand Toronto, les régimes provinciaux ont été gelés et un nouveau régime a été établi dans le cadre d'OMERS. Il a été convenu que Réseau GO était responsable de l'obligation au titre du régime de retraite et par conséquent, Réseau GO a procédé à une évaluation actuarielle en date du 1^{er} avril 2007. Les charges du régime comptabilisées au cours de l'exercice s'élevaient à 2 347 \$ (2 657 \$ en 2009).

Metrolinx

Notes complémentaires

(en milliers de dollars)

au 31 mars 2010

12. Prestations de retraite complémentaires à verser (suite)

À des fins de comptabilisation des prestations complémentaires, Metrolinx a adopté une convention de comptabilisation des gains et des pertes qui excèdent l'amortissement minimal au cours de l'exercice (ce qui signifie la partie des gains cumulés et des pertes cumulées qui dépassent 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées, divisés par la durée résiduelle moyenne prévue des années de service).

Les données concernant les prestations complémentaires du régime de retraite de Metrolinx se présentent comme suit :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Obligation au titre des prestations constituées	30 998 \$	17 486 \$
Juste valeur des actifs du régime	448	383
Situation de capitalisation – déficit du régime	30 550	17 103
Gain actuariel net non amorti (perte actuarielle nette non amortie)	(7 269)	4 432
Passif au titre des prestations constituées	<u>23 281 \$</u>	<u>21 535 \$</u>

Les actifs du régime, par catégorie, se présentent comme suit :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Trésorerie investie	21 %	27 %
Trésorerie déposée auprès de l'Agence du revenu du Canada	79 %	73 %
	<u>100 %</u>	<u>100 %</u>

Autres informations au sujet du régime de prestations de Metrolinx :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Cotisations patronales	300 \$	– \$
Prestations versées	237 \$	138 \$

Les hypothèses actuarielles importantes adoptées pour évaluer les obligations au titre des prestations de retraite complémentaires du régime Metrolinx se présentent comme suit :

Taux d'actualisation	– 6,25 % (8,7 % en 2009)
Augmentation du taux de croissance de la rémunération	– 3 % (3 % en 2009)
Taux d'inflation par année	– 2 % (2 % en 2009)
Durée résiduelle moyenne prévue d'activités	– 10 ans (10 ans en 2009)

Metrolinx

Notes complémentaires

(en milliers de dollars)

au 31 mars 2010

13. Autres avantages sociaux futurs

Metrolinx offre des régimes d'assurance-vie et de soins de santé postérieurs à l'emploi, ainsi que des prestations de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (« CSPAAT ») et des indemnités de départ des retraités. Le régime n'est pas capitalisé et exige des cotisations nominales des salariés. La presque totalité des salariés actifs à temps plein sont admissibles aux régimes d'assurance-vie et de soins de santé. Un nombre limité de salariés est admissible aux indemnités de départ.

La date d'évaluation des actifs du régime et des obligations au titre des prestations de retraite est le 31 mars de chaque année. L'évaluation actuarielle la plus récente des autres avantages sociaux futurs a eu lieu le 31 mars 2008. Les avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite comptabilisés au cours de l'exercice se chiffraient à 5 129 \$ (5 575 \$ en 2009).

À des fins de comptabilisation des avantages sociaux postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite, Metrolinx a adopté une convention de comptabilisation des gains et des pertes qui excèdent l'amortissement minimal au cours de l'exercice (ce qui signifie la partie des gains cumulés et des pertes cumulées qui dépassent de 10 % l'obligation au titre des prestations constituées, divisés par la durée résiduelle moyenne prévue des années de service).

Les données concernant les avantages sociaux postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite se présentent comme suit :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Obligation au titre des prestations constituées	49 391 \$	33 137 \$
Juste valeur des actifs du régime	<u>—</u>	<u>—</u>
Situation de capitalisation – déficit du régime	49 391	33 137
Gain actuariel net non amorti (perte actuarielle nette non amortie)	<u>(7 614)</u>	<u>5 462</u>
Passif au titre des prestations constituées	<u>41 777 \$</u>	<u>38 599 \$</u>

Autres informations au sujet du régime d'avantages sociaux de Metrolinx :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Cotisations patronales	1 951 \$	1 136 \$
Prestations versées	1 951 \$	1 136 \$

Les hypothèses actuarielles importantes adoptées pour évaluer les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite de Metrolinx se présentent comme suit :

Metrolinx**Notes complémentaires**

(en milliers de dollars)
au 31 mars 2010

13. Autres avantages sociaux futures (suite)

Taux d'actualisation des avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite	– 6,20 % (8,5 % en 2009)
Taux d'actualisation pour les obligations de la CSPAAT et des indemnités de départ des retraités	– 5 % (7 % en 2009)
Durée résiduelle moyenne prévue des années de service pour les avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite	– 14 ans (14 ans en 2009)
Durée résiduelle moyenne prévue des années de service pour les obligations de la CSPAAT	– 10 ans (2009 – 10 ans)
Durée résiduelle moyenne prévue des années de service pour les indemnités de départ des retraités	– 9 ans (9 ans en 2009)
Augmentation du taux de croissance de la rémunération	– 3 % (3 % en 2009)
Inflation	– 2 % (2 % en 2009)
Taux tendanciel initial moyen pondéré des coûts des soins de santé	– 6,85 % (6,98 % en 2009)
Taux tendanciel final moyen pondéré des coûts des soins de santé	– 4,5 % (4,5 % en 2009)
Augmentation des prestations pour soins dentaires	– 4,5 % (4,5 % en 2009)

14. Actifs nets investis en immobilisations

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Immobilisations	3 803 277 \$	2 741 073 \$
Dépôts sur terrain	56 485	129 260
Avances sur projets d'investissement	47 421	–
Moins apports de capital reportés utilisés pour l'acquisition d'immobilisations	<u>(3 083 736)</u>	<u>(2 453 680)</u>
	<u>823 447 \$</u>	<u>416 653 \$</u>

15. Actifs nets détenus en réserve

Les actifs nets détenus en réserve aux 31 mars 2010 et 2009 se détaillent comme suit :

MCOR	21 051 \$
Obligation au titre de l'emploi	889
Maintien d'une autoassurance	2 013
Stabilisation	<u>2 379</u>
	<u>26 332 \$</u>

Metrolinx**Notes complémentaires**

(en milliers de dollars)

au 31 mars 2010

16. Engagements

- a) Les paiements minimums de location pour des locaux, au cours des cinq prochains exercices, se détaillent comme suit :

2011	3 178 \$
2012	2 273
2013	2 116
2014	1 514
2015	685
Par la suite	820
	10 586 \$

- b) Metrolinx s'est également engagée dans le cadre d'acquisition de différentes immobilisations pour un montant d'environ 1 251 777 \$. En outre, la Commission de transport de Toronto et la Région de York ont pris des engagements d'environ 101 688 \$ dans le cadre de projets qu'ils mettent en œuvre au nom de Metrolinx.
- c) Une partie importante des services offerts par Metrolinx est effectuée par des parties externes. Ces services sont régis par les ententes conclues avec la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (« CN »), le Canadien Pacifique Limitée (« CP ») et Bombardier Inc., ainsi que par quelques ententes de services de moindre importance. Metrolinx a conclu les ententes importantes suivantes d'un montant d'environ 120 000 \$ par année :
- i) Convention d'exploitation maîtresse avec le CN se terminant le 31 mai 2010. Des négociations sont en cours relativement à une nouvelle convention avec le CN. La convention existante a été prorogée jusqu'à ce que la nouvelle entente soit conclue.
 - ii) Convention de navette avec le CP se terminant le 31 décembre 2010.
 - iii) Contrat d'entretien du matériel avec Bombardier se terminant le 31 mai 2013.
 - iv) Contrat visant les équipages de train avec Bombardier se terminant le 31 mai 2013.
- d) À la date de clôture, Metrolinx avait des lettres de crédit en cours totalisant 2 098 \$.
- e) Le 14 juin 2010, Metrolinx a octroyé un contrat à la société Bombardier relativement à la livraison de 182 véhicules légers sur rail. La valeur du contrat de base s'établit à 770 392 \$, exception faite des taxes et de l'indexation. La livraison des véhicules est prévue entre 2013 et 2020. Le financement du contrat provient de la province de l'Ontario par l'entremise du budget en immobilisations de Metrolinx. Les versements seront effectués selon des étapes prescrites au contrat.
- f) Le programme d'immobilisations de Metrolinx pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011 est d'environ 1,3 milliard de dollars. Les engagements dans le cadre du programme d'immobilisations de Metrolinx seront conclus tout au long de l'exercice.

Metrolinx

Notes complémentaires

(en milliers de dollars)

au 31 mars 2010

17. Éventualités

- a) Diverses poursuites ont été intentées contre Metrolinx pour des incidents survenus dans le cours normal de ses activités. La direction est d'avis que l'issue de ces poursuites, qui sont en suspens, n'aura pas d'incidence importante ou ne peut encore être établie.
 - b) Metrolinx a une créance litigieuse d'un montant de 3 100 \$ auprès d'un propriétaire relativement à un bail. Un montant de 1 200 \$ a été prévu par rapport au montant en litige. La direction est d'avis que l'interprétation du bail et la méthode employée pour calculer les frais d'exploitation est convenable et que ses négociations avec le propriétaire seront fructueuses. Les négociations en sont à leurs premières étapes et il est difficile d'en déterminer les résultats avec certitude. Par conséquent, le montant en litige n'a pas été comptabilisé dans les états financiers.
-

18. Contrat de change à terme

En septembre 2005, de concert avec l'Office ontarien de financement (« OOF »), Réseau GO a attribué un contrat à un fournisseur américain (en dollars américains) pour l'achat de 27 locomotives diesel électriques. À la même date, Réseau GO a conclu une entente avec l'OOF pour l'achat de dollars américains nécessaires pour assurer une certitude en matière de budget. Le contrat stipulait l'achat de 28 112 dollars américains à des taux variant entre 1,1322 et 1,1360. Au 31 mars 2008, une variation de la juste valeur de la couverture économique de 2 918 \$ a été comptabilisée à titre de perte de change latente dans les résultats de 2008. Lorsque le contrat est arrivé à échéance au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2009, la perte réalisée s'élevait à 773 \$, ce qui s'est traduit par un gain de change net au titre du contrat de 2 145 \$ pour la période.

19. Opérations entre apparentés

Au cours de l'exercice, Metrolinx a conclu les opérations entre apparentés suivantes :

- a) Au cours de l'exercice, le ministère des Transports a réclamé la somme de 4 602 \$ (2 540 \$ en 2009) à Metrolinx pour les services fournis par le ministère des Transports et la somme de 1 188 \$ pour un terrain vendu au ministère des Transports. Au 31 mars 2009, les créditeurs et charges à payer comprenaient un montant à verser au ministère des Transports de 551 \$ (969 \$ en 2009).
- b) Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2010, Metrolinx a fait l'acquisition de 26 locomotives et de 243 voitures-coach à deux étages auprès de la Régie des transports en commun de la région de Toronto (« RTCRT »), lesquelles étaient auparavant louées par Metrolinx, pour un montant de deux dollars. Le transfert de ces biens a été traité comme un apport de la Province correspondant à la valeur comptable nette de ces biens détenus par la RTCRT, lesquels totalisaient 58 536 \$. La RTCRT est une société d'État qui relève du ministre des Transports et qui est liée à Metrolinx en vertu de leurs relations respectives avec le ministre des Transports.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2010, Metrolinx a vendu treize locomotives (sept au 31 mars 2009) acquises auprès de la RTCRT. Cette vente s'est traduite par un gain de 2 300 \$ (1 381 \$ en 2009).

Ces opérations sont évaluées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établi et accepté par les apparentés.



100 Queen's Park
Toronto, Ontario
Canada M5S 2C6

416.586.8000
www.rom.on.ca

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Responsabilité de la direction en matière d'information financière

Les états financiers ci-joints du Musée royal de l'Ontario pour l'exercice terminé au 31 mars 2010 sont la responsabilité de la direction, et ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Les principales conventions comptables suivies par le Musée royal de l'Ontario sont décrites au Sommaire des principales conventions comptables contenu à la note 1 des états financiers. La préparation des états financiers s'appuie nécessairement sur des estimations fondées sur le jugement de la direction, surtout lorsque les opérations influant sur l'exercice en cours ne peuvent être complétées avec certitude jusqu'aux prochains exercices. Les états financiers ont été préparés compte tenu de l'importance relative des postes et de l'information disponible au 14 mai 2010.

La direction a maintenu un système de contrôles internes conçu pour donner l'assurance raisonnable que l'actif était préservé et que l'on disposait de renseignements fiables en temps utile. Le système comprenait des politiques et procédures officielles et une structure organisationnelle prévoyant la délégation appropriée des pouvoirs et la séparation des responsabilités.

Ces états financiers ont été examinés par KPMG LLP, un cabinet de vérificateurs indépendants nommés par le Conseil d'administration. La responsabilité des vérificateurs indépendants est d'exprimer une opinion quant à savoir si les états financiers sont présentés fidèlement selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. Le rapport du vérificateur qui suit décrit l'étendue de la vérification et contient cette opinion.

Au nom de la direction du Musée royal de l'Ontario,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'W.T. Graesser', is written over a horizontal line.

W.T. Graesser
Directeur général & C.F.O.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Glenn Dobbin', is written over a horizontal line.

Glenn Dobbin
Directeur adjoint & C.O.O.



KPMG LLP
Chartered Accountants
Yonge Corporate Centre
4100 Yonge Street Suite 200
Toronto ON M2P 2N3
Canada

Telephone (416) 228-7000
Fax (416) 228-7123
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux administrateurs du
Musée royal de l'Ontario

Nous avons vérifié le bilan du Musée royal de l'Ontario au 31 mars 2010 et les états des résultats, de l'évolution de l'excédent (déficit) net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Musée. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Musée au 31 mars 2010 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Les chiffres correspondants du 31 mars 2009 ont été vérifiés par un autre cabinet d'experts-comptables.

KPMG s.r.l. / SENCAL

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 14 mai 2010

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

(Constitué en société sans capital social en vertu d'une loi spéciale du Parlement de l'Ontario)

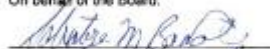
Bilan
(en milliers de dollars)

Au 31 mars 2010, avec chiffres correspondants de 2009

	2010	2009
Actif		
Actif à court terme		
Montant à recevoir de la Fondation du Musée royal de l'Ontario (note 10)	1 870 \$	1 840 \$
Autres débiteurs	1 170	1 597
Frais d'exposition reportés et autres actifs	1 099	1 404
Placements (note 2)	341	329
	4 480	5 170
Charge de retraite comptabilisée d'avance (note 11)	14 651	10 927
Immobilisations (note 3)	265 540	272 002
	284 671 \$	288 099 \$
Passif et excédent (déficit) net		
Passif à court terme		
Dettes bancaires (note 12 a))	3 904 \$	4 412 \$
Créditeurs et charges à payer	6 340	7 802
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an (note 12 b))	13 000	8 000
Apports reportés (note 5)	3 325	2 532
Produits reportés	2 520	2 478
	29 089	25 224
Dettes à long terme (note 12 b))	35 840	48 840
Apports de capital reportés (note 5)	213 063	217 475
Charges à payer autres que les prestations de retraite (note 11)	4 287	3 899
Excédent (déficit) net		
Excédent (déficit) de fonctionnement	1 194	(8 542)
Affectations imposées par le conseil d'administration	1 198	1 203
	2 392	(7 339)
Engagements (note 15)		
	284 671 \$	288 099 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

On behalf of the Board:



administrateur



administrateur

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

État des résultats

(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2010, avec chiffres correspondants de 2009

	2010	2009
Produits (Annexe)		
Subventions (note 7)	40 460 \$	26 016 \$
Droits d'entrée	10 835	8 715
Programmes du Musée	2 582	2 060
Services complémentaires	10 419	10 978
Dons en nature (note 4)	1 460	898
Amortissement des apports de capital reportés (note 6)	11 180	10 731
Divers	1 424	4 220
	78 360	63 618
Charges (Annexe et note 8)		
Conservation et gestion des collections	11 559	11 212
Bâtiments, sécurité et services aux visiteurs	12 041	10 828
Services complémentaires	6 538	7 446
Frais généraux et frais d'administration	4 297	2 952
Programmes éducatifs et grand public	3 337	3 232
Bibliothèque et services d'information	2 624	2 477
Aménagement des expositions et galeries	3 431	3 000
Commercialisation et relations publiques	5 281	4 941
Expositions temporaires	3 015	5 724
Artéfacts et spécimens (note 4)		
Dons en nature	1 460	898
Acquisitions	1 192	1 949
Intérêts	2 158	—
Amortissement des immobilisations (note 3)	11 686	11 096
Divers	10	3 192
	68 629	68 947
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	9 731 \$	(5 329)\$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

État de l'évolution de l'excédent (déficit) net
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2010, avec chiffres correspondants de 2009

	Excédent (déficit) de fonctionnement	Affectations Imposées par le conseil d'administration	Total 2010	Total 2009
Solde au début de l'exercice	(8 542)\$	1 203 \$	(7 339)\$	(2 010)\$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	9 731	—	9 731	(5 329)
Virement interfonds	5	(5)	—	—
Solde à la fin de l'exercice	1 194 \$	1 198 \$	2 392 \$	(7 339)\$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

État des flux de trésorerie
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2010, avec chiffres correspondants de 2009

	2010	2009
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes :		
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	9 731 \$	(5 329)\$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	11 686	11 056
Apports de capital reportés	(11 180)	(10 731)
Apports de capital reportés comptabilisés à titre d'autres produits	—	(3 180)
Variations des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités de fonctionnement		
Montant à recevoir de la province d'Ontario	—	12 100
Montant à recevoir de la Fondation du Musée royal de l'Ontario	(30)	(21)
Autres débiteurs	427	2 348
Frais d'exposition reportés et autres actifs	305	927
Créditeurs et charges à payer	(1 462)	(1 558)
Apports reportés	793	(38)
Produits reportés	42	(52)
Variation nette de la charge de retraite comptabilisée d'avance	(3 724)	(4 037)
Variation nette des charges à payer autres que les prestations de retraite	388	501
	6 976	2 025
Activités de financement		
Remboursements de la dette à long terme	(8 000)	(31 800)
Augmentation (diminution) de la dette bancaire	(508)	1 924
Apports reçus pour les acquisitions d'immobilisations	6 768	44 461
	(1 740)	14 585
Activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	(5 224)	(16 610)
Variation des placements	(12)	—
	(5 236)	(16 610)
Augmentation de la trésorerie, soit la trésorerie à la fin de l'exercice	— \$	— \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2010

Le Musée royal de l'Ontario (le « Musée ») est un organisme établi par la province d'Ontario, constitué sans capital social en vertu d'une loi spéciale du Parlement de l'Ontario. Le Musée est le plus vaste musée du Canada et l'un des rares de son genre à explorer à la fois l'art et l'archéologie des cultures humaines et l'histoire naturelle. La mission du Musée consiste à susciter l'émerveillement et à promouvoir la compréhension des cultures humaines et de l'histoire naturelle.

Le Musée est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada* (la « Loi ») et, à ce titre, est exonéré d'impôts. Il est ainsi en mesure de donner des reçus pour dons de charité aux fins fiscales. Le Musée doit remplir certains critères prévus par la Loi pour conserver son statut d'organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la Loi. De l'avis de la direction, le Musée satisfait à ces exigences.

1. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, appliqués dans le cadre des principales conventions comptables résumées ci-après :

a) Modifications de conventions comptables

En septembre 2008, le Conseil des normes comptables a modifié le chapitre 1000 du *Manuel de l'ICGA*, « Fondements conceptuels des états financiers », pour préciser que les actifs qui ne correspondent pas à la définition d'un actif ou qui ne répondent pas aux critères de comptabilisation ne peuvent être inscrits au bilan. Les modifications entrent en vigueur pour les états financiers des exercices ouverts à partir du 1^{er} octobre 2008. L'adoption de cette modification n'a eu aucune incidence sur les états financiers.

b) Constatation des produits

Le Musée suit la méthode du report pour comptabiliser les apports, qui comprennent les dons et les subventions gouvernementales. Les apports sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à titre de sommes à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son recouvrement est raisonnablement assuré. Les dons sont comptabilisés selon la comptabilité de trésorerie étant donné que les promesses de dons ne représentent pas des droits ayant force exécutoire.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2010

1. Principales conventions comptables (suite)

b) Constatation des produits (suite)

Les apports grevés d'affectations d'origine externe à des fins autres que la dotation sont reportés et constatés à titre de produits dans la période au cours de laquelle les charges connexes sont constatées. Les apports grevés d'affectations d'origine externe pour l'achat d'un terrain sont directement portés au crédit des actifs nets. Les apports grevés d'affectations d'origine externe pour l'achat d'autres immobilisations sont reportés et amortis sur la durée de l'immobilisation correspondante.

Les droits d'adhésion sont reportés et constatés à titre de produits au cours de la période que couvrent ces droits.

Les produits découlant des droits d'entrée, des programmes du Musée et des services complémentaires sont comptabilisés comme produits lorsque les services ont été rendus ou les biens, livrés.

c) Instruments financiers autres que des placements

Le Musée classe sa trésorerie (dette bancaire) comme étant actifs détenue à des fins de transaction, et elle est évaluée à la juste valeur. Les débiteurs, intérêts courus à recevoir et apports à recevoir sont classés dans les prêts et créances, et ils sont évalués au coût après amortissement. Les créditeurs, les charges à payer et la dette à long terme sont classés dans les autres passifs financiers, et ils sont évalués au coût après amortissement.

Le Musée a décidé d'adopter le chapitre 3861 du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* (« ICCA »), « Instruments financiers – Informations à fournir et présentation ». Conformément à la décision du Conseil des normes comptables d'exempter les organismes sans but lucratif des obligations d'information à l'égard des instruments financiers contenues dans le chapitre 3862 « Instruments financiers – Informations à fournir » et dans le chapitre 3863 « Instruments financiers – présentation », le Musée a choisi de ne pas adopter ces normes dans ses états financiers.

d) Placements

Les placements sont classés comme étant détenus à des fins de transaction et ils sont indiqués à leur valeur de marché. La différence entre la juste valeur et le coût des placements au début et à la fin de chaque exercice est reflétée dans l'état des résultats.

La valeur de marché des placements est établie comme suit :

Les titres à revenu fixe, les fonds communs de placement et les actions sont évalués au prix coté à la fin de l'exercice si un tel prix est publié. Sinon, les valeurs de marché estimatives sont établies d'après celles de titres comparables.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2010

1. Principales conventions comptables (suite)

d) Placements (suite)

Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition de placements ne sont pas considérés comme importants et ils sont passés en charges lorsqu'ils sont payés.

Les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de règlement.

e) Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats qui permettent d'échanger des flux de trésorerie qui sont calculés par l'application de certains taux, indices ou changements aux montants nominaux des contrats. Le Musée utilise à l'occasion des swaps de taux d'intérêt pour gérer les risques liés aux variations des taux d'intérêt et des contrats de change à terme pour gérer les risques liés aux fluctuations des taux de change. Ces instruments servent à couvrir un passif au bilan ou une obligation contractuelle future.

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur. Au 31 mars 2010, le Musée n'avait aucun instrument dérivé.

f) Frais d'exposition reportés

Les frais d'exposition sont reportés jusqu'à ce que les expositions soient ouvertes au public; ils sont alors passés en charges dans la période au cours de laquelle les expositions auxquelles ils se rapportent ont lieu.

g) Régimes d'avantages sociaux

Le Musée comptabilise ses obligations découlant des régimes d'avantages sociaux ainsi que les coûts connexes, déduction faite des actifs des régimes. Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite acquis par les employés est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements des régimes, la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des employés et les coûts prévus des soins de santé. Pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués à la valeur marchande, et les gains et pertes de placement sont constatés sur une période de trois ans. Les passifs au titre des régimes d'avantages sociaux futurs sont actualisés au moyen des taux d'intérêt actuels sur les obligations à long terme.

L'actif (l'obligation) transitoire, la répercussion de toute modification aux dispositions des régimes, et l'excédent du gain actuariel net cumulatif ou de la perte actuarielle nette cumulative sur 10 % de l'obligation au titre des prestations ou 10 % de la valeur marchande des actifs des régimes, selon le montant le plus élevé, sont amortis sur la durée résiduelle moyenne d'activité du groupe de salariés actifs.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2010

1. Principales conventions comptables (suite)

h) Immobilisations

Le terrain est comptabilisé au coût. Les acquisitions d'immobilisations sont présentées au coût d'acquisition. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont constatés à la juste valeur marchande à la date de l'apport. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs comme suit :

Bâtiments	40 ans
Galerie	20 ans
Amélioration des bâtiments	5 à 10 ans
Mobilier et matériel	3 à 10 ans

Les immobilisations en cours comprennent les frais directs de construction et les autres coûts liés au projet Renaissance ROM, y compris les intérêts capitalisés. Les frais d'intérêts sont capitalisés au cours de la période de construction. Aucun amortissement n'est comptabilisé avant que les travaux de construction soient pratiquement terminés et que les actifs soient prêts à être utilisés.

i) Conversion des devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'opération.

j) Artéfacts et spécimens

La valeur des artéfacts et des spécimens a été exclue du bilan. Les artéfacts et spécimens reçus en dons sont comptabilisés comme des produits, aux valeurs calculées d'après les évaluations d'experts indépendants. L'acquisition des artéfacts et spécimens reçus en dons et acquis est passé en charges.

k) Apports reçus sous forme de fournitures et de services

Compte tenu de la difficulté de calculer leur juste valeur marchande, les apports reçus sous forme de fournitures et de services ne sont pas constatés dans les états financiers.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2010

1. Principales conventions comptables (suite)

i) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants constatés des actifs et des passifs, sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants constatés des produits et des charges au cours de l'exercice considéré. Les montants réels peuvent différer de ces estimations.

2. Placements

	2010		2009	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Titres à revenu fixe	341 \$	339 \$	329 \$	332 \$

Les titres à revenu fixe procurent un rendement jusqu'à l'échéance à un taux de 0,25 % (0,42 % en 2009); leur date d'échéance est en juin 2010 (juin 2009 en 2009).

Gestion du risque de placement

La gestion du risque se rapporte à la compréhension des risques associés à l'ensemble des domaines de l'entreprise ainsi qu'au contexte d'exploitation connexe, et à la gestion dynamique de ces risques. Les placements sont surtout exposés au risque de taux d'intérêt, au risque de marché et au risque de change.

a) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que les variations des taux d'intérêt aient une incidence sur la valeur des titres à revenu fixe que détient le Musée. Celui-ci gère ce risque en détenant principalement des titres de créance émis par des institutions financières.

b) Risque de marché

Le risque de marché résulte de la négociation des titres de participation, des fonds communs de placement et des titres à revenu fixe. Les fluctuations du marché exposent le Musée à un risque de perte. Celui-ci atténue ce risque en instituant des mesures de contrôle visant à suivre de près et à limiter les niveaux de concentration de ce risque.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2010

3. Immobilisations

	2010		2009	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrains	931 \$	— \$	931 \$	931 \$
Bâtiments	41 476	29 776	11 700	12 740
Galeries	17 630	14 417	3 213	3 966
Amélioration des bâtiments	21 303	14 033	7 270	6 427
Projet Renaissance ROM				
Bâtiments	204 754	15 742	189 012	194 468
Galeries	58 184	7 604	50 580	51 331
Mobilier et matériel	6 094	3 260	2 834	2 139
	360 372 \$	84 832 \$	265 540 \$	272 002 \$

Le 27 mars 2009, le Musée a conclu la vente du terrain du Planétarium, situé au 90 Queen's Park, pour un produit net de 21 800 \$. L'accord de crédit du Musée (note 12 b)) exige que le produit tiré de la vente de ce terrain soit utilisé pour financer le projet Renaissance ROM et rembourser la facilité de crédit. En conséquence, le produit net de la vente de ce terrain a été comptabilisé à titre d'apports de capital reportés (note 6).

4. Artéfacts et spécimens

Au 31 mars 2010, la collection comptait environ 6 000 000 d'artéfacts et de spécimens. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2010, le Musée a ajouté environ 132 objets (1 000 en 2009) à ses collections au moyen de dons et d'acquisitions d'artéfacts.

5. Apports reportés

Les apports reportés représentent les subventions provenant des gouvernements fédéral et provincial, de sociétés et de la Fondation (note 10) ayant trait surtout aux activités de fonctionnement du présent exercice.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2010

6. Apports de capital reportés

Les apports de capital reportés représentent le montant non amorti des subventions et des dons reçus pour l'acquisition d'immobilisations et l'aménagement des galeries. L'amortissement des apports de capital reportés est constaté à titre de produits dans l'état des résultats. Les variations du solde des apports de capital reportés se présentent comme suit :

	2010	2009
Solde au début de l'exercice	217 475 \$	186 925 \$
Amortissement des apports de capital reportés	(11 180)	(10 731)
Apports de capital reportés comptabilisés à titre d'autres produits	—	(3 180)
Apports reçus pour les acquisitions d'immobilisations (notes 3 et 10)	6 768	44 461
Solde à la fin de l'exercice	213 063 \$	217 475 \$

Au 31 mars 2010, des apports de capital reportés de 1 854 \$ (1 926 \$ en 2009) avaient été reçus, mais non dépensés.

7. Subventions

	2010	2009
Province d'Ontario		
Fonctionnement	27 518 \$	18 518 \$
Subventions pour réduire le déficit	7 200	—
Divers	658	661
Gouvernement du Canada	144	91
Fondation (note 10)	4 940	6 746
	40 460 \$	26 016 \$

En avril 2009, la Province d'Ontario a annoncé une subvention unique de 7 200 \$ qui a été prise en compte dans les subventions.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2010

8. Charges

Les charges sont présentées dans les états des résultats et de l'évolution de l'excédent (du déficit) net par fonctions. Les charges par catégories comprennent ce qui suit :

	2010	2009
Salaires et avantages sociaux (note 9)	31 347 \$	28 805 \$
Biens et services acquis	24 136	28 148
Amortissement des immobilisations	11 686	11 096
Dons en nature	1 460	898
	68 629 \$	68 947 \$

9. Bénévoles du Musée

Au cours d'un exercice, les bénévoles du Musée fournissent environ 68 000 heures de soutien au Musée. Leurs activités incluent des visites guidées des galeries et une grande variété de programmes qui enrichissent l'expérience du visiteur au Musée ainsi que des voyages locaux visant à promouvoir l'image du Musée en Ontario et dans le monde, et bien d'autres activités de soutien. Le Musée estime que la valeur de ces services est supérieure à 2 000 \$ annuellement.

Au cours des exercices 2008 et 2009, les bénévoles du Musée ont fait un apport de 30 \$ à la Fondation pour les projets d'acquisition et de recherche du Musée.

10. Fondation du Musée royal de l'Ontario

La Fondation a été constituée le 1^{er} juillet 1992 pour coordonner toutes les collectes de fonds dans le secteur privé entreprises au nom du Musée et de ses sociétés affiliées. L'objectif de la Fondation est de mobiliser des fonds pour améliorer les expositions et les programmes grand public, la recherche, les acquisitions et les projets d'investissement.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2010

10. Fondation du Musée royal de l'Ontario (suite)

Les comptes de la Fondation sont présentés distinctement et ne sont pas consolidés dans les présents états financiers. Les soldes des fonds de la Fondation à la fin du plus récent exercice s'établissaient comme suit :

	30 juin 2009	30 juin 2008
Fonds non affectés	(2 349)\$	(498)\$
Fonds affectés disponibles actuellement	6 482	12 185
Fonds de dotation		
Grevés d'affectations d'origine externe	15 518	9 391
Grevés d'affectations d'origine interne	10 557	12 013
	30 208 \$	33 091 \$

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2010, la Fondation a octroyé 11 090 \$ (24 897 \$ en 2009) au Musée. De cette somme, une tranche de 2 943 \$ (4 912 \$ en 2009) a été constatée à titre d'apports reportés (note 5), une tranche de 5 598 \$ (17 492 \$ en 2009) a été comptabilisée comme une augmentation des apports de capital reportés dans le cadre du projet Renaissance ROM (note 5), une tranche de 292 \$ (679 \$ en 2009) a été comptabilisée à titre d'apports de capital reportés pour d'autres actifs (note 6) et une tranche de 2 257 \$ (1 814 \$ en 2009) a été constatée à titre d'apports reportés à des fins autres que le projet Renaissance ROM.

Les montants à recevoir de la Fondation ou à verser à celle-ci ne portent pas intérêt et ne sont assortis d'aucune modalité fixe de remboursement.

11. Avantages sociaux

Le Musée offre un régime de retraite agréé à prestations déterminées et d'autres régimes à prestations déterminées qui fournissent des prestations de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi à la plupart de ses salariés. Les prestations de retraite sont fondées sur le nombre d'années de service des participants et le salaire moyen de fin de carrière. Les prestations sont indexées dans la mesure où le taux annuel d'inflation dépasse 4 % pour tout exercice. Les avantages postérieurs à l'emploi incluent les prestations pour soins médicaux et dentaires postérieures au départ à la retraite. Les détails de ces régimes sont résumés ci-après.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2010

11. Avantages sociaux (suite)

La charge découlant des régimes du Musée se présente comme suit :

	2010	2009
Régime de retraite à prestations déterminées	585 \$	963 \$
Autres avantages postérieurs à l'emploi	498	606
	1 083 \$	1 569 \$

Les actifs et les passifs des régimes sont évalués à la date du bilan. Le bilan présente séparément les montants constatés à l'égard du régime de retraite et des régimes d'avantages autres que les prestations de retraite. Les informations relatives aux régimes du Musée aux 31 mars s'établissent comme suit :

	Prestations de retraite		Avantages autres que les prestations de retraite	
	2010	2009	2010	2009
Charges à payer	70 563 \$	53 680 \$	5 533 \$	3 891 \$
Valeur de marché des actifs des régimes	63 599	52 971	—	—
Situation de capitalisation – déficit	(5 964)	(709)	(5 533)	(3 891)
Obligation transitoire non amortie (actif transitoire non amorti)	(2 205)	(2 783)	1 152	1 337
Coûts non constatés des services passés	(2 653)	(2 149)	—	—
Perte actuarielle non constatée (gain actuariel net non constaté)	26 473	16 568	94	(1 345)
Actifs (passifs) au bilan	14 651 \$	10 927 \$	(4 287) \$	(3 899) \$

L'actif au bilan relatif au régime de retraite à prestations déterminées comprend un passif de 1 058 \$ (1 031 \$ en 2009) découlant d'ententes de prestations de retraite supplémentaires.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2010

11. Avantages sociaux (suite)

Les principales hypothèses actuarielles adoptées par le Musée afin de calculer la charge pour ses régimes aux 31 mars sont les suivantes :

	Prestations de retraite		Avantages autres que les prestations de retraite	
	2010	2009	2010	2009
Taux d'actualisation	8,00 %	6,00 %	8,25 %	6,00 %
Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes	7,00 %	7,00 %	—	—
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	3,50 %	—	—

Les principales hypothèses actuarielles adoptées par le Musée pour évaluer les actifs et les passifs au titre des prestations constituées de ses régimes aux 31 mars sont les suivantes :

	Prestations de retraite		Avantages autres que les prestations de retraite	
	2010	2009	2010	2009
Taux d'actualisation	6,00 %	8,00 %	6,00 %	8,25 %
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	3,00 %	—	—

Aux fins de l'évaluation au 31 mars 2010, on a posé l'hypothèse selon laquelle la croissance moyenne pondérée du coût des prestations au titre des soins médicaux et dentaires serait initialement de 6,55 % en 2010, et ralentirait pour atteindre un taux de croissance annuel de 4,50 % après 2024.

Les actifs du régime de retraite du Musée sont placés dans des fonds communs selon la répartition suivante :

	2010	2009
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 %	1 %
Obligations	48 %	51 %
Titres de participation canadiens	29 %	25 %
Titres de participation américains	8 %	8 %
Autres titres de participation étrangers	14 %	15 %
	100 %	100 %

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2010

11. Avantages sociaux (suite)

Les autres informations sur le régime de retraite et les régimes d'avantages autres que les prestations de retraite du Musée sont les suivantes :

	Prestations de retraite		Avantages autres que les prestations de retraite	
	2010	2009	2010	2009
Cotisations salariales	924 \$	912 \$	– \$	– \$
Cotisations patronales	4 310	5 000	110	105
Prestations versées	2 645	2 728	110	105

Le Musée a versé les cotisations de 2009 et de 2010 à ce jour conformément au rapport d'évaluation actuarielle en date du 1^{er} janvier 2009 aux fins de la capitalisation et versera les cotisations finales de 2010 conformément au rapport d'évaluation actuarielle en date du 1^{er} janvier 2010 aux fins de la capitalisation qui doit être déposé le 30 septembre 2010. La date d'évaluation des régimes était le 31 mars 2010.

Le Musée cotise également à un régime de retraite interentreprises. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2010, ses cotisations à ce régime se sont établies à 45 \$ (53 \$ en 2009).

12. Facilités de crédit

a) Le Musée a conclu un accord de crédit avec sa banque comme suit :

- i) Une facilité de crédit d'exploitation renouvelable à vue de 5 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel minoré de 10 points de base (2,15 % en 2010; 2,40 % en 2009). Au 31 mars 2010, le solde de cette facilité était de 3 904 \$ (4 412 \$ en 2009).
- ii) une facilité de lettres de crédit de 2 000 \$. Aux 31 mars 2010 et 2009, le Musée n'avait aucune lettre de crédit impayée.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2010

12. Facilités de crédit (suite)

- b) Le 5 octobre 2007, le Musée a conclu un nouvel accord de crédit avec l'Office ontarien de financement (l'« OOF »). L'accord de crédit comprend une facilité à taux fixe non renouvelable de 40 000 \$ et une facilité à taux variable non renouvelable dont la limite est de 51 000 \$. La facilité à taux fixe est divisée en quatre tranches portant intérêt à des taux variant de 5,04 % à 5,12 %. La facilité à taux variable porte intérêt à un taux correspondant au taux des bons du Trésor de l'Ontario sur 30 jours majoré de 40 points de base. Au 31 mars 2010, un montant de 40 000 \$ sur la facilité à taux fixe et un montant de 8 840 \$ sur la facilité à taux variable étaient en cours.

Le 31 mars 2009, le Musée a modifié son accord de crédit avec l'OOF, lequel stipulait que le produit de la vente du terrain du planétarium, situé au 90 Queen's Park, devait être affecté au remboursement de la facilité de crédit. De ce produit, un montant de 15 000 \$ a été appliqué au remboursement de la facilité le 31 mars 2009 et le solde de 6 800 \$ y sera appliqué le 31 mars 2010.

Les versements minimaux viennent à échéance comme suit :

2011	13 000 \$
2012	10 700
2013	1 500
2014	12 500
2015	11 140
	48 840 \$

L'accord de crédit comporte des clauses restrictives que le Musée doit respecter. Si celui-ci ne parvient pas à respecter ces clauses, l'OOF a le droit d'exiger le remboursement du solde.

La juste valeur de la dette à taux fixe était de 42 403 \$ (43 464 \$ en 2009). La juste valeur a été calculée à partir des flux de trésorerie futurs de l'instrument d'emprunt impayé, actualisés aux taux d'intérêt du marché offerts au Musée.

La juste valeur de la facilité à taux variable est comparable à la valeur comptable puisque le taux fluctue selon les taux d'intérêt du marché alors en vigueur.

- c) Pour garantir les facilités de crédit, la Fondation s'est engagée à transférer au Musée tous ses dons non grevés d'affectations, dans certaines circonstances. En outre, le Musée a affecté tous les paiements provenant de la Fondation au financement du projet Renaissance ROM.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2010

13. Instruments financiers

La valeur comptable de la trésorerie, de la dette bancaire, des montants à recevoir de la Fondation du Musée royal de l'Ontario, des débiteurs ainsi que des créditeurs et charges à payer se rapproche de leur juste valeur en raison de l'échéance imminente ou à court terme de ces instruments financiers.

La juste valeur des placements est indiquée à la note 2.

La juste valeur de la dette à long terme est indiquée à la note 12.

Le Musée court un risque de change à l'égard d'obligations contractuelles payables en devises et un risque de taux d'intérêt à l'égard de sa dette à long terme. Le Musée court également un risque de taux d'intérêt lié à sa facilité de crédit à taux variable. Le Musée conclut des instruments financiers dérivés pour gérer son exposition à ces risques.

Le Musée est exposé à des pertes liées au crédit en cas d'inexécution de la part des contreparties aux instruments financiers, mais il s'attend à ce que ces dernières respectent leurs obligations étant donné leur cote de solvabilité élevée.

14. Gestion du capital

Lorsqu'il gère son capital, le Musée met l'accent sur les liquidités dont il a besoin pour mener ses activités. Son but consiste à détenir des liquidités suffisantes pour poursuivre ses activités malgré une conjoncture financière défavorable et pour avoir assez de latitude pour tirer avantage des occasions qui cadrent avec ses objectifs. Le Musée dispose de lignes de crédit qu'il utilise lorsque les flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement sont insuffisants pour couvrir les dépenses de fonctionnement et en immobilisations (note 12). Les besoins de liquidités sont examinés lors de la préparation du budget annuel et du suivi des flux de trésorerie et des résultats de fonctionnement réels par rapport au budget. Au 31 mars 2010, le Musée avait atteint son but consistant à disposer de liquidités suffisantes pour répondre à ses engagements.

15. Engagements

Les engagements futurs du Musée aux termes de contrats de location à long terme pour du matériel sont les suivants :

2011	209 \$
2012	209
2013	209
2014	52

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Annexe – État des résultats par Fonds
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2010, avec chiffres correspondants de 2009

				2010	2009
	Fonds de fonction- nement	Fonds affecté	Fonds des Immobi- lisations	Total	Total
Produits					
Subventions	37 729 \$	2 731 \$	– \$	40 460 \$	26 016 \$
Droits d'entrée	10 835	–	–	10 835	8 715
Programmes du Musée	2 582	–	–	2 582	2 060
Services complémentaires	10 419	–	–	10 419	10 978
Dons en nature	–	1 460	–	1 460	898
Amortissement des apports de capital reportés	–	–	11 180	11 180	10 731
Divers	823	601	–	1 424	4 220
	62 388	4 792	11 180	78 360	63 618
Charges					
Conservation et gestion des collections	9 868	1 691	–	11 559	11 212
Bâtiments, sécurité et services aux visiteurs	11 866	175	–	12 041	10 828
Services complémentaires	6 538	–	–	6 538	7 446
Frais généraux et frais d'administration	4 297	–	–	4 297	2 952
Programmes éducatifs et grand public	3 068	269	–	3 337	3 232
Bibliothèque et services d'information	2 624	–	–	2 624	2 477
Aminagement des expositions et galeries	3 431	–	–	3 431	3 000
Commercialisation et relations publiques	5 281	–	–	5 281	4 941
Expositions temporaires	3 015	–	–	3 015	5 724
Artéfacts et spécimens					
Dons en nature	–	1 460	–	1 460	898
Acquisitions	–	1 192	–	1 192	1 949
Intérêts	2 158	–	–	2 158	–
Amortissement des immobilisations	506	–	11 180	11 686	11 096
Divers	–	10	–	10	3 192
	52 652	4 797	11 180	68 629	68 947
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	9 736	(5)	–	9 731	(5 329)
Excédent (déficit) net au début de l'exercice	(9 473)	1 203	931	(7 339)	(2 010)
Excédent (déficit) net à la fin de l'exercice	263 \$	1 198 \$	931 \$	2 392 \$	(7 339)\$



Ontario Power Authority



Rapport des vérificateurs

À l'attention du Conseil d'administration

Nous avons vérifié le bilan de l'Office de l'électricité de l'Ontario au 31 décembre 2009, ainsi que les états des résultats, des flux de trésorerie et de l'évolution de l'actif net de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondage des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office au 31 décembre 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

A handwritten signature in black ink that reads 'KPMG LLP' with a horizontal line underneath.

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Toronto, Canada, le 29 janvier 2010

Bilan

(en milliers de dollars)

31 décembre 2009, avec chiffres correspondants de 2008

	2009	2008
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents	19 932	50 067
Débiteurs (note 3)	206 530	73 515
Frais payés d'avance	129	301
	226 591	123 883
Immobilisations (note 4)	7 710	5 484
Actif réglementé (note 5)	29 676	44 61
Total de l'actif	263 977	173 981
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 6)	214 895	95 795
Acomptes sur contrats (note 7)	35 789	532
	250 684	96 327
Incitatifs à la location reportés, montant net (note 8)	836	980
Passif à long terme	–	1 488
Passif réglementé (note 5)	14 089	63 188
Actif net		
Affectation d'origine interne du Fonds pour les économies d'énergie et du Fonds de développement technologique (note 9)	6 671	6 039
Investi en immobilisations	7 710	5 484
Excédent (déficit) cumulé	(16 013)	475
	(1 632)	11 998
Engagements (note 8)		
Éventualités et garanties (note 14)		
Total du passif et de l'actif net	263 977	173 981

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du Conseil d'administration,

John Beck
Président

Colin Andersen
Directeur général

État des résultats

(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 décembre 2009, avec chiffres correspondants de 2008

	2009	2008
Produits		
Redevances	50 350	52 530
Recouvrement des comptes réglementés (note 5)	15 665	—
Enregistrements	557	733
Intérêts créditeurs	43	493
Autres produits	12	153
	66 627	53 909
Charges		
Salaires et avantages sociaux	26 182	22 609
Honoraires de consultation et autres honoraires	23 137	23 343
Amortissement des comptes réglementés (note 5)	15 665	—
Charges d'exploitation (note 10)	9 419	7 860
Charges des Fonds pour les économies d'énergie et des Fonds de développement technologique (note 9)	3 868	2 743
Amortissement des immobilisations	1 466	1 030
	79 737	57 585
Excédent des charges sur les produits avant intérêt	(13 110)	(3 676)
Intérêts débiteurs	520	523
Excédent des charges sur les produits	(13 630)	(4 199)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État des flux de trésorerie

(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 décembre 2009, avec chiffres correspondants de 2008

	2009	2008
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement		
Excédent des charges sur les produits	(13 630)	(4 199)
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	1 466	1 030
Amortissement des incitatifs à la location reportés	(144)	(142)
Amortissement des comptes réglés	15 665	—
Variation des éléments hors caisse liés au fonctionnement (note 12)	21 514	(14 302)
	24 871	(17 613)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Remboursement de passifs à long terme	(19 587)	(8 327)
Encaissement au titre de passifs à long terme	18 099	—
Augmentation de l'actif réglementé	(727)	(1 285)
Diminution du passif réglementé	(49 099)	(82 358)
	(51 314)	(91 970)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Achat d'immobilisations	(3 692)	(1 478)
	(30 135)	(111 061)
Diminution de la trésorerie et des équivalents		
Trésorerie et équivalents au début de l'exercice	50 067	161 128
Trésorerie et équivalents à la fin de l'exercice	19 932	50 067
	2009	2008
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie		
Intérêts payés	335	122
Intérêts reçus	706	2 556

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État de l'évolution de l'actif net

(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 décembre 2009, avec chiffres correspondants de 2008

	Actif net investi en immobilisations	Affectation interne (note 9)	Excédent cumulé	Total de l'actif net 2009	Total de l'actif net 2008
Solde au début de l'exercice	\$ 5 485	\$ 6 039	\$ 475	\$ 11 998	\$ 16 197
Excédent des charges sur les produits	(1 466)	—	(12 164)	(13 630)	(4 199)
Création des Fonds					
Fonds pour les économies d'énergie	-	3 000	(3 000)	-	-
Fonds de développement technologique	-	1 500	(1 500)	-	-
Charges du Fonds pour les économies d'énergie	-	(2 410)	2 410	-	-
Charges du Fonds de développement technologique	-	(1 458)	1 458	-	-
Investi en immobilisations, montant net	3 692	-	(3 692)	-	-
Solde à la fin de l'exercice	\$ 7 710	\$ 6 071	\$ (10 013)	\$ (1 632)	\$ 11 998

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 décembre 2009

1. Nature des activités

L'Office de l'électricité de l'Ontario (OPA ou l'Office) a été constitué en société sans capital-actions le 20 décembre 2004, par la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité* (la Loi). L'OPA est une société indépendante non imposable sans but lucratif. L'OPA n'est pas un agent de la Couronne et recouvre ses coûts au moyen des redevances approuvées par la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) et des frais imputés au marché de l'électricité par le biais du mécanisme de rajustement global. En vertu de la Loi, les principaux objectifs de l'OPA sont les suivants :

- Établir des prévisions pour la demande d'électricité et pour la fiabilité des ressources électriques appropriées de l'Ontario à moyen et à long terme.
- Procéder à une planification indépendante de la production d'électricité, de la gestion de la demande, de la conservation d'énergie et du transport, ainsi qu'élaborer des systèmes intégrés de production d'énergie pour l'Ontario.
- Entreprendre toute activité ayant pour but de garantir un approvisionnement approprié et des ressources en électricité fiables en Ontario.
- Entreprendre toute activité permettant la diversification des sources d'électricité en encourageant l'usage de technologies propres, y compris les sources d'énergie de remplacement et d'énergie renouvelable.
- Établir, à l'échelle globale, la quantité d'électricité pouvant être produite à partir de sources d'énergie de remplacement et d'énergie renouvelable.
- Faciliter la gestion de la charge du réseau d'électricité.
- Entreprendre toute activité visant à promouvoir l'économie d'énergie et l'efficacité de l'utilisation de l'électricité.
- Aider la Commission de l'énergie de l'Ontario en matière de stabilité des tarifs pour certains types de clients.
- Rassembler les données portant sur les besoins en électricité de l'Ontario à moyen et à long terme et sur la validité et la fiabilité du système intégré de production d'énergie pour répondre à ces besoins, ainsi que mettre ces données à la disposition du public et de la CEO.

La poursuite des activités de l'Office est conditionnée par l'obtention de fonds pour mener à bien ses activités. La solvabilité de l'OPA est garantie par :

- la capacité de l'OPA de respecter ses obligations est garantie en vertu de dispositions législatives ;
- le faible risque de contrepartie de l'OPA, vu que sa principale contrepartie est la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIÉRE), entité solide créée par la province.

2. Principales conventions comptables

(a) Mode de présentation

Les états financiers sont présentés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

(b) Constatation des produits

Les montants perçus au cours de l'exercice et qui se rapportent à des services et à des programmes devant être définis durant un exercice ultérieur ne sont pas constatés comme produits, mais plutôt reportés.

Les redevances perçues par l'OPA sont fondées sur les tarifs approuvés par la CEO pour l'énergie électrique prélevée du réseau contrôlé par la SIERE par les consommateurs ontariens. Ces produits sont constatés pendant la période où ils sont perçus.

(c) Trésorerie et équivalents

Ce poste comprend les soldes bancaires, les dépôts à terme et d'autres placements à court terme dont l'échéance est d'au plus 120 jours.

(d) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire en fonction de leur durée probable d'utilisation, de la façon suivante :

Type d'actif	Durée probable d'utilisation
Mobilier et matériel	10 ans
Matériel informatique et logiciels	2,5 ans
Matériel audio-visuel	10 ans
Système téléphonique	5 ans
Améliorations locatives	sur la durée du bail

Les actifs à long terme, y compris les immobilisations, sont soumis à un test de dépréciation si des événements ou des changements de circonstances laissent supposer que leur valeur comptable ne pourrait pas être recouvrable. La recouvrabilité est évaluée en comparant la valeur comptable de l'actif avec le montant estimatif des flux de trésorerie non actualisés que cet actif est censé dégager. Si la valeur comptable dépasse les flux de trésorerie estimatifs, une perte de valeur est constatée, à un montant égal à l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur. Les actifs devant être cédés seraient présentés séparément dans le bilan, à la valeur la plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur (y compris les frais de vente), et ne seraient plus amortis. L'actif et le passif d'un groupe sujet devant être cédé et classé comme étant disponible à la vente seraient présentés séparément dans les rubriques correspondantes du bilan. En 2009, aucune perte de valeur n'a été jugée nécessaire.

(e) Régime de retraite

L'OPA verse, au nom de tout son personnel permanent, des cotisations au Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario, un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées. Puisque l'OPA ne dispose pas de toutes les données nécessaires à la comptabilisation de ce régime à titre de régime à prestations déterminées, il le comptabilise comme un régime à cotisations déterminées.

L'OPA n'est pas responsable du coût des avantages complémentaires de retraite. Ces coûts relèvent de la Commission du régime de retraite de l'Ontario.

(f) Incertitude relative à la mesure

La détermination du montant auquel un élément est constaté dans les états financiers est soumise à une incertitude appelée incertitude relative à la mesure. Cette incertitude existe lorsqu'il est raisonnablement possible qu'il y ait une variation importante entre le montant constaté et un autre montant raisonnablement possible, ce qui peut arriver quand une entité a recours à des estimations. Dans les présents états financiers, il existe une incertitude relative à la mesure dans l'évaluation des contrats d'achat d'énergie par rapport à la date d'extinction approximative des obligations de l'OPA. Les estimations, qui reposent sur les meilleures informations disponibles au moment de la préparation des états financiers, sont mises à jour annuellement pour refléter la nouvelle information à mesure que celle-ci est disponible.

Dans la préparation des états financiers, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui touchent les montants inscrits dans le bilan, les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers, et les produits et charges enregistrés au cours de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

(g) Adoption de nouvelles normes comptables

Le 1^{er} janvier 2009, l'Office a adopté les modifications au chapitre 4400 du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA). Ces modifications ont pour effet d'éliminer la nécessité de présenter les actifs nets investis en immobilisations dans une composante séparée de l'actif net, de clarifier l'exigence selon laquelle le montant brut des produits et des charges doit être présenté lorsque l'organisme sans but lucratif agit en qualité de mandant, et d'exiger la présentation d'un état des flux de trésorerie. L'adoption de ces recommandations n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2009.

Le 1^{er} janvier 2009, l'Office a adopté les modifications au chapitre 1000 du Manuel de l'ICCA. Ces modifications précisent les critères de constatation d'un actif ou d'un passif, et suppriment la possibilité de constater les actifs ou les passifs uniquement parce qu'ils se rattachent à des produits et des charges. L'adoption de ces recommandations n'a eu aucune incidence sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2009.

(h) Modifications comptables à venir

Au cours de l'exercice 2009, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'ICCA a déterminé que la catégorie d'organismes publics de type commercial, dont l'OPA faisait partie jusqu'ici, cessera d'exister. L'OPA sera classé comme autre organisme public et sera tenu d'adopter le cadre conceptuel de la comptabilité fondé sur les normes du CCSP ou les IFRS à compter de l'exercice 2011. La direction étudie actuellement ces options et leur incidence sur les états financiers.

3. Débiteurs

	\$	2009	2008
Montant à recevoir de la SIERE		173 253	65 146
Charges au titre de la conservation		32 957	7 961
Autres		320	408
		206 530	73 515

4. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette 2009	Valeur comptable nette 2008
Mobilier et matériel	2 822	(848)	1 974	1 981
Matériel informatique et logiciels	4 723	(2 072)	2 651	503
Matériel audio-visuel	229	(81)	148	171
Système téléphonique	321	(112)	209	142
Améliorations locatives	3 944	(1 216)	2 728	2 687
	12 039	(4 329)	7 710	5 484

5. Actif réglementé et passif réglementé

L'actif, le passif et les reports réglementés résultent de la *Loi de 1998 sur l'électricité* et de la réglementation qui en découle, et se traduisent par les soldes de la Grille tarifaire réglementé (GTR), les comptes de report liés au règlement des contrats de détaillants, le compte de report d'approvisionnement du gouvernement et le compte d'ajustement global. En l'absence d'une comptabilité pour les entreprises à tarifs réglementés, ces montants auraient figuré dans l'état des résultats au moment où ils sont engagés.

	\$	2009	2008
Total de l'actif réglementé		29 676	44 614
Total du passif réglementé		(14 089)	(63 188)

Comptes de variation de la GTR

Alors que les prix pour les abonnés relevant de la GTR sont fixés tous les six mois par la CEO selon une prévision du coût de l'énergie pour l'année à venir, il est possible qu'il y ait une différence entre le coût prévu et le coût réel de l'électricité destinée à tous les consommateurs relevant de la GTR. Lorsque le prix horaire de l'énergie en Ontario (PHEO) est supérieur au prix de la GTR, l'OPA paie la différence et l'inscrit à l'actif réglementé, vu que les fonds déboursés constituent un compte à recevoir du marché. Lorsque le PHEO est inférieur au prix de la GTR, l'OPA reçoit la différence et l'inscrit au passif réglementé, vu que les fonds encaissés seront restitués au marché. L'OPA suit de près les fluctuations du compte des variations de la GTR. Le rabais d'Ontario Power Generation (OPG) correspond à l'écart entre la limite des produits des centrales spécifiques d'OPG et les produits réels que OPG reçoit du marché au comptant de gros de la SIERE pour la production en cause.

	2009	2008
Apport du rabais d'OPG	(591 671)	(543 305)
Variation totale de la GTR avant les intérêts	562 208	463 661
Intérêts gagnés	15 374	16 456
	(14 089)	(63 188)

Comptes de report liés au règlement des contrats de détaillants

Les dispositions législatives prévoient que les détaillants d'électricité seront compensés par l'OPA pour les contrats de faible volume et ceux conclus avec des clients désignés avant le gel officiel des prix du 11 novembre 2002. L'OPA et les détaillants qui auront réglé les différences entre le PHEO et le prix stipulé dans chaque contrat répondent à ces critères. Lorsque le PHEO est supérieur au prix contractuel, l'OPA reçoit les paiements des détaillants et les inscrit au passif réglementé. Lorsque le PHEO est inférieur au prix contractuel, l'OPA paie les détaillants et inscrit le montant à l'actif réglementé. L'OPA suit de près les fluctuations des comptes de report liés au règlement des contrats de détaillants.

Le compte de règlement du rabais des détaillants retient les fonds provenant des incitations en vigueur au moment de l'établissement de la GTR. Ces fonds sont détenus dans un compte à part et leur règlement aura lieu en même temps que le règlement des comptes de report liés au règlement des contrats de détaillants.

Vu que les contrats visés par les comptes de report liés au règlement des contrats de détaillants sont pratiquement tous arrivés à échéance, il est nécessaire de liquider les soldes de ces comptes. Afin de réduire les répercussions sur les usagers, l'OPA étendra la période de recouvrement des soldes cumulés sur une période de trois ans, de 2009 à 2011. L'OPA a entamé l'amortissement linéaire des soldes cumulés en 2009 sur une période de trois ans. L'amortissement s'est élevé à 14 324 \$ en 2009 (néant en 2008).

	\$	2009	2008
Compte de report lié au règlement des contrats de		(26 201)	(39 233)

détaillants, 2005		
Compte de report lié au règlement des contrats de détaillants, 2006	34 616	51 833
Compte de report lié au règlement des contrats de détaillants, 2007	23 843	35 700
Compte de report lié au règlement des contrats de détaillants, 2008	87	(282)
Compte de report lié au règlement des contrats de détaillants, 2009	367	-
Compte de report lié au règlement des rabais de détaillants	(3 237)	(4 847)
	29 475	43 171

Compte de report d'approvisionnement du gouvernement

L'OPA rembourse le gouvernement des coûts engagés pour l'approvisionnement en électricité et inscrit ces coûts à l'actif réglementé. Afin de recouvrer les soldes de 2008, ces coûts, s'élevant à 1 341 \$ et compris dans la demande de revenus requis de 2009, ont été recouverts au cours de l'exercice, alors que le solde de 102 \$ a été inclus dans la demande de revenus requis de 2010. Tout solde ultérieur figurera dans les prochaines demandes. L'OPA a commencé l'amortissement linéaire des coûts d'approvisionnement du gouvernement en 2009. L'amortissement s'élevait à 1 341 \$ au 31 décembre 2009 (néant en 2008).

	2009	2008
Coûts d'approvisionnement du gouvernement	201	1 443

Compte d'ajustement global

L'OPA est tenu par la loi d'inscrire les opérations qui découlent du mécanisme d'ajustement global. L'ajustement global et les comptes de règlement ont été créés à cette fin. De par leur nature, ces opérations sont telles que le solde du compte est ramené à zéro sur une base mensuelle. Les précisions fournies ci-après permettent de clarifier les opérations visées par le compte d'ajustement global.

Les comptes d'ajustement global et de règlements sont des charges affectées mensuellement à la SIERE par le biais de l'OPA. Le solde du compte d'ajustement global comprend les montants payés et reçus pour la Réponse à la Demande 3 (RD3), le compte des contrats de production hors-centrales (PHC), et de la production réglementée des centrales nucléaires (nucléaire) et des centrales hydroélectriques (hydro). Ces comptes sont réglés simultanément par la SIERE. Le compte enregistre également les montants payés et reçus pour les contrats de l'OPA (offre standard, production et gestion de la conservation et de la demande) qui sont réglés mensuellement par l'OPA avec la SIERE.

Les soldes de la RD3, de la PHC, du nucléaire et de l'hydro sont compensés dans le compte d'ajustement global, éliminant ainsi le transfert de fonds entre la SIERE et l'OPA. En accord avec ses obligations imposées par la loi, l'OPA enregistre l'effet de ces opérations.

Les contrats de production de l'OPA sont estimés tous les mois et le montant réel dû est réglé le mois suivant, ce qui entraîne des écarts temporaires. Les dates de règlement peuvent chevaucher deux mois, laissant ainsi un solde mensuel dans le compte. Ces écarts sont reclassés dans les débiteurs en fin de mois. En définitive, les opérations d'ajustement global se traduisent par un solde nul toutes les fins de mois.

	\$	2009	2008
RD3		8 121	1 264
PHC		961 613	479 315
Nucléaire		1 367 679	74 293
Hydro		183 575	(264 752)
Montant de l'ajustement global		(4 218 889)	(900 660)
Contrats OPA		1 697 901	610 540
		-	-

6. Créiteurs et charges à payer

	\$	2009	2008
Règlement des entrepreneurs		(171 136)	(63 738)
Créiteurs		-	(670)
TPS à payer		(11 457)	(2 290)
Autres charges à payer		(32 302)	(29 097)
		(214 895)	(95 795)

7. Acomptes sur contrats

À titre de garantie d'exécution, l'OPA reçoit des acomptes provenant des entrepreneurs retenus pour les énergies renouvelables et la réponse à la demande. Ces acomptes sont plus élevés pendant la phase de construction et diminuent après le démarrage du projet.

Les acomptes figurent dans le passif à court terme, vu qu'ils peuvent être remplacés, sur demande, par une lettre de crédit de l'entrepreneur.

8. Engagements découlant des incitatifs à la location reportés et des contrats de location-exploitation

Pour l'occupation de ses bureaux, l'OPA a conclu divers contrats de location de longue durée, qui sont assortis d'incitatifs à la location. Les incitatifs à la location reportés constituent des avantages tirés des contrats de location-exploitation et sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée du bail. L'OPA a obtenu une indemnité de 1 430 \$ au titre des améliorations locatives.

Au 31 décembre 2009, les incitatifs à la location reportés s'élevaient à 836 \$, déduction faite de l'amortissement (980 \$ en 2008).

L'OPA déclare un coût moyen de location sur la durée du bail et amortit les avantages tirés des contrats sur la même période. Au 31 décembre 2009, les charges à payer était de 313 \$ (295 \$ en 2008).

Tous les engagements locatifs prendront fin simultanément en octobre 2015. Les paiements annuels minimaux aux termes des contrats de location-exploitation s'établissent approximativement comme suit :

Engagements locatifs (\$)

2010	1 303
2011	1 384
2012	1 385
2013	1 388
2014	1 393
2015	1 101
	7 954

9. Affectation d'origine interne du Fonds pour les économies d'énergie et du Fonds de développement technologique

L'OPA a créé le Fonds pour les économies d'énergie pour venir en aide aux projets visant l'économie de l'électricité. Le Fonds de développement technologique a été créé pour permettre l'essor de nouvelles technologies dans la production et la conservation de l'électricité. À ce jour, neuf fonds ont été mis en place, tels que décrits ci-dessous:

\$	Fonds affecté	Passé en charges en 2009	Passé en charge avant 2009	2009
Fonds pour les économies d'énergie 2005	1 100	-	837	263
Fonds pour les économies d'énergie 2006	1 500	(6)	1 581	(75)
Fonds pour les économies d'énergie 2007	3 000	706	1 943	351
Fonds pour les économies d'énergie 2008	3 000	1 277	357	1 366
Fonds pour les économies d'énergie 2009	3 000	433	-	2 567
Fonds de développement Technologique 2006	1 000	14	473	513
Fonds de développement technologique 2007	1 000	176	456	368

Fonds de développement technologique 2008	1 500	663	414	423
Fonds de développement technologique 2009	1 500	605	-	895
	16 600	3 868	6 061	6 671

10. Charges d'exploitation

	\$	2009	2008
Frais généraux des programmes		4 970	4 128
Locaux		2 737	2 536
Frais de bureau et d'administration		967	939
Informatique		745	257
		9 419	7 860

11. Régime de retraite

L'Office verse, au nom de tout le personnel, des cotisations au Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario, un régime interentreprises. Ce régime contributif à prestations déterminées définit le montant des prestations de retraite que les employés recevront en fonction de leur salaire et de leur ancienneté.

Le taux des cotisations patronales est d'environ 8 % des salaires. Au 31 décembre 2009, l'OPA a versé ou comptabilisé des cotisations de 1 572 \$ (1 233 \$ en 2008) pour l'exercice.

12. Variation des éléments hors caisse liés au fonctionnement

	\$	2009	2008
Augmentation des débiteurs		(133 015)	(20 839)
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance		172	(241)
Augmentation des créditeurs et des charges à payer		119 100	7 542
Augmentation (diminution) des acomptes sur contrats		35 257	(764)
		21 514	(14 302)

13. Opérations entre apparentés

L'OPA considère la CEO, Hydro One, la SIERE, OPG, l'Office ontarien de financement (OOF) et le ministère de l'Énergie et de l'Infrastructure comme étant des apparentés, vu les rapports qu'ils entretiennent avec le gouvernement de l'Ontario. L'OPA a effectué les opérations avec les apparentés suivantes :

En vertu de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, l'OPA est assujéti à des droits pour les permis et des droits d'enregistrement. De même que les autres organismes inscrits, l'OPA a reçu en 2009 une partie des charges d'exploitation de la CEO. Le montant total des opérations de l'OPA avec la CEO s'est établi à 1 083 \$ en 2009 (1 062 \$ en 2008).

L'OPA obtient de Hydro One des services de conservation et de gestion de la demande. Les coûts d'approvisionnement incluent les paiements pour la conservation de l'électricité, les coûts d'exécution des programmes et les frais de gestion. En 2009, les services obtenus de Hydro One et de ses filiales ont coûté 18 682 \$ à l'OPA (12 766 \$ en 2008).

L'OPA reçoit des redevances de la SIERE. Ces produits, approuvés par la CEO, sont perçus tous les mois par la SIERE auprès des usagers au moyen de tarifs appliqués aux consommateurs domestiques d'électricité en Ontario. En 2009, le montant de ces redevances a été de 66 015 \$ (52 530 \$ en 2008). En outre, les accords passés entre l'OPA et la SIERE stipulent le règlement des montants payés et reçus au titre du compte d'ajustement global, de la GTR et des comptes de report liés au règlement des contrats de détaillants (voir la note 5). Au 31 décembre 2009, le montant net de ces débiteurs s'élevait à 173 253 \$ (65 146 \$ en 2008). L'OPA a également versé à la SIERE des honoraires de consultation de 350 \$ (257 \$ en 2008).

L'OPA a un accord avec OPG pour des services de consultation et d'aide à la planification. En 2009, ces services ont coûté 13 \$ à l'OPA (17 \$ en 2008).

L'OPA dispose d'une marge de crédit renouvelable de 975 000 \$, accordée par l'OOE, afin de financer ses charges d'exploitation et le compte de variation de la GTR. Cette marge de crédit a été renouvelée en 2006 pour une période de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2007 et jusqu'au 31 décembre 2010. Cette marge de crédit n'a pas été utilisée depuis 2007.

Dans sa demande de revenus requis, adressée à la CEO en 2008, l'OPA a été autorisé par la CEO à porter les coûts d'approvisionnement du gouvernement dans un compte de report, devant être réglé conjointement avec les comptes de report liés au règlement des contrats de détaillants. Un montant de 99 \$ a été engagé en 2009 (167 \$ en 2008).

14. Éventualités et garanties

Éventualités

Dans le cours normal de ses activités, l'OPA est amené à engager sa responsabilité dans divers accords juridiquement exécutoires. Certains de ces accords comportent des clauses de responsabilité potentielle qui peuvent entraîner de réelles responsabilités selon qu'un ou plusieurs événements se produisent ou non dans l'avenir. Dans la mesure où un événement futur a une certaine probabilité de se produire ou non, et qu'un montant raisonnable des pertes puisse être estimé, un passif estimatif sera pris en compte et les charges correspondantes seront portées dans les états financiers de l'OPA. De l'avis de la direction, il n'existait aucune condition de ce genre au 31 décembre 2009.

Les conditions contractuelles liées à la construction d'une nouvelle unité de production d'énergie propre rendent l'OPA potentiellement responsable du remboursement des coûts de modernisation, jusqu'à concurrence de 1 000 \$, selon les frais engagés par le fournisseur d'énergie. Bien que ces coûts ne se soient pas présentés à ce jour, l'OPA en est responsable sur une durée de 20 ans, jusqu'en 2025. Au 31 décembre 2009, la direction ne dispose d'aucune information suggérant que le fournisseur ait engagés des coûts de modernisation.

Garanties

En vertu d'un contrat contenant une clause de garantie d'emprunt, l'OPA est responsable d'un engagement éventuel maximal de 8 600 \$. Le solde du prêt contracté, pour lequel l'OPA a donné sa garantie, s'élevait à 184 \$ au 31 décembre 2009 et le prêt n'est pas actuellement en défaut. Le contrat lié à cette garantie prend fin en septembre 2012.

15. Juste valeur des actifs et des passifs financiers

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents, des débiteurs, des créditeurs et des charges à payer correspond approximativement à leur juste valeur, étant donné leur échéance rapprochée.

La juste valeur des actifs et des passifs réglementés n'est pas présentée, car elle n'apporterait aucune information utile du fait qu'elle serait compensée ou qu'elle est difficile à déterminer correctement.

16. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants ont été reclassés selon la présentation retenue pour l'exercice écoulé.

Office de la qualité et
de la responsabilité
en éducation



2, rue Carlton, bureau 1200
Toronto (Ontario) M5B 2M9
Téléphone : 1 888 327-7377
Télécopieur : 416 325-0831
Site Web : www.oqre.on.ca

RAPPORT DE LA DIRECTION

Responsabilité de la direction pour la communication de l'information financière

Les états financiers ci-joints de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2010 sont la responsabilité de la direction et ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les principales conventions comptables observées par l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation sont décrites dans le Sommaire des principales conventions comptables inclus dans la Note 1 des états financiers. La préparation des états financiers comprend nécessairement l'usage de prévisions fondées sur le discernement de la direction, surtout lorsque les transactions qui influent sur l'exercice en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant des exercices futurs. Les états financiers ont été préparés compte tenu des limites raisonnables de l'importance relative et à la lumière des renseignements disponibles jusqu'au 30 avril 2010.

La direction a maintenu un système de contrôle interne conçu pour assurer une mesure raisonnable de protection des actifs et la disponibilité de renseignements fiables en temps opportun. Le système comprenait des politiques et procédures établies et une structure d'organisation qui prévoyait la délégation appropriée des pouvoirs et la répartition des responsabilités.

Ces états financiers ont été vérifiés par KPMG LLP, un cabinet de vérificateurs externes indépendants désigné par le conseil d'administration. La responsabilité des vérificateurs externes est d'indiquer s'ils jugent que les états financiers sont présentés de façon juste selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Le Rapport des vérificateurs qui suit donne un aperçu de la portée de leur vérification et de leur opinion.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

Au nom de la direction,

La directrice générale,


Marguerite Jackson

La directrice des affaires internes et
des relations publiques,


Robin Dafoe

Toronto, Canada
Le 30 avril 2010



KPMG s.r.l./SENCRL
Comptables agréés
Yonge Corporate Centre
4100, rue Yonge, Bureau 200
Toronto (Ontario) M2P 2H3
Canada

Téléphone (416) 228-7000
Télécopieur (416) 228-7123
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À l'attention des membres du conseil d'administration de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (l'Office)

Nous avons vérifié l'état de la situation financière de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation au 31 mars 2010 et les états des résultats et de l'excédent accumulé, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend aussi l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous sommes d'avis que ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office au 31 mars 2010 ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Les chiffres correspondants de l'exercice se terminant le 31 mars 2009 ont fait l'objet d'un rapport émis par un autre cabinet de comptables agréés.

KPMG s.r.l./SENCRL

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 30 avril 2010

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

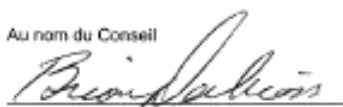
État de la situation financière

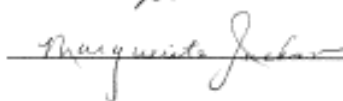
31 mars 2010, avec les chiffres correspondants de 2009

	2010	2009
Actifs financiers		
Actifs à court terme		
Encaisse	4 249 592 \$	643 623 \$
Fonds affecté du Conseil (note 3)	4 448 162	4 155 997
Comptes débiteurs (note 4)	159 124	1 038 632
	8 856 878	5 838 252
Passifs		
Passifs à court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer	3 117 098	919 888
Revenus reportés	2 150 938	2 462 599
	5 268 036	3 382 487
Actifs financiers nets	3 588 842	2 455 765
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance (note 5)	387 209	923 700
Immobilisations (note 6)	600 077	776 532
	987 286	1 700 232
Excédent accumulé	4 576 128 \$	4 155 997 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du Conseil





Président

Directrice générale

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

État des résultats et de l'excédent accumulé

pour l'exercice terminé le 31 mars 2010, avec les chiffres correspondants de 2009

	2010 Budget (non vérifié)	2010 Réal	2009 Réal
Revenus			
Ministère de l'Éducation			
Versements d'allocation de base (note 2)	33 380 940 \$	33 048 228 \$	31 708 963 \$
Autres revenus	—	416 058	587 024
	33 380 940	33 464 286	32 295 987
Charges			
Services et frais de location	17 062 514	17 450 364	16 839 681
Salaires	11 254 389	11 276 070	10 610 284
Transport et communication	3 761 524	3 371 976	3 088 365
Fournitures et matériel	1 302 513	945 745	1 167 158
	33 380 940	33 044 155	31 705 488
Excédent de l'exercice	—	420 131	590 499
Excédent accumulé, au début de l'exercice	4 155 997	4 155 997	3 565 498
Excédent accumulé, à la fin de l'exercice	4 155 997 \$	4 576 128 \$	4 155 997 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

État de la variation des actifs financiers nets

pour l'exercice terminé le 31 mars 2010, avec les chiffres correspondants de 2009

	2010 Budget (non vérifié)	2010 Réal	2009 Réal
Excédent de l'exercice	– \$	420 131 \$	590 499 \$
Acquisition d'immobilisations	–	(228 222)	(155 076)
Amortissement d'immobilisations	360 665	404 677	512 622
	360 665	176 455	357 546
Acquisition de charges payées d'avance	–	(387 209)	(923 701)
Utilisation de charges payées d'avance	–	923 700	481 960
	–	536 491	(441 741)
Augmentation des actifs financiers nets	360 665	1 133 077	506 304
Actifs financiers nets, au début de l'exercice	2 455 765	2 455 765	1 949 461
Actifs financiers nets, à la fin de l'exercice	2 816 430 \$	3 588 842 \$	2 455 765 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

État des flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 mars 2010, avec les chiffres correspondants de 2009

	2010	2009
Entrées nettes (sorties nettes) :		
Activités de fonctionnement		
Excédent annuel	420 131 \$	590 499 \$
Amortissement des immobilisations sans effet sur la trésorerie	404 677	512 622
	824 808	1 103 121
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement :		
Comptes débiteurs	879 508	(762 961)
Comptes créditeurs et charges à payer	2 197 210	(816 212)
Revenus reportés	(311 661)	999 874
Charges payées d'avance	536 491	(441 741)
	4 126 356	82 081
Activités de financement		
Acquisition d'immobilisations	(228 222)	(155 076)
Activités d'investissement		
Additions au fonds affecté du Conseil	(292 165)	(590 499)
Augmentation (diminution) de l'encaisse	3 605 969	(663 494)
Encaisse au début de l'exercice	643 623	1 307 117
Encaisse à la fin de l'exercice	4 249 592 \$	643 623 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

Notes afférentes aux états financiers
pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

La province de l'Ontario a créé l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (l'Office) en vertu de la *Loi sur l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation* en juin 1996. Son objectif visait à rehausser le niveau de responsabilité et à contribuer à l'amélioration de la qualité de l'éducation en Ontario au moyen d'évaluations et d'enquêtes fondées sur des données objectives, fiables et pertinentes, ainsi qu'en diffusant en temps opportun au public les renseignements obtenus et des recommandations formulées visant à améliorer le système de l'éducation.

1. Principales conventions comptables

Ces états financiers, préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les organismes du secteur public, tel qu'établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (« CCSP ») de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA ») et, si pertinentes, les recommandations du Conseil des normes comptables de l'ICCA reflètent les conventions comptables détaillées ci-dessous.

(a) Constatation des produits

L'Office est subventionné par le ministère de l'Éducation selon des arrangements budgétaires préétablis. Les paiements de transfert sont constatés dans les états financiers dans l'exercice où le versement est autorisé, que les événements donnant lieu au transfert se sont produits, que les critères de performance ont été remplis et qu'une estimation raisonnable du montant peut être effectuée.

Les autres revenus sont comptabilisés au moment où le service a été rendu.

(b) Revenus reportés

Certains montants, incluant les paiements de transfert du ministère de l'Éducation, sont reçus conformément à des législations, règlements ou ententes et peuvent être utilisés seulement dans la tenue de certains programmes ou suite à l'achèvement de travaux spécifiques. De plus, certains montants reçus sont utilisés pour payer des dépenses pour lesquelles les services afférents n'ont pas encore été rendus, ou sont en surplus des dépenses réellement engagées. Ces montants sont enregistrés comme revenus reportés à la fin de l'exercice.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

Notes afférentes aux états financiers (suite)
pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

1. Principales conventions comptables (suite)

(c) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur la durée de vie utile estimative comme suit :

Matériel informatique	3 années
Mobilier et agencements	5 années

Dans le cas des immobilisations acquises ou mises en service au cours de l'exercice, l'amortissement est calculé à partir du mois suivant la date de mise en service de ces acquisitions.

L'Office examine la valeur comptable des actifs à long terme lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable d'un actif peut être non recouvrable. Si l'Office croit que les flux de trésorerie générés par un actif seront moindres que sa valeur comptable, au plus bas niveau des flux de trésorerie identifiables, l'Office reconnaît une perte pour la différence entre la valeur comptable de l'actif et sa juste valeur.

(d) Incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers requiert de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont un effet sur les montants déclarés des éléments d'actif et de passif, sur la présentation d'actifs et de passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés de revenus et de charges de l'exercice. Ces estimations prennent également en considération l'amortissement des immobilisations. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

Notes afférentes aux états financiers (suite)
pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

2. Financement par le ministère de l'Éducation

L'Office reçoit des versements d'allocation de base selon le budget annuel approuvé. Les charges réelles engagées pendant l'année sont moindres que les montants budgétés. La différence entre les versements d'allocation de base reçus et les charges réelles engagées représente un revenu reporté. Les revenus reportés à l'état des résultats se composent comme suit :

	2010	2009
Versements d'allocation de base brute	32 736 567 \$	32 708 837 \$
Allocation des (aux) revenus reportés	311 661	(999 874)
Ministère de l'Éducation – Versements d'allocation de base	33 048 228 \$	31 708 963 \$

3. Fonds affecté du Conseil

Un fonds affecté du Conseil d'administration a été établi à la suite d'une résolution prise par ce dernier en vue d'examiner les processus d'évaluation et de rechercher de nouvelles méthodologies en matière d'évaluation à grande échelle afin de maintenir la qualité irréprochable des programmes d'évaluation de l'Ontario. Le fonds est actuellement investi dans un compte courant de la Banque Royale du Canada. L'Office a le pouvoir de garder tout revenu qui n'est pas un financement provincial selon la *Loi sur l'OQRE*, la *Directive sur l'établissement* et l'obligation de rendre compte des organismes et la *Loi sur l'administration financière*.

	2010	2009
Solde, au début de l'exercice	4 155 997 \$	3 565 498 \$
Affectation d'autres revenus	143 611	495 007
Revenus d'intérêts gagnés sur le fonds	148 554	95 492
Solde, à la fin de l'exercice	4 448 162 \$	4 155 997 \$

4. Comptes débiteurs

Un paiement de transfert au montant de zéro (2009 – 929 281 \$) effectué par le ministère de l'Éducation est inclus dans les comptes débiteurs.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

Notes afférentes aux états financiers (suite)
pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

5. Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance sont payées en argent et enregistrées comme actifs préalablement à ce qu'elles soient utilisées ou absorbées. À la fin de l'exercice, le solde est établi comme suit :

	2010	2009
Charges payées d'avance	123 768 \$	400 625 \$
Dépôt au Toronto Congress Centre	200 000	400 000
Charges payées d'avance – détachements	63 441	123 075
	387 209 \$	923 700 \$

6. Immobilisations

			2010	2009
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel informatique	1 701 835 \$	1 167 461 \$	534 374 \$	709 426 \$
Mobilier et agencements	251 191	185 488	65 703	67 106
	1 953 026 \$	1 352 949 \$	600 077 \$	776 532 \$

L'amortissement des immobilisations constaté dans l'exercice est de 404 677 \$ (2009 – 512 622 \$).

7. Engagements

L'Office loue des locaux en vertu d'un bail à long terme prenant fin le 31 décembre 2012. Selon les conditions de ce bail, l'Office est tenu d'acquitter un loyer de base annuel préétabli en fonction des taux de la superficie en pieds carrés plus les frais de fonctionnement et d'entretien.

Les loyers minimaux annuels exigibles relatifs aux baux de location-exploitation pour le matériel de bureau et les locaux pour les trois prochaines années sont estimés comme suit :

2011	1 146 000 \$
2012	817 000
2013	72 000
	2 035 000 \$

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

Notes afférentes aux états financiers (suite)
pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

8. Instruments financiers

Les instruments financiers de l'Office sont l'encaisse, le fonds affecté du Conseil, les comptes débiteurs et les comptes créditeurs et charges à payer. La juste valeur de ces instruments financiers équivaut à leur valeur comptable vu l'échéance à court terme de ces instruments.

Il est de l'opinion de la direction que l'Office n'est pas exposé à des risques significatifs d'intérêts, de crédit ou de change provenant de ces instruments financiers.

Responsabilités de la direction quant aux états financiers

Les états financiers ci-joints de l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario ont été préparés conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus, et leur responsabilité incombe à la direction. La préparation des états financiers comporte l'utilisation d'estimations qui reposent sur le discernement de la direction, surtout quand certaines transactions qui ont une incidence sur le présent exercice financier ne peuvent être finalisées avec certitude pour le moment. Les états financiers ont été préparés correctement, en respectant les normes raisonnables d'appréciation de l'importance relative, et ce, en fonction des renseignements disponibles en date du 1^{er} juin 2010.

La direction entretient un système de contrôle interne qui vise à produire une assurance raisonnable quant au fait que les éléments d'actif sont protégés, et au fait que des renseignements financiers dignes de foi sont disponibles en temps voulu. Ce système comprend des politiques et procédures formelles ainsi qu'une structure organisationnelle qui rendent possibles une délégation de pouvoir et une séparation des responsabilités appropriées. Le département de Vérification interne évalue de façon indépendante et sur une base périodique l'efficacité de ces contrôles internes, et fait état de ses conclusions à la direction et au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration doit veiller à ce que la direction remplisse ses obligations en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne. Il examine et approuve les états financiers. Le comité de vérification du Conseil se réunit périodiquement avec la direction, la Vérification interne et le bureau du Vérificateur général de l'Ontario afin de discuter de la vérification, du contrôle interne, des conventions comptables et de la présentation de l'information financière.

Les états financiers ont été vérifiés par le bureau du Vérificateur général de l'Ontario. La responsabilité du Vérificateur général consiste à émettre une opinion sur la fidélité de la présentation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le rapport du vérificateur, qui apparaît à la page suivante, donne un aperçu de la portée de sa vérification et de ses opinions.

Pour le compte de la direction :



Lisa de Wilde
Présidente-directrice générale



tvo.org



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport du vérificateur

À l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario
et au ministre de l'Éducation

J'ai effectué la vérification du bilan de l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario en date du 31 mars 2010, ainsi que celle de l'état des résultats d'exploitation et de l'avoir, de l'état des changements de l'avoir et de l'état des encaisses pour l'exercice clos à cette date. Ces états financiers relèvent de la direction de l'Office. Ma responsabilité était circonscrite à exprimer une opinion au sujet de ces états financiers, en fonction de ma vérification.

Ma vérification a été réalisée conformément aux normes de vérification canadiennes généralement reconnues. Ces normes exigent que j'élabore et que je réalise une vérification afin d'obtenir une assurance raisonnable quand au fait que les états financiers ne contiennent aucune inexactitude importante. Une vérification comprend aussi un examen, sous forme de tests, qui vise à mettre à l'épreuve les éléments probants qui soutiennent les montants et les divulgations inclus dans les états financiers. Une vérification comprend aussi une évaluation des principes comptables ainsi que des estimations comptables significatives utilisés par la direction, ainsi que de la présentation globale des états financiers.

Selon moi, ces états financiers représentent de façon juste, à tous les égards matériels, la situation financière de l'Office en date du 31 mars 2010 et le résultat de ses activités et de ses mouvements de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et ce conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

Gary R. Peall, CA
Sous-vérificateur général
Expert-comptable autorisé

Toronto (Ontario)
Le 1 juin 2010

États financiers

État de la situation financière

Au 31 mars 2010

(000 \$)	2010	2009
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse et placements à court terme (note 3)	11 428	17 226
Débiteurs (note 3)	906	826
Dépenses prépayées	942	642
Inventaires	150	211
	13 426	18 905
Droits de diffusion et coûts de production (note 7)	17 162	17 511
Charges de retraite reportées (note 4)	1 110	-
Placements détenus pour le fonds de renouvellement des immobilisations (note 5)	5 692	7 757
Immobilisations nettes (note 6)	19 719	22 301
Total de l'actif	57 109	66 474
Passif et avoir		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	8 100	9 184
Recettes reportées (note 8)	1 374	1 064
	9 474	10 248
Dettes à long terme		
Apports reportés (note 9)	16 052	19 364
Futurs avantages sociaux des employés (note 4)	8 873	8 240
Obligations relatives au déclassement d'actifs (note 6)	1 136	1 075
Charges de retraite à payer (note 4)	-	430
	26 061	29 109
Avoir		
Avoir placé dans des droits de diffusion et les coûts de production	16 883	17 190
Avoir placé dans des immobilisations	8 101	9 538
Charges de retraite reportées et affectées / (avoir)	1 110	(430)
Avoir non affecté	(4 520)	819
	21 574	27 117
Total du passif et de l'avoir	57 109	66 474

Engagements et éventualités (notes 14 et 17)
Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du Conseil d'administration



Président



Directeur

États financiers

État des résultats d'exploitation

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

(000 \$)	2010	2009
Recettes		
Subventions de fonctionnement du gouvernement (note 10)	37 640	38 887
Centre d'études indépendantes (note 16)	9 984	9 068
Autres recettes générées (note 12)	7 419	9 563
Financement de projets par les gouvernements et le secteur privé (note 11)	1 879	2 867
Amortissement de l'apport reporté (note 9)	2 633	2 625
	59 555	63 010
Dépenses		
Contenu et programmation	26 260	25 397
Services techniques et de soutien de la production	13 452	12 726
Centre d'études indépendantes (note 16)	9 513	8 803
Frais de gestion et dépenses générales	6 001	6 200
Coût des autres recettes générées (note 12)	2 454	2 847
Amortissement des immobilisations et charges de désactualisation	5 195	5 228
Futurs avantages sociaux des employés (note 4)	2 223	2 018
	65 098	63 219
Excédent / (déficit) des recettes sur les dépenses	(5 543)	(209)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

États financiers

État des changements de l'avoir

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

(000 \$)	2010					2009
	Placements dans les droits de diffusion et les coûts de production	Placements dans les immobili- sations	Charges de retraite reportées et affectées	Avoir non affecté	Total	Total
Solde, au début de l'exercice	17 190	9 538	(430)	819	27 117	28 351
Excédent / (déficit) des recettes sur les dépenses	(10 121)	(2 526)	(1 485)	8 589	(5 543)	(209)
Investi dans des actifs au cours de l'exercice	9 814	1 089	-	(10 903)	-	-
Contributions aux régimes de retraite	-	-	3 025	(3 025)	-	-
Règlement avec l'OTÉLFO	-	-	-	-	-	(1 025)
Solde, fin de l'exercice	16 883	8 101	1 110	(4 520)	21 574	27 117

Voir les notes afférentes aux états financiers.

États financiers

État des encaisses

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

(000 \$)	2010	2009
Activités de fonctionnement		
Excédent/(déficit des dépenses sur les recettes)	(5 543)	(209)
Ajouter/(déduire) les postes hors caisse :		
Amortissement des immobilisations	5 134	5 169
Charges de désactualisation	61	59
Amortissement des apports reportés	(2 633)	(2 625)
Amortissement des droits de diffusion et des coûts de production	10 163	9 581
Charges de retraite	(1 540)	824
Prestations après retraite	633	1 148
(Gain)/Perte à la cession des immobilisations	(36)	26
Évolution nette du fonds de roulement hors caisse :		
Débiteurs	(80)	293
Inventaires	61	(89)
Dépenses prépayées	(300)	(140)
Recettes reportées	310	216
Créditeurs et charges à payer	(1 084)	(503)
Encaisse provenant des activités de fonctionnement	5 146	13 750
Activités de placement et de financement		
Ajouts de droits de diffusion	(9 814)	(10 714)
Ajouts d'immobilisations	(2 556)	(4 340)
Apports reportés de l'exercice actuel	1 386	1 603
Produits provenant de la cession d'immobilisations	40	44
Règlement avec l'OTÉLFO	-	(1 300)
Encaisse provenant des activités de placement et de financement	(10 944)	(14 707)
Diminution nette de la situation de trésorerie au cours de l'exercice	(5 798)	(957)
Encaisse et placements à court terme, début de l'exercice	17 226	18 183
Encaisse et placements à court terme, fin de l'exercice	11 428	17 226

Voir les notes afférentes aux états financiers.

États financiers

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2010

1. AUTORITÉ ET MANDAT

L'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (l'Office) est une société de la Couronne provinciale créée au mois de juin 1970 en vertu de la Loi sur l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario. Conformément à cette loi, l'Office a pour principale mission de créer, d'acquérir, de produire, de distribuer, d'exposer ou de traiter les émissions et les documents relevant des domaines de la radiodiffusion et de la télécommunication éducatives. L'Office est autorisé par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) à diffuser des émissions de télévision éducative en langue anglaise. La licence de radiodiffusion doit être renouvelée par le CRTC et la licence actuelle est en vigueur du 1^{er} septembre 2008 au 31 août 2015.

L'Office est un organisme à but non lucratif enregistré qui est autorisé à remettre des reçus d'impôt pour les dons qui lui sont versés. À titre de société de la Couronne de la province de l'Ontario, l'Office est exempté de l'impôt sur le revenu.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

(a) Méthode de comptabilité

Les états financiers de l'Office ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

(b) Inventaires

Le matériel d'entretien et les bandes vidéo sont évalués au prix coûtant lorsque les coûts sont fixés selon la méthode de l'épuisement successif, moins une réserve pour obsolescence.

(c) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au prix coûtant, moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire pour les périodes suivantes, à compter de l'année suivant l'achat :

Immobilisations	
Immeuble	30 ans
Émetteurs	17 ans
Matériel de vérification des émetteurs	7 ans
Matériel technique sur place	7 ans
Améliorations locatives	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Mobiliers et agencements	15 ans
Matériel de bureau	10 ans
Véhicules	5 ans

(d) Comptabilisation des produits

1. Les subventions d'exploitation sont comptabilisées comme des recettes pendant l'exercice où elles sont reçues ou recevables, sous la réserve que les montants liés à l'exercice futur sont différés et reportés comme des recettes pour cet exercice postérieur.

États financiers

2. Les recettes obtenues au cours de l'année pour des fins spéciales sont reportées jusqu'à ce que les dépenses connexes aient été engagées.
3. Les recettes qui proviennent de subventions et de contributions affectées à l'acquisition de biens immobilisés sont reportées et amorties pendant la même période que celle de l'acquisition des biens immobilisés connexes.
4. Les recettes qui proviennent des licences accordées au matériel d'émissions sont comptabilisées à la livraison du matériel.
5. Les dons individuels sont enregistrés selon la comptabilité de caisse. Les contributions de commanditaires privés sont comptabilisées à la signature du contrat, sauf dans le cas de contributions pluriannuelles qui sont comptabilisées au moment.
6. Les recettes provenant des présentations des commanditaires sont comptabilisées lorsqu'elles sont télédiffusées ou diffusées sur le Web.
7. Les frais de scolarité pour des cours et des tests GED (« General Educational Development ») sont comptabilisés comme des recettes au moment de l'inscription.

(e) Futurs avantages sociaux des employés

L'Office calcule ses obligations conformément aux régimes de retraite à prestations déterminées des employés et aux frais connexes, moins réserve des actifs de régime. Les politiques suivantes ont été adoptées :

1. Des actuaires indépendants déterminent sur une base actuarielle le coût des prestations de retraite et des autres avantages après retraite, à l'aide de la méthode de la répartition au prorata des services et des meilleures estimations de la direction.
2. Le coût des prestations au titre des services passés, et tout actif ou obligation temporaire est amorti au cours de la période de service moyenne qui reste aux employés actifs cotisant aux régimes.
3. Les gains (pertes) actuariels sont reconnus dans la mesure où ils surpassent de 10 % des charges de retraite reportées ou la valeur commerciale de l'actif des régimes, le plus élevé de ces deux montants étant retenu. Les sommes reconnues sont amorties sur la période moyenne de service prévue qui reste aux employés actifs cotisant aux régimes.
4. L'actif du régime de retraite est estimé à la valeur du marché.

(f) Droits de diffusion et coûts de production

Les coûts des émissions de télévision sont comptabilisés comme suit :

- Les dépenses au titre des programmes de diffusion d'émissions d'actualité et de promotion du réseau produits par l'Office sont comptabilisées au cours de l'année où elles ont été engagées.
- Toutes les autres émissions produites par l'Office et les émissions autorisées par une licence dans le cadre de contrats de coproduction, de préachats et d'acquisition sont constatées au prix coûtant, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de quatre ans.

(g) Instruments financiers

Les instruments financiers de l'Office se composent de l'encaisse, d'investissements à court terme, y compris ceux détenus pour le renouvellement d'immobilisations, de débiteurs, de créditeurs et de charges à payer. Selon des principes canadiens de comptabilité généralement acceptés, les instruments financiers sont classés dans une des cinq catégories –

États financiers

titres disponibles à la vente, titres de négociation, titres détenus jusqu'à échéance, prêts et débiteurs ou autres passifs financiers. L'Office classe ses actifs et passifs financiers comme suit :

- L'encaisse et les investissements à court terme, y compris ceux qui sont détenus pour le renouvellement des immobilisations, sont classés comme des titres de négociation et sont mesurés à leur juste valeur. La direction est d'avis que leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur parce que, tel que discuté à la note 3, les investissements ne sont pas exposés à des risques importants de taux d'intérêts, de liquidités, de crédit ou de change.
- Les débiteurs sont classés comme des prêts et des créditeurs, et en raison de leur échéance à court terme, la direction est d'avis que leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur.
- Les créditeurs et les charges à payer sont classés comme d'autres passifs financiers et en raison de leur échéance à court terme, la direction est d'avis que leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur.

(h) Obligations liées au déclassement d'actifs

L'Office reconnaît un passif pour le déclassement futur de ses installations d'émission et d'émission-relais de faible puissance (« ERFP »).

(i) Utilisation des estimations

La présentation des états financiers conformément aux principes de comptabilité généralement acceptés au Canada exige que la direction procède à des estimations et émette des hypothèses. Ces dernières affectent l'actif et le passif ainsi que les renseignements sur les éventualités à la date des états financiers et le montant des recettes et des dépenses pendant la période comptable traitée. Les résultats réels peuvent donc ne pas correspondre à ces estimations.

3. DIVULGATION RELATIVE AU CAPITAL ET INSTRUMENTS FINANCIERS

Divulgaration relative au capital

Dans le cadre de sa gestion du capital, l'Office met l'accent sur ses liquidités – encaisse, investissements à court terme et investissements détenus pour le renouvellement des immobilisations. L'Office vise à avoir au minimum :

- Une encaisse et des investissements à court terme suffisants pour respecter ses obligations dues au cours des 45 prochains jours.
- Des investissements relatifs au renouvellement des immobilisations suffisants pour couvrir les dépenses approuvées du fonds de renouvellement des immobilisations pour l'exercice en cours.

L'Office est d'avis que ces niveaux de liquidités offrent suffisamment de souplesse pour faire face à un climat défavorable inattendu et profiter des occasions qui pourraient se manifester.

Au 31 mars 2010, l'Office avait atteint ces objectifs.

L'Office ne court aucun risque important dans le cadre de ses opérations d'investissement. Un décret du 9 mars 1990 limite le type d'investissements auquel l'Office peut avoir accès. Par conséquent, il n'investit que dans des titres de créances à court terme, de haute classe, en dollars canadiens et américains. L'Office n'est pas sujet à des besoins en capitaux imposés de l'extérieur.

Encaisse et placements à court terme (y compris ceux détenus pour le renouvellement des immobilisations)

La politique de placement de l'Office limite les placements à court terme aux valeurs émises ou garanties – capital et intérêts – par toutes les provinces canadiennes, le Canada, le Royaume-Uni et les États-Unis, ou aux reçus de dépôt, aux billets de dépôt, aux certificats de dépôt, aux effets acceptés et autres effets semblables émis ou endossés par les

États financiers

banques à charte régies par la *Loi sur les banques* (Canada). Par conséquent, l'Office ne court pas de risque important de taux d'intérêt, de liquidités ni de crédit.

Les investissements à court terme, y compris ceux détenus pour le renouvellement des immobilisations, arrivent à échéance dans les 365 jours, et leur rendement moyen était de 0,6 % (2009 – 2,4 %). L'encaisse et les investissements à court terme en dollars américains ont totalisé 128 000 \$ (2009 – 642 000 \$) et, à aucun moment de l'exercice, ils n'ont été suffisamment importants pour exposer l'Office à des risques de change. Ces montants ont été convertis en dollars canadiens à un taux de change de 0,99 (2009 – 1,22).

Débiteurs

Compte tenu du montant des débiteurs de l'Office et de son expérience passée en matière de paiements, la direction ne croit pas que l'Office s'expose à un risque de crédit important. Les débiteurs sont composés des montants suivants :

(000 \$)	2010	2009
Recettes gagnées du CEI, dons du secteur privé, ventes et licences accordées, locations de tour et frais d'entretien de l'émetteur	394	456
Financement de projets	253	70
Montants nets à recevoir de l'OTÉLFO	32	70
Autres	227	230
	906	826

4. FUTURS AVANTAGES SOCIAUX DES EMPLOYÉS

Les régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi comprennent les régimes suivants :

(a) Régimes de retraite agréés:

- Régime de retraite principal – La plupart des employés de l'Office cotisent à ce régime de retraite qui comporte trois éléments, dont un élément non contributif à prestations déterminées, salaire maximal moyen et salaire des meilleures années; un élément contributif à cotisations déterminées et un élément non contributif à contributions déterminées.
- Régime de retraite de la haute direction – Certains membres de la haute direction participent à ce régime non contributif à prestations déterminées, salaire maximal moyen et meilleures années.

(b) Régime de retraite complémentaire :

- Ce régime de retraite non agréé et non contributif à prestations déterminées finance la partie des droits à pension qui dépasse le maximum permis pour les régimes de retraite agréés par la *Loi de l'impôt sur le revenu* fédérale.

Les prestations versées dans le cadre du plan à prestations déterminées sont corrigées en fonction de l'inflation, c'est-à-dire en fonction de l'indice des prix à la consommation, jusqu'à un maximum de 3 % par année.

(c) Régime de prestations après retraite :

- L'Office offre des prestations après retraite sur une base de frais partagés pour des services tels que les soins de santé, les soins dentaires et l'assurance-vie.

La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite à prestations déterminées et du régime d'avantages postérieurs à l'emploi a été réalisée en date du 1^{er} janvier 2009, et la prochaine est prévue au plus tard pour le 1^{er} janvier 2012.

États financiers

le 1^{er} juillet 2007 et un rapport actuariel, sur le partage de l'actif et du passif du régime de retraite de l'Office entre les membres qui sont restés et ceux qui ont été transférés, a été présenté aux organismes de réglementation compétents. Les approbations nécessaires ont été obtenues au mois de février 2009 et le transfert à l'OTÉLFO d'actifs dont la valeur marchande s'élevait à 4 893 000 \$ pour la partie des prestations déterminées et à 2 713 000 \$ pour la partie des cotisations déterminées, s'est terminé en novembre 2009.

L'information concernant les régimes de retraite et autres régimes d'avantages sociaux offerts par l'Office est présentée dans le tableau ci-dessous.

	Régimes de retraite agréés		Régime de retraite complémentaire		Régime de prestation après retraite	
(000 \$)	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Surplus (déficit) des régimes au 1^{er} janvier :						
Obligations au titre des prestations constituées	(80 518)	(68 353)	(325)	(102)	(8 976)	(9 739)
Valeur marchande de l'actif des régimes	<u>77 439</u>	<u>69 190</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
	(3 079)	837	(325)	(102)	(8 976)	(9 739)
Solde des sommes non amorties au 1^{er} janvier :						
(Actif)/ Engagements de transition	(4 023)	(4 857)	-	-	691	829
Coût des prestations au titre des services passés	501	604	89	-	-	-
(Gains)/pertes actuarielles	7 117	3 080	73	(63)	(615)	636
Contributions – 1 ^{er} janvier au 31 mars	594		-	-	27	34
Utilisation des surplus – 1 ^{er} janvier au 31 mars	-	(94)	-	-	-	-
Actif/ (engagements) au titre des régimes	1 110	(430)	(163)	(165)	(8 873)	(8 240)

États financiers

	Régimes de retraite agréés		Régime de retraite complémentaire		Régime de prestation après retraite	
(000 \$)	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Divulgués dans l'état de la situation financière comme suit :						
Charges de retraite reportées	1 110	(430)	-	-	-	-
Débiteurs et charges à payer	-	-	(163)	(165)	-	-
Futurs avantages sociaux des employés	-	-	-	-	(8 873)	(8 240)
Dépenses de l'exercice :						
Régime de retraite à prestations déterminées	1 485	458	99	41	633	1 148
Régime de retraite à cotisations déterminées*	364	366	6	5	-	-
Paielements par l'Office						
Cotisations au régime de prestations	-	-	-	-	107	137
Contributions au régime de retraite*	3 389	-	-	-	-	-
Prestations de pré-retraite versées	-	-	107	-	-	-
Paielements provenant des régimes						
Prestations versées	3 855	3 661	-	-	-	-
Prestations de pré-retraite versées	1 841	2 144	-	-	-	-
Transferts à l'OTÉLFO	7 606	-	-	-	-	-

* En conséquence de l'évaluation actuarielle du 1^{er} janvier 2009, le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 18 juin 2009, a approuvé le paiement de contributions au régime de retraite de façon rétroactive au 1^{er} janvier 2009. Les contributions totales au régime des employés et au régime des cadres de la partie des prestations définies étaient de 3 025 000 \$. Les contributions totales en liquidités de 364 000 \$ à la partie des cotisations définies des plans agréés ont été comptabilisées dans les dépenses et affectées aux groupes fonctionnels majeurs.

États financiers

Les principales hypothèses retenues pour mesurer les obligations au titre des prestations constituées et les charges de retraite sont les suivantes :

	Régime de retraite agréé		Régime de retraite complémentaire		Régime de prestation après retraite	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Taux d'actualisation pour déterminer le coût des obligations au titre des prestations constituées	6,30 %	7,30 %	6,30 %	7,30 %	6,30 %	7,30 %
Taux d'actualisation pour déterminer le coût des avantages sociaux	7,30 %	5,50 %	7,30 %	5,50 %	7,30 %	5,50 %
Rendement attendu du capital investi	6,50 %	6,50 %	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Indexation des rentes	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %	-	-
Taux d'augmentation des salaires	3,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %	s.o.	s.o.
Augmentation des dépenses en soins de santé	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	7,00 %	7,00 %
Augmentation des dépenses en soins dentaires	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	4,50 %	4,50 %
Nombre moyen d'années de service restantes	11	11-12	12	6	11	11

Le taux de la hausse hypothétique du coût des soins de santé devrait reculer à 5 % d'ici 2016.

Au 1^{er} janvier, l'actif du régime à prestations déterminées était composé de :

	Pourcentage de la juste valeur marchande de l'actif du régime	
	2010	2009
Catégorie de l'actif		
Titres participatifs	57 %	54 %
Titres de créances	38 %	46 %
Fonds immobilier	5 %	-

États financiers

5. PLACEMENTS DÉTENUS POUR LE RENOUVELLEMENT DES IMMOBILISATIONS

Afin de garantir que les immobilisations techniques de l'Office suivent l'évolution technologique et qu'il dispose des fonds nécessaires à l'entretien et au remplacement des immobilisations techniques, le cas échéant, le Fonds pour le renouvellement des immobilisations a été établi en 1984. L'Office peut mettre de côté jusqu'à 2 % du financement reçu à titre de contribution au Fonds pour le renouvellement des immobilisations. Les fonds disponibles ont été placés en dépôts à court terme et à un taux d'intérêt moyen de 0,6 % (2009 – 2,6 %) durant l'exercice. Les changements dans le fonds sont les suivants :

(000 \$)	2010	2009
Solde, début de l'exercice	7 757	6 078
Financement du projet de reconstruction de la régie centrale – Ministère de l'Éducation	(1 360)	1 628
Subventions – Ministère de l'Éducation (notes 9 et 10)	-	753
Intérêts créditeurs	28	107
Financement du projet de conversion numérique – Ministère de l'Éducation	(733)	(745)
Prélèvement du Fonds de renouvellement des immobilisations	-	(64)
	5 692	7 757

6. IMMOBILISATIONS NETTES ET OBLIGATIONS RELATIVES AU DÉCLASSEMENT D'ACTIF

Les immobilisations sont les suivantes :

			2010	2009
(000 \$)				
	Coût	Amortissement accumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrains	186	-	186	186
Immeubles	4 812	3 915	897	1 009
Émetteurs	24 935	23 380	1 555	1 952
Matériel de vérification des émetteurs	4 834	4 509	325	432
Matériel technique sur place	30 480	20 608	9 872	10 325
Améliorations locatives	8 445	5 821	2 624	3 551
Matériel informatique	8 107	5 393	2 714	3 226
Mobiliers et agencements	1 872	637	1 235	1 323
Matériel de bureau	975	848	127	148
Véhicules	731	547	184	149
	85 377	65 658	19 719	22 301

Obligations relatives au déclassement d'actifs

L'Office reconnaît un passif pour le déclassement futur de ses installations d'émission et d'émission-relais de faible puissance (« ERFP »). Tous les ERFP sont situés sur des installations louées et, à cause du fait que ces contrats de location pourraient ne pas être renouvelés, l'Office reconnaîtra les dépenses totales de déclassement à la fin des contrats de location, la plupart d'entre eux se terminant d'ici 2012. Dans la détermination de la juste valeur marchande de ses

États financiers

obligations relatives au déclassement d'actifs, l'Office a utilisé un taux d'actualisation des liquidités associées à 5,8 %, comme établi dans le tableau ci-dessous. Le montant total non actualisé des obligations futures estimées est de 1 272 000 \$ (2009 – 1 273 000 \$).

(000 \$)	2010	2009
Solde à l'ouverture	1 075	1 016
Charges de désactualisation	61	59
Solde à la fermeture	1 136	1 075

7. DROITS DE DIFFUSION ET COÛTS DE PRODUCTION

Les droits de diffusion et les coûts de production sont les suivants :

(000 \$)			2010	2009
	Coût	Amortissement accumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Droits de diffusion et coûts de production	39 208	24 309	14 899	14 190
En cours	2 263	-	2 263	3 321
	41 471	24 309	17 162	17 511

La dépense au titre de l'amortissement pour l'exercice s'élève à 10 163 000 \$ (2009 – 9 581 000 \$) et elle est comprise dans les dépenses des services de contenu et de programmation.

8. RECETTES REPORTÉES

(000 \$)	2010	2009
Financement de projets par le secteur privé (note 11)	338	414
Revenus de commandites	284	284
Location et entretien de la tour de transmission	255	251
CEI – subvention du ministère de l'Éducation et financement de projets par le gouvernement provincial (note 16)	406	105
Autres	91	10
	1 374	1 064

Les dépenses liées aux recettes reportées qui figurent ci-dessus ont été incluses dans le budget de l'exercice 2011.

États financiers

9. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent les apports reçus pour l'achat d'immobilisations et sont enregistrés en tant que recettes (amortissement des apports reportés) dans l'État des résultats d'exploitation et de l'avoir quand les immobilisations en question sont amorties. Les variations du solde des apports reportés sont les suivantes:

(000 \$)	2010	2009
Apports reportés, début de l'exercice	19 364	18 707
Financement du projet de conversion numérique*	565	2 039
Financement du projet de reconstruction de la régie centrale*	1 628	1 999
Financement du projet d'Air Pack / unité de production mobile	-	400
Financement du projet de conversion numérique et de reconstruction de la régie centrale reporté de l'année précédente	(2 899)	(2 016)
	(706)	2 422
Subvention attribuée par le ministère de l'Éducation (notes 5 et 10)	-	753
Intérêts créditeurs	27	107
Immobilisations financées par le fonds de renouvellement des immobilisations	-	64
Amortissement d'apports reportés aux recettes	(2 633)	(2 625)
Prélèvement du Fonds de renouvellement des immobilisations	-	(64)
	(2 606)	(1 765)
Apports reportés, fin de l'exercice	16 052	19 364

* Le financement du projet de conversion numérique est destiné au remplacement de l'équipement de studio et de postproduction et au soutien de l'installation de gestion des biens numériques. Au 31 mars 2010, la subvention totale de 10,44 millions de dollars qui a été promise par le gouvernement provincial pour terminer le projet a été reçue.

Le gouvernement provincial a également fourni 2 millions de dollars en 2009 pour la conversion de la régie centrale au numérique.

10. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DU GOUVERNEMENT

(000 \$)	2010	2009
Gouvernement provincial		
Ministère de l'Éducation		
Subvention de base	36 040	37 640
Subvention d'entretien des immobilisations	1 600	2 000
Montant alloué pour le renouvellement des immobilisations (note 5)	-	(753)
	37 640	38 887

États financiers

11. FINANCEMENT DE PROJETS PAR LE GOUVERNEMENT ET PAR LE SECTEUR PRIVÉ

(000 \$)	2010	2009
Financement de projets par le gouvernement provincial		
Ministère de l'Éducation		
Reconstruction de la régie centrale	-	2 000
Transition de l'OTÉLFO	-	1 000
Conversion numérique	600	850
Air Pack/unité de production mobile	-	400
Aide financière du ministère de l'Éducation pour d'autres projets	-	237
Apports reportés	706	(2 422)
	1 306	2 065
Financement de projets par le secteur privé		
Aide financière reçue au cours de l'exercice	497	785
Aide financière reportée de l'année précédente (note 8)	414	431
Aide financière reportée à l'année suivante (note 8)	(338)	(414)
	573	802
	1 879	2 867

12. AUTRES RECETTES GÉNÉRÉES ET COÛT DES RECETTES GÉNÉRÉES

(000 \$)	2010			2009		
	Recettes	Coût	Recettes nettes	Recettes	Coûts	Recettes nettes
Souscription publique et dons du secteur privé	5 180	2 263	2 917	5 596	2 377	3 219
Recettes de l'OTÉLFO (note 18)	70	-	70	609	-	609
Location de la tour et entretien de l'émetteur	1 430	-	1 430	1 481	-	1 481
Intérêts créditeurs et profit sur change	118	-	118	932	-	932
Vente d'émissions et attribution des droits	278	191	87	397	470	(73)
Programme de remboursement d'impôt foncier pour les organismes caritatifs	276	-	276	319	-	319
Cession d'actifs	40	-	40	26	-	26
Autres	27	-	27	203	-	203
	7 419	2 454	4 965	9 563	2 847	6 716

États financiers

13. DÉPENSES

a) Dépenses allouées

L'Office répartit certaines dépenses générales entre les principales activités en tenant compte de ce qui suit :

Coût de l'immeuble – basé sur la surface au sol occupée par l'activité
Coût de poste, d'expédition et d'imprimerie – en fonction de l'utilisation

Les dépenses générales totales attribuées aux principaux groupes fonctionnels sont les suivantes :

(000 \$)	2010	2009
Contenu et programmation	1 438	1 497
Services de soutien technique et à la production	725	808
Centre d'études indépendantes	622	638
Gestion et général	582	625
Coût des autres recettes générées	90	113
	3 457	3 681

b) Dépenses par type

L'état des résultats d'exploitation présente les dépenses par activité. Les dépenses par type au cours de l'exercice sont les suivantes :

(000 \$)	2010	2009
Salaires et traitements	27 280	26 653
Avantages sociaux	6 827	4 670
Avantages sociaux et futurs	2 223	2 018
Licences et autre	8 419	8 494
Installations	4 744	4 914
Transport et communication	2 531	2 606
Autres services	6 676	7 540
Fournitures et équipement	1 203	1 096
Amortissement des immobilisations	5 195	5 228
	65 098	63 219

14. ENGAGEMENTS

L'Office a signé des contrats de location-exploitation pour les installations émettrices, les bureaux, les entrepôts et l'équipement. Les engagements locatifs futurs sont les suivants :

Exercice se terminant le 31 mars (000 \$)	Siège social	Autres	Total
2011	1 254	829	2 083
2012	1 254	395	1 649
2013	1 324	236	1 560
2014	1 373	126	1 499
2015	1 362	89	1 451
2016 et après	17 387	99	17 486
	23 954	1 774	25 728

Le bail du siège social expire le 31 août 2027.

États financiers

15. MATÉRIEL ET SERVICES DONNÉS

L'Office a recours aux services de bénévoles, surtout pour l'aider dans ses activités de souscription. Il reçoit également du matériel gratuit qu'il utilise principalement pour ses activités de collecte de fonds. Comme il est difficile de déterminer la valeur réelle du matériel et des services donnés, ceux-ci ne sont pas inclus dans les États financiers.

16. LE CENTRE D'ÉTUDES INDÉPENDANTES

Conformément à une entente conclue avec le ministère de l'Éducation et le ministère de la Formation et des Collèges et Universités, le Centre d'études indépendantes (CEI) a été transféré à l'Office en 2002.

Le CEI fournit une gamme étendue de cours d'éducation à distance, en anglais et en français, qui permet aux adultes d'obtenir des crédits qui mènent au diplôme d'études secondaires, de mettre à jour leurs connaissances de base ou de se perfectionner. Il offre également un soutien aux enfants qui ne sont pas en mesure de suivre les programmes scolaires normaux de jour. Le programme de tests GED (« General Educational Development ») est aussi disponible par l'intermédiaire du CEI.

Le financement de ces activités comprend une subvention du ministère de l'Éducation et des recettes générées par le CEI. La partie de la subvention affectée à des projets précis (développement de cours) a été reportée jusqu'à ce que les dépenses connexes aient été engagées.

(000 \$)	2010	2009
Source de financement des activités :		
Subvention du ministère de l'Éducation pour le CEI	6 421	6 421
Projet d'aide au travail d'études au domicile	1 000	218
Aide financière reportée de l'exercice précédent (note 8)	105	135
Aide financière reportée à l'exercice suivant (note 8)	(406)	(105)
Subvention et financement de projets constatés du CEI	7 120	6 669
Recettes générées par le CEI	2 864	2 399
Total des subventions et du financement de projets du CEI, et des recettes générées par le CEI	9 984	9 068
Dépenses de l'exercice :		
Salaires et avantages sociaux	6 919	6 506
Transport et communication	727	640
Services	744	587
Dépenses générales affectées (note 13)	622	638
Licences	358	343
Fournitures, équipement et autres	143	89
Dépenses totales du CEI	9 513	8 803
Contribution du CEI aux coûts indirects	471	265

Les dépenses directes liées à l'aide financière reportée au prochain exercice ont été prévues au budget de l'exercice 2011.

États financiers

17. ÉVENTUALITÉS

On entend par passifs éventuels des réclamations juridiques ayant pu être faites par ou contre l'Office et dont le dénouement ne peut être prévu avec certitude. La direction ne s'attend pas à ce que toute réclamation juridique faite contre l'Office ait des effets significatifs et dommageables sur ses résultats et elle estime que, pour le moment, aucune provision pour les pertes n'est nécessaire. Aucun montant n'a été constaté dans les comptes pour des réclamations faites par l'Office. On tiendra compte des règlements au moment où ils auront lieu.

18. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES APPARENTÉES

L'Office est une société de la Couronne de la province de l'Ontario et constitue donc une partie apparentée à d'autres organismes sur lesquels la province exerce un contrôle ou une influence notable. Durant l'exercice 2010, l'Office a généré des revenus des services d'entretien de l'émetteur et a encaissé des remboursements de dépenses de l'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (OTÉLFO). Les services liés à la régie centrale et à l'entreposage ont été interrompus et il n'y a pas eu de remboursements des dépenses de télécommunications par satellite en 2010. En plus de ses transactions avec l'OTÉLFO, l'Office a bénéficié de revenus de commandites de ministères et d'organismes provinciaux et de revenus des commissions scolaires de l'Ontario pour les frais de cours et les ventes de matériel didactique du Centre des études indépendantes (CEI). Ces transactions ont été comptabilisées à la valeur d'échange convenue entre les parties apparentées.

Les revenus provenant de parties apparentées, en dehors des subventions, sont les suivants pour l'exercice :

(000 \$)	2010	2009
Commissions scolaires	1 007	895
Ministères provinciaux	402	247
OTÉLFO	70	609
Autres	20	20
	1 499	1 771

De plus, l'OTÉLFO a remboursé 84 000 \$ (2009 – 240 000 \$) à l'Office pour les télécommunications par satellite, les services publics et autres frais.

Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (OTÉLFO)

Rapport de la direction

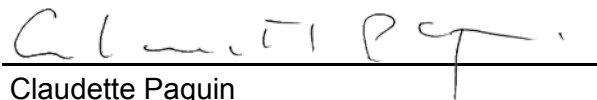
Les états financiers de L'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (OTÉLFO) sont la responsabilité de la direction et ont été revus et approuvés par le conseil d'administration. Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et comprennent des montants établis à partir des meilleures estimations de la direction, fondées sur un jugement prudent. Le choix des principes et des méthodes comptables incombe à la direction.

L'office maintient des systèmes de contrôle interne conçus pour assurer la pertinence et la fiabilité de l'information financière et la sauvegarde des éléments d'actif.

La direction reconnaît sa responsabilité de diriger les affaires de l'office de façon conforme aux exigences des lois pertinentes et des normes et principes financiers reconnus ainsi que de maintenir des normes de conduite convenables dans ses activités.

Le conseil d'administration exerce son rôle de surveillance des états financiers et des autres informations financières par l'entremise de son comité de vérification composé exclusivement d'administrateurs qui ne sont pas membres de la direction de l'office.

Les fonctions de ce comité sont d'examiner les états financiers et d'en recommander l'approbation au conseil d'administration, d'examiner les systèmes de contrôle interne et de sécurité de l'information et tout autre point relatif à la comptabilité et aux finances de l'office. Pour ce faire, le comité de vérification rencontre périodiquement les vérificateurs externes, avec ou sans la direction de l'organisme, afin d'examiner leur plan de vérification respectif et de discuter des résultats de leurs travaux. Il incombe à ce comité de recommander la nomination ou le renouvellement du mandat des vérificateurs externes.



Claudette Paquin
Directrice générale



Johanne Joly, CMA
Directrice principale finances et contrôle

Toronto (Ontario)
Le 4 juin 2010



Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L./LLP
2505 St-Laurent
Ottawa, Ontario K1H 1E4

Tel.: 613 236-2211
Fax: 613 236-6104

www.rcgt.com

Rapport des vérificateurs

Aux membres du conseil d'administration de
L'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario

Nous avons vérifié le bilan de L'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario au 31 mars 2010 et les états des produits et charges, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'office. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'office au 31 mars 2010, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)
Le 4 juin 2010

Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (OTÉLFO)

Produits et charges

de l'exercice terminé le 31 mars 2010

	<u>2010</u> \$	<u>2009</u> \$
PRODUITS		
Apports		
Subventions de fonctionnement (note 15)	15,956,946	16,149,297
Corporatifs et gouvernementaux (note 16)	5,107,343	5,145,478
Autres produits (note 17)	3,057,830	2,775,415
Amortissement des apports reportés - droits de diffusion (note 13)	973,344	618,546
Amortissement des apports reportés - immobilisations (note 14)	2,634,393	2,228,663
	<u>27,729,856</u>	<u>26,917,399</u>
CHARGES		
Programmation et émissions	15,474,087	12,250,148
Production et technologie	5,355,894	6,946,575
Administration	2,955,277	4,964,941
Amortissement des immobilisations	2,743,793	1,982,086
Avantages sociaux futurs (note 10)	617,500	610,200
Radiation d'immobilisations	106,510	275,175
	<u>27,253,061</u>	<u>27,029,125</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>476,795</u>	<u>(111,726)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers et la note 5 fournit d'autres informations sur les résultats.

Office des télécommunications éducatives
de langue française de l'Ontario (OTÉLFO)
Évolution des actifs nets
de l'exercice terminé le 31 mars 2010

	2010					2009
	Investis en immobilisations	Investis en droits de diffusion	Affectés - fonds de pension	Affectés à l'Interme- diation TVOntario	Non affectés	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	438,243	9,976,216	86,300	1,519,008		12,131,483
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(109,400)	(4,750,858)	(491,500)		5,828,553	(111,726)
Acquisitions nettes d'immobilisations	59,081				(59,081)	
Investissement net en droits de diffusion		4,621,615			(4,621,615)	
Gratification de retraite			531,800		(531,800)	
SOLDE À LA FIN	387,924	9,846,973	126,600	1,519,008	616,057	12,019,767

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Office des télécommunications éducatives
de langue française de l'Ontario (OTÉLFO)
Flux de trésorerie
de l'exercice terminé le 31 mars 2010

	2010	2009
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	478,786	(111,726)
Éléments hors caisse		
Variations d'éléments du fonds de roulement (note 4)	(488,667)	232,954
Radiation d'immobilisations	108,610	275,175
Charges d'avantages sociaux futurs	86,700	98,900
Amortissement des immobilisations	2,743,793	1,992,086
Amortissement des apports reportés - Immobilisations	(2,834,393)	(2,228,663)
Amortissement des apports reportés - droits de diffusion	(973,344)	(618,546)
Amortissement des droits de diffusion	5,724,202	5,505,415
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	5,040,708	5,135,595
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(1,176,804)	(5,115,779)
Acquisitions de droits de diffusion	(7,074,240)	(6,180,705)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(8,260,144)	(11,807,784)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Fonds de transition	600,000	4,700,000
Subvention programmation	2,000,000	
Subvention de capital	80,000	
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	2,680,000	4,700,000
Diminution nette de l'encaisse	(878,438)	(1,460,889)
Encaisse au début	7,177,844	8,638,833
Encaisse à la fin	8,488,608	7,177,944
ENCAISSE REPRÉSENTÉE PAR		
Encaisse non affectée	2,378,687	3,368,766
Encaisse réservée aux fins du renouvellement des immobilisations (note 7)	1,768,468	1,759,458
Encaisse affectée - Fondation TVOntario (note 8)	1,618,008	1,519,008
Encaisse affectée à l'achat de droits de diffusion	812,000	
Encaisse affectée à l'achat d'immobilisations	28,463	530,712
	8,488,608	7,177,944

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (OTÉLFO)

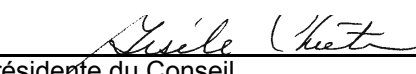
Bilan

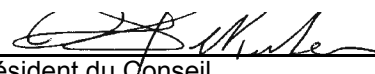
au 31 mars 2010

	2010 \$	2009 \$
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	2,379,587	3,368,766
Débiteurs (note 6)	3,292,330	1,863,127
Frais payés d'avance	251,813	296,746
	5,923,730	5,528,639
Encaisse réservée aux fins du renouvellement des immobilisations (note 7)	1,759,458	1,759,458
Encaisse affectée - Fondation TVOntario (note 8)	1,519,008	1,519,008
Encaisse affectée à l'achat de droits de diffusion	812,000	
Encaisse affectée à l'achat d'immobilisations	28,453	530,712
Droits de diffusion (note 9)	12,849,754	11,499,716
Actif au titre de prestations de retraite (note 10)	126,600	86,300
Immobilisations (note 11)	15,355,172	17,029,571
	38,374,175	37,953,404
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 12)	3,079,407	3,344,898
Apports reportés	1,260,766	1,342,241
	4,340,173	4,687,139
Passif au titre de prestations constituées (note 10)	967,500	841,500
Apports reportés - droits de diffusion (note 13)	3,814,781	1,523,500
Apports reportés - immobilisations (note 14)	16,755,159	18,881,498
	25,877,613	25,933,637
ACTIFS NETS		
Investis en immobilisations	387,924	438,243
Investis en droits de diffusion	9,846,973	9,976,216
Affectés au fonds de pension	126,600	86,300
Affectés à l'interne - Fondation TVOntario	1,519,008	1,519,008
Non affectés	616,057	
	12,496,562	12,019,767
	38,374,175	37,953,404

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,


Présidente du Conseil


Vice-Président du Conseil
et Président du Comité de Vérification

Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (OTÉLFO) Notes complémentaires

au 31 mars 2010

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'OFFICE

L'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (OTÉLFO) est une agence provinciale de la Couronne créée le 1er avril 2007 selon un Décret. L'OTÉLFO est un réseau de télédiffusion indépendant de langue française et un organisme de charité, et à ce titre, n'est pas sujet à l'impôt sur le revenu. Les principaux objectifs de l'organisme sont d'offrir de la radiodiffusion et de la télécommunication éducative en langue française au grand public, de répondre aux intérêts et aux besoins de la communauté francophone et de développer les connaissances et les habiletés de cette communauté.

2 - MODIFICATIONS COMPTABLES

Le 1er avril 2009, conformément aux dispositions transitoires applicables, l'office a appliqué les modifications apportées par l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) à la préface des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif et aux chapitres de la série 4400 ainsi que les modifications corrélatives aux autres chapitres de *Manuel de l'ICCA*. Ces modifications, entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009, touchent principalement les éléments suivants :

- Inclusion des organismes sans but lucratif dans le champ d'application du chapitre 1540, « États des flux de trésorerie »;
- Élimination de l'obligation de traiter les actifs nets investis en immobilisations comme une composante distincte des actifs nets;
- Modification afin de préciser que les produits et les charges doivent être comptabilisés et présentés sur la base des montants bruts lorsque l'organisme sans but lucratif agit pour son propre compte dans les opérations en cause;
- Ajout de directives supplémentaires concernant l'utilisation appropriée de l'exclusion du champ d'application du chapitre 4430, « Immobilisations détenues par les organismes sans but lucratif », pour les petites entités;
- Inclusion de normes sur les informations à fournir par l'organisme sans but lucratif qui classe ses charges par fonction et ventile des charges entre les différentes fonctions auxquelles elles se rattachent.

Les modifications couvrent seulement les informations à fournir et n'ont pas d'incidence sur les résultats financiers de l'office.

Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (OTÉLFO) Notes complémentaires

au 31 mars 2010

3 - CONVENTIONS COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers sont préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur. Aucune information sur la juste valeur n'est présentée lorsque la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de l'office doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'office pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

Apports

L'office applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Abonnements

Les produits tirés des abonnements de distribution du signal sont constatés lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Actifs et passifs financiers

L'office a choisi d'appliquer les recommandations du chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », du Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés relativement à la présentation et aux informations à fournir afférentes aux instruments financiers.

Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (OTÉLFO) Notes complémentaires

au 31 mars 2010

3 - CONVENTIONS COMPTABLES (Suite)

Lors de la comptabilisation initiale, tous les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers disponibles à la vente et aux placements détenus jusqu'à leur échéance augmentent la valeur comptable des actifs financiers afférents. Les achats ou les cessions d'actifs financiers avec délai normalisé de livraison sont comptabilisés à la date de transaction.

Par la suite, les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés comme il est décrit ci-après.

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

L'encaisse est classée dans la catégorie des actifs financiers détenus à des fins de transaction et est évaluée à la juste valeur.

Prêts et créances, et autres passifs financiers

Les débiteurs sont classés comme prêts et créances. Les créditeurs sont classés comme autres passifs financiers. Ces instruments financiers sont évalués au coût après amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

Amortissements des actifs à long terme

Les actifs à long terme amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La valeur comptable d'un actif à long terme n'est pas recouvrable si elle excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de l'actif. Dans un tel cas, une perte de valeur doit être constatée et correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif à long terme sur sa juste valeur.

Amortissement

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Émetteurs	17 ans
Équipement de contrôle des émetteurs	7 ans
Système technique	7 ans
Système informatique	5 ans
Ameublement et équipement	15 ans
Améliorations locatives	Selon la durée du bail de 10 ans

Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (OTÉLFO) Notes complémentaires

au 31 mars 2010

3 - CONVENTIONS COMPTABLES (Suite)

Droits de diffusion et coûts de production

Les droits de diffusion et coûts de production sont comptabilisés comme suit :

Les productions courantes et promotionnelles engendrées par l'office sont constatées à titre de charges lorsqu'elles sont engagées.

Toutes les autres productions engendrées par l'office et les productions sous contrat de co-production, de préachat et d'acquisition sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de quatre ans.

Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite

L'office comptabilise ses obligations découlant des régimes d'avantages sociaux à prestations déterminées, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes. À cette fin, l'office a adopté les conventions suivantes :

- L'évaluation actuarielle des obligations au titre des prestations constituées relatives aux prestations de retraite et aux avantages complémentaires de retraite est fondée sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services. Cette évaluation comprend la meilleure estimation de la direction concernant l'évolution future des niveaux de salaire, la croissance d'autres coûts, l'âge de départ à la retraite des salariés et d'autres facteurs actuariels;
- Pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués à leur juste valeur;
- Le gain actuariel (la perte actuarielle) résulte de l'écart entre le rendement à long terme réel des actifs des régimes au cours d'une période et le rendement prévu pendant cette période, ou des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les obligations au titre des prestations constituées. L'excédent du gain actuariel cumulé net (de la perte actuarielle cumulée nette) sur 10 % des obligations au titre des prestations constituées, ou sur 10 % de la juste valeur des actifs des régimes si ce dernier montant est plus élevé, est amorti sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs. La durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs couverts par le régime de retraite est de 11 ans. La durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs couverts par les régimes d'avantages complémentaires de retraite est de 15 ans.

Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (OTÉLFO) Notes complémentaires

au 31 mars 2010

3 - CONVENTIONS COMPTABLES (Suite)

Conversion des devises

Les éléments monétaires d'actif et de passif libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan, tandis que les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au taux en vigueur à la date de l'opération. Les revenus et les dépenses libellés en devises sont convertis au taux moyen en vigueur durant l'exercice, à l'exception des dépenses liées aux éléments non monétaires d'actif et de passif qui sont converties au taux d'origine. Les gains et les pertes sont inclus dans les résultats de l'exercice.

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

L'office constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'office aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'office est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie l'encaisse et les placements dont le terme est égal ou inférieur à trois mois.

Financement excédentaire

Les ministères peuvent exiger le remboursement de tout financement excédentaire. Tout remboursement sera comptabilisé dans l'exercice alors en cours.

4 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations d'éléments du fonds de roulement se détaillent comme suit :

	2010	2009
	\$	\$
Débiteurs	(1,429,203)	3,274,814
Frais payés d'avance	44,933	(105,122)
Créditeurs	(265,491)	(4,338,238)
Apports reportés	1,161,204	1,401,500
	<u>(488,557)</u>	<u>232,954</u>

5 - INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS

	2010	2009
	\$	\$
Amortissement des droits de diffusion	5,724,202	5,505,415
Perte de change	22,454	17,244

Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (OTÉLFO)

Notes complémentaires

au 31 mars 2010

6 - DÉBITEURS

	2010	2009
	\$	\$
Gouvernements	2,545,290	1,431,263
Abonnements	268,264	266,546
Autres	478,776	165,318
	3,292,330	1,863,127

7 - INVESTISSEMENT AUX FINS DU RENOUVELLEMENT DES IMMOBILISATIONS

Une portion des apports reçus annuellement peuvent être attribués au renouvellement des immobilisations techniques de l'office pour assurer le suivi et la mise à jour avec des changements technologiques.

8 - AFFECTATION DES FONDS DE LA FONDATION TVONTARIO

Au cours de l'exercice antérieur, l'office a pris la décision d'affecter une portion des fonds issus de la dissolution de la fondation TVOntario, reçus au cours d'un exercice antérieur. À ce titre, les fonds affectés pourront être utilisés à des fins déterminées par le conseil d'administration de temps à autre et seulement avec l'approbation de celui-ci.

9 - DROITS DE DIFFUSION

	2010		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Droits de diffusion et productions complétées	22,821,993	13,749,386	9,072,607
Productions en cours	3,777,147		3,777,147
	26,599,140	13,749,386	12,849,754
	2009		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Droits de diffusion et productions complétées	16,592,323	8,025,184	8,567,139
Productions en cours	2,932,577		2,932,577
	19,524,900	8,025,184	11,499,716

Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (OTÉLFO) Notes complémentaires

au 31 mars 2010

10 - PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS

Description des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite

L'office a des régimes à prestations déterminées, capitalisés et non capitalisés, et des régimes à cotisations déterminées, lesquels garantissent à la plupart de ses salariés le paiement de prestations de retraite et d'avantages complémentaires de retraite.

Le régime de retraite auquel participe la plupart des employés de l'OTÉLFO comporte deux volets. Le premier volet est un volet à prestations déterminées entièrement financé par l'OTÉLFO en vertu duquel les prestations de retraite sont fondées sur le nombre d'années de service et sur le salaire de fin de carrière. Les prestations de retraite font l'objet chaque année d'une majoration correspondant au taux d'inflation jusqu'à un maximum de 3 %. Le deuxième volet est un volet à cotisations déterminées dont les cotisations sont versées par l'OTÉLFO et les participants. Les régimes d'avantages complémentaires de retraite sont des régimes contributifs d'assurance maladie, dentaire et vie.

Total des paiements en espèces

Les paiements en espèces au titre des avantages sociaux futurs, constitués des cotisations de l'office à son régime de retraite capitalisé, des sommes versées directement aux bénéficiaires au titre de ses autres régimes non capitalisés et des cotisations à ses régimes à cotisations déterminées, totalisent 830 300 \$ (654 800 \$ en 2009).

Régimes à prestations déterminées

L'office évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs du régime pour les besoins de la comptabilité au 31 mars de chaque année. L'évaluation actuarielle la plus récente du régime de retraite aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 1er juillet 2007 et la prochaine évaluation doit être effectuée en date du 1er juillet 2010.

Rapprochement de la situation de capitalisation des régimes d'avantages sociaux et des montants inscrits dans les états financiers

	2010	
	Régime de retraite	Autres régimes
	\$	\$
Obligations au titre des prestations constituées	7,063,600	1,018,500
Juste valeur des actifs des régimes	7,449,900	
Situation de capitalisation - excédent (déficit)	386,300	(1,018,500)
Gain actuariel net non amorti (perte actuarielle nette non amortie)	(259,700)	51,000
Actif (passif) au titre des prestations constituées	126,600	(967,500)

Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (OTÉLFO)

Notes complémentaires

au 31 mars 2010

10 - PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (suite)

	2009	
	Régime de retraite	Autres régimes
	\$	\$
Obligations au titre des prestations constituées	5,568,100	846,800
Juste valeur des actifs des régimes	5,557,500	
Situation de capitalisation - déficit	(10,600)	(846,800)
Perte actuarielle nette non amortie	96,900	5,300
Actif (passif) au titre des prestations constituées	86,300	(841,500)

Composition des actifs du régime de retraite

La composition des actifs du régime de retraite selon l'évaluation à la date de mesure, soit le 31 mars, se présente comme suit :

	2010	2009
	%	%
Catégorie d'actifs		
Titres de capitaux propres	62	58
Titres de créances	36	37
Autres	2	5
	100	100

Coûts des avantages sociaux futurs constatés dans l'exercice et prestations versées

	2010	
	Régime de retraite	Autres régimes
	\$	\$
Coûts des avantages sociaux futurs constatés	491,000	133,100
Prestations versées	117,900	6,600

	2009	
	Régime de retraite	Autres régimes
	\$	\$
Coûts des avantages sociaux futurs constatés	459,300	153,800
Prestations versées	14,800	2,900

Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (OTÉLFO) Notes complémentaires

au 31 mars 2010

10 - PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (suite)

Principales hypothèses

Les principales hypothèses utilisées sont les suivantes (moyenne pondérée) :

	2010	
	Régime de retraite	Autres régimes
	%	%
Obligations au titre des prestations constituées		
Taux d'actualisation	6.50	6.50
Taux de croissance de la rémunération	4.00	4.00
Coût des prestations		
Taux d'actualisation	7.25	7.25
Taux de rendement prévu des actifs des régimes à long terme	5.75	
Taux de croissance de la rémunération	4.00	4.00
	2009	
	Régime de retraite	Autres régimes
	%	%
Obligations au titre des prestations constituées		
Taux d'actualisation	7.25	7.25
Taux de croissance de la rémunération	4.00	4.00
Coût des prestations		
Taux d'actualisation	6.25	6.25
Taux de rendement prévu des actifs des régimes à long terme	5.75	
Taux de croissance de la rémunération	4.00	4.00

Les taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé sont fondés sur les éléments suivants :

	2010	2009
Taux tendanciel initial du coût des soins de santé	9%	10%
Niveau vers lequel baisse le taux tendanciel	4.5%	5%
Année où le taux devrait se stabiliser	2030	2019

Régime à cotisations déterminées

Les coûts totaux constatés au titre du régime à cotisations déterminées s'élèvent à 291 900 \$ (140 600 \$ en 2009).

Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (OTÉLFO)

Notes complémentaires

au 31 mars 2010

11 - IMMOBILISATIONS

	2010		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Émetteurs	118,714	118,714	
Équipement de contrôle des émetteurs	910,683	798,477	112,206
Système technique	9,621,251	2,429,552	7,191,699
Système informatique	4,528,478	1,616,577	2,911,901
Ameublement et équipement	1,092,297	124,469	967,828
Améliorations locatives	5,013,501	841,963	4,171,538
	21,284,924	5,929,752	15,355,172

	2009		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Émetteurs	118,714	118,714	
Équipement de contrôle des émetteurs	878,992	782,416	96,576
Système technique	9,293,110	1,083,834	8,209,276
Système informatique	4,236,250	817,620	3,418,630
Ameublement et équipement	1,059,454	52,744	1,006,710
Améliorations locatives	4,656,826	358,447	4,298,379
	20,243,346	3,213,775	17,029,571

12 - CRÉDITEURS

	2010	2009
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	2,378,064	2,367,604
Salaires et avantages sociaux courus	573,242	805,709
Autres	128,101	101,342
	3,079,407	3,344,898

Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (OTÉLFO)

Notes complémentaires

au 31 mars 2010

13 - APPORTS REPORTÉS - DROITS DE DIFFUSION

	2010	2009
	\$	\$
Solde au début	1,523,500	1,111,046
Ajouter :		
Projets reliés aux émissions à diffuser	1,299,625	1,031,000
Subvention - programmation (note 15)	1,965,000	
Moins :		
Amortissement	973,344	618,546
Solde à la fin	<u>3,814,781</u>	<u>1,523,500</u>

14 - APPORTS REPORTÉS - IMMOBILISATIONS

	2010	2009
	\$	\$
Solde au début	18,881,498	16,959,458
Ajouter :		
Fonds reportés au cours de l'exercice (note 15)	508,054	4,150,703
Moins :		
Amortissement	2,634,393	2,228,663
Solde à la fin	<u>16,755,159</u>	<u>18,881,498</u>

15 - APPORTS - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

	2010	2009
	\$	\$
Provincial		
Ministère de l'Éducation		
- Subvention de base	15,900,000	15,600,000
- Subvention - programmation	2,000,000	
- Fonds de transition	500,000	4,700,000
- Subvention de capital	30,000	
Moins :		
Apports reportés - droits de diffusion (note 13)	(1,965,000)	
Apports reportés - immobilisations (note 14)	(508,054)	(4,150,703)
	<u>15,956,946</u>	<u>16,149,297</u>

Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (OTÉLFO)

Notes complémentaires

au 31 mars 2010

16 - APPORTS - CORPORATIFS ET GOUVERNEMENTAUX

	2010	2009
	\$	\$
Projets provinciaux		
Ministère de l'Éducation		
- Littératie, Numératie	232,938	286,275
- Sous-titrage	200,000	300,000
- Autres	722,924	568,500
Financements de projets		2,210,418
Fonds reportés de l'exercice précédent	2,858,741	1,661,445
Fonds reportés de l'exercice	(1,802,260)	(2,858,741)
	<u>2,212,343</u>	<u>2,167,897</u>
Projets fédéraux		
Programme des langues officielles	<u>2,605,000</u>	<u>2,550,000</u>
Projets corporatifs		
Financement reçu au cours de l'exercice	290,000	137,411
Fonds reportés de l'exercice précédent		290,170
	<u>290,000</u>	<u>427,581</u>
	<u>5,107,343</u>	<u>5,145,478</u>

17 - AUTRES PRODUITS

	2010	2009
	\$	\$
Abonnements de distribution du signal	2,937,523	2,604,880
Vente de produits	26,157	22,285
Sous-location	77,830	53,708
Revenus d'intérêts	16,320	94,542
	<u>3,057,830</u>	<u>2,775,415</u>

18 - OPÉRATIONS CONCLUES ENTRE ORGANISMES APPARENTÉS

À titre de promoteur du Régime de retraite de l'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario, l'office s'est engagé à payer certains coûts du régime de retraite, dont la rémunération des employés y travaillant, les honoraires des actuaires ainsi que les coûts rattachés à l'utilisation des locaux incluant certains coûts connexes.

Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (OTÉLFO) Notes complémentaires

au 31 mars 2010

19 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS ET RISQUES FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

L'office est exposé à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses activités de fonctionnement et d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de l'office.

L'office ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'office est exposé sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

La valeur comptable au bilan de l'encaisse et des débiteurs de l'office après déduction des provisions applicables pour pertes, représente le montant maximum du risque de crédit auquel l'office est exposé.

L'office est exposé à un risque de concentration, puisque son encaisse est détenue auprès d'une seule institution financière.

Risque de change

L'office est exposé au risque de change en raison de l'encaisse et des débiteurs libellés en dollars américains. Au 31 mars 2010, l'encaisse libellée en dollars américains totalise 60 105 \$ USD (59 138 \$ CAD) (17 515 \$ USD et 13 860 \$ CAD en 2009) et ces débiteurs libellés en dollars américains totalisent 100 000 \$ USD (98 464 \$ CAD) (0 \$ en 2009).

L'office ne conclut pas de contrats visant à couvrir le risque de change auquel il est exposé.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie. Afin d'atteindre ses objectifs et d'acquitter ses obligations, l'office établit des prévisions budgétaires, mais ne prépare pas de budget de trésorerie détaillé.

Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (OTÉLFO) Notes complémentaires

au 31 mars 2010

20 - POLITIQUES ET PROCÉDURES DE GESTION DE CAPITAL

En matière de gestion du capital, les objectifs de l'office sont les suivants :

- préserver la capacité de l'office à poursuivre ses activités et;
- rencontrer ses obligations financières.

L'office gère son capital principalement par le biais de la recherche de subventions auprès des gouvernements provinciaux et fédéral et par l'affectation de ses actifs nets à des fins spécifiques.

Afin de maintenir ou de rajuster sa structure de capital, l'office peut être amené à modifier les dépenses prévues pour la réalisation de certaines de ses activités.

21 - ENGAGEMENTS

L'office s'est engagé, d'après un contrat de location-exploitation échéant en août 2017, à verser une somme totale de 8 654 299 \$ pour la location d'espace de bureau. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 1 073 630 \$ en 2011, 1 111 180 \$ en 2012, 1 163 750 \$ en 2013, 1 201 300 \$ en 2014 et 1 201 300 \$ en 2015. Ce contrat de location comporte une option de renouvellement pour deux périodes additionnelles de cinq ans dont l'office pourra se prévaloir en donnant un préavis de neuf mois. L'office s'est engagé, d'après des contrats de location-exploitation échéant en 2014, à verser une somme mensuelle de 104 167 \$ pour des services de communications. Les paiements minimums exigibles pour les trois prochains exercices s'élèvent à 1 250 000 \$ en 2011, 2012, 2013, et à 937 500 \$ en 2014.

Au 31 mars 2010, l'office s'était engagé à faire l'acquisition de droits de diffusion au montant de 1 193 349 \$ en 2011 et 28 745 \$ en 2012

22 - ÉVENTUALITÉS

L'office fait l'objet d'une réclamation pour un montant d'environ 140 000 \$ pour des factures impayées à un fournisseur. La direction est d'avis que cette réclamation est non fondée et, par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée à cet égard.

L'office fait également l'objet de deux griefs avec des ex-employés pour des montants indéterminés. La direction est d'avis que ces réclamations sont non fondées et, par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée à cet égard.

23 - CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

Office ontarien de financement

Responsabilité de la présentation des états financiers

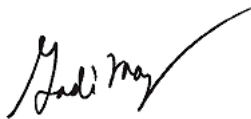
Les états financiers de l'OOF, que vous trouverez ci-joints, ont été établis conformément aux recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, et c'est la direction qui en assume la responsabilité. La préparation d'états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque la comptabilisation des opérations ne peut être effectuée avec certitude qu'au cours d'une période ultérieure. Les états financiers ont été établis en bonne et due forme suivant un seuil de signification raisonnable et sont basés sur les renseignements disponibles au 4 juin 2010.

La direction maintient un système de contrôles internes conçu pour assurer dans une mesure raisonnable la protection de l'actif et l'accès en temps voulu à des renseignements financiers fiables. Ce système comprend des politiques et méthodes officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui assure, comme il se doit, la délégation des pouvoirs et la division des responsabilités. Un service de vérification interne évalue en permanence et de manière indépendante l'efficacité de ces contrôles internes et fait part de ses conclusions à la direction et au Comité de gestion des risques et de vérification du conseil d'administration.

Le conseil d'administration, par l'intermédiaire du Comité de gestion des risques et de vérification, doit s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des rapports financiers et des contrôles internes. Le Comité de gestion des risques et de vérification tient des réunions régulières avec la direction, les vérificateurs internes et le vérificateur externe pour discuter des questions soulevées et revoir les états financiers avant d'en recommander l'approbation au conseil d'administration.

Ces états financiers ont été vérifiés par le vérificateur général de l'Ontario. La responsabilité du vérificateur général consiste à exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers sont présentés fidèlement et conformément aux recommandations du CCSP de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Le rapport du vérificateur, présenté à la page suivante, indique la portée de l'examen du vérificateur et son opinion.

Au nom de la direction

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gadi Mayman', with a long, sweeping flourish extending to the right.

Gadi Mayman
Directeur général

Rapport du vérificateur



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport du vérificateur

À l'Office ontarien de financement
et au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de l'Office ontarien de financement au 31 mars 2010, et l'état des résultats nets et des bénéfices non répartis, ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office au 31 mars 2010 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

www.auditor.on.ca

Toronto, Ontario
Le 4 juin 2010

Jim McCarter, FCA
Vérificateur général
Comptable public autorisé

Office ontarien de financement

Bilan

Au 31 mars 2010

(en milliers de dollars)	2010	2009
ACTIF		
Actif à court terme		
Espèces	2 156 \$	965 \$
Intérêts à recevoir – SOAM (Note 2)	2 029	2 029
Montant dû par les organismes et les apparentés (Note 8)	1 674	1 491
Montant dû par la province de l'Ontario	1 763	1 589
Partie à court terme des prêts non remboursés	5 156	-
Total de l'actif à court terme	12 778	6 074
Immobilisations (Note 3)	3 053	2 790
Prêts non remboursés (Note 2)	73 865	79 021
Total de l'actif	89 696 \$	87 885 \$
PASSIF ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs	1 722 \$	1 530 \$
Intérêts à payer – SOAM (Note 2)	2 029	2 029
Somme payable à la province de l'Ontario – recouvrements	1 254	1 282
Partie à court terme de la dette à long terme	5 156	-
Total du passif à court terme	10 161	4 841
Dette à long terme (Note 2)	73 865	79 021
Produit comptabilisé d'avance (Note 4)	3 094	2 849
Bénéfices non répartis	2 576	1 174
Total du passif et des bénéfices non répartis	89 696 \$	87 885 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du conseil d'administration



Peter Wallace
Président



Gadi Mayman
Directeur général

Office ontarien de financement
État du bénéfice net et des bénéfices non répartis
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

(en milliers de dollars)	2010	2009
REVENUS		
Recouvrement des coûts auprès de la province de l'Ontario (Note 5)	19 714 \$	18 105 \$
Produit d'intérêts (Note 2)	8 996	8 482
Total des revenus	28 710	26 587
CHARGES		
Traitements, salaires et avantages sociaux	18 160	16 662
Intérêts de la dette à long terme (Note 2)	7 593	7 594
Frais administratifs et généraux	5 416	5 540
Amortissement des immobilisations (Note 4)	1 016	820
Total partiel	32 185	30 616
Moins le recouvrement des coûts auprès des organismes et des apparentés (Note 8)	(4 877)	(4 918)
Total des charges	27 308	25 698
Bénéfice net	1 402	889
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	1 174	285
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	2 576 \$	1 174 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Office ontarien de financement**État des flux de trésorerie****Pour l'exercice terminé le 31 mars 2010**

(en milliers de dollars)	2010	2009
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Bénéfice net	1 402 \$	889 \$
Redressement de l'amortissement des immobilisations	1 016	820
Diminution des intérêts nets à recevoir / à payer	-	19
(Augmentation) du montant dû par les organismes et les apparentés	(183)	(437)
Diminution du montant dû par la province (sans les comptes créditeurs)	18	18
Augmentation / (diminution) de la somme payable à la province de l'Ontario au titre du recouvrement des coûts	(28)	273
Augmentation du produit comptabilisé d'avance	245	1 463
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	2 470	3 045
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(1 279)	(2 301)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(1 279)	(2 301)
Augmentation de l'encaisse	1 191	744
Encaisse, au début de l'exercice	965	221
Encaisse, à la fin de l'exercice	2 156 \$	965 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Office ontarien de financement**Notes afférentes aux états financiers****Pour l'exercice terminé le 31 mars 2010****CONTEXTE**

L'Office ontarien de financement (l'OOF) a été créé à titre d'organisme de la Couronne le 15 novembre 1993 aux termes de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la Loi). Conformément à la Loi, l'OOF :

- exécute des activités d'emprunt, d'investissement et de gestion des risques financiers pour la province de l'Ontario (la province »);
- gère la dette de la province;
- offre des services financiers et des services centralisés de gestion de la trésorerie au gouvernement provincial;
- prodigue des conseils en matière de politiques et de projets financiers aux ministères, aux organismes de la Couronne et aux autres organismes publics;
- aide les organismes de la Couronne et les autres organismes publics à emprunter et à investir de l'argent;
- à la demande de la province, prête de l'argent à certains organismes publics;
- investit au nom de certains organismes publics.

Par ailleurs, les responsabilités de l'OOF comprennent :

- la prestation d'autres services financiers qui sont jugés avantageux pour la province ou tout organisme public;
- les autres responsabilités qui lui sont confiées par le lieutenant-gouverneur en conseil.

L'OOF est constitué en personne morale conformément aux lois de l'Ontario. L'OOF est exonéré des impôts fédéral et provincial sur le revenu, comme le prévoit l'alinéa 149 (1) d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Méthode de comptabilité : Puisque l'OOF est un organisme gouvernemental, ces états financiers sont préparés conformément aux recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

Encaisse : L'encaisse comprend les dépôts en espèces et les placements très liquides dont l'échéance est inférieure à neuf mois. Ils sont comptabilisés au prix coûtant, qui se rapproche de leur valeur marchande actuelle.

Immobilisations : Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée utile estimative des immobilisations, telle qu'elle est indiquée ci-après.

Meubles et matériel	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail plus une période de renouvellement

Les fonds reçus de la province et des organismes pour l'acquisition d'immobilisations sont enregistrés comme des produits comptabilisés d'avance et amortis jusqu'au recouvrement des coûts selon la même méthode que les immobilisations.

Incertitude relative à la mesure : La préparation de ces états financiers exige que la direction fasse des estimations fondées sur les meilleurs renseignements disponibles au moment de la préparation. Ces estimations seront mises à jour chaque année en fonction des nouveaux renseignements, au fur et à mesure de leur disponibilité.

2. DETTE À LONG TERME ET INTÉRÊTS CONNEXES

Conformément à la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement*, l'actif et le passif de la Société ontarienne d'aménagement municipal (SOAM) ont été transférés à l'OOF le 15 novembre 1993. La SOAM contractait des emprunts auprès du Régime de pensions du Canada (RPC) et les utilisait pour accorder des prêts aux municipalités et aux conseils scolaires à des conditions semblables à celles de ses propres emprunts.

Les échéances et les taux d'intérêt moyens des prêts en cours et de l'encours de la dette sont établis ci-dessous :

<i>(en milliers de dollars)</i>		
Arrivant à échéance en :	Principal arrivant à échéance	Taux d'intérêt moyen (%)
2010	5 156 \$	10,86
2011	29 630	9,97
2012	44 235	9,22
Total	79 021	9,61
Moins partie à court terme	5 156	
	73 865 \$	

L'intérêt à payer au RPC, qui se chiffre à 2 029 \$, est égal à l'intérêt à recevoir des municipalités et des conseils scolaires.

Le produit d'intérêts de 8 996 \$ est égal à la dépense d'intérêts de 7 593 \$ au titre des emprunts du RPC, plus l'écart de 1 397 \$ entre les taux d'intérêt exigés sur les prêts aux apparentés tel qu'il est expliqué à la note 6, plus l'intérêt couru sur le solde de trésorerie.

3. IMMOBILISATIONS

La valeur comptable nette (VCN) des immobilisations est la suivante :

<i>(en milliers de dollars)</i>				
	Coûts	Amortissement cumulé	VCN 31 mars 2010	VCN 31 mars 2009
Meubles et matériel	1 030 \$	398 \$	632 \$	729 \$
Matériel informatique	10 883	9 519	1 364	932
Améliorations locatives	1 686	629	1 057	1 129
Total	13 599 \$	10 546 \$	3 053 \$	2 790 \$

4. PRODUIT COMPTABILISÉ D'AVANCE

Le produit comptabilisé d'avance représente la partie non amortie du coût recouvré auprès de la province et des organismes au chapitre de l'acquisition d'immobilisations ainsi que le montant de l'incitatif à la location devant être amorti au compte d'exploitation sur trois ans.

<i>(en milliers de dollars)</i>			
	Immobilisations	Incitatif à la location	Total
Solde au début de l'exercice	2 790 \$	59 \$	2 849 \$
Ajouts	1 279	-	1 279
cumulé	(1 016)	(18)	(1 034)
Solde à la fin de l'exercice	3 053 \$	41 \$	3 094 \$

L'amortissement de 1 million de dollars au titre des produits comptabilisés d'avance des immobilisations est inclus dans le recouvrement des coûts auprès de la province dans l'état du bénéfice net et des bénéfices non répartis, alors que l'amortissement de 18 000 \$ au titre de l'incitatif à la location comptabilisé d'avance est déduit des charges administratives et générales.

5. GESTION DE LA DETTE AU NOM DE LA PROVINCE

L'OOF gère la dette et les placements au nom de la province, y compris la gestion conjointe des fonds appartenant à Ontario Power Generation Inc. (OPG) en vertu de l'*Ontario Nuclear Funds Agreement*. La province, l'OPG et certaines filiales de l'OPG ont conclu, en mars 2002, une entente visant à mettre de côté les fonds nécessaires pour éliminer les déchets radioactifs et le combustible épuisé et pour déclasser les centrales nucléaires. L'entente est entrée en vigueur le 24 juillet 2003.

Le recouvrement des coûts par la province pour toutes les activités de gestion de la dette et de placement pour la période terminée le 31 mars 2010 se chiffrait à 19,7 millions de dollars (18,1 millions de dollars en 2009). L'augmentation de 1,6 million de dollars est attribuable aux demandes accrues qu'a reçues l'OOF, ce qui a entraîné une hausse des coûts de dotation en personnel et de soutien (frais juridiques et soutien en matière de TI) de la Division des marchés financiers par suite de l'accroissement des besoins d'emprunt et des prêts accordés aux organismes publics, et à des coûts de dotation en personnel et à des frais d'hébergement supérieurs pour la Division du financement général et de l'analyse financière en matière d'électricité, y compris les coûts des services de consultation liés aux activités de gestion de l'actif.

6. TRANSACTIONS AVEC LES ORGANISMES PUBLICS

À la demande de la province, l'OOF assure le financement de divers organismes publics. Étant donné que l'OOF reçoit l'ordre de la province d'accorder ces prêts afin de faire avancer les initiatives provinciales officielles et que ces prêts sont constatés dans les états financiers consolidés de la province, ces transactions ne sont pas prises en compte dans les présents états financiers. Les fonds servant à effectuer ces prêts sont accordés à l'OOF par le gouvernement provincial grâce à des facilités de crédit de 14,5 milliards de dollars échéant entre 2027 et 2037. L'OOF remet à la province les remboursements en principal qu'il reçoit des organismes publics. Les taux d'intérêt demandés aux organismes publics seront légèrement plus élevés que le taux applicable aux avances de la province servant à financer les prêts (l'écart). L'OOF conservera généralement l'écart afin de recouvrer les coûts administratifs relatifs à la gestion de ces prêts. Dans certains cas, le taux imposé aux emprunteurs sera semblable à celui que demanderait un prêteur commercial, qui tiendrait compte du risque relatif associé au prêt.

Les fonds sont en règle générale avancés par l'OOF à des organismes publics aux termes de dispositions de financement provisoires consistant en un certain nombre de billets à ordre dont la durée ne dépasse pas un an. Les billets à ordre sont par la suite convertis en emprunts à terme fixe et les conditions de remboursement sont établies. Au 31 mars 2010, les sommes à recevoir en principal par l'OOF au nom de la province représentent des débentures, des prêts à court terme et des marges de crédit. En plus des prêts en cours mentionnés ci-dessous, les intérêts courus sur ces prêts s'élèvent à 53,4 millions de dollars (38,8 millions de dollars en mars 2009).

Il s'agit d'opérations entre apparentés, à l'exception de celles concernant la Corporation de la ville de Windsor et le gouvernement du Canada (secteur automobile).

(en milliers de dollars)		
	31 mars 2010	31 mars 2009
Centre Centennial des sciences et de la technologie	3 500 \$	4 000 \$
Collèges d'arts appliqués et de technologie	70 677	24 827
Corporation de la Ville de Windsor	18 386	19 516
Gouvernement du Canada – Secteur automobile	1 396 252	83 333
Commission des parcs du Niagara	6 500	-
Société ontarienne de travaux d'infrastructure	100 000	100 000
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	187 840	256 372
Commission de transport Ontario Northland	30 646	33 821
Office de l'électricité de l'Ontario	90 000	-
Musée royal de l'Ontario	48 840	56 840
Conseils scolaires	2 622 292	2 315 104
Total	4 574 933 \$	2 893 813 \$

Prêts accordés à des organismes publics

Le Centre Centennial des sciences et de la technologie est un organisme provincial de la Couronne, constitué aux termes de la *Loi de 1990 sur le Centre Centennial des sciences et de la technologie*. Le prêt, qui porte intérêt au taux de 4,346 pour cent et qui arrive à échéance en mars 2017, a été accordé pour financer la construction du projet d'agents du changement.

Les collèges d'arts appliqués et de technologie ont emprunté 71 millions de dollars (25 millions de dollars en 2009) pour financer différents projets de campus, notamment la construction et l'agrandissement de résidences pour étudiants, du matériel informatique, des parcs de stationnement et un projet d'immobilisations éconergétiques. Ces prêts, qui portent intérêt à des taux se situant de 0,6 à 6,37 pour cent, arrivent à échéance entre 2011 et 2040.

La Corporation de la ville de Windsor est une municipalité au sens de la *Loi sur les municipalités*. Le financement est accordé aux fins de l'acquisition, de la conception et de la construction du palais de justice de Windsor, qui abrite la cour provinciale divisionnaire et le quartier général de la police municipale. Il s'agit d'un prêt de 20 ans portant intérêt au taux de 6,41 pour cent et arrivant à échéance en mars 2021. Le solde impayé s'élève à 18,4 millions de dollars (19,5 millions en mars 2009).

Le gouvernement du Canada a emprunté 4 577 millions de dollars (83 millions en mars 2009) pour contribuer à fournir des fonds au secteur automobile canadien. En juillet, des prêts totalisant 3 047 millions de dollars ont été transformés en titres de participation et les 18 décembre 2009 et 31 mars 2010, des prêts de 134 millions de dollars ont été remboursés, réduisant le solde en cours à 1 396 millions de dollars portant intérêt à des taux variables allant de 5 à 7 pour cent. Des intérêts de 61 millions de dollars sur les prêts en cours ont été payés le 31 mars 2010. Parmi les prêts en cours, une somme de 535 millions de dollars doit arriver à échéance le 12 juin 2017, un montant de 365 millions de dollars, le 10 juillet 2015 et 69 millions de dollars, le 10 juillet 2010. Des prêts totalisant 427 millions de dollars qui sont arrivés à échéance le 29 juin 2009 sont toujours impayés. Le gouvernement du Canada fera parvenir de plus amples renseignements concernant les prêts arrivés à échéance. Après la fin de l'exercice, le 20 avril 2010, d'autres prêts de 365 millions de dollars ont été remboursés.

La Commission des parcs du Niagara, un organisme provincial de la Couronne régi par la *Loi sur les parcs du Niagara*, a emprunté 6,5 millions de dollars (montant nul en mars 2009) pour financer les coûts d'immobilisations supplémentaires engagés pour le réaménagement de la phase I de la Table Rock House dans le parc de la Reine Victoria à Niagara Falls. Il s'agit d'un prêt amorti sur 17 ans portant intérêt au taux de 5,07 pour cent et arrivant à échéance en novembre 2026.

IO a obtenu des facilités de crédit renouvelables plafonnées à 200 millions de dollars sur 10 ans. Elle a emprunté 100 millions de dollars (100 millions de dollars en mars 2009) à des taux d'intérêt se situant entre 2,12 et 4,63 pour cent.

La Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG) est un organisme provincial de la Couronne constitué aux termes de la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario* qui a obtenu des prêts totalisant 188 millions de dollars (256 millions de dollars en 2009) portant intérêt au taux de 2,4 pour cent et arrivant à échéance en février 2015 pour financer plusieurs projets.

La Commission de transport Ontario Northland (CTON) est un organisme provincial de la Couronne constitué aux termes de la *Loi sur la Commission de transport Ontario Northland, 1990*. L'emprunt total de la CTON se compose de prêts d'amortissement et d'une marge de crédit d'exploitation totalisant 31 millions de dollars (34 millions de dollars en mars 2009). Les prêts de 18 millions de dollars arrivent à échéance entre 2010 et 2031 et portent intérêt à des taux se situant entre 4,717 et 6,37 pour cent. La marge de crédit d'exploitation de 13 millions de dollars porte intérêt à des taux variables se situant entre 0,24 et 0,56 pour cent.

L'Office de l'électricité de l'Ontario a obtenu des facilités de crédit maximales de 975 millions de dollars pour financer le compte de variation de la grille tarifaire réglementée. Les facilités de crédit arrivent à échéance le 31 décembre 2010. Il avait emprunté 90 millions de dollars sur ces facilités de crédit à des taux d'intérêt se situant entre 0,42 et 0,50 pour cent d'ici le 31 mars 2010.

Le Musée royal de l'Ontario (ROM) a emprunté 49 millions de dollars (57 millions de dollars en mars 2009) comprenant 40 millions de dollars à des taux fixes se situant entre 5,04 et 5,12 pour cent et 9 millions de dollars à un taux variable qui se situe actuellement à 0,59 pour cent. Tous les prêts en cours devraient être remboursés d'ici mars 2016.

Des prêts sont accordés aux conseils scolaires dans le cadre de différents programmes depuis 2006. Au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2010, les conseils scolaires ont obtenu des prêts supplémentaires et ont fait des paiements semestriels en principal et intérêts, réduisant l'encours total à 2 622 millions de dollars (2 315 millions de dollars en mars 2009). Ces prêts, qui portent intérêt à des taux se situant de 3,59 à 5,384 pour cent, arrivent à échéance entre 2031 et 2034.

Facilités de crédit engagées

À la demande de la province, l'OOF s'est engagé à financer un certain nombre d'organismes publics auxquels il n'a pas encore avancé de fonds. Les détails sont les suivants :

Le Collège Canadore d'arts appliqués et de technologie, un organisme de la Couronne constitué aux termes de la *Loi de 2002 sur les collèges d'arts appliqués et de technologie*, a obtenu des facilités de crédit maximales non renouvelables de 9 millions de dollars arrivant à échéance le 31 mars 2011 pendant la période de construction pour financer la rénovation d'un centre pour étudiants. Le remboursement doit être fait au plus tard le 31 mars 2011.

La Société ontarienne d'assurance-dépôts (SOAD) a obtenu des facilités de crédit renouvelables maximales de 250 millions de dollars arrivant à échéance le 31 octobre 2013 pour lui permettre de faire face à des difficultés systémiques au sein du réseau des credit unions ou aux manquements de grandes institutions qui nécessitent des ressources supérieures à celles du Fonds de réserve d'assurance-dépôts actuellement évaluées à environ 97 millions de dollars. Le principal et les intérêts doivent être remboursés d'ici le 31 décembre 2024.

7. GESTION DES PLACEMENTS AU NOM DES ORGANISMES ET DES APPARENTÉS

L'OOF offre des services aux organismes, aux apparentés et autres organismes publics, y compris les services de gestion des placements décrits ci-dessous, selon le principe du recouvrement des coûts s'élevant à 183 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2010 (153 000 \$ en mars 2009). Les fonds gérés au nom de ces autres organismes publics s'élevaient à 3,1 milliards de dollars au 31 mars 2010 (2,5 milliards de dollars en mars 2009).

Agence de foresterie du parc Algonquin	Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants
Société ontarienne d'assurance-dépôts	Société immobilière de l'Ontario
Infrastructure Ontario	Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario	Fondation Trillium de l'Ontario
Société ontarienne de financement de la croissance	Fonds de garantie des prestations de retraite

8. GESTION DE LA DETTE AU NOM DES ORGANISMES ET DES APPARENTÉS

L'OOF offre, selon le principe du recouvrement des coûts, des services de gestion de la dette aux organismes et aux apparentés indiqués ci-après :

Organismes :

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO)

La SFIEO est l'organisme responsable du service et de l'amortissement de la dette et de certains autres éléments de passif de l'ancien Ontario Hydro. L'OOF offre des services et des conseils financiers à la SFIEO et gère le portefeuille de sa dette d'environ 27,4 milliards de dollars.

Infrastructure Ontario (IO)

L'OOF offre des services et des conseils financiers à IO et gère sa dette de 2 milliards de dollars, y compris les prêts de la province, d'un organisme provincial et de tiers.

Le total des coûts recouverts et de l'encours, au 31 mars 2010, de la SFIEO, d'IO et des autres apparentés est indiqué dans le tableau qui suit :

<i>(en milliers de dollars)</i>		
	31 mars 2010	31 mars 2009
Coûts recouverts :		
Organismes :		
SFIEO	3 621 \$	3 520 \$
IO	1 073	1 245
Autre (Note 7)	183	153
Total	4 877 \$	4 918 \$
Comptes débiteurs :		
Organismes :		
SFIEO	905 \$	879 \$
IO	268	311
Autre (Note 7)	81	32
Apparentés – Intérêts (Notes 2 et 6)	420	269
Total	1 674 \$	1 491 \$

9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS

L'OOF offre des prestations de retraite à ses employés à temps plein par des cotisations au Régime de retraite des fonctionnaires, un régime interentreprises à prestations déterminées créé par le gouvernement provincial. Le ministère des Services gouvernementaux (MSG) est responsable du financement de la cotisation patronale à la caisse de retraite et, par conséquent, l'OOF n'assume aucune responsabilité supplémentaire au chapitre de ces coûts futurs. Par ailleurs, le coût des avantages complémentaires de retraite autres que les prestations de retraite est pris en charge par le MSG et n'est pas déclaré dans les présents états financiers.

10. ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2010, il n'existait aucune demande de règlement en vertu de laquelle l'OOF serait financièrement responsable. La province continue de garantir les dépôts à terme émis par la Caisse d'épargne de l'Ontario avant 2003.

11. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs de l'exercice précédent ont été reclassifiés conformément à la présentation des états financiers adoptée pour l'exercice 2009-2010.

ORNGE

Les états financiers de la Ornge au 31 mars 2010 n'étaient pas prêts au moment de l'impression des Comptes publics. Lorsqu'ils seront disponibles, ils seront inclus dans le volume 2 publié à l'adresse Internet suivante: www.fin.gov.on.ca/french/.



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport du vérificateur

À la Régie des transports en commun de la région de Toronto
et à la ministre des Transports

J'ai vérifié le bilan de la Régie des transports en commun de la région de Toronto au 31 mars 2010 et l'état des résultats d'exploitation et des investissements en immobilisations pour l'exercice se terminant à cette date. Ces états financiers relèvent de la gestion de la Régie. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers à la lumière de ma vérification.

J'ai effectué ma vérification conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que je planifie et que j'accomplisse une vérification pour obtenir une certitude raisonnable que les états financiers sont dépourvus d'assertions non déterminantes. Une vérification comprend l'examen, par sondage, de la preuve à l'appui des montants et des divulgations contenus dans les états financiers. Une vérification comprend également une évaluation des principes comptables appliqués et des importantes estimations formulées par la gestion, ainsi que l'évaluation de la présentation générale des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent de manière juste, à tous égards importants, la situation financière de la Régie au 31 mars 2010 et les résultats de ses activités pour l'année se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Gary R. Peall, CA
Sous-vérificateur général
Comptable public agréé

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

www.auditor.on.ca

Toronto (Ontario)
Le 16 juin 2010

Régie des transports en commun de la région de Toronto

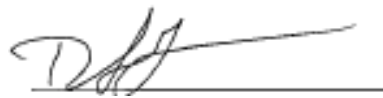
Bilan

31 mars 2010

	2010 (en milliers \$)	2009 (en milliers \$)
<u>ACTIF</u>		
Immobilisations (note 3)	—	74 479
	<u>—</u>	<u>74 479</u>
<u>FONDS PROPRES</u>		
Investissements en immobilisations (note 4)	—	74 479
	<u>—</u>	<u>74 479</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvé par :



Président du conseil



Membre du conseil

Régie des transports en commun de la région de Toronto

État des résultats et investissements en immobilisations

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

	2010 (en milliers \$)	2009 (en milliers \$)
Revenus	—	—
Charges		
Amortissement des immobilisations	15 943	19 213
Perte sur aliénation d'immobilisations	58 536	—
	<u>74 479</u>	<u>19 213</u>
Excédent des charges par rapport aux revenus	(74 479)	(19 213)
Investissements en immobilisations, au début de l'exercice	<u>74 479</u>	<u>93 692</u>
Investissements en immobilisations, à la fin de l'exercice	<u>—</u>	<u>74 479</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Régie des transports en commun de la région de Toronto

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2010 (en milliers de dollars)

1. Nature de la société

La Régie des transports en commun de la région de Toronto (la Régie) a été constituée en société sans capital-actions aux termes de la *Loi sur la Régie des transports en commun de la région de Toronto* (la Loi). Le 7 août 1999, aux termes de la *Loi de 1998 sur la Commission des services du grand Toronto*, qui a été abrogée depuis, les activités de transport en commun de la Régie ont été transférées à la Régie des transports en commun du grand Toronto, partie apparentée, sans compensation. Le transfert comprenait tous les éléments d'actif et de passif ainsi que le personnel, à l'exception du matériel ferroviaire roulant et de la dette afférente. La dette a été entièrement acquittée au moyen d'un paiement final effectué en juillet 2006. La Régie des transports en commun du grand Toronto poursuit maintenant ses activités sous le nom de Metrolinx.

Conformément à la Loi, la Régie a pour objet d'exercer ses droits et de remplir ses obligations à l'égard du matériel ferroviaire roulant et d'accomplir relativement à ces droits et obligations les fonctions que lui attribue le ministre des Transports.

À titre d'organisme de la Couronne, la Régie est exonérée des impôts fédéral et provincial sur le revenu, comme le prévoit l'alinéa 149 (1) d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

2. Conventions comptables

La direction a préparé les présents états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada, comme suit :

A) IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont inscrites au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée utile estimative des immobilisations, comme suit :

Autre matériel ferroviaire roulant	25 ans
Locomotives	20 ans

B) CHARGES ADMINISTRATIVES

Les services administratifs sont dispensés gratuitement par le ministère des Transports, une partie apparentée.

Régie des transports en commun de la région de Toronto

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 2010 (en milliers de dollars)

3. Immobilisations

Les immobilisations comprennent les locomotives et autre matériel ferroviaire roulant qui étaient loués à Metrolinx jusqu'à ce que la propriété de ceux-ci lui soit transférée. À l'occasion de deux transferts d'actif distincts effectués le 19 février 2010 et le 31 mars 2010, la Régie a transféré à Metrolinx tous les éléments d'actif qui lui restaient, d'une valeur comptable de 58 536 \$, moyennant une contrepartie nominale. Puisque Metrolinx et la Régie sont toutes deux des organismes consolidés de la Couronne, ces opérations n'entraîneront pas de pertes dans les états financiers de la province de l'Ontario.

	2010 (\$)			2009 (\$)
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Autre matériel ferroviaire roulant	–	–	–	69 116
Locomotives	–	–	–	5 363
	–	–	–	74 479

4. Liquidation de la Régie

En transférant ses éléments d'actif à Metrolinx, la Régie des transports en commun de la région de Toronto a rempli les objets et les obligations définis dans sa loi habilitante. Par conséquent, le ministère des Transports procédera à la liquidation de la Régie au cours de l'exercice 2011.

140 Allstate Parkway, Suite 210
Markham, ON L3R 5Y8
Tel: 905 948-1872 • Fax: 905 948-8011
Toll Free: 1 866 392-5446
www.centrallhin.on.ca

Central LHIN

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Le 31 mars 2010

L'intégrité et l'objectivité des états financiers et des notes afférentes incombent à la direction du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre. La direction estime que les états financiers présentent fidèlement la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre en date du 31 mars 2010 de même que les états des activités financières, les variations de la dette nette et les flux monétaires actualisés pour l'exercice terminé à cette date.

La direction a préparé les états financiers conformément à la loi, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

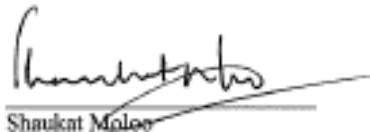
Pour s'acquitter de ses responsabilités et reconnaissant les limites inhérentes à tous les systèmes, la direction a élaboré et tient à jour un système de mécanismes de contrôle interne pour donner une assurance raisonnable que les éléments d'actif du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre sont protégés et que les livres comptables constituent un fondement fiable pour la préparation des états financiers.

Le conseil d'administration s'acquitte de sa responsabilité de passer en revue les états financiers par le truchement de son comité de vérification. Ce comité rencontre la direction et les vérificateurs externes pour discuter des résultats des vérifications et des questions se rapportant à l'information financière. Les vérificateurs externes ont plein accès au comité de vérification, en présence et en l'absence de la direction. Le conseil d'administration du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre a approuvé les états financiers.

Les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2010 ont été vérifiés et communiqués par Deloitte & Touche LLP, vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.



Kim Baker
Directrice générale



Shaikat Molee
Directeur principal, Rendement, contrats et affectations



Deloitte & Touche s.r.l.
5140, rue Yonge
Bureau 1700
Toronto ON M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Télec. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport des vérificateurs

Aux membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Nous avons vérifié l'état de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre (le « RLISS ») au 31 mars 2010 et les états des activités financières, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du RLISS. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre au 31 mars 2010 ainsi que des résultats de son exploitation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

A handwritten signature in black ink that reads "Deloitte & Touche s.r.l.".

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 30 avril 2010

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

État de la situation financière
au 31 mars 2010

	2010	2009
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie	659 837	605 733
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère »)	3 103 069	5 981 119
Montant à recevoir du Bureau des services partagés des RLISS (note 4)	3 643	-
Débiteurs	66 633	98 470
	3 833 182	6 685 322
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	680 303	683 054
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	3 103 069	5 981 119
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS (note 4)	-	21 149
Produits reportés	54 042	-
Apports de capital reportés (note 5)	205 188	325 793
	4 042 602	7 011 115
Engagements (note 6)		
Dette nette	(209 420)	(325 793)
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	4 232	-
Immobilisations (note 7)	205 188	325 793
	209 420	325 793
Surplus accumulé	-	-

Approuvé par le Conseil
 administrateur
 trésorier

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

État des activités financières
pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

		2010	2009
	Budget (non vérifié) (note 8)	Montant réel	Montant réel
	\$	\$	\$
Produits			
Financement fourni par le Ministère			
Paielements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	1 622 253 700	1 671 803 309	1 579 748 869
Activités du RLISS	4 259 237	4 344 422	4 073 224
Services de cybersanté (note 10a)	-	600 000	483 700
Financement du projet Interventions d'urgence – Autre niveau de soins (« Urgences – ANS ») (note 10b)	-	100 000	33 300
Financement de la stratégie Vieillir chez soi (note 10c)	-	300 000	-
Initiative autochtone (Aboriginal Initiative) (note 10d)	-	30 000	47 088
Projet d'étude du Vaughan Hospital (Vaughan Hospital Study) (note 10e)	-	215 000	-
Chef de service des urgences (note 10f)	-	75 000	75 000
Stratégie sur le diabète (note 10g)	-	25 000	-
Services de santé en français (note 10h)	-	11 958	-
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	-	194 528	164 044
	1 626 512 937	1 677 699 217	1 584 625 225
Charges			
Paielements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	1 622 253 700	1 671 803 309	1 579 739 110
Exploitation			
Frais généraux et administratifs (note 11)	4 259 237	4 536 973	4 237 268
Services de cybersanté (note 10a)	-	600 000	483 700
Financement d'Urgences – ANS (note 10b)	-	100 000	33 300
Financement de la stratégie Vieillir chez soi (note 10c)	-	300 000	-
Initiative autochtone (Aboriginal Initiative) (note 10d)	-	31 596	47 088
Projet d'étude du Vaughan Hospital (Vaughan Hospital Study) (note 10e)	-	215 000	-
Chef de service des urgences (note 10f)	-	75 000	75 000
Stratégie sur le diabète (note 10g)	-	25 000	-
Services de santé en français (note 10h)	-	11 958	-
	1 626 512 937	1 677 698 836	1 584 615 467
Surplus de l'exercice avant les ajustements au titre du financement pour les recouvrements auprès des fournisseurs de soins de santé non accordés au cours de l'exercice	-	381	9 759
Ajustements pour les recouvrements auprès des fournisseurs de soins de santé non accordés au cours de l'exercice (note 3)	-	-	(9 759)
Surplus de l'exercice lié à l'exploitation	-	381	-
Financement remboursable au Ministère relativement à l'exploitation (note 3)	-	(381)	-
Surplus de l'exercice	-	-	-
Surplus accumulé au début	-	-	-
Surplus accumulé à la fin	-	-	-

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

		2010	2009
	Budget (non vérifié) (note 8)	Montant réel	Montant réel
	\$	\$	\$
Surplus de l'exercice	-	-	-
Acquisition d'immobilisations	100 000	73 922	186 091
Amortissement des immobilisations	(210 890)	(194 527)	(164 044)
Variation des autres actifs non financiers	-	4 232	-
Diminution de la dette nette	(110 890)	(116 373)	22 047
Dette nette au début	325 793	325 793	303 746
Dette nette à la fin	214 903	209 420	325 793

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

État des flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

	2010	2009
	\$	\$
Exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	(194 527)	(164 044)
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	194 527	164 044
	-	-
Variation des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation		
Diminution (augmentation) du montant à recevoir du Ministère	2 878 050	(2 926 199)
Diminution (augmentation) des débiteurs	31 837	(95 745)
(Diminution) augmentation des créditeurs et charges à payer	(2 751)	81 085
(Diminution) augmentation du montant à verser au Ministère	-	(70 733)
(Diminution) augmentation du montant à verser aux fournisseurs de services de santé	(2 878 050)	2 926 199
(Diminution) augmentation du montant à verser au Bureau des services partagés des RLIS	(24 792)	19 305
Augmentation des produits reportés	54 042	-
Augmentation des charges payées d'avance	(4 232)	-
	54 104	(66 088)
Dépenses en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	(73 922)	(186 091)
Financement		
Apports de capital reçus (note 5)	73 922	186 091
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	54 104	(66 088)
Trésorerie au début	605 733	671 821
Trésorerie à la fin	659 837	605 733

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Notes complémentaires

31 mars 2010

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Centre a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), alors que le Réseau local d'intégration des services de santé du Centre (le « RLISS ») et ses lettres patentes étaient dissous. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la *Loi*.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilité avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et les montants transférés aux fournisseurs de services de santé autorisés sont passés en charges dans les états financiers du RLISS pour l'exercice terminé le 31 mars 2008.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend la majeure partie de North York, la région de York et le sud de Simcoe. Le RLISS conclut des ententes de responsabilité avec des fournisseurs de services de santé.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements, tels qu'ils sont établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») et, s'il y a lieu, selon les recommandations du Conseil des normes comptables (le « CNC ») de l'ICCA, telles qu'elles sont interprétées par la province d'Ontario. Les principales conventions comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées et qu'elles peuvent être mesurées. Les charges incluent les éléments hors trésorerie comme l'amortissement des immobilisations et les pertes de valeur d'actifs.

Financement du ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Le RLISS est financé uniquement par la province d'Ontario, en vertu d'une entente de responsabilité des RLISS (l'« entente de responsabilité ») conclue avec le Ministère décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère, et le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Notes complémentaires

31 mars 2010

2. Principales conventions comptables (suite)

Financement du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (suite)

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise et transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère pour lequel le fournisseur de services de santé est directement responsable auprès du Ministère.

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis; elles sont comptabilisées à la fin de l'exercice au titre des montants à verser au Ministère.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée pour financer l'achat d'immobilisations est constatée à titre d'apport de capital reporté et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des activités financières est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations. Les apports sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur estimative en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'immobilisations de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et elles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Matériel informatique et développement
Améliorations locatives
Mobilier et agencements de bureau

3 ans (méthode linéaire)
Durée du bail (méthode linéaire)
5 ans (méthode linéaire)

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Notes complémentaires

31 mars 2010

2. Principales conventions comptables (suite)

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

Informations sectorielles

Le RLISS devait adopter le chapitre SP 2700, intitulé « Informations sectorielles », pour son exercice ouvert à compter du 1^{er} avril 2007. Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des activités financières et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

3. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de responsabilité conclue avec le Ministère, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

L'excédent du financement fourni par le Ministère relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

	Produits	Charges	Surplus de 2010	Surplus de 2009
	\$	\$	\$	\$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	1 671 803 309	1 671 803 309	-	9 759
Activités du RLISS	4 538 950	4 536 973	1 977	-
Financement des programmes spéciaux	1 356 958	1 358 554	(1 596)	-
	1 677 699 217	1 677 698 836	381	9 759

Les activités du RLISS affichent un surplus de 381 \$ (9 759 \$ en 2009), montant qui sera remboursé au Ministère au cours du prochain exercice.

4. Opérations entre apparentés

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») est une division du RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR est responsable, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

La structure de collaboration entre les RLISS (la « CRLISS ») a été créée au cours de l'exercice 2010 afin de renforcer les liens entre les fournisseurs de services de santé, les associations et les RLISS et de favoriser un alignement entre les différents systèmes. Les coûts totaux liés à la prestation de ces services sont facturés à tous les RLISS en plus d'être soutenus par du financement du Ministère.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Notes complémentaires

31 mars 2010

5. Apports de capital reportés

	2010	2009
	\$	\$
Solde au début	325 793	303 746
Apports de capital au cours de l'exercice	73 922	186 091
Amortissement pour l'exercice	(194 527)	(164 044)
Solde à la fin	205 188	325 793

6. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation comme suit :

	Locaux pour bureaux	Matériel	Total
	\$	\$	\$
2011	264 187	7 936	272 123
2012	22 016	2 090	24 106

Le RLISS conclut également des ententes de responsabilité avec les fournisseurs de soins de santé, qui comprennent des objectifs de financement planifiés. Les montants réels qui seront ultimement versés aux fournisseurs de soins de santé sont conditionnels au financement du RLISS par le Ministère.

7. Immobilisations

			2010	2009
		Amortissement	Valeur	Valeur
	Coût	cumulé	comptable	comptable
			nette	nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et agencements de bureau	271 950	193 206	78 744	113 491
Matériel informatique	104 270	43 009	61 261	38 160
Améliorations locatives	506 768	441 585	65 183	174 142
	882 988	677 800	205 188	325 793

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Notes complémentaires

31 mars 2010

8. Chiffres du budget

Les budgets ont été approuvés par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des activités financières reflètent le budget initial au 1^{er} avril 2009. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux exigences de communication d'information du CCSP. Le gouvernement a approuvé des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLSS au cours de l'exercice.

Le budget de financement total des fournisseurs de services de santé de 1 672 186 673 \$ se compose des éléments suivants :

	\$
Budget de financement initial des fournisseurs de services de santé	1 621 870 336
Budget	-
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	49 932 973
	<u>1 671 803 309</u>

Le budget total par secteur se détaille comme suit :

Gestion d'hôpitaux	1 051 676 778
Subventions à l'égard des taxes municipales	224 925
Centres de soins de longue durée	281 643 069
Centres d'accès aux soins communautaires	203 474 565
Services de soutien communautaires	36 960 752
Lésion cérébrale acquise	8 938 225
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	19 436 492
Centres de soins de santé communautaires	7 105 587
Programmes communautaires de soins de santé mentale	57 928 353
Programmes de toxicomanie	4 414 563
Budget total	<u>1 671 803 309</u>

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Notes complémentaires

31 mars 2010

8. Chiffres du budget (suite)

Le budget d'exploitation initial du RLISS s'établissait à 4 259 237 \$. Le financement additionnel accordé à certains programmes au cours de l'exercice s'est traduit par un budget total de 5 810 028 \$ à la fin de l'exercice se composant des éléments suivants :

	\$
Budget initial présenté à l'état des activités financières	4 259 237
Financement additionnel reçu au cours de l'exercice :	
Financement relatif aux immobilisations acquises transféré aux apports de capital reportés	(73 922)
Financement transféré à partir des apports de capital reportés	194 528
Stabilisation	85 185
Programmes spéciaux	
Services de cybersanté	600 000
Projet d'étude du Vaughan Hospital (Vaughan Hospital Study)	215 000
Stratégie sur le diabète	25 000
Stratégie Vieillir chez soi	300 000
Initiative autochtone (Aboriginal Initiative)	30 000
Interventions d'urgence – Autre niveau de soins	100 000
Chef de service des urgences	75 000
Budget à la fin	5 810 028

9. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS peut accorder un financement de 1 672 186 673 \$ (1 579 748 869 \$ en 2009, sur lesquels une tranche de 9 759 \$ n'avait pas été répartie) aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour 2010 :

	2010	2009
	\$	\$
Gestion d'hôpitaux	1 051 676 778	1 002 538 075
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	224 925	216 450
Centres de soins de longue durée	281 643 069	266 837 701
Centres d'accès aux soins communautaires	203 474 565	188 132 222
Services de soutien communautaires	36 960 752	31 105 167
Lésion cérébrale acquise	8 938 225	8 561 178
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	19 436 492	18 652 036
Centres de soins de santé communautaires	7 105 587	4 897 912
Programmes communautaires de soins de santé mentale	57 928 353	54 504 178
Programmes de toxicomanie	4 414 563	4 294 191
	1 671 803 309	1 579 739 110

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Notes complémentaires

31 mars 2010

10. a) Services de cybersanté

Le RLISS a reçu un financement de 600 000 \$ (483 700 \$ en 2009) relativement au projet de services de cybersanté. Les charges liées aux services de cybersanté engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2010	2009
	\$	\$
Salaires et charges sociales	484 929	288 600
Services-conseils	55 761	145 960
Hébergement et administration	52 950	48 001
Fournitures et autres	6 360	1 139
	600 000	483 700

b) Interventions d'urgence – Autre niveau de soins (« Urgences – ANS »)

Le RLISS a reçu un financement de 100 000 \$ (33 300 \$ en 2009) relativement au projet Interventions d'urgence – Autre niveau de soins en 2010. Les charges engagées se présentent comme suit :

	2010	2009
	\$	\$
Services-conseils	85 431	29 364
Hébergement et administration	11 005	3 652
Fournitures et autres	3 564	284
	100 000	33 300

c) Stratégie Vieillir chez soi

Le RLISS a reçu un financement non récurrent de 300 000 \$ relativement à la stratégie Vieillir chez soi au cours de l'exercice 2010. En 2009, le RLISS a conclu une entente de partage des frais avec les Centres d'accès aux soins communautaires du Centre d'un montant maximal de 364 000 \$ pour couvrir les coûts différentiels liés à la stratégie Vieillir chez soi engagés au nom des Centres d'accès aux soins communautaires pour l'exercice 2009. Les charges engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2010	2009
	\$	\$
Salaires et charges sociales	280 319	233 064
Relations publiques	3 300	13 449
Services-conseils	-	9 950
Fournitures	1 788	218
Autres	14 593	7 855
Recouvrements	-	(264 536)
	300 000	-

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Notes complémentaires

31 mars 2010

10. (suite)**d) Initiative autochtone (Aboriginal initiative)**

Le RLISS a reçu un financement de 30 000 \$ (47 088 \$ en 2009) relativement à l'initiative autochtone. Les charges engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2010	2009
	\$	\$
Services-conseils	30 122	46 167
Fournitures et autres	1 474	921
	31 596	47 088

e) Projet d'étude du Vaughan Hospital (Vaughan Hospital Study)

Le RLISS a reçu un financement non récurrent de 215 000 \$ relativement au projet d'étude du Vaughan Hospital. Les charges engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2010	2009
	\$	\$
Salaires et charges sociales	69 301	-
Services-conseils	141 144	-
Relations publiques	3 993	-
Fournitures et autres	562	-
	215 000	-

f) Projet de chef de service des urgences

Le RLISS a reçu un financement de 75 000 \$ (75 000 \$ en 2009) relativement au projet de chef de service des urgences. Les charges liées au projet de chef de service des urgences engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2010	2009
	\$	\$
Salaires et charges sociales	15 000	15 000
Services-conseils	60 000	60 000
	75 000	75 000

g) Stratégie sur le diabète

Le RLISS a reçu un financement non récurrent de 25 000 \$ relativement à l'expansion des services de soutien de la stratégie sur le diabète. Les charges engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2010	2009
	\$	\$
Salaires et charges sociales	25 000	-
	25 000	-

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Notes complémentaires

31 mars 2010

10. (suite)**h) Services de santé en français**

Le RLISS prévoit recevoir un financement non récurrent de 66 000 \$ relativement aux activités d'engagement auprès de la communauté francophone. Une tranche de 11 958 \$ sur ce montant a déjà été engagée, tandis que la tranche restante sera engagée au cours de l'exercice 2011. Les charges engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2010	2009
	\$	\$
Relations publiques	9 473	-
Fournitures et autres	2 485	-
	11 958	-

11. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des activités financières présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente ces mêmes charges par objet :

	2010	2009
	\$	\$
Salaires et charges sociales	2 967 561	2 678 888
Charges locatives	196 643	221 466
Amortissement	194 527	164 044
Services partagés	375 000	300 000
Relations publiques	63 984	109 350
Services-conseils	224 282	288 534
Fournitures	56 601	67 401
Charges du Conseil (se reporter à la note ci-après)	190 032	200 221
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	49 925	53 132
Autres	218 418	154 232
	4 536 973	4 237 268

Note :

	Budget 2010	2010	2009
	\$	\$	\$
Charge au titre des indemnités quotidiennes du président du Conseil	50 400	47 775	55 300
Charge au titre des indemnités quotidiennes des autres membres du Conseil	89 600	78 750	74 999
Frais de gouvernance et de déplacement	64 000	63 507	69 922
	204 000	190 032	200 221

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Notes complémentaires

31 mars 2010

12. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Hospitals of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime interentreprises, pour le compte d'environ 23 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2010 a totalisé 228 911 \$ (200 455 \$ en 2009) et ce montant a été passé en charges dans l'état des activités financières. La dernière évaluation actuarielle du régime était terminée au 31 décembre 2009. À ce moment, le régime était capitalisé à 102 %.

13. Garanties

Le RLISS est assujetti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Harwood Plaza, 314 Harwood Ave. South,
Suite 204A Ajax, ON, L1S 2J1
Tel 905 427-5497 • Fax 905 427-9659
www.centraleastlhin.on.ca

Central East **LHIN**

Le 7 mai 2010

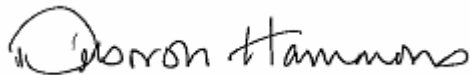
Responsabilité de la direction relativement aux états financiers, le 31 mars 2010

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité de ces états financiers incombe à la direction du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est. Ces états financiers ont été dressés conformément à la législation, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) au Canada et, le cas échéant, aux prévisions fondées sur le jugement de la direction.

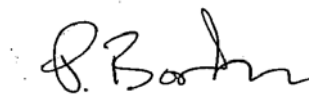
La direction est également responsable de tenir un système de contrôles internes conçu pour offrir une garantie raisonnable selon laquelle l'actif est protégé, que les opérations sont autorisées et comptabilisées et que des renseignements d'ordre financier fiables sont disponibles afin de permettre de dresser des états financiers. Ces systèmes sont contrôlés et évalués par la direction, par le comité de la vérification et par le conseil d'administration.

La direction a rencontré les vérificateurs externes et le conseil d'administration afin d'étudier les états financiers et de discuter des questions importantes de présentation des données financières ou de contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte & Touche s.r.l. vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.



Deborah Hammons,
Chef de la direction



Paul Barker,
Directrice principale, Contrats et répartition



Deloitte & Touche s.r.l.
5140, rue Yonge
Bureau 1700
Toronto ON M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Télec. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport des vérificateur

Aux membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Nous avons vérifié l'état de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est (le « RLISS ») au 31 mars 2010 et les états des activités financières, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du RLISS. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est au 31 mars 2010 ainsi que des résultats de son exploitation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

A handwritten signature in black ink that reads "Deloitte + Touche s.r.l.".

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 7 mai 2010

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

État de la situation financière
au 31 mars 2010

	2010	2009
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie	536 038	1 249 277
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère »)	1 533 500	1 485 300
Débiteurs	1 192 464	6 187
	3 262 002	2 740 764
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	1 423 365	1 230 297
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	1 533 500	1 485 300
Montant à verser au Ministère (note 3b)	354 269	28 950
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS (note 4)	-	7 546
Apports de capital reportés (note 5)	369 310	380 725
	3 680 444	3 132 818
Engagements (note 6)		
Dette nette	(418 442)	(392 054)
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	49 132	11 329
Immobilisations (note 7)	369 310	380 725
	418 442	392 054
Surplus accumulé	-	-

Approuvé par le Conseil

 _____, administrateur

 _____, administrateur

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

État des activités financières
pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

		2010	2009
	Budget (non vérifié) (note 8)	Montant réel	Montant réel
	\$	\$	\$
Produits			
Financement fourni par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère »)			
Paielements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	1 888 981 690	1 923 766 995	1 837 250 608
Activités du RLISS	4 702 230	4 452 752	4 329 312
Chef de service des urgences (note 10a)	-	75 000	75 000
Projet Interventions d'urgence – Autre niveau de soins (« Urgences – ANS ») (note 10b)	-	100 000	33 300
Planification autochtone (note 10c)	-	20 000	32 250
Services de cybersanté (note 10d)	-	1 885 000	700 000
Stratégie sur le diabète	-	25 000	-
Programme de gestion personnelle	-	35 000	-
Services de santé en français	-	173 700	-
Fonds de transition pour la santé des Autochtones	-	51 000	-
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	-	260 893	209 814
	1 893 683 920	1 930 845 340	1 842 630 284
Charges			
Paielements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	1 888 981 690	1 923 766 995	1 837 250 608
Frais généraux et administratifs (note 11)	4 702 230	4 664 979	4 524 969
Chef de service des urgences (note 10a)	-	75 000	75 000
Urgences – ANS (note 10b)	-	100 000	33 300
Planification autochtone (note 10c)	-	20 000	32 015
Services de cybersanté (note 10d)	-	1 707 447	685 442
Stratégie sur le diabète	-	25 000	-
Programme de gestion personnelle	-	35 000	-
Services de santé en français	-	73 700	-
Fonds de transition pour la santé des Autochtones	-	51 000	-
Priorité aux résidents	-	900	-
	1 893 683 920	1 930 520 021	1 842 601 334
Surplus de l'exercice avant le financement remboursable au Ministère	-	325 319	28 950
Financement remboursable au Ministère (note 3a)		(325 319)	(28 950)
Surplus de l'exercice	-	-	-
Surplus accumulé au début			-
Surplus accumulé à la fin	-	-	-

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

	Budget (non vérifié) (note 8)	2010	2009
	\$	\$	\$
Surplus de l'exercice	-	-	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(249 478)	(280 717)
Amortissement des immobilisations corporelles	-	260 893	209 814
Variation des autres actifs non financiers	-	(37 803)	3 542
Augmentation de la dette nette		(26 388)	(67 361)
Dette nette au début	-	(392 054)	(324 693)
Dette nette à la fin	-	(418 442)	(392 054)

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

État des flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

	2010	2009
	\$	\$
Exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	260 893	209 814
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	(260 893)	(209 814)
	-	-
Variation des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation		
(Augmentation) diminution du montant à recevoir du Ministère	(48 200)	5 527 810
Augmentation des débiteurs	(1 186 277)	(6 187)
Augmentation des créditeurs et charges à payer	193 068	487 872
Augmentation (diminution) du montant à verser aux fournisseurs de services de santé	48 200	(5 527 810)
Augmentation (diminution) du montant à verser au Ministère	325 319	(840 165)
(Augmentation) diminution des charges payées d'avance	(37 803)	3 542
(Diminution) augmentation du montant à verser au Bureau des services partagés des RLSS	(7 546)	5 702
	(713 239)	(349 236)
Dépenses en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(249 478)	(280 717)
Financement		
Apports de capital reçus (note 5)	249 478	280 717
Augmentation nette de la trésorerie	(713 239)	(349 236)
Trésorerie au début	1 249 277	1 598 513
Trésorerie à la fin	536 038	1 249 277

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires

31 mars 2010

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), alors que le Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est (le « RLISS ») et ses lettres patentes étaient dissous. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la *Loi*.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilité avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice terminé le 31 mars 2009.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS du Centre-Est, qui comprend des régions rurales et urbaines, est le sixième plus grand RLISS en Ontario en termes de territoire (16 673 km²). Présent dans des villes densément peuplées, dans des banlieues, dans des régions rurales agricoles, dans des régions de chalets et dans des régions plus éloignées, le RLISS du Centre-Est s'étend du parc Victoria au parc Algonquin. La population de nos zones de planification est riche en différentes valeurs communautaires, origines ethniques, langues et caractéristiques socio-démographiques.

Le RLISS conclut des ententes de responsabilité avec des fournisseurs de services de santé.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements, tels qu'ils sont établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») et, s'il y a lieu, selon les recommandations du Conseil des normes comptables (le « CNC ») de l'ICCA, telles qu'elles sont interprétées par la province d'Ontario. Les principales conventions comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments hors trésorerie comme l'amortissement des immobilisations.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires

31 mars 2010

2. Principales conventions comptables (suite)

Financement du ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Le RLISS est financé uniquement par la province d'Ontario, en vertu d'une entente de responsabilité des RLISS (l'« entente de responsabilité ») conclue avec le Ministère décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère, et le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en avise le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis; elles sont comptabilisées à la fin de l'exercice au titre des montants à verser au Ministère.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de charges comptabilisées à titre d'immobilisations est constatée à titre d'apport de capital reporté et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des activités financières est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations. Les apports sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur estimative en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires

31 mars 2010

2. Principales conventions comptables (suite)

Immobilisations (suite)

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'immobilisations de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et elles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Matériel informatique	3 ans (méthode linéaire)
Améliorations locatives	Durée du bail (méthode linéaire)
Mobilier et agencements de bureau	5 ans (méthode linéaire)
Développement Web	3 ans (méthode linéaire)

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est fourni pour un exercice complet.

Informations sectorielles

Le RLSS devait adopter le chapitre SP 2700, intitulé « Informations sectorielles », pour son exercice ouvert à compter du 1^{er} avril 2007. Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des activités financières et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires

31 mars 2010

3. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de responsabilité conclue avec le Ministère, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

- a) Le montant remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

			2010	2010	2009
	Produits	Charges	Surplus		Surplus
	\$	\$	\$	%	\$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	1 923 766 995	1 923 766 995	-		-
Activités du RLISS	4 713 645	4 664 979	48 666	1 %	14 157
Stratégie Vieillir chez soi	-	-	-		-
Urgences – ANS	100 000	100 000	-		-
Chef de service des urgences	75 000	75 000	-		-
Stratégie sur le diabète	25 000	25 000	-		-
Services de cybersanté	1 885 000	1 707 447	177 553	9 %	14 558
Planification autochtone (Aboriginal Planning)	20 000	20 000	-		235
Services de santé en français	173 700	73 700	100 000	58 %	-
Fonds de transition pour la santé des Autochtones	51 000	51 000	-		-
Priorité aux résidents	-	900	(900)	-	-
Programme de gestion personnelle	35 000	35 000	-		-
	1 930 845 340	1 930 520 021	325 319	-	28 950

- b) Le montant à verser au Ministère au 31 mars se compose des éléments suivants :

	2010	2009
	\$	\$
Montant à verser au Ministère au début	28 950	869 115
Recouvrement auprès du Ministère au cours de l'exercice	-	(869 115)
Montant du financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé (note 3a)	325 319	28 950
Montant à verser au Ministère à la fin	354 269	28 950

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires

31 mars 2010

4. Opérations entre apparentés

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») et la structure de collaboration entre les RLISS (la « CRLISS ») sont des divisions du RLISS de Toronto-Centre et sont assujettis aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR et la CRLISS sont responsables, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec les RLISS.

5. Apports de capital reportés

	2010	2009
	\$	\$
Solde au début	380 725	309 822
Apports de capital au cours de l'exercice	249 478	280 717
Amortissement pour l'exercice	(260 893)	(209 814)
Solde à la fin	369 310	380 725

6. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel. Les contrats seront très probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour chacun des cinq prochains exercices et par la suite s'établissent comme suit :

	\$
2011	238 373
2012	238 373
2013	236 537
2014	232 949
2015	228 331
Par la suite	133 193
	1 307 756

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires

31 mars 2010

6. Engagements(suite)

Le RLISS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilité. Les engagements minimaux envers les fournisseurs de services de santé en vertu des ententes de responsabilité actuellement en vigueur s'établissent comme suit :

\$

2011	1 896 186 889
2012	1 896 186 889

Les montants réels qui seront ultimement versés dépendent du financement réel du RLISS par le Ministère.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires

31 mars 2010

7. Immobilisations

			2010	2009
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et agencements de bureau	424 509	324 477	100 032	184 932
Matériel informatique	182 627	136 317	46 310	30 573
Développement Web	36 100	36 100	-	7 593
Améliorations locatives	658 898	435 930	222 968	157 627
	1 302 134	932 824	369 310	380 725

8. Chiffres du budget

Les budgets ont été approuvés par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des activités financières reflètent le budget initial au 1^{er} avril 2009. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux exigences de communication d'information du CCSP. Le gouvernement a approuvé des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLSS au cours de l'exercice.

Le budget de financement total des fournisseurs de services de santé de 1 923 766 995 \$ se compose des éléments suivants :

	\$
Budget de financement initial des fournisseurs de services de santé	1 888 981 690
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	34 785 305
Budget de financement total des fournisseurs de services de santé	1 923 766 995

Le budget d'exploitation total révisé de 7 066 930 \$ se compose des éléments suivants :

	\$
Budget initial présenté à l'état des activités financières	4 702 230
Financement additionnel reçu au cours de l'exercice :	
Urgences – ANS	100 000
Chef de service des urgences	75 000
Stratégie sur le diabète	25 000
Services de cybersanté	1 885 000
Planification autochtone (Aboriginal Planning)	20 000
Services de santé en français	173 700
Fonds de transition pour la santé des Autochtones	51 000
Programme de gestion personnelle	35 000
Budget total	7 066 930

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires

31 mars 2010

9. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS peut accorder un financement de 1 923 766 995 \$ (1 837 250 608 \$ en 2009) aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour 2010 :

	2010	2009
	\$	\$
Gestion d'hôpitaux	1 124 792 403	1 082 886 094
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	294 975	294 975
Centres de soins de longue durée	368 756 047	356 028 894
Centres d'accès aux soins communautaires	208 746 653	195 064 667
Services de soutien communautaires	28 341 071	27 254 697
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	13 024 039	11 996 510
Centres de soins de santé communautaires	20 015 681	12 267 412
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	52 902 577	50 100 532
Hôpitaux psychiatriques spécialisés	105 624 200	100 271 165
Lésion cérébrale acquise	1 245 349	1 061 662
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux psychiatriques	24 000	24 000
	1 923 766 995	1 837 250 608

10. a) Chef de service des urgences

Le RLISS a reçu un financement de 75 000 \$ (75 000 \$ en 2009) relativement aux fonctions du chef de service des urgences. Les charges liées aux fonctions du chef de service des urgences engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2010	2009
	\$	\$
Services-conseils	63 866	62 068
Salaires et charges sociales	-	11 086
Autres	11 134	1 846
	75 000	75 000

b) Urgences – ANS

Le RLISS a reçu un financement de 100 000 \$ (33 300 \$ en 2009) relativement au projet Urgences – ANS. Les charges liées au projet Urgences – ANS engagées au cours de l'exercice comprenaient un montant de 91 983 \$ en salaires et charges sociales (33 300 \$ en 2009) et un montant de 8 017 \$ en autres charges (néant en 2009).

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires

31 mars 2010

10. (suite)**c) Planification autochtone (Aboriginal Planning)**

Le RLISS a reçu un financement de 20 000 \$ (32 250 \$ en 2009) relativement au projet de planification autochtone. Les charges liées au projet de planification autochtone engagées au cours de l'exercice comprenaient un montant de néant en honoraires de services-conseils (31 250 \$ en 2009) et un montant de 20 000 \$ en autres charges (765 \$ en 2009).

d) Services de cybersanté

Le RLISS a reçu un financement de 1 885 000 \$ (700 000 \$ en 2009) relativement au projet de services de cybersanté. Les charges liées aux services de cybersanté engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2010	2009
	\$	\$
Services-conseils	1 192 071	458 373
Salaires et charges sociales	261 421	156 903
Réunions	65 673	68 529
Fournitures et autres	188 282	1 637
	1 707 447	685 442

11. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des activités financières présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente ces mêmes charges par objet :

	2010	2009
	\$	\$
Salaires et charges sociales	3 212 777	2 672 304
Charges locatives	212 745	312 792
Amortissement	260 893	209 814
Services partagés	378 919	300 000
Activités communautaires	153 588	128 329
Services-conseils	113 457	320 734
Fournitures	118 424	137 970
Charges des membres du Conseil	107 901	249 584
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	3 154	5 007
Autres	103 121	188 435
	4 664 979	4 524 969

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires

31 mars 2010

11. Frais généraux et administratifs (suite)

Note :

	Budget 2010	2010	2009
	\$	\$	\$
Charge au titre des indemnités quotidiennes du président du Conseil	50 000	50 750	36 575
Charge au titre des indemnités quotidiennes des autres membres du Conseil	100 000	50 279	129 792
Charge historique au titre de l'Agence du revenu du Canada	–	(30 463)	–
Frais de gouvernance et de déplacement	70 000	37 335	83 217
Charges totales	220 000	107 901	249 584

12. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Hospitals of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime interentreprises, pour le compte d'environ 28 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2010 a totalisé 251 562 \$ (202 595 \$ en 2009) et ce montant a été passé en charges dans l'état des activités financières. La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite a été achevée le 31 décembre 2009, date à laquelle le régime était entièrement capitalisé.

13. Garanties

Le RLISS est assujetti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

8 Nelson Street West, Suite 300
Brampton, ON L6X 4J2
Tel: 905 455-1281 • Fax: 905 455-0427
Toll Free: 1 866 370-5446
www.centralwestlhinc.on.ca

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest (RLISS du Centre-Ouest)

Responsabilité de la direction en matière d'information financière

La direction et le conseil d'administration sont responsables des états financiers présentés dans le rapport annuel. Les états financiers ont été rédigés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, et, le cas échéant, présentent des sommes estimées par les membres de la direction au meilleur de leurs connaissances et de leur jugement. La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de ces états financiers. L'information financière contenue par les autres parties de ce rapport annuel est en accord avec les états financiers dans tous leurs aspects significatifs.

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest respecte des normes d'intégrité des plus sévères dans ses activités. Pour protéger ses actifs et garantir la fiabilité de l'information financière, le RLISS du Centre-Ouest applique des méthodes et des procédures de gestion saines, et utilise des systèmes d'information et des contrôles financiers internes adaptés.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction respecte ses obligations en matière d'information financière et de contrôle interne. Les états financiers ont été examinés par le comité de vérification du RLISS du Centre-Ouest et approuvés par le conseil d'administration.

La firme de vérificateurs indépendants Deloitte & Touche s.r.l. a été engagée par le conseil d'administration pour précéder à l'examen des états financiers en conformité avec les normes de vérification canadiennes généralement reconnues, et a émis son avis sur ces états. Au cours de la vérification, la firme Deloitte & Touche s.r.l. a examiné les mécanismes de contrôle interne du RLISS aux seuls fins de donner son opinion sur les états financiers. Le rapport des vérificateurs précise la portée de l'examen et donne l'avis du vérificateur.



Mimi Lowi-Young,
Directrice générale



Pat Stoddart
Directrice principale - Rendement, contrats et répartition

7 mai 2010



Deloitte & Touche s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Télec. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport des vérificateurs

Aux membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Nous avons vérifié l'état de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest (le « RLISS ») au 31 mars 2010 et les états des activités financières, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du RLISS. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest au 31 mars 2010 ainsi que des résultats de son exploitation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

A handwritten signature in black ink that reads "Deloitte & Touche LLP".

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 7 mai 2010

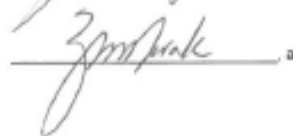
Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

État de la situation financière
au 31 mars 2010

	2010	2009
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie	932 648	1 061 658
Débiteurs		
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») – fournisseurs de soins de santé	1 701 807	585 200
Ministère – autres	113 501	-
Autres	16 800	-
	2 764 756	1 646 858
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	900 812	983 904
Montant à verser au Ministère (note 3b)	178 786	63 482
Montant à verser aux fournisseurs de soins de santé	1 701 807	585 200
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLIS (note 4)	1 316	16 100
Apports de capital reportés (note 5)	85 021	184 683
	2 867 742	1 833 369
Engagements (note 6)		
Dette nette	(102 986)	(186 511)
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	17 965	1 828
Immobilisations (note 7)	85 021	184 683
	102 986	186 511
Surplus accumulé	-	-

Approuvé par le Conseil

 administrateur

 administrateur

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

État des activités financières

pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

	2010	2009
Budget (non vérifié) (note 8)	Montant réel	Montant réel
\$	\$	\$
Produits		
Financement fourni par le Ministère		
Paielements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9a)	695 117 595	680 355 501
Fonds pour le réaménagement de l'infrastructure du système de santé (note 9b)	1 074 261	-
Activités du RLIS	4 251 792	4 203 807
Services de cybersanté (note 10a)	600 000	425 000
Plan directeur sur l'infrastructure de cybersanté (note 10b)	-	-
Portail médecins/patients de cybersanté (note 10b)	-	-
Cybersanté et la protection des renseignements personnels (note 10b)	-	-
Communications cybersanté (note 10b)	-	-
Services de santé en français (note 10c)	-	-
Chef de la performance du projet Urgences – ANS (note 10d)	-	33 300
Chef de service des urgences (note 10e)	-	75 000
Soins de santé aux Autochtones (Aboriginal Health) (note 10f)	7 500	7 500
Fonds de transition pour la santé des Autochtones (note 10g)	-	12 250
Gestion personnelle du diabète (note 10h)	-	-
Projet de régime de soins de santé (Health System Plan) (note 10i)	-	49 738
Professions Santé Ontario (note 10j)	-	50 000
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	210 000	181 683
	701 261 148	685 393 779
Charges		
Paielements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9a)	695 117 595	680 355 501
Paielements de transfert aux fournisseurs de services de santé – Fonds pour le réaménagement de l'infrastructure du système de santé (note 9b)	1 074 261	-
Frais généraux et administratifs (note 11)	4 461 792	4 364 890
Services de cybersanté (note 10a)	600 000	424 925
Services de santé en français (note 10c)	-	-
Chef de la performance du projet Urgences – ANS (note 10d)	-	23 122
Chef de service des urgences (note 10e)	-	60 535
Soins de santé aux Autochtones (Aboriginal Health) (note 10f)	7 500	7 340
Fonds de transition pour la santé des Autochtones (note 10g)	-	-
Projet de régime de soins de santé (Health System Plan) (note 10i)	-	43 984
Professions Santé Ontario (note 10j)	-	50 000
	701 261 148	733 954 196
		685 330 297
Surplus de l'exercice avant le financement remboursable au Ministère	-	63 482
Financement remboursable au Ministère (note 3a)	-	(63 482)
Surplus de l'exercice	-	-
Surplus accumulé au début	-	-
Surplus accumulé à la fin	-	-

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

	2010	2009
	\$	\$
Surplus de l'exercice	-	-
Acquisition d'immobilisations	(57 895)	(47 985)
Amortissement des immobilisations	157 557	181 683
Variation des autres actifs non financiers	(16 137)	(384)
Diminution de la dette nette	83 525	133 314
Dette nette au début	(186 511)	(319 825)
Dette nette à la fin	(102 986)	(186 511)

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

État des flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

	2010	2009
	\$	\$
Exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	(157 557)	(181 683)
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	157 557	181 683
Variation des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation		
Diminution (augmentation) des débiteurs – Ministère	(1 230 108)	6 635 793
(Diminution) augmentation du montant à verser au Ministère	115 304	(322 190)
(Diminution) augmentation du montant à verser aux fournisseurs de soins de santé	1 116 607	(6 226 510)
Diminution (augmentation) des débiteurs – autres	(16 800)	464
(Augmentation) diminution des charges payées d'avance	(16 137)	(384)
Augmentation (diminution) des créditeurs	(83 092)	94 001
Augmentation (diminution) du montant à verser au Bureau des services partagés des RLIS	(14 784)	12 184
	(129 010)	193 358
Dépenses en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	(57 895)	(47 985)
Financement		
Augmentation des apports de capital reportés (note 5)	57 895	47 985
Augmentation nette de la trésorerie	(129 010)	193 358
Trésorerie au début	1 061 658	868 300
Trésorerie à la fin	932 648	1 061 658

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2010

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest a été constitué par lettres patentes le 9 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « *Loi* »), alors que le Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest (le « RLISS ») et ses lettres patentes étaient dissous. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la *Loi*.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilité avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice terminé le 31 mars 2010.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend le comté de Dufferin, la zone nord de la région de Peel, une partie de la région de York et une petite partie de la ville de Toronto. Le RLISS conclut des ententes de responsabilité avec des fournisseurs de services de santé.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements, tels qu'ils sont établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») et, s'il y a lieu, selon les recommandations du Conseil des normes comptables (le « CNC ») de l'ICCA, telles qu'elles sont interprétées par la province d'Ontario. Les principales conventions comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments hors trésorerie comme l'amortissement des immobilisations.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2010

2. Principales conventions comptables (suite)

Financement du ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Le RLISS est financé uniquement par la province d'Ontario, en vertu d'une entente de responsabilité des RLISS (l'« entente de responsabilité ») conclue avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère, et le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert au Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis; elles sont comptabilisées à la fin de l'exercice au titre des montants à verser au Ministère.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de dépenses comptabilisées à titre d'immobilisations est constatée à titre d'apport de capital reporté et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des activités financières est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations. Les apports sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur estimative en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2010

2. Principales conventions comptables (suite)

Immobilisations (suite)

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'immobilisations de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et elles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Mobilier et agencements de bureau	5 ans (méthode linéaire)
Matériel informatique	3 ans (méthode linéaire)
Améliorations locatives	Durée du bail (méthode linéaire)
Développement Web	3 ans (méthode linéaire)

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est fourni pour un exercice complet.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

Informations sectorielles

Le RLISS devait adopter le chapitre SP 2700, intitulé « Informations sectorielles », pour son exercice ouvert à compter du 1^{er} avril 2007. Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des activités financières et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2010

3. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de responsabilité conclue avec le Ministère, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

- a. Le montant remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

	Produits	Charges	Surplus de 2010	Surplus de 2009
	\$	\$	\$	\$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	727 403 702	727 403 702	-	-
Fonds pour le réaménagement de l'infrastructure	1 074 261	1 074 261	-	-
Activités du RLISS	4 336 828	4 370 174	(33 346)	20 600
Apports de capital	157 559	157 559	-	-
Services de cybersanté (note 10a)	600 000	600 000	-	75
Plan directeur sur l'infrastructure de cybersanté (note 10b)	20 000	-	20 000	-
Portail médecins/patients de cybersanté (note 10b)	30 000	-	30 000	-
Cybersanté et la protection des renseignements personnels (note 10b)	25 000	-	25 000	-
Communications cybersanté (note 10b)	3 500	-	3 500	-
Services de santé en français (note 10c)	160 400	132 000	28 400	-
Chef de la performance du projet Urgences – ANS (note 10d)	100 000	100 000	-	10 178
Chef de service des urgences (note 10e)	65 000	64 444	556	14 465
Soins de santé aux Autochtones (Aboriginal Health) (note 10f)	7 250	1 056	6 194	160
Fonds de transition pour la santé des Autochtones (note 10g)	51 000	51 000	-	12 250
Gestion personnelle du diabète (note 10h)	35 000	-	35 000	-
Projet de régime de soins de santé (Health System Plan) (note 10i)	-	-	-	5 754
Professions Santé Ontario (note 10j)	-	-	-	-
	734 069 500	733 954 196	115 304	63 482

- b. Le montant à verser au Ministère au 31 mars se compose des éléments suivants :

	2010	2009
	\$	\$
Montant à verser au Ministère au début	63 482	385 672
Montant du financement remboursé au Ministère au cours de l'exercice précédent	-	(385 672)
Montant du financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé (note 3a)	115 304	63 482
Montant à verser au Ministère à la fin	178 786	63 482

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2010

4. Opérations entre apparentés

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») et la structure de collaboration entre les RLISS (la « CRLISS ») sont des divisions du RLISS de Toronto-Centre et sont assujettis aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR et la CRLISS sont responsables, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

5. Apports de capital reportés

	2010	2009
	\$	\$
Solde au début	184 683	318 381
Apports de capital au cours de l'exercice	57 895	47 985
Amortissement pour l'exercice	(157 557)	(181 683)
Solde à la fin	85 021	184 683

6. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel et venant à échéance en 2015. Les contrats seront très probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour chacun des cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

	\$
2011	221 443
2012	227 615
2013	225 779
2014	220 835
2015	92 014

Le RLISS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilité pour l'exercice 2010. Les engagements minimaux envers les fournisseurs de services de santé pour les deux prochains exercices en vertu des ententes de responsabilité en vigueur pour l'exercice 2010 s'établissent comme suit :

	\$
2011	716 909 610
2012	716 909 610

Les montants réels qui seront ultimement versés dépendent du financement réel du RLISS par le Ministère.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2010

7. Immobilisations

			2010	2009
			Valeur	Valeur
			comptable	comptable
	Coût	Amortissement cumulé	nette	nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et agencements de bureau	273 504	221 854	51 650	62 714
Matériel informatique	34 427	30 110	4 317	9 572
Améliorations locatives	540 375	511 321	29 054	112 397
	848 306	763 285	85 021	184 683

8. Chiffres du budget

Les budgets ont été approuvés par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des activités financières reflètent le budget final au 30 juin 2009. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux principes de communication d'information du CCSP. Le gouvernement a approuvé des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Le budget de financement total des fournisseurs de services de santé de 727 403 702 \$ se compose des éléments suivants :

	\$
Budget de financement initial des fournisseurs de services de santé	695 117 595
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	32 286 107
Budget de financement total des fournisseurs de services de santé	727 403 702

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2010

8. Chiffres du budget (suite)

Le budget d'exploitation total, excluant le financement des fournisseurs de services de santé, se compose des éléments suivants :

	\$
Budget initial	4 859 292
Ajustement aux annonces faites au cours de l'exercice relativement aux éléments suivants :	
Plan directeur sur l'infrastructure de cybersanté	20 000
Portail médecins/patients de cybersanté	30 000
Cybersanté et la protection des renseignements personnels	25 000
Communications cybersanté	3 500
Services de santé en français	160 400
Chef de la performance du projet	
Urgences – ANS	100 000
Surplus lié aux soins de santé aux Autochtones remis au Ministère	(250)
Fonds de transition pour la santé des Autochtones	51 000
Chef de service des urgences du RLISS	65 000
Gestion personnelle du diabète	35 000
Financement de stabilisation	85 036
Budget total	5 433 978

9. a) Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS peut accorder un financement de 727 403 702 \$ (680 355 602 \$ en 2009) aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour 2010 :

	2010	2009
	\$	\$
Gestion d'hôpitaux	465 785 181	433 771 883
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	99 450	99 450
Centres de soins de longue durée	136 059 183	131 498 900
Centres d'accès aux soins communautaires	77 593 209	72 039 992
Services de soutien communautaires	6 668 770	5 143 348
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	4 854 656	4 182 997
Centres de soins de santé communautaires	5 695 761	3 865 265
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	30 647 492	29 753 666
	727 403 702	680 355 501

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2010

9. (suite)

b) Fonds pour le réaménagement de l'infrastructure du système de santé

Le RLISS a autorisé l'affectation d'un financement de 1 074 261 \$ (néant en 2009) afin de soutenir les projets de réaménagement de l'infrastructure des hôpitaux publics nécessitant des investissements mineurs. Il s'agit du premier exercice pour lequel le Ministère a directement inclus le financement à l'entente de responsabilité entre le RLISS et le Ministère et l'information présentée pour l'exercice précédent a donc été ajustée en conséquence.

10. a) Services de cybersanté

Le RLISS a reçu un financement de 600 000 \$ (425 000 \$ en 2009) relativement soutien des projets de services de cybersanté. Les charges liées aux services de cybersanté engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2010	2009
	\$	\$
Salaires et charges sociales	322 496	-
Frais de déplacement du personnel	422	-
Frais de communication	1 652	-
Frais liés au recrutement	2 500	10 350
Frais d'entretien et de réparations généraux	-	3 300
Services-conseils	197 297	411 030
Matériel informatique	20 062	-
Logiciels	52 982	-
Fournitures de bureau	1 328	185
Formation du personnel	549	-
Frais liés aux réunions	712	60
	600 000	424 925

b) Projets de services cybersanté

Le RLISS a reçu un financement de 78 500 \$ (néant en 2009) relativement aux initiatives technologiques précises présentées ci-après. Ces initiatives n'ont été lancées comme prévu, et leur financement est présenté à titre de montant à verser au Ministère.

	2010	2009
	\$	\$
Plan directeur sur l'infrastructure de cybersanté	20 000	-
Portail médecins/patients de cybersanté	30 000	-
Cybersanté et la protection des renseignements personnels	25 000	-
Communications cybersanté	3 500	-
	78 500	-

c) Services de santé en français

Le RLISS a reçu un financement de 160 400 \$ (néant en 2009) relativement à l'initiative de services de santé en français. Les charges liées à la conception d'une stratégie de services de santé en français engagées au cours de l'exercice s'établissent à 132 000 \$ (néant en 2009).

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2010

10. (suite)

d) Chef de la performance du projet Urgences – ANS

Le RLISS a reçu un financement de 100 000 \$ (33 300 \$ en 2009) relativement à l'initiative liée au chef de la performance du projet Urgences – ANS. Les charges liées aux salaires et aux charges sociales engagées relativement au projet Urgences – ANS au cours de l'exercice s'établissent à 100 000 \$ (23 122 \$ en 2009).

e) Chef de service des urgences

Le RLISS a reçu un financement de 75 000 \$ (75 000 \$ en 2009) relativement aux fonctions du chef de service des urgences. Un surplus de 10 000 \$ a été remis au Ministère, pour un financement net de 65 000 \$. Les charges liées aux fonctions du chef de service des urgences engagées au cours de l'exercice comprenaient un montant de 60 526 \$ (60 535 \$ en 2009) en honoraires de services-conseils ainsi qu'un montant de 3 918 \$ (néant en 2009) en frais de formation et de déplacement, pour un total de 64 444 \$ (60 535 \$ en 2009).

f) Soins de santé aux Autochtones (Aboriginal Health)

Le RLISS a reçu un financement de 7 500 \$ (7 500 \$ en 2009) relativement aux soins de santé aux Autochtones. Un surplus de 250 \$ a été remis au Ministère, pour un financement net de 7 250 \$. Les charges liées aux soins de santé aux Autochtones engagées au cours de l'exercice comprenaient un montant de 1 056 \$ (7 340 \$ en 2009) en frais liés aux réunions.

g) Fonds de transition pour la santé des Autochtones

Le RLISS a reçu un financement de 51 000 \$ (12 250 \$ en 2009) relativement au plan d'adaptation de l'Ontario pour le Fonds de transition pour la santé des Autochtones. Les charges liées au projet engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2010	2009
	\$	\$
Salaires et charges sociales	26 387	-
Services-conseils	20 331	-
Autres frais	4 282	-
	51 000	-

h) Gestion personnelle du diabète

Le RLISS a reçu un financement de 35 000 \$ (néant en 2009) relativement à l'initiative de gestion personnelle du diabète. Aucune charge n'a été engagée relativement à cette initiative. Le RLISS a également reçu un financement de 25 000 \$ relativement à la stratégie sur le diabète, mais il l'a remis au Ministère au cours de l'exercice étant donné qu'aucune charge connexe n'a été engagée.

i) Projet de régime de soins de santé (Health System Plan)

Cette initiative a été achevée en 2009.

j) Professions Santé Ontario

Le financement et les charges liés à cette initiative sont désormais comptabilisés directement par Professions Santé Ontario.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2010

11. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des activités financières présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente ces mêmes charges par objet :

	2010	2009
	\$	\$
Salaires et charges sociales	2 669 292	2 293 987
Charges locatives	179 409	215 914
Amortissement	157 557	181 683
Services partagés	362 714	501 408
Structure de collaboration entre les RLISS	12 286	-
Relations publiques	-	5 505
Services-conseils	357 950	591 365
Fournitures	47 201	50 859
Rémunération du président du Conseil	75 775	81 200
Rémunération des membres du Conseil	63 725	66 650
Charges des membres du Conseil	47 608	43 971
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	49 942	39 485
Initiative de financement non récurrente à l'intention des fournisseurs de services de santé	223 474	-
Autres	280 800	292 863
	4 527 733	4 364 890

12. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Hospitals of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime interentreprises, pour le compte d'environ 24 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2010 a totalisé 221 909 \$ (181 717 \$ en 2009) et ce montant a été passé en charges dans l'état des activités financières. La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite a été achevée le 31 décembre 2009, date à laquelle le régime était entièrement capitalisé.

13. Garanties

Le RLISS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

14. Chiffres correspondants

Certaines données de l'exercice précédent ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour les états financiers de l'exercice considéré.

RLISS de Champlain

Rapport de la direction

La direction du Réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) de Champlain est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers ci-joints conformément aux principes comptables généralement reconnus. Lors de la préparation de ces états financiers, la direction choisit les politiques comptables appropriées et a recours à son jugement et à ses meilleures estimations pour s'assurer que les états financiers sont présentés de façon acceptable, à tous égards importants.

Le RLISS maintient un système de contrôle comptable interne conçu pour fournir une garantie raisonnable, à un coût raisonnable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont effectuées et enregistrées conformément aux politiques d'exploitation du RLISS. Ce système est appuyé par des politiques et procédures écrites pour les principales activités économiques ; et par l'embauche de personnel qualifié et compétent ainsi que par un programme continu de planification et de contrôle.

Deloitte & Touche s.r.l., le vérificateur indépendant nommé par le conseil d'administration, a été embauché pour effectuer l'examen des états financiers en fonction des normes de vérification généralement reconnues, et a exprimé son opinion au sujet de ces états financiers. Au cours de sa vérification, Deloitte & Touche s.r.l. a examiné le système de contrôle interne des RLISS dans la mesure nécessaire pour avancer son opinion sur les états financiers.

Le conseil d'administration est responsable de veiller à ce que la direction exerce ses responsabilités en matière de communication de l'information financière et de contrôle interne, et a également la responsabilité ultime d'examiner et d'approuver les états financiers. Le conseil assume cette responsabilité principalement par l'entremise de son Comité de la vérification. Ce comité se réunit au moins quatre fois par année pour examiner l'information financière vérifiée et non vérifiée. Deloitte & Touche s.r.l. a librement et entièrement accès au Comité de la vérification.

La direction reconnaît sa responsabilité de fournir de l'information financière représentative des opérations des RLISS, cohérente et fiable, et pertinente à l'évaluation éclairée des activités des RLISS.



D' Robert Cushman
Chef de la direction



Suzanne Dionne
Directrice principale - Performance, contrats et affectations

Le 30 avril 2010



Deloitte & Touche s.r.l.
5140, rue Yonge
Bureau 1700
Toronto ON M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Télec. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport des vérificateurs

Aux membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Nous avons vérifié l'état de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain (le « RLISS ») au 31 mars 2010 et les états des activités financières, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du RLISS. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain au 31 mars 2010 ainsi que des résultats de son exploitation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

A handwritten signature in black ink that reads "Deloitte & Touche LLP".

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 30 avril 2010

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

État de la situation financière
au 31 mars 2010

	2010	2009
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie	1,011,260	1,177,095
Débiteurs – paiements de transfert du Ministère aux fournisseurs de services de soins de santé	10,030,160	10,310,790
Débiteurs – autres programmes du Ministère	255,000	-
Débiteurs – autres	50	25,859
	11,296,470	11,513,744
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	806,800	981,885
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	10,030,160	10,310,790
Montant à verser au Ministère (note 3b)	413,224	150,622
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS (note 4)	53,478	77,376
Apports de capital reportés (note 5)	354,535	408,637
	11,658,197	11,929,310
Dette nette	(361,727)	(415,566)
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	7,192	6,929
Immobilisations (note 6)	354,535	408,637
	361,727	415,566
Surplus accumulé	-	-

Approuvé par le Conseil



Marie E. Fortier, présidente du Conseil



Andrew Dickson, administrateur du Conseil

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

État des activités financières

pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

		2010	2009
	Budget (non vérifié) (note 7)	Montant réel	Montant réel
	\$	\$	\$
Produits			
Financement fourni par le Ministère			
Paielements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 8)	2 172 489 800	2 244 621 490	2 124 752 713
Activités du RLISS (note 9)	5 088 127	4 889 440	5 046 892
Services de cybersanté (note 10)	600 000	600 000	475 000
Services de cybersanté – Autre niveau de soins / Harmonisation des ressources et aiguillage (note 10)	200 000	80 000	-
Services de cybersanté – implantation et adoption (note 10)	40 000	40 000	-
Stratégie sur le diabète (note 11)	72 000	72 000	41 000
Stratégie sur le diabète – diabète gestationnel (note 11)	5 000	5 000	-
Stratégie sur le diabète – groupes ethniques (note 11)	5 000	5 000	-
Stratégie sur le diabète – gestion personnelle (note 11)	35 000	35 000	-
Registre des cas de diabète (note 11)	-	-	175 000
Médecin chef de service des urgences (note 11)	75 000	69 674	75 000
Engagement autochtone (Aboriginal Engagement) (note 11)	35 000	30 441	35 000
Projet Interventions d'urgence – Autre niveau de soins (note 11)	100 000	90 629	33 300
Services de santé en français (note 11)	100 000	100 000	-
Projet de révision d'investissement (note 11)	25 000	25 000	-
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	-	354 552	300 458
	2 178 869 927	2 251 018 226	2 130 934 363
Charges			
Paielements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 8)	2 172 489 800	2 244 621 490	2 124 752 713
Activités du RLISS (note 9)	5 088 127	4 873 011	4 986 137
Services de cybersanté (note 10)	600 000	571 565	475 000
Services de cybersanté – Autre niveau de soins / Harmonisation des ressources et aiguillage (note 10)	200 000	70 924	-
Services de cybersanté – implantation et adoption (note 10)	40 000	38 916	-
Stratégie sur le diabète (note 11)	72 000	37 748	11 791
Stratégie sur le diabète – diabète gestationnel (note 11)	5 000	4 127	-
Stratégie sur le diabète – groupes ethniques (note 11)	5 000	4 437	-
Stratégie sur le diabète – gestion personnelle (note 11)	35 000	-	-
Registre des cas de diabète (note 11)	-	-	159 678
Médecin chef de service des urgences (note 11)	75 000	69 674	64 749
Engagement autochtone (Aboriginal Engagement) (note 11)	35 000	9 989	33 215
Projet Interventions d'urgence – Autre niveau de soins (note 11)	100 000	88 409	-
Services de santé en français (note 11)	100 000	-	-
Révision d'un projet d'investissement (note 11)	25 000	10 782	-
Amortissement	-	354 552	300 458
	2 178 869 927	2 250 755 624	2 130 783 741
Surplus de l'exercice avant le financement remboursable au Ministère	-	262 602	150 622
Financement remboursable au Ministère (note 3b)	-	(262 602)	(150 622)
Surplus de l'exercice et surplus accumulé	-	-	-

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

	Budget	2010	2009
		\$	\$
Surplus de l'exercice	-	-	-
Acquisition d'immobilisations	-	(300 450)	(51 748)
Amortissement des immobilisations	-	354 552	300 458
Perte à la cession d'immobilisations	-	-	6 082
Augmentation des charges payées d'avance	-	(263)	(5 675)
Diminution de la dette nette	-	53 839	249 117
Dette nette au début	-	(415 566)	(664 683)
Dette nette à la fin	-	(361 727)	(415 566)

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

État des flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

	2010	2009
	\$	\$
Exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	354 552	300 458
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	(354 552)	(300 458)
Perte à la cession d'immobilisations	-	6 082
Radiation d'apports de capital reportés	-	(6 082)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Diminution (augmentation) du montant à recevoir du Ministère relativement aux fournisseurs de services de santé	280 630	(10 310 790)
Augmentation des débiteurs – Autres programmes du Ministère	(255 000)	-
Diminution (augmentation) des débiteurs – Autres	25 809	(25 859)
Augmentation des charges payées d'avance	(263)	(5 675)
Diminution des créditeurs et charges à payer	(175 085)	(176 642)
(Diminution) augmentation du montant à verser au Ministère relativement aux fournisseurs de services de santé	(280 630)	10 310 790
(Diminution) augmentation du montant à verser au Ministère	262 602	(26 566)
(Diminution) augmentation du montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS	(23 898)	33 187
	(165 835)	(201 555)
Dépenses en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	(300 450)	(51 748)
Financement		
Apports de capital reçus (note 5)	300 450	51 748
Variation nette de la trésorerie	(165 835)	(201 555)
Trésorerie au début	1 177 095	1 378 650
Trésorerie à la fin	1 011 260	1 177 095

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires

31 mars 2010

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), alors que le Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain (le « RLISS ») et ses lettres patentes étaient dissous.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées à la fois dans la *Loi* et dans le protocole d'entente entre le RLISS et le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère »).

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilité avec le Ministère établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend le comté de Renfrew, la ville d'Ottawa, Prescott et Russell, Stormont, Dundas et Glengarry, North Grenville et quatre secteurs de North Lanark. La plupart des patients du RLISS vivent dans la région d'Ottawa. Les communautés de Cornwall, de Clarence-Rockland et de Pembroke/Petawawa sont également importantes. Pour obtenir plus d'information, veuillez visiter notre site Web à l'adresse suivante : www.champlainhin.on.ca.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements, tels qu'ils sont établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») et, s'il y a lieu, selon les recommandations du Conseil des normes comptables (le « CNC ») de l'ICCA, telles qu'elles sont interprétées par la province d'Ontario.

Les principales conventions comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments hors trésorerie comme l'amortissement des immobilisations et les pertes de valeur d'actifs.

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires

31 mars 2010

2. Principales conventions comptables (suite)

Financement du ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Le RLISS est financé uniquement par la province d'Ontario, en vertu d'une entente de responsabilité des RLISS (l'« entente de responsabilité ») conclue avec le Ministère décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert au Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis; elles sont comptabilisées à la fin de l'exercice au titre des montants à verser au Ministère.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de dépenses comptabilisées à titre d'immobilisations est également constatée à titre d'apport de capital reporté et de produits sur la durée de vie utile estimative de l'actif reflétant la prestation des services connexes. La constatation de l'amortissement de ces produits est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations. Les apports sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur estimative en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des apports sous forme d'immobilisations, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires

31 mars 2010

2. Principales conventions comptables (suite)

Immobilisations (suite)

Les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'immobilisations de façon considérable sont immobilisées, tandis que les achats de logiciels et les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et elles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Matériel informatique	3 ans
Logiciels	3 ans
Mobilier et agencements de bureau	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est fourni pour un exercice complet.

Informations sectorielles

Le RLISS doit adopter le chapitre SP 2700, intitulé « Informations sectorielles », pour son exercice ouvert à compter du 1^{er} avril 2007. Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des activités financières et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires

31 mars 2010

3. Financement remboursable au Ministère

Toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

- a) Le montant remboursable au Ministère se rapporte aux activités de l'exercice visé pour les programmes suivants :

	Produits	Charges	Surplus
	\$	\$	\$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	2 244 621 490	2 244 621 490	-
Activités du RLIS	4 889 440	4 873 011	16 429
Amortissement	354 552	354 552	-
Services de cybersanté	600 000	571 565	28 435
Services de cybersanté – Autre niveau de soins / Harmonisation des ressources et aiguillage	80 000	70 924	9 076
Services de cybersanté – implantation et adoption	40 000	38 916	1 084
Stratégie sur le diabète	72 000	37 748	34 252
Stratégie sur le diabète – populations à risque élevé	10 000	8 564	1 436
Stratégie sur le diabète – gestion personnelle	35 000	-	35 000
Chef de service des urgences	69 674	69 674	-
Engagement auprès des autochtones	30 441	9 989	20 452
Urgences – Autre niveau de soins	90 629	88 409	2 220
Services de santé en français	100 000	-	100 000
Révision d'un projet d'investissement	25 000	10 782	14 218
	2 251 018 226	2 250 755 624	262 602

- b) Le montant à verser au Ministère au 31 mars se compose des éléments suivants :

	2010	2009
	\$	\$
Montant à verser au Ministère au début	150 622	177 188
Montant recouvré au cours de l'exercice	-	(177 188)
Montant du financement remboursable au Ministère		
relativement aux activités de l'exercice visé	262 602	150 622
Montant à verser au Ministère à la fin	413 224	150 622

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires

31 mars 2010

4. Opérations entre apparentés

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») est une division du RLISS de Toronto-Centre et est assujéti aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR est une entité administrative qui offre des services centralisés à l'égard des ressources humaines, des technologies de l'information et du soutien juridique et financier à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS. Le BSPR engage également des charges sur une base périodique au nom des RLISS et facture ces charges aux RLISS concernés afin de les recouvrer.

La structure de collaboration entre les RLISS (la « CRLISS ») a été créée au cours de l'exercice 2010 afin de renforcer les liens entre les fournisseurs de services de santé, les associations et les RLISS et de favoriser un alignement entre les différents systèmes. Au cours du premier exercice d'activités, la CRLISS a été financée par les RLISS avec le soutien du Ministère. La CRLISS est une division du RLISS de Toronto-Centre et, à ce titre, elle est assujéti aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre.

5. Apports de capital reportés

	2010	2009
	\$	\$
Solde au début	408 637	663 429
Apports de capital au cours de l'exercice		
Ministère	300 450	41 234
Assurances	-	10 514
Radiation d'apports de capital reportés	-	(6 082)
Amortissement pour l'exercice	(354 552)	(300 458)
Solde à la fin	354 535	408 637

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires

31 mars 2010

6. Immobilisations

	2010		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Matériel informatique	99 040	99 040	-
Logiciels	33 762	33 346	416
Matériel de bureau	151 744	105 808	45 936
Mobilier et agencements	390 981	266 624	124 357
Améliorations locatives	1 167 273	983 447	183 826
	1 842 800	1 488 265	354 535

	2009		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Matériel informatique	99 040	95 277	3 763
Logiciels	33 761	28 610	5 151
Matériel de bureau	136 538	71 405	65 133
Mobilier et agencements	267 738	188 428	79 310
Améliorations locatives	1 005 273	749 993	255 280
	1 542 350	1 133 713	408 637

7. Chiffres du budget

Les chiffres du budget présentés dans l'état des activités financières sont conformes aux exigences de communication d'information du CCSP et reflètent le budget initial approuvé par le gouvernement de l'Ontario.

Le gouvernement approuve des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Le budget de financement total se compose des éléments suivants :

	Budget initial	Annonces	Total
	\$	\$	\$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	2 172 489 800	72 131 690	2 244 621 490
Activités du RLISS	5 088 127	101 763	5 189 890
Services de cybersanté et programmes connexes	840 000	(120 000)	720 000
Autres programmes	452 000	(19 256)	432 744
	2 178 869 927	72 094 197	2 250 964 124

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires

31 mars 2010

8. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS peut accorder un financement aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour les exercices 2010 et 2009 :

	2010	2009
	\$	\$
Gestion d'hôpitaux		
Activités du RLISS	1 512 176 964	1 435 928 128
Fonds pour le réaménagement de l'infrastructure du système de santé – hôpitaux (immobilisations)	5 575 254	4 091 585
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	355 650	352 125
Centres de soins de longue durée	267 758 962	255 250 405
Centres d'accès aux soins communautaires	180 812 654	168 875 950
Services de soutien communautaires	32 791 914	27 950 748
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	6 434 010	6 076 864
Centres de soins de santé communautaires	45 133 717	43 218 079
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	60 299 505	59 433 351
Programmes de toxicomanie	16 115 102	15 427 360
Hôpitaux psychiatriques spécialisés	117 139 333	108 119 693
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux psychiatriques	28 425	28 425
	2 244 621 490	2 124 752 713

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires

31 mars 2010

9. Activités du RLISS

Le Ministère fournit du financement au RLISS pour couvrir les frais de personnel et les frais liés aux projets et aux programmes ainsi qu'aux baux et aux bureaux. Les fonds servent aussi à subventionner le Bureau des services partagés des RLISS et la structure de collaboration entre les RLISS (se reporter à la note 4). Les charges engagées se présentent comme suit :

	2010	2009
	\$	\$
Éléments liés aux programmes		
Salaires et charges sociales	3 491 502	3 246 361
Consultation et projets relatifs au RLISS	114 617	575 883
Coûts des autres programmes	273 211	292 677
	3 879 330	4 114 921
Charges locatives	241 484	239 662
Bureau des services partagés des RLISS	362 714	300 000
Structure de collaboration entre les RLISS	12 286	-
Indemnités quotidiennes liées à la gouvernance	102 750	86 300
Matériel et fournitures de bureau	127 213	158 371
Produits de l'assurance	-	(50 345)
Radiation d'apports de capital reportés	-	(6 082)
Perte à la cession d'immobilisations	-	6 082
Autres	147 234	137 228
	4 873 011	4 986 137
Amortissement	354 552	300 458
	5 227 563	5 286 595

Coûts liés à la gouvernance

Les résultats des activités du RLISS ci-dessus incluent les coûts liés au soutien des activités du Conseil d'administration comme les frais de déplacement, des réunions relatives à l'engagement auprès de la communauté et les autres frais généraux. Les charges engagées se présentent comme suit :

	2010	2009
	\$	\$
Indemnités quotidiennes du président du Conseil	48 825	42 175
Indemnités quotidiennes des autres membres du Conseil	53 925	44 125
Autres	160 126	194 069
	262 876	280 369

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires

31 mars 2010

10. Services de cybersanté et programmes connexes

Le Ministère fournit au RLISS du financement relatifs aux services de cybersanté depuis 2008, et le bureau de gestion de projets a été créé vers la fin de 2009. Des fonds ont également servi à financer des initiatives stratégiques relatives aux services de cybersanté. Les charges engagées se présentent comme suit :

	2010	2009
	\$	\$
Salaires et charges sociales	449 143	305 291
Services-conseils	85 503	113 750
Coûts liés aux autres programmes	36 919	55 959
	571 565	475 000

Projet Autres niveaux de soins – harmonisation des ressources et aiguillage des services de cybersanté

Le projet Autres niveaux de soins – harmonisation des ressources et aiguillage constitue un des projets prioritaires de cybersanté, et il vise à améliorer les processus d'orientation et à garantir que les patients sont acheminés vers des établissements de soins alternatifs de façon rapide, appropriée et efficace. Au cours de l'exercice 2010, le RLISS a reçu un financement non récurrent qu'il a utilisé afin de procéder à une analyse de la situation actuelle (un inventaire des systèmes d'harmonisation des ressources et d'aiguillage actuels), à une évaluation de l'état d'avancement de l'implantation des systèmes d'harmonisation des ressources et d'aiguillage et à une évaluation des besoins, ainsi que d'émettre des recommandations relativement à des nouvelles initiatives et à l'expansion d'initiatives existantes.

Services de cybersanté – implantation et adoption

Le RLISS a l'intention de préparer la région qu'il dessert en vue d'une promotion, d'une implantation et d'une adoption plus rapide et efficace des initiatives de services de cybersanté. Le RLISS a reçu vers la fin de l'exercice 2010 des fonds qu'il a utilisé afin d'améliorer la solidité du réseau de collaboration régional lancé au cours de l'exercice 2009 relativement aux fournisseurs de services de santé du RLISS de Champlain.

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires

31 mars 2010

11. Autres programmes

Stratégie sur le diabète et programmes connexes

Le Ministère s'est engagé à faire évoluer le système de soins de santé grâce à un programme amélioré de prévention et de gestion des maladies chroniques en vertu duquel la gestion plus efficace des cas de diabète est considérée comme prioritaire. La stratégie sur le diabète de la province d'Ontario vise à réduire les facteurs de risques pouvant être modifiés, à étendre les services et à améliorer la gestion des services et du rendement.

Les initiatives du RLISS financées par le Ministère au cours de l'exercice 2010 incluaient des analyses de la prévalence du diabète ainsi que des lacunes des programmes en matière d'éducation et de sensibilisation relatifs au diabète, des initiatives se rapportant à l'engagement des médecins ainsi que la conception de plans de travail pour les projets visant à servir les populations à risque élevé.

Vers la fin de l'exercice, le Ministère a financé trois programmes additionnels, dont deux étaient liés aux populations à risque élevé. Le projet relatif au diabète gestationnel était axé sur la détermination des programmes actuels et la révision des documents traitant des pratiques exemplaires, tandis que l'autre projet était axé sur la tenue d'une séance de dialogue entre les parties prenantes, l'établissement d'un cadre de référence ainsi que la conception d'un plan de travail pour le projet visant les populations d'immigrants à risque élevé. La troisième initiative concernait le développement de compétences de gestion personnelle. Ce financement devait permettre au RLISS d'augmenter le nombre de personnes formées afin de pouvoir offrir des programmes de gestion personnelle des maladies chroniques et le nombre de fournisseurs de services de santé formés relativement aux concepts et aux principes de la gestion personnelle. Le RLISS avait déjà d'importantes initiatives de formation en cours et, par conséquent, il n'a pas pu organiser de séances de formation additionnelles avant la clôture de l'exercice.

Registre des cas de diabète

Au cours de l'exercice 2009, le RLISS de Champlain a été choisi comme utilisateur précoce du registre des cas de diabète fourni par les programmes de services de cybersanté du Ministère. Le registre des cas de diabète fournira des outils polyvalents pour la gestion du diabète et l'autonomie en matière de santé. En fin d'exercice, le RLISS a reçu un financement totalisant 175 000 \$, qui a été utilisé pour soutenir les activités de planification et de mise en œuvre du registre des cas de diabète.

Médecin chef de service des urgences

Depuis l'exercice 2008, le Ministère travaille de concert avec les RLISS, les hôpitaux de l'Ontario et les professionnels du secteur des soins de santé afin de mettre en œuvre une stratégie globale pour le service des urgences. En vue de faciliter la mise en place des améliorations nécessaires en vertu de cette stratégie, le Ministère et le RLISS ont décidé de retenir les services d'un médecin chef de service des urgences. Le financement reçu a servi à couvrir la rémunération du médecin chef de service des urgences et les charges liées au programme.

Engagement autochtone (Aboriginal Engagement)

Le Ministère a fourni au RLISS du financement relativement au projet d'engagement autochtone. Le RLISS a utilisé ces fonds pour financer le nouveau *Aboriginal Health Circle Forum*, afin d'assurer une présence dans les activités communautaires de la région. Les fonds ont notamment servi à soutenir trois événements de mobilisation communautaire, de même que l'élaboration d'un rapport de consultation des groupes autochtones urbains.

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires

31 mars 2010

11. Autres programmes (suite)

Projet Interventions d'urgence – Autre niveau de soins (« Urgences – ANS »)

La réduction du temps d'attente aux urgences et de jours d'hospitalisation des patients en attente d'un autre niveau de soins sont des priorités provinciales importantes. Le RLISS a reçu des fonds pour embaucher le personnel nécessaire à la mise en œuvre du projet Urgences – ANS et du plan d'action de rémunération au rendement pour les urgences et pour poursuivre la mise en place d'une norme de gestion de la performance. Le financement reçu au cours de l'exercice 2009 couvrait uniquement les quatre derniers mois de l'exercice, et le RLISS n'avait embauché personne à la fin de cet exercice.

Programme de services de santé en français

Le programme de services de santé en français a pour but d'améliorer l'état de santé de la population francophone et de garantir que les services en français sont intégrés conformément aux directives du Ministère. Au cours de l'exercice 2010, le Ministère a fourni un financement de base de 100 000 \$ afin d'établir les ressources nécessaires en matière de services de santé en français pour soutenir l'implantation de services en français. Les fonds ont été reçus vers la fin de l'exercice, et le RLISS a été incapable d'embaucher du personnel avant la clôture de l'exercice.

Projet de révision d'investissement

Le Ministère a fourni un financement non récurrent au Fonds de priorité de la stratégie Vieillir chez soi du RLISS du Centre afin de contrebalancer les coûts liés à un projet de révision d'investissement.

12. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Hospitals of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime interentreprises, pour le compte d'environ 41 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP par le RLISS relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2010 a totalisé 311 167 \$ (290 907 \$ en 2009) et ce montant a été passé en charges dans l'état des activités financières. La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite a été achevée le 31 décembre 2009, date à laquelle le régime était entièrement capitalisé.

13. Garanties

Le RLISS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires

31 mars 2010

14. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel. Les contrats seront très probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour chacun des cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

	\$
2011	369 087
2012	354 958
2013	350 681
2014	346 356
2015	172 055
	1 593 137

Le RLISS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilité. Les engagements minimaux envers les fournisseurs de services de santé en vertu des ententes de responsabilité actuellement en vigueur s'établissent comme suit :

	\$
2011	2 187 206 577

Les montants réels qui seront ultimement versés aux fournisseurs de soins de santé sont conditionnels à l'octroi des niveaux de financement prévus par le Ministère. En date du bilan, le RLISS de Champlain n'avait conclu aucune entente dépassant 2010-2011 avec des fournisseurs de services de santé.

15. Chiffres correspondants de l'exercice précédent

À partir de l'exercice considéré, le RLISS a choisi de présenter les montants relatifs aux « Débiteurs – paiements de transfert du Ministère aux fournisseurs de services de soins de santé » et au « Montant à verser aux fournisseurs de services de soins de santé » dans ses états financiers. Les chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été inclus afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Rapport sur les responsabilités de la direction

Il incombe à la direction du Réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) d'Érié St. Clair de préparer les états financiers afférents conformément aux principes comptables généralement reconnus. La direction prépare les états financiers conformément aux conventions comptables appropriées et, en se fondant sur les meilleures estimations possibles et en faisant preuve de jugement éclairé, rend compte des activités et des transactions comme elles sont survenues. La direction a retenu des montants raisonnablement fondés pour s'assurer que les états financiers sont présentés fidèlement, à tous les égards importants. Les données financières incluses dans le présent rapport annuel sont préparées sur une base comparable à celle des états financiers.



M. Gary Switzer
Directeur général



M. Matthew Little, CMA
Contrôleur et chef du soutien aux activités

April 30, 2010



Deloitte & Touche s.r.l.
5140, rue Yonge
Bureau 1700
Toronto ON M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Télec. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport des vérificateurs

Aux membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Nous avons vérifié l'état de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair (le « RLISS ») au 31 mars 2010 et les états des activités financières, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du RLISS. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair au 31 mars 2010 ainsi que des résultats de son exploitation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

A handwritten signature in black ink that reads "Deloitte & Touche s.r.l.".

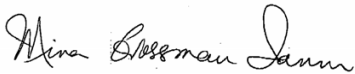
Comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 30 avril 2010

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

État de la situation financière
au 31 mars 2010

	2010	2009
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie	604 779	680 448
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») (note 7)	3 299 486	580 600
Montant à recevoir du Bureau des services partagés des RLISS (note 3)	5 000	-
	3 909 265	1 261 048
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	607 213	680 356
Montant à verser au Ministère (note 10b)	14 913	14 913
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé (note 7)	3 299 486	580 600
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS (note 3)	-	17 179
Apports de capital reportés (note 4)	64 604	288 582
	3 986 216	1 581 630
Engagements (note 13)		
Dette nette	(76 951)	(320 582)
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	12 347	32 000
Immobilisations (note 5)	64 604	288 582
Surplus accumulé	-	-

Approuvé par le conseil

 , administrateur

 , administrateur

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érie St-Clair

État des activités financières
pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

		2010	2009
	Budget (non vérifié) (note 6)	Montant réel	Montant réel
	\$	\$	\$
Produits			
Financement fourni par le Ministère			
Paielements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 7)	939 429 200	952 882 369	916 693 635
Activités du RLISS	4 211 200	4 388 226	4 154 629
Services de cybersanté (note 9a)	600 000	600 000	425 000
Fonds de transition pour la santé des Autochtones (note 9b)	-	126 500	-
Fonds de lutte contre le diabète	-	25 000	-
Fonds pour les services en français	-	36 942	-
Chef de service des urgences (note 9c)	-	75 000	75 000
Amortissement des apports de capital reportés (note 4)	-	230 825	228 576
	944 240 400	958 364 862	921 576 840
Charges			
Paielements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 7)	939 429 200	952 882 369	916 693 635
Frais généraux et administratifs (note 8)	4 211 200	4 619 051	4 383 205
Services de cybersanté (note 9a)	600 000	600 000	425 000
Fonds de transition pour la santé des Autochtones (note 9b)	-	126 500	-
Fonds de lutte contre le diabète	-	25 000	-
Fonds pour les services en français	-	36 942	-
Chef de service des urgences (note 9c)	-	75 000	60 087
	944 240 400	958 364 862	921 561 927
Surplus de l'exercice avant le financement remboursable au Ministère	-	-	14 913
Financement remboursable au Ministère (note 10)	-	-	(14 913)
Surplus de l'exercice	-	-	-
Surplus accumulé au début	-	-	-
Surplus accumulé à la fin	-	-	-

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érie St-Clair

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

		2010	2009
	Budget (non vérifié) (note 6)	Montant réel	Montant réel
	\$	\$	\$
Surplus de l'exercice	-	-	-
Charges payées d'avance engagées (imputées)	-	19 653	(32 000)
Acquisition d'immobilisations	-	(6 847)	(89 919)
Amortissement des immobilisations	-	230 825	228 576
Diminution de la dette nette	-	243 631	106 657
Dette nette au début	-	(320 582)	(427 239)
Dette nette à la fin	-	(76 951)	(320 582)

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érie St-Clair

État des flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

	2010	2009
	\$	\$
Exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	230 825	228 576
Amortissement des apports de capital reportés (note 4)	(230 825)	(228 576)
	-	-
Variation des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation		
(Augmentation) diminution du montant à recevoir du Ministère	(2 718 886)	599 130
(Augmentation) diminution des débiteurs	(5 000)	8 005
(Diminution) augmentation des créditeurs et charges à payer	(73 143)	203 313
Diminution du montant à verser au Ministère	-	(120 338)
(Augmentation) diminution du montant à verser aux fournisseurs de services de santé	2 718 886	(599 130)
(Diminution) augmentation du montant à verser au Bureau des services partagés des RLIS	(17 179)	5 335
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	19 653	(32 000)
	(75 669)	64 315
Dépenses en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	(6 847)	(89 919)
Financement		
Augmentation des apports de capital reportés (note 4)	6 847	89 919
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie	(75 669)	64 315
Trésorerie au début	680 448	616 133
Trésorerie à la fin	604 779	680 448

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Notes complémentaires

31 mars 2010

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), alors que le Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair (le « RLISS ») et ses lettres patentes étaient dissous. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la *Loi*.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilité avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS sont imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice terminé le 31 mars 2010.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend les municipalités d'Essex, de Lambton et de Chatham-Kent. Le RLISS conclut des ententes de responsabilité avec des fournisseurs de services de santé.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements, tels qu'ils sont établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») et, s'il y a lieu, selon les recommandations du Conseil des normes comptables (le « CNC ») de l'ICCA, telles qu'elles sont interprétées par la province d'Ontario. Les principales conventions comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments hors trésorerie comme l'amortissement des immobilisations et la perte de valeur d'actifs.

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érie St-Clair

Notes complémentaires

31 mars 2010

2. Principales conventions comptables (suite)

Financement du ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Le RLISS est financé uniquement par la province d'Ontario, en vertu d'une entente de responsabilité des RLISS (l'« entente de responsabilité ») conclue avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère, et le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en avise le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Les sommes non engagées sont comptabilisées à la fin de l'exercice au titre des montants à verser au Ministère. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de dépenses comptabilisées à titre d'immobilisations est constatée à titre d'apport de capital reporté et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des activités financières est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations.

Trésorerie

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les soldes bancaires, déduction faite des découverts bancaires.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations. Les apports sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur estimée en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érie St-Clair

Notes complémentaires

31 mars 2010

2. Principales conventions comptables (suite)

Immobilisations (suite)

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'immobilisations de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et elles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Matériel de bureau	5 ans (méthode linéaire)
Matériel informatique	3 ans (méthode linéaire)
Améliorations locatives	Durée du bail (méthode linéaire)

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est fourni pour un exercice complet.

Information sectorielle

Le RLISS devait adopter le chapitre SP 2700, intitulé « Informations sectorielles », pour son exercice ouvert à compter du 1^{er} avril 2007. Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des activités financières et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Opérations entre apparentés

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») est une division du RLISS de Toronto-Centre et est assujéti aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR est responsable, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

La structure de collaboration entre les RLISS (la « CRLISS ») a été créée au cours de l'exercice 2010 afin de renforcer les liens entre les fournisseurs de services de santé, les associations et les RLISS et de favoriser un alignement entre les différents systèmes. La CRLISS a pour objectif de soutenir les RLISS dans leur démarche visant à obtenir la participation de la communauté des fournisseurs de services de santé afin que ceux-ci soutiennent une intégration efficace et réalisée en collaboration avec les systèmes de soin de santé, de les appuyer dans leur rôle de gestionnaire de système et, quand il y a lieu, de favoriser l'implantation harmonieuse des stratégies et initiatives provinciales, ainsi que de permettre la détermination et la communication des pratiques exemplaires. La CRLISS est un organisme dirigé par les RLISS et est responsable devant ces derniers. Le financement de la CRLISS est assuré par les RLISS, avec une participation du Ministère.

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Notes complémentaires

31 mars 2010

4. Apports de capital reportés

	2010	2009
	\$	\$
Solde au début	288 582	427 239
Apports de capital au cours de l'exercice	6 847	89 919
Amortissement pour l'exercice	(230 825)	(228 576)
Solde à la fin	64 604	288 582

5. Immobilisations

			2010	2009
			Valeur	Valeur
	Coût	Amortissement cumulé	comptable	comptable
	\$	\$	nette	nette
	\$	\$	\$	\$
Matériel de bureau	472 326	467 914	4 412	98 877
Matériel informatique	64 765	42 030	22 735	33 663
Améliorations locatives	592 923	555 466	37 457	156 042
	1 130 014	1 065 410	64 604	288 582

6. Chiffres du budget

Les budgets ont été approuvés par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des activités financières reflètent le budget initial au 1^{er} avril 2009. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux exigences de communication d'information du CCSP. Le gouvernement a approuvé des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLSS au cours de l'exercice.

Financement des fournisseurs de services de santé

	\$
Budget initial	939 429 200
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	13 453 169
Budget final	952 882 369

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Notes complémentaires

31 mars 2010

6. Chiffres du budget (suite)

Exploitation du RLISS

	\$
Budget initial	4 811 200
Financement additionnel reçu au cours de l'exercice	678 140
Montant considéré comme des apports en capital versé au cours de l'exercice	(6 847)
Budget final	5 482 493

7. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS peut accorder un financement total de 952 882 369 \$ (916 693 635 \$ en 2009) à divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour 2010 :

	2010	2009
	\$	\$
Gestion d'hôpitaux	612 202 122	589 523 534
Fonds pour le réaménagement de l'infrastructure du système de santé – hôpitaux	2 150 982	-
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	163 650	163 650
Centres de soins de longue durée	158 614 357	155 298 877
Centres d'accès aux soins communautaires	105 344 964	100 204 704
Services de soutien communautaires	14 634 806	14 051 215
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	5 293 339	5 301 449
Centres de soins de santé communautaires	17 794 278	16 418 894
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	9 080 273	8 843 513
Programmes communautaires de soins de santé mentale	27 603 598	26 887 799
	952 882 369	916 693 635

Le RLISS reçoit du Ministère de l'argent qu'il répartit à son tour entre les fournisseurs de services de santé. Au 31 mars 2010, un montant de 3 299 486 \$ (580 600 \$ en 2009) devait être reçu du Ministère et versé aux fournisseurs de services de santé. Ce montant a été comptabilisé à titre de produits et de charges à l'état des activités financières, et il est inclus au tableau précédent.

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Notes complémentaires

31 mars 2010

8. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des activités financières présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente les frais généraux et administratifs par objet :

	2010	2009
	\$	\$
Salaires et charges sociales	2 958 376	2 583 019
Charges locatives	217 512	307 344
Amortissement	230 825	228 576
Services partagés	362 714	300 000
Relations publiques	43 336	37 501
Services-conseils	277 231	317 282
Fournitures	33 141	54 943
Indemnités quotidiennes du président du Conseil	54 075	41 825
Indemnités quotidiennes des membres du Conseil	64 450	68 725
Charges des membres du Conseil	127 811	119 582
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	62 072	50 803
Frais liés à la structure de collaboration entre les RLISS	12 286	-
Autres	175 222	273 605
	4 619 051	4 383 205

9. a) Services de cybersanté

Le bureau des services de cybersanté du Ministère a octroyé un montant de 600 000 \$ (425 000 \$ en 2009) au RLISS. Le RLISS avait conclu un contrat en vertu duquel il a retenu les services du Consolidated Health Information Services (le « CHIS ») au cours de 2010 et de 2009 relativement à l'affectation globale du financement.

b) Fonds de transition pour la santé des Autochtones

Le Ministère a octroyé un montant de 126 500 \$ (néant en 2009) au RLISS provenant du gouvernement fédéral afin qu'il soit utilisé relativement à la mobilisation auprès des communautés autochtones des RLISS du Sud-Ouest et d'Érié St-Clair. Les deux RLISS ont utilisé une partie des fonds pour s'engager auprès de leur communauté autochtone respective et pour recueillir et interpréter l'information tout en mettant en œuvre une stratégie relative à leur système de soins de santé. Tous les fonds ont été dépensés.

c) Chef de service des urgences

Le Ministère a octroyé un montant de 75 000 \$ (75 000 \$ en 2009) au RLISS pour que celui-ci engage un représentant chargé de la planification du service des urgences. Le D^r David Ng a engagé des charges d'exploitation totalisant 75 000 \$ (60 087 \$ en 2009).

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érie St-Clair

Notes complémentaires

31 mars 2010

10. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de responsabilité conclue avec le Ministère, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

- a) Le montant remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

	Produits	Charges	2010	2009
	\$	\$	\$	\$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	952 882 369	952 882 369	-	-
Activités du RLISS	4 619 051	4 619 051	-	-
Services de cybersanté	600 000	600 000	-	-
Fonds de transition pour la santé des Autochtones	126 500	126 500	-	-
Fonds de lutte contre le diabète	25 000	25 000	-	-
Fonds pour les services en français	36 942	36 942	-	-
Chef du service des urgences	75 000	75 000	-	14 913
	958 364 862	958 364 862	-	14 913

- b) Le montant à verser au Ministère au 31 mars se compose des éléments suivants :

	2010	2009
	\$	\$
Montant à verser au Ministère au début	14,913	135,251
Montant du financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé (note 10a)	-	14,913
Montant remboursé au Ministère au cours de l'exercice	-	(135,251)
Montant à verser au Ministère à la fin	14,913	14,913

11. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Hospitals of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime interentreprises, pour le compte d'environ 24 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice a totalisé 201 003 \$ pour l'exercice 2010 (163 524 \$ en 2009) et ce montant a été passé en charges dans l'état des activités financières. La dernière évaluation actuarielle à l'égard du régime s'est achevée le 31 décembre 2009 et, à ce moment, le régime était entièrement capitalisé.

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érie St-Clair

Notes complémentaires

31 mars 2010

12. Garanties

Le RLISS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

13. Engagements

Le RLISS a des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilité. Les engagements minimaux envers les fournisseurs de services de santé en vertu des ententes de responsabilité actuellement en vigueur s'établissent comme suit :

\$

2011	655 144 847

Le montant réel des paiements effectués en 2011 est conditionnel à ce que le RLISS reçoive le niveau de financement prévu du Ministère.

Le RLISS a également des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel. Les contrats seront très probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour chacun des deux prochains exercices s'établissent comme suit :

\$

2011	100 977
2012	18 379

264 Main Street East
Grimsby, ON L3M 1P8
Tel: 905 945-4930
Toll Free: 1 866 363-5446
Fax: 905 945-1992
www.hnhblhin.on.ca

264, rue Main Est
Grimsby ON L3M 1P8
Tél : 905-945-4930
866-363-5446
Téléc : 905-945-1992
www.hnhblhin.on.ca

Hamilton Niagara Haldimand Brant **LHIN**

Responsabilité de la direction concernant les états financiers

31 mars 2010

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant (RLISS de HNHB). Ces états financiers ont été préparés conformément à la loi et aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et selon les exigences du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

La direction est aussi responsable d'assurer un système de contrôles internes visant à fournir une assurance raisonnable que l'actif est protégé, que les transactions sont correctement autorisées et enregistrées, et que des informations financières fiables sont disponibles, en temps opportun, en vue de la préparation des états financiers. Ces systèmes sont suivis et évalués par la direction, le Comité de vérification et le Conseil d'administration.

Les vérificateurs externes rencontrent la direction et le Comité de vérification pour passer en revue les états financiers et discuter de toute question importante concernant la communication de l'information financière ou le contrôle interne. Cette rencontre a lieu avant l'approbation des états financiers par le Conseil d'administration.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte & Touche LP, vérificateurs externes indépendants nommés par le Conseil d'administration.



Pat Mandy

Directrice générale



Patricia Ciccarelli

Chef d'équipe Financement et Attribution



Deloitte & Touche s.r.l.
5140, rue Yonge
Bureau 1700
Toronto ON M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Télec. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport des vérificateurs

Aux membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Nous avons vérifié l'état de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant (le « RLISS ») au 31 mars 2010 et les états des activités financières, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du RLISS. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant au 31 mars 2010 ainsi que des résultats de son exploitation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

A handwritten signature in black ink that reads "Deloitte & Touche s.r.l.".

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 30 avril 2010

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

État de la situation financière
au 31 mars 2010

	2010	2009
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie	546 544	736 297
Débiteurs – ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère »)	35 000	223 200
Débiteurs – autres	6 634	144
Montant à recevoir du Ministère relativement aux fournisseurs de services de santé (note 9)	1 374 800	4 559 149
Montant à recevoir du Bureau des services partagés des RLISS (note 4)	4 968	-
	1 967 946	5 518 790
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	555 276	962 921
Montant à verser au Ministère (note 3b)	54 863	-
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé par le Ministère (note 9)	1 374 800	4 559 149
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS (note 4)	-	16 233
Apports de capital reportés (note 5)	481 618	701 891
	2 466 557	6 240 194
Engagements (note 6)		
Dette nette	(498 611)	(721 404)
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	16 993	19 513
Immobilisations (note 7)	481 618	701 891
Surplus accumulé	-	-

Approuvé par le Conseil



Juanita G. Gledhill, Présidente du Conseil d'administration



Jack Brewer, Vice-président du Conseil d'administration

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

État des activités financières
pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

		2010	2009
	Budget (non vérifié) (note 8)	Montant réel	Montant réel
	\$	\$	\$
Produits			
Financement fourni par le Ministère			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	2 444 933 900	2 493 218 669	2 385 618 620
Activités du RLISS	5 005 757	5 096 546	4 887 384
Services de cybersanté (note 10a)	600 000	600 000	425 000
Priorité aux résidents (note 10b)	-	209 750	-
Chef de la performance du projet			
Urgences – ANS (note 10c)	-	100 000	33 300
Services de santé en français (note 10d)	-	78 000	-
Chef de service des urgences du RLISS (note 10e)	-	75 000	75 000
Planification autochtone (Aboriginal Planning) (note 10f)	37 500	37 500	49 000
Gestion personnelle du diabète (note 10g)	-	35 000	-
Stratégie sur le diabète (note 10h)	-	25 000	-
Initiative pour des soins de santé axés sur le patient	-	-	223 200
Professions Santé Ontario	-	-	50 000
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	-	229 600	515 270
	2 450 577 157	2 499 705 065	2 391 876 774
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	2 444 933 900	2 493 218 669	2 385 618 620
Frais généraux et administratifs (note 11)	5 005 757	5 319 297	5 402 654
Services de cybersanté (note 10a)	600 000	600 000	425 000
Priorité aux résidents (note 10b)	-	161 736	-
Chef de la performance du projet			
Urgences – ANS (note 10c)	-	100 000	33 300
Services de santé en français (note 10d)	-	78 000	-
Chef de service des urgences du RLISS (note 10e)	-	75 000	75 000
Planification autochtone (Aboriginal Planning) (note 10f)	37 500	37 500	49 000
Gestion personnelle du diabète (note 10g)	-	35 000	-
Stratégie sur le diabète (note 10h)	-	25 000	-
Initiative pour des soins de santé axés sur le patient	-	-	223 200
Professions Santé Ontario	-	-	50 000
	2 450 577 157	2 499 650 202	2 391 876 774
Surplus de l'exercice avant le financement remboursable au Ministère	-	54 863	-
Financement remboursable au Ministère (note 3a)	-	(54 863)	-
Surplus de l'exercice	-	-	-
Surplus accumulé au début	-	-	-
Surplus accumulé à la fin	-	-	-

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

		2010	2009
	Budget (non vérifié) (note 8)	Montant réel	Montant réel
	\$	\$	\$
Surplus de l'exercice	-	-	-
Variation des autres actifs non financiers	-	2 520	(17 750)
Acquisition d'immobilisations	-	(9 327)	(757 016)
Amortissement des immobilisations	-	229 600	515 270
Augmentation de la dette nette	-	222 793	(259 496)
Dette nette au début	-	(721 404)	(461 908)
Dette nette à la fin	-	(498 611)	(721 404)

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

État des flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

	2010	2009
	\$	\$
Exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Ajouter : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	229 600	515 270
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	(229 600)	(515 270)
	-	-
Variation des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation		
(Augmentation) diminution des débiteurs – Autres	(6 490)	4 652
Diminution (augmentation) des débiteurs – Ministère	188 200	(223 200)
Diminution du montant à recevoir du Ministère		
relativement aux fournisseurs de services de santé	3 184 349	2 339 833
(Diminution) augmentation des créditeurs et charges à payer	(407 645)	192 720
Augmentation (diminution) du montant à verser au Ministère	54 863	(4 531)
Diminution du montant à recevoir du Ministère		
relativement aux fournisseurs de services de santé	(3 184 349)	(2 339 833)
(Diminution) augmentation du montant à verser au Bureau des services partagés des RLIS	(20 201)	4 389
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	2 520	(17 750)
	(189 753)	(43 720)
Dépenses en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	(9 327)	(757 016)
Financement		
Apports de capital reçus (note 5)	9 327	757 016
Diminution nette de la trésorerie	(189 753)	(43 720)
Trésorerie au début	736 297	780 017
Trésorerie à la fin	546 544	736 297

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Notes complémentaires

31 mars 2010

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), alors que le Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant (le « RLISS ») et ses lettres patentes étaient dissous. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la *Loi*.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilité avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice terminé le 31 mars 2009.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend les comtés d'Hamilton, de Niagara, d'Haldimand, de Brant, la majeure partie du comté de Norfolk et la ville de Burlington. Le RLISS conclut des ententes de responsabilité avec des fournisseurs de services de santé.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements, tels qu'ils sont établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») et, s'il y a lieu, selon les recommandations du Conseil des normes comptables (le « CNC ») de l'ICCA, telles qu'elles sont interprétées par la province d'Ontario. Les principales conventions comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments hors trésorerie comme l'amortissement des immobilisations et les pertes de valeur d'actifs.

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Notes complémentaires

31 mars 2010

2. Principales conventions comptables (suite)

Financement du ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Le RLISS est financé uniquement par la province d'Ontario, en vertu d'une entente de responsabilité des RLISS (l'« entente de responsabilité ») conclue avec le Ministère décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère, et le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en avise le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis; elles sont comptabilisées à la fin de l'exercice au titre des montants à verser au Ministère.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de dépenses comptabilisées à titre d'immobilisations est constatée à titre d'apport de capital reporté et amortie sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des activités financières est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations. Les apports sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur estimative en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'immobilisations de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Notes complémentaires

31 mars 2010

2. Principales conventions comptables (suite)

Immobilisations (suite)

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et elles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Matériel informatique	3 ans (méthode linéaire)
Améliorations locatives	Durée du bail
Matériel, mobilier et agencements de bureau	5 ans (méthode linéaire)

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est fourni pour un exercice complet. Les coûts liés au développement de l'infrastructure et au développement Web sont inclus au titre du matériel informatique aux fins de la comptabilité et de la présentation d'information.

Informations sectorielles

Le RLSS devait adopter le chapitre SP 2700, intitulé « Informations sectorielles », pour son exercice ouvert à compter du 1^{er} avril 2007. Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des activités financières et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de responsabilité conclue avec le Ministère, le RLSS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

- a) Le montant remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

	Produits	Charges	Surplus de 2010	Surplus de 2009
	\$	\$	\$	\$
Paiements de transfert aux fournisseurs				
de services de santé	2 493 218 669	2 493 218 669	-	-
Activités du RLSS	5 326 146	5 319 297	6 849	-
Services de cybersanté	600 000	600 000	-	-
Priorité aux résidents	209 750	161 736	48 014	-
Chef de la performance du				
projet Urgences – ANS	100 000	100 000	-	-
Services de santé en français	78 000	78 000	-	-
Chef de service des urgences du RLSS	75 000	75 000	-	-
Planification autochtone				
(Aboriginal Planning)	37 500	37 500	-	-
Gestion personnelle du diabète	35 000	35 000	-	-
Stratégie sur le diabète	25 000	25 000	-	-
	2 499 705 065	2 499 650 202	54 863	-

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Notes complémentaires

31 mars 2010

3. Financement remboursable au Ministère (suite)

b) Le montant à verser au Ministère au 31 mars 2010 se compose des éléments suivants :

	2010	2009
	\$	\$
Montant à verser au Ministère au début	-	4 531
Montant du financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé (note 3a)	54 863	-
Montant remboursé au Ministère au cours de l'exercice	-	(4 531)
Montant à verser au Ministère à la fin	54 863	-

4. Opérations entre apparentés

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») et la structure de collaboration entre les RLISS (la « CRLISS ») sont des divisions du RLISS de Toronto-Centre et sont assujetties aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR et la CRLISS sont responsables, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

5. Apports de capital reportés

	2010	2009
	\$	\$
Solde au début	701 891	460 145
Apports de capital au cours de l'exercice	9 327	757 016
Amortissement pour l'exercice	(229 600)	(515 270)
Solde à la fin	481 618	701 891

6. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel. Les contrats seront très probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour chacun des cinq prochains exercices et par la suite s'établissent comme suit :

	\$
2011	161 776
2012	160 835
2013	156 947
2014	163 313
2015	172 786
Par la suite	418 502

Le RLISS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilité. Les montants réels qui seront ultimement versés dépendent du financement du RLISS par le Ministère.

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Notes complémentaires

31 mars 2010

7. Immobilisations

			2010	2009
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Matériel, mobilier et agencements de bureau	455 333	334 107	121 226	212 293
Matériel informatique	129 582	113 754	15 828	36 037
Améliorations locatives	572 443	227 879	344 564	453 561
	1 157 358	675 740	481 618	701 891

8. Chiffres du budget

Les budgets ont été approuvés par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des activités financières reflètent le budget initial au 1^{er} avril 2009. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux exigences de communication d'information du CCSP. Le gouvernement a approuvé des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLIS au cours de l'exercice.

Le budget de financement final des fournisseurs de services de santé de 2 493 218 669 \$ est calculé comme suit :

	\$
Budget initial	2 444 933 900
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	48 284 769
Budget final	2 493 218 669

Le budget des frais généraux et administratifs final de 6 266 123 \$ est calculé comme suit :

	\$
Budget initial	
Activités du RLIS	5 005 757
Services de cybersanté	600 000
Planification autochtone (Aboriginal Planning)	37 500
Financement additionnel reçu au cours de l'exercice :	
Augmentation de stabilisation	100 116
Priorité aux résidents	209 750
Chef de la performance du projet Urgences – ANS	100 000
Services de santé en français	78 000
Chef de service des urgences du RLIS	75 000
Gestion personnelle du diabète	35 000
Stratégie sur le diabète	25 000
	6 266 123

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Notes complémentaires

31 mars 2010

9. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS peut accorder un financement total de 2 493 218 699 \$ (2 385 618 620 \$ en 2009) aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour 2010 :

	2010	2009
	\$	\$
Gestion d'hôpitaux	1 718 425 416	1 649 379 136
Apports de capitaux – Fonds pour le réaménagement de l'infrastructure du système de santé	5 417 098	-
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	462 075	462 075
Centres de soins de longue durée	396 752 189	386 280 945
Centres d'accès aux soins communautaires	228 780 891	216 335 473
Services de soutien communautaires	39 376 097	36 210 913
Lésion cérébrale acquise	6 086 497	5 726 436
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	24 345 509	23 025 180
Centres de soins de santé communautaires	16 255 575	11 083 096
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	57 317 322	57 115 366
	2 493 218 669	2 385 618 620

Le RLISS reçoit du Ministère un montant qu'il verse à son tour aux fournisseurs de services de santé. Au 31 mars 2010, le RLISS devait verser un montant de 1 374 800 \$ aux fournisseurs de services de santé. Ce montant a été comptabilisé à titre de produits et de charges dans les activités financières du RLISS et est présenté dans le tableau précédent.

10. a) Services de cybersanté

Au cours de l'exercice 2010, le RLISS de Hamilton Niagara Haldimand Brant a reçu un financement totalisant 600 000 \$ (425 000 \$ en 2009). Ces fonds ont servi à financer des initiatives visant à mettre à jour son plan stratégique de services de cybersanté pour 2010.

b) Priorité aux résidents

Au cours de l'exercice 2010, le RLISS de Hamilton Niagara Haldimand Brant a reçu un financement totalisant 209 750 \$ (néant en 2009). Comme l'exigeait le Ministère, ces fonds ont servi à soutenir l'amélioration de la prestation de services au sein des centres de soins de longue durée et à réduire la pression sur les services d'urgence.

c) Chef de la performance du projet Urgences – ANS

Au cours de l'exercice 2010, le RLISS de Hamilton Niagara Haldimand Brant a reçu un financement totalisant 100 000 \$ (33 300 \$ en 2009). Ces fonds ont servi à financer les activités du coordonnateur du projet Urgences – ANS.

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Notes complémentaires

31 mars 2010

10. (suite)

d) Services de santé en français

Au cours de l'exercice 2010, le RLISS de Hamilton Niagara Haldimand Brant a reçu un financement totalisant 78 000 \$ (néant en 2009). Ces fonds ont servi à soutenir les activités d'engagements auprès de la communauté francophone.

e) Chef de service des urgences du RLISS

Au cours de l'exercice 2010, le RLISS de Hamilton Niagara Haldimand Brant a reçu un financement totalisant 75 000 \$ (75 000 \$ en 2009). Ces fonds ont servi à financer des initiatives visant à soutenir les activités du chef du service d'urgence du RLISS.

f) Planification autochtone (Aboriginal Planning)

Au cours de l'exercice 2010, le RLISS de Hamilton Niagara Haldimand Brant a reçu un financement totalisant 37 500 \$ (49 000 \$ en 2009). Ces fonds ont servi à financer des activités de planification autochtone.

	2010	2009
	\$	\$
Frais de déplacements	101	2 544
Services-conseils	500	11 658
Frais liés aux réunions	36 812	16 287
Fournitures, autres	87	18 511
	37 500	49 000

g) Gestion personnelle du diabète

Au cours de l'exercice 2010, le RLISS de Hamilton Niagara Haldimand Brant a reçu un financement totalisant 35 000 \$ (néant en 2009). Ces fonds ont servi à financer des initiatives visant à offrir aux personnes à risque de développer le diabète les connaissances, outils et ressources nécessaires afin qu'elles puissent gérer leur diabète de façon personnelle et efficace en partenariat avec leur équipe de soins de santé.

h) Stratégie sur le diabète

Au cours de l'exercice 2010, le RLISS de Hamilton Niagara Haldimand Brant a reçu un financement totalisant 25 000 \$ (néant en 2009). Ces fonds ont servi à améliorer la santé et les options en matière de soins de santé des personnes souffrant de diabète ou ayant de risques élevés de développer la maladie.

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Notes complémentaires

31 mars 2010

11. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des activités financières présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente les frais généraux et administratifs par objet :

	2010	2009
	\$	\$
Salaires et charges sociales	3 248 887	2 841 880
Indemnités quotidiennes du président du Conseil	55 650	68 775
Indemnités quotidiennes des administrateurs	73 150	74 950
Charges du Conseil	57 095	128 146
Frais de déplacements	48 246	76 164
Services-conseils	481 998	458 707
Consultations publiques et communications	122 186	110 937
Fournitures, matériel, entretien et autres	318 105	286 798
Frais d'hébergement	309 380	541 027
Amortissement	229 600	515 270
Services partagés	375 000	300 000
Frais généraux et administratifs	5 319 297	5 402 654
Financement des services de cybersanté	600 000	425 000
Priorité aux résidents	161 736	-
Chef de la performance du projet Urgences – ANS	100 000	33 300
Services de santé en français	78 000	-
Financement des activités du chef de service des urgences du RLISS	75 000 37 500	75 000 49 000
Stratégie sur le diabète – gestion personnelle	35 000	-
Stratégie sur le diabète	25 000	-
Initiative pour des soins de santé axés sur le patient	-	223 200
Professions Santé Ontario	-	50 000
	6 431 533	6 258 154
Rapprochement avec le budget approuvé par le Ministère :		
Frais généraux, administratifs et liés aux projets	6 431 533	6 258 154
Moins : amortissement	(229 600)	(515 270)
Ajouter : montant à verser au Ministère	54 863	-
Ajouter : acquisition d'immobilisations corporelles	9 327	757 016
	6 266 123	6 499 900

12. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Hospitals of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime interentreprises, pour le compte de 30 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice a totalisé 210 063 \$ pour l'exercice 2010 (186 699 \$ en 2009) et ce montant a été passé en charges dans l'état des activités financières. La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite a été achevée le 31 décembre 2009, date à laquelle le régime était entièrement capitalisé.

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Notes complémentaires

31 mars 2010

13. Garanties

Le RLISS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

14. Chiffres correspondants de l'exercice précédent

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

700 Dorval Drive, bureau 500
Oakville, ON L6K 3V3
Téléphone : 905 337-7131
Sans frais : 1 866 371-5446
Télécopieur : 905 337-8330
www.mississaugahaltonlin.on.ca

RLISS de Mississauga Halton

Rapport sur les responsabilités de la direction

Le 31 mars 2010

L'intégrité et l'objectivité des états financiers afférents incombent à la direction du Réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) de Mississauga Halton. La direction prépare les états financiers conformément à la loi, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

La direction tient à jour un système de mécanismes de contrôle interne pour donner une assurance raisonnable que les éléments d'actif sont protégés, que les transactions sont autorisées et enregistrées comme il se doit et que des données financières fiables sont disponibles en temps opportun pour la préparation des états financiers. La surveillance et l'évaluation de ce système reviennent à la direction, au comité de vérification et au conseil d'administration.

La direction rencontre les vérificateurs externes et le conseil d'administration pour passer en revue les états financiers et discuter des questions importantes se rapportant à l'information financière ou au contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte & Touche LP, vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.



William MacLeod
Chef de la Direction



Sue Turcotte
Directrice, Finance et Gestion du risque



Deloitte & Touche s.r.l.
5140, rue Yonge
Bureau 1700
Toronto ON M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Télec. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport des vérificateurs

Aux membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Nous avons vérifié l'état de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton (le « RLISS ») au 31 mars 2010 et les états des activités financières, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du RLISS. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton au 31 mars 2010 ainsi que des résultats de son exploitation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

A handwritten signature in black ink that reads "Deloitte & Touche s.r.l.".

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 30 avril 2010

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

État de la situation financière
au 31 mars 2010

	2010	2009
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie	816 342	762 774
Débiteurs	11 598	6 139
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») relativement aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 3)	14 083 200	11 562 400
Montant à recevoir du Ministère (note 4b)	35 000	-
Montant à recevoir d'autres Réseaux locaux d'intégration des services de santé (« RLISS ») – fonds liés aux programmes	48 697	-
Montant à recevoir du Bureau des services partagés des RLISS (note 5)	3 554	-
	14 998 391	12 331 313
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	689 192	759 369
Montant à verser relativement aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 3)	14 083 200	11 562 400
Montant à verser au Ministère (note 4b)	228 663	18 279
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS (note 5)	-	7 494
Apports de capital reportés (note 6)	109 025	283 777
	15 110 080	12 631 319
Engagements (note 7)		
Dette nette	(111 689)	(300 006)
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	2 664	16 229
Immobilisations (note 8)	109 025	283 777
	111 689	300 006
Surplus accumulé	-	-

Approuvé par le Conseil



administrateur

administrateur

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

État des activités financières
pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

		2010	2009
	Budget (non vérifié) (note 9)	Montant réel	Montant réel
	\$	\$	\$
Produits			
Financement fourni par le Ministère			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 3)	1 124 001 599	1 145 448 392	1 090 153 327
Activités du RLISS	4 184 600	4 174 408	4 018 491
Autres initiatives de financement (note 12)	605 000	967 100	538 300
Amortissement des apports de capital reportés (note 6)	-	268 637	260 135
	1 128 791 199	1 150 858 537	1 094 970 253
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 3)	1 124 001 599	1 145 448 392	1 090 153 327
Frais généraux et administratifs (notes 10 et 11)	4 184 600	4 386 320	4 272 383
Autres initiatives de financement (note 12)	605 000	848 441	526 264
	1 128 186 199	1 150 683 153	1 094 951 974
Surplus de l'exercice avant le financement remboursable au Ministère	-	175 384	18 279
Financement remboursable au Ministère (note 4a)	-	(175 384)	(18 279)
Surplus de l'exercice	-	-	-
Surplus accumulé au début	-	-	-
Surplus accumulé à la fin	-	-	-

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

		2010	2009
	Budget (non vérifié) (note 9)	Montant réel	Montant réel
	\$	\$	\$
Surplus de l'exercice	-	-	-
Variation des charges payées d'avance	-	13 565	(14 861)
Acquisition d'immobilisations	-	(93 885)	(166 109)
Amortissement des immobilisations	-	268 637	260 135
Diminution de la dette nette	-	188 317	79 165
Dette nette au début	-	(300 006)	(379 171)
Dette nette à la fin	-	(111 689)	(300 006)

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

État des flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

	2010	2009
	\$	\$
Exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Ajouter : élément sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	268 637	260 135
Moins : élément sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des apports de capital reportés (note 6)	(268 637)	(260 135)
	-	-
Variation des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation		
(Augmentation) diminution des débiteurs	(5 459)	1 101
Augmentation du montant à recevoir du Ministère	(35 000)	-
Augmentation du montant à recevoir d'autres RLISS	(48 697)	-
Augmentation du montant à recevoir du Bureau des services partagés des RLISS	(3 554)	-
Augmentation du montant à recevoir du Ministère relativement aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	(2 520 800)	(10 091 890)
(Diminution) augmentation des créditeurs et charges à payer	(70 177)	143 616
Augmentation du montant à verser relativement aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	2 520 800	10 091 890
Augmentation (diminution) du montant à verser au Ministère	210 384	(338 663)
(Diminution) augmentation du montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS	(7 494)	5 650
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	13 565	(14 861)
	53 568	(203 157)
Dépenses en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	(93 885)	(166 109)
Financement		
Apports de capital reçus (note 6)	93 885	166 109
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	53 568	(203 157)
Trésorerie au début	762 774	965 931
Trésorerie à la fin	816 342	762 774

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires

31 mars 2010

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton a été constitué par lettres patentes le 9 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), alors que le Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton (le « RLISS ») et ses lettres patentes étaient dissous. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la *Loi*.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilité avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice terminé le 31 mars 2010.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend une partie du sud-ouest de la ville de Toronto, la partie sud de la région de Peel et la totalité de la région de Halton, excepté la ville de Burlington. Le RLISS conclut des ententes de responsabilité avec des fournisseurs de services de santé.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements, tels qu'ils sont établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») et, s'il y a lieu, selon les recommandations du Conseil des normes comptables (le « CNC ») de l'ICCA, telles qu'elles sont interprétées par la province d'Ontario. Les principales conventions comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments hors trésorerie comme l'amortissement des immobilisations et les pertes de valeur d'actifs.

Trésorerie

La trésorerie inclut les espèces disponibles et les soldes bancaires.

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires

31 mars 2010

2. Principales conventions comptables (suite)

Financement du ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Le RLISS est financé uniquement par la province d'Ontario, en vertu d'une entente de responsabilité des RLISS (l'« entente de responsabilité ») conclue avec le Ministère décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère, et le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé, avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert; le Ministère transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis; elles sont comptabilisées à la fin de l'exercice au titre des montants à verser au Ministère. En raison de l'impossibilité de quantifier à la fin de l'exercice la valeur en dollars du surplus sur le financement accordé à certains fournisseurs de services de santé, ces montants à recouvrer ne sont pas reflétés dans les présents états financiers, mais ils seront recouvrés au cours du prochain exercice.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de dépenses comptabilisées à titre d'immobilisations est constatée à titre d'apport de capital reporté et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des activités financières est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations. Les apports sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur estimative en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires

31 mars 2010

2. Principales conventions comptables (suite)

Immobilisations (suite)

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'immobilisations de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et elles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Matériel informatique	3 ans (méthode linéaire)
Développement Web	3 ans (méthode linéaire)
Améliorations locatives	Durée du bail (méthode linéaire)
Matériel, mobilier et agencements de bureau	5 ans (méthode linéaire)

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est fourni pour un exercice complet.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLIS peut accorder un financement de 1 145 448 392 \$ aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLIS à divers secteurs s'établissent comme suit pour 2010 :

	2010	2009
	\$	\$
Gestion d'hôpitaux	788 814 383	758 587 369
Fonds pour le réaménagement de l'infrastructure du système de santé	1 776 895	-
Centres de soins de longue durée	163 183 965	156 925 812
Centres d'accès aux soins communautaires	116 037 922	108 664 824
Services de soutien communautaires	21 206 070	19 347 988
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	21 585 324	16 081 404
Programmes communautaires de soins de santé mentale	23 664 737	22 671 891
Programmes de toxicomanie	4 143 160	3 980 945
Lésion cérébrale acquise	5 035 936	3 893 094
	1 145 448 392	1 090 153 327

Les paiements de transfert accordés au secteur de la lésion cérébrale acquise ont été présentés séparément de ceux accordés au secteur des services de soutien communautaires pour l'exercice 2010. Les chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été reclassés afin de refléter cette modification.

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires

31 mars 2010

3. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (suite)

Le RLISS reçoit du Ministère un montant qu'il répartit ensuite entre les fournisseurs de services de santé. Au 31 mars 2010, le montant à recevoir du Ministère totalisait 14 083 200 \$ (11 562 400 \$ en 2009) et le montant à verser aux fournisseurs de services de santé totalisait 14 083 200 \$ (11 562 400 \$ en 2009). Ces montants ont été présentés à titre de produits et de charges dans les activités financières du RLISS et sont inclus au tableau précédent.

Le financement accordé aux hôpitaux est inclus dans les paiements de transfert relatifs au secteur gestion d'hôpitaux accordés par le RLISS aux fournisseurs de services de santé et est inclus à titre de produits et de charges pour l'exercice visé, et ce, même si les services seront ultimement rendus au cours du prochain exercice en raison de la date où le financement a été accordé. Les hôpitaux doivent obtenir l'approbation du RLISS afin de reporter des produits sur des exercices ultérieurs, et la direction du RLISS surveille activement ces éléments afin de s'assurer que les services seront bel et bien rendus ultérieurement.

De nouvelles décisions en matière d'investissement visant diverses initiatives, telles la stratégie Vieillir chez soi et la réduction du temps d'attente aux urgences, entre autres, sont incluses dans les paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé.

4. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de responsabilité conclue avec le Ministère, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

- a. Le montant remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

	Produits	Charges	Surplus de 2010	Surplus de 2009
	\$	\$	\$	\$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	1 145 448 392	1 145 448 392	-	-
Activités du RLISS	4 443 045	4 386 320	56 725	6 243
Services de cybersanté	600 000	597 076	2 924	-
Chef de service des urgences et chef de la performance du projet Urgences – ANS	175 000	160 505	14 495	12 036
Stratégie sur le diabète	25 000	25 000	-	-
Services de santé en français	162 100	63 633	98 467	-
Engagement autochtone	5 000	2 227	2 773	-
	1 150 858 537	1 150 683 153	175 384	18 279

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires

31 mars 2010

4. Financement remboursable au Ministère (suite)

b. Le montant à verser au Ministère au 31 mars se compose des éléments suivants :

	2010	2009
	\$	\$
Montant à verser au Ministère au début	18 279	356 942
Montant du financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé (note 4a)	175 384	18 279
Montant du financement remboursable au Ministère relativement à l'éducation en matière de diabète	35 000	-
Montant remboursé au Ministère au cours de l'exercice	-	(356 942)
Montant à verser au Ministère à la fin	228 663	18 279

Le montant du financement remboursable au Ministère relativement à l'éducation en matière de diabète concerne l'initiative de développement de compétences de gestion personnelle en vertu de la stratégie sur le diabète de la province d'Ontario. Cette initiative n'était pas incluse à l'état des activités financières pour l'exercice terminé le 31 mars 2010 en raison de la date d'annonce du financement.

5. Opérations entre apparentés

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») est une division du RLISS de Toronto-Centre et est assujéti aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR est responsable, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par le RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

Au cours de l'exercice 2010, la structure de collaboration entre les RLISS (la « CRLISS ») est devenue une division du RLISS de Toronto-Centre. La CRLISS a été créée afin de favoriser la participation de la communauté des fournisseurs de services de santé des RLISS et d'encourager l'intégration réalisée en collaboration des systèmes de soins de santé au sein de tous les RLISS. Sous la direction du comité directeur de la CRLISS, et avant l'assemblée du Conseil de la CRLISS, le RLISS a approuvé et engagé des charges au nom de la CRLISS. Le total des charges engagées s'élevait à 251 508 \$ (128 039 \$ en 2009), sur lequel une tranche de 250 434 \$ (118 894 \$ en 2009) a été remboursée par le BSPR. La CRLISS est assujétie aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le BSPR et que le RLISS de Toronto-Centre.

Le RLISS de Mississauga Halton a également conclu des conventions de services partagés relativement à l'initiative Services de cybersanté, dont les responsabilités sont partagées entre le RLISS du Centre-Ouest, les hôpitaux et le Centre d'accès aux soins communautaires de Mississauga Halton.

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires

31 mars 2010

6. Apports de capital reportés

	2010	2009
	\$	\$
Solde au début	283 777	377 803
Apports de capital au cours de l'exercice	93 885	166 109
Amortissement pour l'exercice	(268 637)	(260 135)
Solde à la fin	109 025	283 777

7. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel. Les contrats actuels visant des locaux viendront à échéance le 31 décembre 2010 et, par conséquent, les engagements relatifs à des contrats visant des locaux après cette date ne sont pas inclus au tableau ci-après. Le RLISS négocie actuellement un renouvellement de contrat relatif à ses locaux, et le nouveau contrat devrait être assorti de modalités semblables à celles du contrat actuel. D'autres contrats seront également très probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour chacun des trois prochains exercices s'établissent comme suit :

	\$
2011	179 343
2012	26 774
2013	11 447

Le RLISS a également des engagements de financement envers certains fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilité prévoyant des objectifs de planification pour les exercices 2010 et 2011. Les montants réels qui seront ultimement versés dépendent du financement réel du RLISS par le Ministère.

8. Immobilisations

			2010	2009
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Matériel, mobilier et agencements de bureau	146 718	90 944	55 774	63 226
Matériel informatique	27 479	19 667	7 812	10 511
Développement Web	77 910	32 471	45 439	3 250
Améliorations locatives	880 162	880 162	-	206 790
	1 132 269	1 023 244	109 025	283 777

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires

31 mars 2010

9. Chiffres du budget

Les chiffres du budget présentés à l'état des activités financières reflètent le budget initial au 1^{er} avril 2009 approuvé par le Conseil du RLISS. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux exigences de communication d'information du CCSP. Le gouvernement a approuvé des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Le budget de financement final des fournisseurs de services de santé de 1 145 448 392 \$ au 31 mars 2010 se compose des éléments suivants :

	\$
Budget de financement initial des fournisseurs de services de santé	1 124 001 599
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	21 446 793
Budget de financement final des fournisseurs de services de santé	1 145 448 392

Le budget d'exploitation final au 31 mars 2010, excluant le financement des fournisseurs de services de santé de 5 235 393 \$, se compose des éléments suivants :

	\$
Budget initial	
Activités du RLISS	4 184 600
Services de cybersanté	600 000
Engagement autochtone	5 000
Financement additionnel reçu au cours de l'exercice :	
Stabilisation	83 693
Chef de service des urgences et chef de la performance du projet Urgences – ANS	175 000
Stratégie sur le diabète	25 000
Services de santé en français	162 100
Budget final	5 235 393

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires

31 mars 2010

10. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des activités financières présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente les frais généraux et administratifs par objet :

	2010	2009
	\$	\$
Salaires et charges sociales	2 822 350	2 632 252
Charges locatives	213 782	252 513
Amortissement	268 637	260 135
Services partagés	359 059	300 000
Structure de collaboration entre les RLIS	12 286	-
Plan de services de santé intégrés	96 655	23 720
Mobilisation des intervenants	136 378	143 652
Honoraires	20 793	56 820
Fournitures	37 292	39 577
Indemnités quotidiennes des membres du Conseil (se reporter à la note ci-après)	167 300	171 175
Formation du Conseil	15 619	54 355
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	54 273	58 845
Frais de déplacements du personnel	19 382	24 462
Recrutement	330	6 138
Autres	162 184	248 739
	4 386 320	4 272 383

Les frais généraux et administratifs incluent les frais soutenant les activités du Conseil d'administration comme les indemnités quotidiennes, les frais de déplacement et les autres frais généraux. Les charges engagées se détaillent comme suit :

	2010	2009
	\$	\$
Indemnités quotidiennes du président du Conseil	58 450	65 975
Indemnités quotidiennes des autres membres du Conseil	108 850	105 200
	167 300	11 175
Autres frais de gouvernance (reflétés dans divers éléments du tableau ci-dessus)	60 050	76 181
	227 350	247 356

11. Honoraires de services-conseils

Les montants présentés à la note 10 au titre des salaires et charges sociales, du plan de services de santé intégrés, de la mobilisation des intervenants, du recrutement, des honoraires, de la formation du Conseil et des autres frais incluent un montant d'environ 190 528 \$ (180 123 \$ en 2009) en honoraires de services-conseils. Les chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré, et le personnel de direction temporaire n'est plus inclus dans les honoraires de services-conseils.

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires

31 mars 2010

12. Autres initiatives de financement

Au cours de 2010, le RLISS a reçu un financement de 967 100 \$ (538 300 \$ en 2009) du Ministère et a engagé un montant de 848 441 \$ (526 264 \$ en 2009) relativement au plan stratégique de services de cybersanté, aux fonctions du chef de service des urgences et du chef de la performance du projet Urgences – ANS, à la stratégie sur la diabète, aux services de santé en français et à l'engagement autochtone, lesquels sont définis dans son plan de services de santé intégrés.

Le montant net non utilisé remboursable au Ministère s'élève à 118 659 \$ (12 036 \$ en 2009), sur lequel une tranche de 98 467 \$ est liée à l'annonce tardive du financement des services de santé en français (note 4a).

13. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Hospitals of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime interentreprises, pour le compte d'environ 26 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice a totalisé 224 014 \$ pour l'exercice 2010 (201 268 \$ en 2009) et ce montant a été passé en charges dans l'état des activités financières. La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite a été achevée le 31 décembre 2009, date à laquelle le régime était entièrement capitalisé.

14. Garanties

Le RLISS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

555 Oak Street East, 3rd Floor
North Bay, ON P1B 8E3
Tel: 705 840-2872
Toll Free: 1 866 906-5446
Fax: 705 840-0142
www.nelhin.on.ca

555, rue Oak Est, 3^e étage
North Bay, ON P1B 8E3
Téléphone : 705 840-2872
Sans frais : 1 866 906-5446
Télécopieur : 705 840-0142
www.rlissne.on.ca

North East **LHIN** **RLISS** du Nord-Est

Rapport sur les responsabilités de la direction

Le 31 mars 2010

L'intégrité et l'objectivité des états financiers afférents incombent à la direction du Réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) du Nord-Est. La direction prépare les états financiers conformément à la loi, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

La direction tient à jour un système de mécanismes de contrôle interne pour donner une assurance raisonnable que les éléments d'actif sont protégés, que les transactions sont autorisées et enregistrées comme il se doit et que des données financières fiables sont disponibles en temps opportun pour la préparation des états financiers. La surveillance et l'évaluation de ce système reviennent à la direction, au comité de vérification et au conseil d'administration.

La direction rencontre les vérificateurs externes et le conseil d'administration pour passer en revue les états financiers et discuter des questions importantes se rapportant à l'information financière ou au contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte & Touche LP, vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.



Terry Tilloczek
Directeur général intérimaire



Ryan Jellars
Comptable



Deloitte & Touche s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Télec. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport des vérificateurs

Aux membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Nous avons vérifié l'état de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est (le « RLISS ») au 31 mars 2010 et les états des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du RLISS. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est au 31 mars 2010 ainsi que des résultats de son exploitation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

A handwritten signature in black ink that reads "Deloitte & Touche s.r.l.".

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 7 mai 2010

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

État de la situation financière
au 31 mars 2010

	2010	2009
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie	698 735	968 385
Montant à recevoir du Bureau des services partagés des RLISS (note 3)	4 969	-
Montant à recevoir du Ministère – autres	235 000	-
Montant à recevoir du Ministère – fournisseurs de soins de santé	4 113 341	3 701 600
	5 052 045	4 669 985
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	641 712	817 949
Montant à verser au Ministère (note 10b)	296 992	128 332
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS (note 3)	-	22 104
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	4 113 341	3 701 600
Apports de capital reportés (note 4)	215 190	213 966
	5 267 235	4 883 951
Dette nette	215 190	213 966
Actifs non financiers		
Immobilisations (note 5)	215 190	213 966
Surplus accumulé	-	-

Approuvé par le Conseil

 , administrateur

 , administrateur

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

État des résultats
pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

		2010	2009
	Budget (non vérifié) (note 6)	Montant réel	Montant réel
	\$	\$	\$
Produits			
Financement fourni par le Ministère			
Paielements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 7)	1 168 875 000	1 240 203 544	1 169 655 493
Activités du RLISS	4 832 335	4 684 155	4 796 665
Services de cybersanté (note 9a)	600 000	600 000	600 000
Financement de projets liés aux services de cybersanté (note 9b)	-	200 000	-
Chef de service des urgences (note 9c)	-	60 000	75 000
Engagement autochtone (Aboriginal Engagement) (note 9d)	100 000	100 000	100 000
Fonds de transition pour la santé des Autochtones (note 9e)	193 500	238 874	45 374
Projet Interventions d'urgence – Autre niveau de soins (note 9f)	-	100 000	33 300
Stratégie sur le diabète (note 9g)	-	65 000	51 000
Gestion personnelle du diabète (note 9h)	-	35 000	-
Amortissement des apports de capital reportés (note 4)	210 454	243 602	210 454
	1 174 811 289	1 246 530 175	1 175 567 286
Charges			
Paielements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 7)	1 168 875 000	1 240 203 544	1 169 655 493
Frais généraux et administratifs (note 8)	4 832 335	4 679 829	4 796 665
Services de cybersanté (note 9a)	600 000	596 734	534 131
Financement de projets liés aux services de cybersanté (note 9b)	-	200 000	-
Chef de service des urgences (note 9c)	-	60 000	60 000
Engagement autochtone (Aboriginal Engagement) (note 9d)	100 000	100 000	99 035
Fonds de transition pour la santé des Autochtones (note 9e)	193 500	58 632	-
Projet Interventions d'urgence – Autre niveau de soins (note 9f)	-	100 000	32 728
Stratégie sur le diabète (note 9g)	-	65 000	50 448
Gestion personnelle du diabète (note 9h)	-	8 800	-
Amortissement des immobilisations	210 454	243 602	210 454
	1 174 811 289	1 246 316 141	1 175 438 954
Surplus de l'exercice avant le financement remboursable au Ministère	-	214 034	128 332
Financement remboursable au Ministère (note 10a)	-	(214 034)	(128 332)
Surplus de l'exercice	-	-	-
Surplus accumulé au début	-	-	-
Surplus accumulé à la fin	-	-	-

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

	2010	2009
	\$	\$
Surplus de l'exercice		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(244 826)	(35 670)
Amortissement des immobilisations corporelles	243 602	210 454
Diminution (augmentation) de la dette nette	(1 224)	174 784
Dette nette au début	(213 966)	(388 750)
Dette nette à la fin	(215 190)	(213 966)

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

État des flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

	2010	2009
	\$	\$
Exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	243 602	210 454
Amortissement des apports de capital reportés (note 4)	(243 602)	(210 454)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Augmentation (diminution) du montant à verser au (à recevoir du) Bureau des services partagés des RLIS	(27 073)	14 151
Augmentation du montant à recevoir du Ministère – autres	(235 000)	-
Augmentation du montant à recevoir du Ministère – fournisseurs de soins de santé	(411 741)	(2 014 890)
(Diminution) augmentation des créditeurs et charges à payer	(176 237)	(274 527)
Augmentation du montant à verser au Ministère	168 660	61 686
Augmentation du montant à verser aux fournisseurs de services de santé	411 741	2 014 890
	(269 650)	(198 690)
Investissement		
Acquisition d'immobilisations	(244 826)	(35 670)
Financement		
Augmentation des apports de capital reportés (note 4)	244 826	35 670
Diminution nette de la trésorerie	(269 650)	(198 690)
Trésorerie au début	968 385	1 167 075
Trésorerie à la fin	698 735	968 385

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Notes complémentaires

31 mars 2010

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est a été constitué par lettres patentes le 9 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), alors que le Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est (le « RLISS ») et ses lettres patentes étaient dissous. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la *Loi*.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilité avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice terminé le 31 mars 2010.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend la région du nord-est de l'Ontario. Le RLISS conclut des ententes de responsabilité avec des fournisseurs de services de santé.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements, tels qu'ils sont établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») et, s'il y a lieu, selon les recommandations du Conseil des normes comptables (le « CNC ») de l'ICCA, telles qu'elles sont interprétées par la province d'Ontario. Les principales conventions comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments hors trésorerie comme l'amortissement des immobilisations et les pertes de valeur d'actifs.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Notes complémentaires

31 mars 2010

2. Principales conventions comptables (suite)

Financement du ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Le RLISS est financé uniquement par la province d'Ontario, en vertu d'une entente de responsabilité des RLISS (l'« entente de responsabilité ») conclue avec le Ministère décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère, et le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé, avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert au Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis; elles sont comptabilisées à la fin de l'exercice au titre des montants à verser au Ministère.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de dépenses comptabilisées à titre d'immobilisations corporelles est constatée à titre d'apport de capital reporté et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des activités financières est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations. Les apports sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur estimative en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'une immobilisation de façon considérable sont immobilisées.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Notes complémentaires

31 mars 2010

2. Principales conventions comptables (suite)

Immobilisations (suite)

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et elles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Mobilier et agencements	5 ans (méthode linéaire)
Matériel informatique	3 ans (méthode linéaire)
Améliorations locatives	Durée du bail (méthode linéaire)

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises et qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est fourni pour un exercice complet.

Informations sectorielles

Le RLISS devait adopter le chapitre SP 2700, intitulé « Informations sectorielles », pour son exercice ouvert à compter du 1^{er} avril 2007. Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des activités financières et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Opérations entre apparentés

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») et la structure de collaboration entre les RLISS (la « CRLISS ») sont des divisions du RLISS de Toronto-Centre et sont assujetties aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR et la CRLISS sont responsables, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR ou de la CRLISS payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR ou de la CRLISS (à verser au BSPR ou à la CRLISS). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention que le BSPR et la CRLISS ont conclue avec tous les RLISS.

4. Apports de capital reportés

	2010	2009
	\$	\$
Solde au début	213 966	388 750
Apports de capital au cours de l'exercice	244 826	35 670
Amortissement pour l'exercice	(243 602)	(210 454)
Solde à la fin	215 190	213 966

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Notes complémentaires

31 mars 2010

5. Immobilisations

			2010	2009
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et agencements	70 404	65 006	5 398	19 479
Matériel informatique	96 622	87 657	8 965	29 124
Améliorations locatives	966 025	765 198	200 827	165 363
	1 133 051	917 861	215 190	213 966

6. Chiffres du budget

Les budgets ont été approuvés par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des activités financières reflètent le budget initial au 1^{er} avril 2009. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux principes de communication d'information du CCSP. Le gouvernement a approuvé des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLSS au cours de l'exercice.

Le budget de financement d'exploitation total des fournisseurs de services de santé de 1 240 203 544 \$ se compose des éléments suivants :

	\$
Budget de financement initial des fournisseurs de services de santé	1 168 875 000
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	71 328 544
Budget de financement total des fournisseurs de services de santé	1 240 203 544

Le budget d'exploitation total de 6 327 856 \$ se compose des éléments suivants :

	\$
Budget initial	5 725 835
Financement additionnel reçu au cours de l'exercice	602 021
Budget total	6 327 856

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Notes complémentaires

31 mars 2010

7. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS peut accorder un financement de 1 240 203 544 \$ aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit :

	2010	2009
	\$	\$
Gestion d'hôpitaux	787 852 105	735 395 697
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	254 475	249 825
Centres de soins de longue durée	177 584 058	168 778 614
Centres d'accès aux soins communautaires	100 772 313	93 802 009
Services de soutien communautaires	23 232 856	21 398 759
Lésion cérébrale acquise	1 741 573	1 263 094
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	9 908 082	8 069 412
Centres de soins de santé communautaires	14 053 035	8 569 291
Programmes communautaires de soins de santé mentale	48 266 691	47 495 109
Programmes de lutte à la toxicomanie et au jeu compulsif	19 576 342	19 424 774
Hôpitaux psychiatriques spécialisés	56 946 864	65 193 759
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux psychiatriques	15 150	15 150
	1 240 203 544	1 169 655 493

Le RLISS reçoit du Ministère de l'argent qu'il répartit à son tour entre les fournisseurs de services de santé. Au 31 mars 2010, un montant de 4 113 341 \$ (3 701 600 \$ en 2009) devait être reçu du Ministère et versé aux fournisseurs de services de santé. Ce montant a été comptabilisé à titre de produits et de charges à l'état des résultats, et il est inclus au tableau précédent.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Notes complémentaires

31 mars 2010

8. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des activités financières présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente ces mêmes charges par objet :

	2010	2009
	\$	\$
Salaires et charges sociales	2 421 825	2 404 290
HOOPP	222 485	254 296
Autres avantages sociaux	285 762	251 173
Frais de déplacements du personnel	193 788	245 695
Frais de déplacements des membres du Conseil	83 021	68 463
Communications	83 200	91 240
Frais d'hébergement	161 681	160 409
Publicité	37 171	54 668
Services bancaires	5	25
Honoraires de services-conseils	234 161	539 596
Location de matériel	17 236	20 044
Indemnités quotidiennes du président du Conseil	67 008	73 605
Indemnités quotidiennes des autres membres du Conseil	52 898	55 970
Assurances	15 930	15 930
Bureau des services partagés des RLISS	362 715	300 000
Structure de collaboration entre les RLISS	12 285	-
Autres charges liées aux réunions	33 919	32 031
Autres charges liées au Conseil	11 403	29 441
Frais d'impression et de traduction	61 627	73 748
Développement du personnel	71 084	36 446
Matériel de technologies de l'information	74 972	37 117
Fournitures et matériel de bureau	71 055	45 119
Autres	104 598	7 359
	4 679 829	4 796 665

9. a) Services de cybersanté

Le bureau des services de cybersanté du Ministère a octroyé un montant de 600 000 \$ au RLISS. Le RLISS a engagé quatre employés à temps plein afin de prendre en charge les activités du bureau de gestion de projets liés aux services de cybersanté. En plus des charges salariales liées à ces employés, le RLISS a également engagé des coûts relativement aux projets dont ce groupe est responsable. Le montant total des charges engagées par le RLISS relativement aux services de cybersanté se chiffre à 596 734 \$.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Notes complémentaires

31 mars 2010

9. (suite)

b) Financement de projet relatif aux services de cybersanté

Le bureau des services de cybersanté du Ministère a octroyé un montant de 200 000 \$ au RLIS relativement aux activités de planification initiales du projet Autres niveaux de soins – harmonisation des ressources et aiguillage des services de cybersanté. Le RLIS a conclu un contrat avec l'Hôpital Général de North Bay en vue de soutenir ce projet. Le RLIS a engagé des charges de 200 000 \$ au cours de 2010 relativement à ce projet.

c) Chef de service des urgences

Le Ministère a annoncé qu'il verserait au RLIS un financement additionnel non récurrent de 75 000 \$ afin a) de payer un montant de 5 000 \$ par mois au chef du service des urgences du RLIS et b) de rembourser les dépenses engagées par le chef du service des urgences du RLIS. Durant le mois de mars de l'exercice considéré, le Ministère a recouvré un montant de 15 000 \$ sur ce financement étant donné que le RLIS prévoyait un surplus. Le RLIS a engagé un médecin de la région comme chef du service des urgences et lui a versé un montant total de 60 000 \$ en 2010.

d) Engagement autochtone (Aboriginal Engagement)

Le Ministère a fourni un financement de base additionnel de 100 000 \$ relativement à l'engagement du RLIS du Nord-Est auprès de la population et des organismes autochtones. Le montant total des charges payées au moyen de ce financement s'élève à 100 000 \$.

e) Fonds de transition pour la santé des Autochtones (« FTSA »)

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a fourni un montant additionnel de 193 500 \$ sous forme de financement non récurrent pour les projets d'adaptation du FTSA que le RLIS a soumis pour financement. Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a également approuvé une demande officielle visant à reporter à 2010 un montant de 45 374 \$ accordé pour 2009. Le RLIS a engagé des charges totalisant 58 632 \$ en 2010, et il a fait une demande officielle afin que le surplus soit reporté à 2011.

f) Interventions d'urgence – Autre niveau de soins

Le Ministère a fourni un financement non récurrent de 100 000 \$ afin d'aider le RLIS à couvrir la rémunération du chef de la performance du projet Urgences – ANS du Nord-Est. Le financement a entièrement été dépensé.

g) Stratégie sur le diabète

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a fourni un financement non récurrent de 75 000 \$ afin d'aider le RLIS à soutenir la Stratégie sur le diabète de la province d'Ontario. Le montant total des charges payées au moyen de ce financement s'élève à 65 000 \$. Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a recouvré le surplus de 10 000 \$ en mars 2010.

h) Gestion personnelle du diabète

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a fourni un financement non récurrent de 35 000 \$ afin d'aider le RLIS à soutenir l'implantation de l'initiative de développement de compétences de gestion personnelle. Le montant total des charges payées au moyen de ce financement en 2010 s'élève à 8 800 \$.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Notes complémentaires

31 mars 2010

10. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de responsabilité conclue avec le Ministère, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

a. Le montant remboursable au Ministère se compose des éléments suivants :

	Produits	Charges	Surplus
	\$	\$	\$
Paiements de transfert aux fournisseurs			
de services de santé	1 240 203 544	1 240 203 544	-
Activités du RLISS	4 684 155	4 679 829	4 326
Amortissement des immobilisations	243 602	243 602	-
Services de cybersanté	600 000	596 734	3 266
Financement de projet relatif aux services de cybersanté	200 000	200 000	-
Chef de service des urgences	60 000	60 000	-
Engagement autochtone (Aboriginal Engagement)	100 000	100 000	-
Fonds de transition pour la santé			
des Autochtones	238 874	58 632	180 242
Interventions d'urgence – Autre niveau de soins	100 000	100 000	-
Stratégie sur le diabète	65 000	65 000	-
Gestion personnelle du diabète	35 000	8 800	26 200
	1 246 530 175	1 246 316 141	214 034

b. Le montant à verser au Ministère se compose des éléments suivants :

	2010	2009
	\$	\$
Solde au début	128 332	66 646
Montant remboursé au Ministère	-	(66 646)
Montant pouvant être reporté à 2010	(45 374)	-
Montant du financement remboursable au Ministère (note 10a)	214 034	128 332
Solde à la fin	296 992	128 332

11. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Hospitals of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime interentreprises, pour le compte d'environ 24 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2010 a totalisé 222 485 \$ (254 296 \$ en 2009) et ce montant a été passé en charges dans l'état des résultats. La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite a été achevée le 31 décembre 2009, date à laquelle le régime était entièrement capitalisé.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Notes complémentaires

31 mars 2010

12. Garanties

Le RLISS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

13. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des immeubles et du matériel. Les contrats seront très probablement renouvelés. Le total des paiements futurs au titre de la location s'élève à 871 419 \$, ce total incluant les montants à payer suivants pour les cinq prochains exercices :

	\$
2011	171 527
2012	168 072
2013	167 349
2014	163 488
2015	160 786

Le RLISS a aussi des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilité. Au 31 mars 2010, le RLISS avait conclu des ententes de responsabilité avec tous les hôpitaux et organismes communautaires pour les deux prochains exercices. Les montants réels qui seront ultimement versés sont conditionnels au financement réel reçu du Ministère.

14. Chiffres correspondants de l'exercice précédent

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

North West **LHIN**

Rapport sur les responsabilités de la direction

Le 31 mars 2010

L'intégrité et l'objectivité des états financiers afférents incombent à la direction du réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) du Nord-Ouest. La direction prépare les états financiers conformément à la loi, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

La direction tient à jour un système de mécanismes de contrôle interne pour donner une assurance raisonnable que les éléments d'actif sont protégés, que les transactions sont autorisées et enregistrées comme il se doit et que des données financières fiables sont disponibles en temps opportun pour la préparation des états financiers. La surveillance et l'évaluation de ce système reviennent à la direction, au comité de vérification et au conseil d'administration.

La direction rencontre les vérificateurs externes et le conseil d'administration pour passer en revue les états financiers et discuter des questions importantes se rapportant à l'information financière ou au contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte & Touche LP, vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.



Laura Kokocinski
Directrice Générale provisoire



Chris Wcislo
Contrôleur



Deloitte & Touche s.r.l.
5140, rue Yonge
Bureau 1700
Toronto ON M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Télec. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport des vérificateurs

Aux membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Nous avons vérifié l'état de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest (le « RLISS ») au 31 mars 2010 et les états des activités financières, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du RLISS. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest au 31 mars 2010 ainsi que des résultats de son exploitation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

A handwritten signature in black ink that reads "Deloitte & Touche s.r.l.".

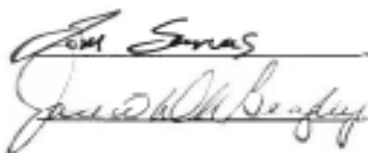
Comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 23 avril 2010

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

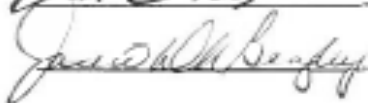
Etat de la situation financière
au 31 mars 2010

	2010	2009
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie	2 068 416	1 470 670
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») relativement aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	555 356	1 579 880
Montant à recevoir du Ministère relativement au financement des projets internes du RLISS	90 000	-
Montant à recevoir du RLISS de Hamilton Niagara Haldimand Brant	12 057	-
	2 725 829	3 050 550
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	1 064 569	1 020 593
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé (note 9)	555 356	1 579 880
Montant à verser au Ministère (note 3)	1 110 536	417 798
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS (note 4)	1 971	32 279
Apports de capital reportés (note 5)	99 613	169 775
	2 832 045	3 220 325
Engagements (note 6)		
Dette nette	(106 216)	(169 775)
Actifs non financiers		
Immobilisations (note 7)	99 613	169 775
Charges payées d'avance	6 603	-
Surplus accumulé	-	-

Approuvé par le Conseil



, administrateur



, administrateur

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Etat des activités financières
pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

		2010	2009
	Budget (non vérifié) (note 8)	Montant réel	Montant réel
	\$	\$	\$
Produits			
Financement fourni par le Ministère			
Paielements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	552 993 600	567 492 550	542 638 165
Activités du RLISS	4 859 600	4 864 099	4 841 175
Engagement auprès de la communauté autochtone (note 11)	160 000	160 000	160 000
Services de cybersanté (note 12)	600 000	655 000	600 000
Chef de service des urgences du RLISS (note 13)	-	75 000	75 000
Stratégie sur le diabète de la province d'Ontario (note 14)			
Expansion des services relatifs à la Stratégie sur le diabète de la province d'Ontario	-	66 500	224 700
Stratégie sur le diabète de la province d'Ontario pour les populations à risque élevé	-	54 500	-
Stratégie sur le diabète de la province d'Ontario – développement de compétences de gestion personnelle	-	35 000	-
Chef de la performance du projet Interventions d'urgence – Autre niveau de soins (« Urgences – ANS ») (note 15)	-	100 000	33 300
Fonds de transition pour la santé des Autochtones (note 16)	-	422 125	165 625
Engagement auprès de la communauté francophone (note 17)	-	77 700	-
Projet 70 % d'infirmières à temps plein (note 18)	-	-	42 750
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	-	162 855	182 536
	558 613 200	574 165 329	548 963 251
Charges			
Paielements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	552 993 600	567 492 550	542 638 165
Frais généraux et administratifs (note 10)	4 859 600	4 752 093	4 895 161
Engagement auprès de la communauté autochtone (note 11)	160 000	20 964	155 067
Services de cybersanté (note 12)	600 000	398 839	541 725
Chef de service des urgences du RLISS (note 13)	-	70 616	71 651
Stratégie sur le diabète de la province d'Ontario (note 14)			
Expansion des services relatifs à la Stratégie sur le diabète de la province d'Ontario	-	66 500	152 351
Fonds de transition pour la santé des Autochtones (note 16)	-	312 504	-
Projet 70 % d'infirmières à temps plein (note 18)	-	-	36 333
	558 613 200	573 114 066	548 454 120
Surplus de l'exercice avant le financement remboursable au Ministère	-	1 051 263	472 798
Financement remboursable au Ministère (note 3)	-	(848 780)	(417 798)
Surplus au cours de l'exercice remboursé au Ministère (note 3)	-	(202 483)	-
Surplus au cours de l'exercice remboursé au Ministère et transféré au BSPR	-	-	(55 000)
Surplus de l'exercice	-	-	-
Surplus accumulé au début	-	-	-
Surplus accumulé à la fin	-	-	-

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Etat de la variation de la dette nette
pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

	Budget (non vérifié) (note 8)	2010	2009
	\$	\$	\$
Surplus de l'exercice	-	-	-
Charges payées d'avance engagées	-	(6 603)	-
Acquisition d'immobilisations	-	(92 693)	(18 425)
Amortissement des immobilisations	-	162 855	182 536
Diminution de la dette nette	-	63 559	164 111
Dette nette au début	-	(169 775)	(333 886)
Dette nette à la fin	-	(106 216)	(169 775)

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

État des flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

	2010	2009
	\$	\$
Exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	162 855	182 536
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	(162 855)	(182 536)
	-	-
Variation des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation		
Diminution (augmentation) du montant à recevoir du Ministère relativement aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	1 024 524	(934 460)
Augmentation du montant à recevoir du Ministère relativement au financement des projets internes du RLISS	(90 000)	-
Augmentation des créditeurs – RLISS de Hamilton Niagara Haldimand Brant	(12 057)	-
Diminution du montant à recevoir des fournisseurs de services de santé	-	107 730
Augmentation des créditeurs	43 976	314 044
(Diminution) augmentation du montant à verser aux fournisseurs de services de santé	(1 024 524)	826 730
Augmentation du montant à verser au Ministère	692 738	29 662
(Diminution) augmentation du montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS	(30 308)	23 514
Augmentation des charges payées d'avance	(6 603)	-
	597 746	367 220
Dépenses en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	(92 693)	(18 425)
Financement		
Augmentation des apports de capital reportés (note 5)	92 693	18 425
Augmentation nette de la trésorerie	597 746	367 220
Trésorerie au début	1 470 670	1 103 450
Trésorerie à la fin	2 068 416	1 470 670

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Notes complémentaires
31 mars 2010

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest a été constitué par lettres patentes le 16 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « *Loi* »), alors que le Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest (le « RLISS ») et ses lettres patentes étaient dissous. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la *Loi*.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilité avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice terminé le 31 mars 2010.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend les circonscriptions de Thunder Bay, de Rainy River et la majeure partie de Kenora. Le RLISS conclut des ententes de responsabilité avec des fournisseurs de services de santé.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements, tels qu'ils sont établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») et, s'il y a lieu, selon les recommandations du Conseil des normes comptables (le « CNC ») de l'ICCA, telles qu'elles sont interprétées par la province d'Ontario. Les principales conventions comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments hors trésorerie comme l'amortissement des immobilisations et les pertes de valeur d'actifs.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2010

2. Principales conventions comptables (suite)

Financement du ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Le RLISS est financé uniquement par la province d'Ontario, en vertu d'une entente de responsabilité des RLISS (l'« entente de responsabilité ») conclue avec le Ministère décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère, et le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé, avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en avise le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis; elles sont comptabilisées à la fin de l'exercice au titre des montants à verser au Ministère.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de dépenses comptabilisées à titre d'immobilisations est constatée à titre d'apport de capital reporté et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des activités financières est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations. Les apports sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur estimative en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'immobilisations de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2010

2. Principales conventions comptables (suite)

Immobilisations (suite)

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et elles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Mobilier et agencements de bureau	5 ans (méthode linéaire)
Matériel informatique	3 ans (méthode linéaire)
Améliorations locatives	Durée du bail (méthode linéaire)
Développement Web	3 ans (méthode linéaire)

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est fourni pour un exercice complet.

Information sectorielle

Le RLISS devait adopter le chapitre SP 2700, intitulé « Informations sectorielles », pour son exercice ouvert à compter du 1^{er} avril 2007. Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des activités financières et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait à la communication d'information des secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2010

3. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de responsabilité conclue avec le Ministère, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

Le montant remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

	Produits	Charges	Surplus de 2010	Surplus de 2009
	\$	\$	\$	\$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	567 492 550	567 492 550	-	-
Activités du RLISS	5 026 954	4 752 093	274 861	128 550
Engagement auprès de la communauté autochtone	160 000	20 964	139 036	4 933
Services de cybersanté	655 000	398 839	256 161	58 275
Chef de service des urgences du RLISS	75 000	70 616	4 384	3 349
Stratégie sur le diabète de la province d'Ontario				
Expansion des services relatifs à la				
Stratégie sur le diabète de la province d'Ontario	66 500	66 500	-	72 349
Stratégie sur le diabète de la province d'Ontario pour les populations à risque élevé	54 500	-	54 500	-
Stratégie sur le diabète de la province d'Ontario – développement de compétences de gestion personnelle	35 000	-	35 000	-
Chef de la performance du projet				
Urgences – ANS	100 000	-	100 000	33 300
Transition pour la santé des Autochtones	422 125	312 504	109 621	165 625
Engagement auprès de la communauté francophone	77 700	-	77 700	-
Projet 70 % d'infirmières à temps plein	-	-	-	6 417
	574 165 329	573 114 066	1 051 263	472 798

Le montant à verser au Ministère au 31 mars se compose des éléments suivants :

	2010	2009
	\$	\$
Montant à verser au Ministère au début	417 798	388 136
Montant du financement remboursé au Ministère	(6 417)	(388 136)
Report au titre de la transition pour la santé des Autochtones (note 16)	(149 625)	-
Montant du financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé	1 051 263	472 798
Surplus remboursé au Ministère au cours de l'exercice	(202 483)	-
Surplus remboursé au Ministère et transféré au Bureau des services partagés des RLISS au cours de l'exercice	-	(55 000)
Montant à verser au Ministère à la fin	1 110 536	417 798

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2010

4. Opérations entre apparentés

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») et la structure de collaboration entre les RLISS (la « CRLISS ») sont des divisions du RLISS de Toronto-Centre et sont assujettis aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR et la CRLISS sont responsables, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

5. Apports de capital reportés

	2010	2009
	\$	\$
Solde au début	169 775	333 886
Apports de capital au cours de l'exercice	92 693	18 425
Amortissement pour l'exercice	(162 855)	(182 536)
Solde à la fin	99 613	169 775

6. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel. Les contrats actuels visant des locaux viendront à échéance le 30 juin 2010 et, par conséquent, les engagements relatifs à des contrats visant des locaux après cette date ne sont pas inclus au tableau ci-après. Le RLISS négocie actuellement un renouvellement de contrat relatif à ses locaux, et le nouveau contrat devrait être assorti de modalités semblables à celles du contrat actuel. D'autres contrats seront également très probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour chacun des cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

	\$
2011	64 613
2012	20 244
2013	2 898
2014	2 387
2015	597
	90 739

Le RLISS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilité. Les engagements minimaux envers les fournisseurs de services de santé pour les deux prochains exercices en vertu des ententes de responsabilité actuellement en vigueur s'établissent comme suit :

	\$
2011	491 431 064
2012	907 024

Les montants réels qui seront ultimement versés dépendent du financement réel du RLISS par le Ministère.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2010

7. Immobilisations

			2010	2009
			Valeur	Valeur
	Coût	Amortissement cumulé	comptable	comptable
	\$	\$	nette	nette
Mobilier et agencements de bureau	272 382	237 087	35 295	48 351
Matériel informatique	117 000	80 973	36 027	20 957
Améliorations locatives	517 545	489 420	28 125	97 884
Développement Web	7 250	7 084	166	2 583
	914 177	814 564	99 613	169 775

8. Chiffres du budget

Les budgets ont été approuvés par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des activités financières reflètent le budget initial. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux principes de communication d'information du CCSP. Le gouvernement a approuvé des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLIS au cours de l'exercice.

Le budget de financement final des fournisseurs de services de santé de 567 492 550 \$ est calculé comme suit :

	\$
Budget initial	552 993 600
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	14 498 950
Budget final	567 492 550

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2010

8. Chiffres du budget (suite)

Le budget final du RLISS, excluant le budget de financement des fournisseurs de services de santé de 6 509 924 \$ est calculé comme suit :

	\$
Budget initial	5 619 600
Financement additionnel reçu au cours de l'exercice	
Augmentation relative à la stabilisation pour 2009 - 2010	97 192
Services de cybersanté	55 000
Chef de service des urgences du RLISS	75 000
Stratégie sur le diabète de la province d'Ontario	
Expansion des services relatifs à la	
Stratégie sur le diabète de la province	
d'Ontario	66 500
Stratégie sur le diabète de la province	
d'Ontario pour les populations à risque élevé	54 500
Stratégie sur le diabète de la province	
d'Ontario – développement de	
compétences de gestion personnelle	35 000
Chef de la performance du projet Urgences – ANS	100 000
Transition pour la santé des Autochtones	422 125
Engagement auprès de la communauté francophone	77 700
Montant considéré comme des apports de capital au cours de l'exercice	(92 693)
Budget final	6 509 924

9. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS peut accorder un financement de 567 492 550 \$ aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour 2010 :

	2010	2009
	\$	\$
Gestion d'hôpitaux	397 171 734	384 672 076
Fonds pour le réaménagement de l'infrastructure		
du système de santé	3 691 453	-
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales –		
hôpitaux publics	104 250	104 250
Centres de soins de longue durée	61 503 112	58 298 833
Centres d'accès aux soins communautaires	37 733 336	35 552 976
Services de soutien communautaires	12 283 665	11 668 305
Lésion cérébrale acquise	1 205 225	1 025 159
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	5 230 389	4 592 325
Centres de soins de santé communautaires	7 155 135	6 606 360
Programmes communautaires de soins de santé mentale	29 615 269	28 764 744
Programme de toxicomanie	11 798 982	11 353 137
	567 492 550	542 638 165

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2010

9. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (suite)

Le RLISS reçoit du Ministère un financement qu'il verse à son tour aux fournisseurs de services de santé. Au 31 mars 2010, le RLISS devait recevoir du Ministère un montant de 555 356 \$ (1 579 880 \$ en 2009) et verser aux fournisseurs de services de santé un montant de 555 356 \$ (1 579 880 \$ en 2009). Ces montants ont été comptabilisés à titre de produits et de charges dans l'état des activités financières du RLISS et sont présentés dans le tableau précédent.

10. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des activités financières présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente les frais généraux et administratifs par objet :

	2010	2009
	\$	\$
Salaires et charges sociales	3 117 354	2 702 197
Charges locatives	191 212	185 952
Amortissement	162 855	182 536
Matériel et entretien	47 487	63 512
Services partagés	362 714	300 000
Relations et consultations publiques	55 209	103 501
Honoraires	14 500	14 500
Frais de déplacement	212 848	284 222
Perfectionnement et recrutement du personnel	104 377	165 032
Services-conseils	75 817	442 054
Structure de collaboration entre les RLISS	12 286	-
Frais liés aux fournitures et à l'impression et frais de bureau	111 337	99 802
Indemnités quotidiennes des autres membres du Conseil	58 705	63 075
Indemnités quotidiennes du président du Conseil	43 610	49 315
Autres frais de gouvernance et de déplacement	113 005	133 123
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	68 777	106 340
	4 752 093	4 895 161

11. Engagement auprès de la communauté autochtone

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a fourni un montant de 160 000 \$ (160 000 \$ en 2009) en financement de soutien additionnel, qui a été annualisé relativement à l'engagement du RLISS auprès de la population et des organismes autochtones s'impliquant dans le RLISS du Nord-Ouest. Des charges de 20 964 \$ ont été engagées au cours de 2010 (155 067 \$ en 2009).

12. Services de cybersanté

Le bureau des services de cybersanté du ministère de la Santé et des Soins de longue durée a octroyé un montant de 655 000 \$ au RLISS (600 000 \$ en 2009). Les fonds ont été utilisés pour couvrir les charges d'exploitation liées à l'infrastructure du Bureau de gestion des projets du RLISS et aux activités de cyberSanté Ontario. Des charges de 398 839 \$ ont été engagées au cours de l'exercice (541 725 \$ en 2009).

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2010

13. Chef de service des urgences du RLISS

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a fourni un financement non récurrent de 75 000 \$ (75 000 \$ en 2009) pour couvrir la rémunération du chef des services d'urgence du RLISS du Nord-Ouest. Des charges de 70 616 \$ ont été engagées au cours de l'exercice (71 651 \$ en 2009).

14. Stratégie sur le diabète de la province d'Ontario

Expansion des services relatifs à la Stratégie sur le diabète de la province d'Ontario

Le RLISS a reçu du ministère de la Santé et des Soins de longue durée un financement non récurrent afin de continuer à planifier la mise en place d'équipes responsables de la stratégie sur le diabète. La répartition du financement pour l'exercice 2010 totalisait 66 500 \$ (224 700 \$ en 2009). Des charges de 66 500 \$ (152 351 \$ en 2009) ont été engagées au cours de l'exercice.

Stratégie sur le diabète de la province d'Ontario pour les populations à risque élevé

La RLISS a reçu un financement non récurrent additionnel relativement au projet visant les populations à risque élevé. La répartition du financement pour l'exercice 2010 totalisait 54 500 \$ (néant en 2009). Aucune charge n'a été engagée au cours de l'exercice (aucune en 2009).

Stratégie sur le diabète de la province d'Ontario – développement de compétences de gestion personnelle

La RLISS a reçu un financement non récurrent additionnel afin de soutenir l'initiative de développement des compétences de gestion personnelle. La répartition du financement pour l'exercice 2010 totalisait 35 000 \$ (néant en 2009). Aucune charge n'a été engagée au cours de l'exercice (aucune en 2009).

15. Chef de la performance du projet Urgences – ANS

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a octroyé un financement non récurrent d'un montant de 100 000 \$ (33 300 \$ en 2009) pour couvrir la rémunération du chef de la performance du projet Urgences – ANS pour 2009 et 2010. Aucune charge n'a été engagée au cours de l'exercice (aucune en 2009).

16. Fonds de transition pour la santé des Autochtones

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a approuvé l'octroi d'un financement non récurrent d'un montant de 438 125 \$ sur deux exercices (2009 et 2010). La répartition du financement pour l'exercice 2009 totalisait 165 625 \$, sur lesquels une tranche de 149 625 \$ a été reportée en 2010. Un financement non récurrent additionnel de 272 500 \$ a été octroyé au cours de l'exercice 2010, pour un financement total de 422 125 \$. Des charges de 312 504 \$ ont été engagées au cours de l'exercice 2010 (néant en 2009) afin de soutenir deux projets du Fonds de transition pour la santé des Autochtones pour l'adaptation. Les projets comprennent l'élaboration d'une stratégie sur la santé mentale et la toxicomanie et une analyse de l'environnement des services et des programmes de santé autochtones.

17. Engagement auprès de la communauté francophone

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a approuvé l'octroi d'un financement non récurrent d'un montant de 77 700 \$ (néant en 2009) afin de soutenir le RLISS dans ses activités d'engagement auprès de la communauté francophone. Aucune charge n'a été engagée au cours de l'exercice (aucune en 2009).

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2010

18. Projet 70 % d'infirmières à temps plein

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a octroyé un financement non récurrent d'un montant de 42 750 \$ au cours de l'exercice 2009 pour l'élaboration d'une stratégie de planification en matière de ressources humaines pour les infirmières. Le financement a été abandonné en 2010, et aucune charge n'a été engagée au cours de l'exercice (charges de 36 333 \$ en 2009).

19. Conventions de prestations de retraite

Le RLIS verse des cotisations au Hospitals of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime interentreprises, pour le compte d'environ 24 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice a totalisé 265 961 \$ pour l'exercice 2010 (214 987 \$ en 2009) et ce montant a été passé en charges dans l'état des activités financières. La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite a été achevée le 31 décembre 2009, date à laquelle le régime était entièrement capitalisé.

20. Garanties

Le RLIS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLIS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLIS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

21. Chiffres correspondants de l'exercice précédent

Certains chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

210 Memorial Avenue
Suites 127-130
Orillia, ON L3V 7V1
Tel: 705 326-7750
Toll Free: 1 866 903-5446
Fax: 705 326-1392
www.nsmhlin.on.ca

210, avenue Memorial
Bureaux 127 à 130
Orillia, ON L3V 7V1
Téléphone : 705 326-7750
Sans frais : 1 866 903-5446
Télécopieur : 705 326-1392
www.nsmhlin.on.ca

North Simcoe Muskoka **LHIN** **RLISS** de Simcoe Nord Muskoka

Responsabilité de la direction relativement aux états financiers

Le 31 mars 2010

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité de ces états financiers incombe à la direction du Réseau local d'intégration des services de santé de North Simcoe Muskoka. Ces états financiers ont été dressés conformément à la législation, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et par les critères du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

La direction est également responsable de tenir un système de contrôles internes conçu pour offrir une garantie raisonnable selon laquelle l'actif est protégé, que les opérations sont autorisées et comptabilisées et que des renseignements d'ordre financier fiables sont disponibles afin de permettre de dresser des états financiers. Ces systèmes sont contrôlés et évalués par la direction, par le comité des finances et de la vérification, et par le conseil d'administration.

La direction a rencontré les vérificateurs externes et le conseil d'administration afin d'étudier les états financiers et de discuter des questions importantes de présentation des données financières ou de contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte & Touche s.r.l. vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.



Bernie Blais,
Chef de la direction



Tim Berry,
Directeur Principal, Finance et Gestion des
Risques


Date


Date



Deloitte & Touche s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Télec. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport des vérificateurs

Aux membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Nous avons vérifié l'état de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka (le « RLISS ») au 31 mars 2010 et les états des activités financières, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du RLISS. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka au 31 mars 2010 ainsi que des résultats de son exploitation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

A handwritten signature in black ink that reads "Deloitte & Touche s.r.l.".

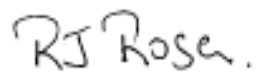
Comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 23 avril 2010

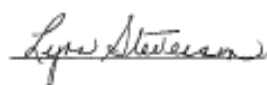
Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

État de la situation financière
au 31 mars 2010

	2010	2009
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie	912 595	952 128
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère »)	187 000	-
Montant à recevoir du Ministère – fournisseurs de services de santé	564 034	774 600
Montant à recevoir du Bureau des services partagés des RLISS (note 4)	11 964	-
	1 675 593	1 726 728
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	998 401	951 451
Montant à verser au Ministère (note 3b)	49 163	793
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	564 034	774 600
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS (note 4)	138	14 108
Produits reportés	63 857	-
Apports de capital reportés (note 5)	210 465	304 205
	1 886 058	2 045 157
Engagements (note 6)		
Dette nette	(210 465)	(318 429)
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	-	14 224
Immobilisations (note 7)	210 465	304 205
Surplus accumulé	-	-

Approuvé par le Conseil

 administrateur

 administrateur

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

État des activités financières
pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

		2010	2009
	Budget (non vérifié) (note 8)	Montant réel	Montant réel
	\$	\$	\$
Produits			
Financement fourni par le Ministère			
Paielements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	691 677 650	694 467 511	604 031 421
Paielements d'immobilisations aux fournisseurs de services de santé (note 10)	1 829 672	1 829 672	-
Activités du RLISS	4 221 132	4 056 690	4 095 584
Financement spécial relatif aux activités du RLISS (note 11)	805 000	1 186 143	563 300
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	-	342 604	265 818
	698 533 454	701 882 620	608 956 123
Charges			
Paielements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	691 677 650	694 467 511	604 031 421
Paielements d'immobilisations aux fournisseurs de services de santé (note 10)	1 829 672	1 829 672	-
Charges d'exploitation générales (note 12)	4 221 132	4 398 066	4 360 760
Financement spécial relatif aux activités du RLISS (note 11)	805 000	1 134 001	563 149
	698 533 454	701 829 250	608 955 330
Surplus de l'exercice avant le financement remboursable au Ministère	-	53 370	793
Financement remboursable au Ministère (note 3a)	-	(53 370)	(793)
Surplus de l'exercice	-	-	-
Surplus accumulé au début	-	-	-
Surplus accumulé à la fin	-	-	-

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

		2010	2009
	Budget (non vérifié) (note 8)	Montant réel	Montant réel
	\$	\$	\$
Surplus de l'exercice	-	-	-
Acquisition d'immobilisations	-	(248,864)	(125,548)
Amortissement des immobilisations	-	342,604	265,818
Variation des autres actifs non financiers	-	14,224	(174)
Diminution de la dette nette	-	107,964	140,096
Dette nette au début	-	(318,429)	(458,525)
Dette nette à la fin	-	(210,465)	(318,429)

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

État des flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

	2010	2009
	\$	\$
Exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	342 604	265 818
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	(342 604)	(265 818)
	-	-
Variation des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation		
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	14 224	(174)
Diminution du montant à recevoir du Ministère	23 566	902 020
(Augmentation) diminution du montant à recevoir du Bureau des services partagés des RLISS	(11 964)	249
Augmentation des créditeurs et charges à payer	46 950	118 077
Augmentation (diminution) du montant à verser au Ministère	48 370	(111 805)
Diminution du montant à verser aux fournisseurs de services de santé	(210 566)	(902 020)
Augmentation des produits reportés	63 857	-
(Diminution) augmentation du montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS	(13 970)	10 352
	(39 533)	16 699
Dépenses en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	(248 864)	(125 548)
Financement		
Augmentation des apports de capital reportés (note 5)	248 864	125 548
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie	(39 533)	16 699
Trésorerie au début	952 128	935 429
Trésorerie à la fin	912 595	952 128

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires

31 mars 2010

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), alors que le Réseau local d'intégration des services de santé (le « RLISS ») de Simcoe Nord Muskoka et ses lettres patentes étaient dissous. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la *Loi*.

Le RLISS est financé uniquement par la province d'Ontario, en vertu d'une entente de responsabilité des RLISS (l'« entente de responsabilité ») conclue avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère et établissant le cadre des responsabilités et activités des RLISS. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère, et le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en avise le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend les municipalités de Muskoka, la plus grande partie du comté de Simcoe et une partie du comté de Grey. Le RLISS conclut des ententes de responsabilité avec des fournisseurs de services de santé.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements, tels qu'ils sont établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») et, s'il y a lieu, selon les recommandations du Conseil des normes comptables (le « CNC ») de l'ICCA, telles qu'elles sont interprétées par la province d'Ontario. Les principales conventions comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, que les charges sont engagées et qu'elles peuvent être mesurées. En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments hors trésorerie comme l'amortissement des immobilisations et la perte de valeur d'actifs.

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires

31 mars 2010

2. Principales conventions comptables (suite)

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis; elles sont comptabilisées à la fin de l'exercice au titre des montants à verser au Ministère.

Les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLSS sont imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLSS pour l'exercice terminé le 31 mars 2009.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement d'acquisitions d'immobilisations est constatée à titre d'apport de capital reporté et amortie sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des activités financières est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations. Les apports sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur estimative en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'immobilisations de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Matériel et développement informatique	3 ans (méthode linéaire)
Améliorations locatives	Durée du bail (méthode linéaire)
Mobilier et matériel de bureau	5 ans (méthode linéaire)

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est fourni pour un exercice complet.

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires

31 mars 2010

2. Principales conventions comptables (suite)

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

Informations sectorielles

Le RLISS devait adopter le chapitre SP 2700, intitulé « Informations sectorielles », pour son exercice ouvert à compter du 1^{er} avril 2007. Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des activités financières et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

3. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de responsabilité conclue avec le Ministère, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires

31 mars 2010

3. Financement remboursable au Ministère (suite)

- a. Le montant remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

	Produits	Charges	Surplus de 2010	Surplus de 2009
	\$	\$	\$	\$
Activités du RLISS	4 399 295	4 398 067	1 228	642
Services de cybersanté	600 000	599 214	786	151
Planification autochtone (Aboriginal Planning)	30 000	30 000	-	-
Chef de service des urgences	75 000	60 792	14 208	-
Chef de la performance du projet Urgences – ANS	100 000	100 000	-	-
Projet de confidentialité des RLISS de la province d'Ontario	35 000	-	35 000	-
Projet cadre relatif aux technologies de l'information et des communications et aux services de cybersanté	80 000	79 746	254	-
www.ufirst.cc – projet relatif aux services de cybersanté	37 000	36 960	40	-
Stratégie sur le diabète de la province d'Ontario	25 000	25 000	-	-
Initiative de développement de compétences de gestion personnelle	35 000	33 146	1 854	-
Projet de système de soutien pour la santé comportementale	165 000	165 000	-	-
Engagement auprès de la communauté francophone	4 143	4 143	-	-
	5 585 438	5 532 068	53 370	793

Le surplus au titre des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé reflète l'excédent du montant reçu à titre de financement sur les charges engagées que le Ministère conserve au nom du RLISS.

- b. Le montant à verser au Ministère au 31 mars se compose des éléments suivants :

	2010	2009
	\$	\$
Montant à verser au Ministère au début	793	112 598
Montant du financement remboursé au Ministère au cours de l'exercice visé	(5 000)	(112 598)
Montant du financement à rembourser au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé (note 3a)	53 370	793
Montant à verser au Ministère à la fin	49 163	793

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires

31 mars 2010

4. Opérations entre apparentés

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») est une division du RLISS de Toronto-Centre et est assujéti aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR est responsable, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

La structure de collaboration entre les RLISS (la « CRLISS ») a été créée à titre de service dirigé par les RLISS au cours de l'exercice 2010 afin de renforcer les liens entre les fournisseurs de services de santé. La CRLISS est responsable devant les RLISS, et son financement est assuré par les RLISS, avec une participation du ministère de la Santé et des soins de longue durée.

5. Apports de capital reportés

	2010	2009
	\$	\$
Solde au début	304 205	444 475
Apports de capital au cours de l'exercice	248 864	125 548
Amortissement pour l'exercice	(342 604)	(265 818)
Solde à la fin	210 465	304 205

6. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel. Les contrats seront très probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour chacun des trois prochains exercices et par la suite s'établissent comme suit :

	\$
2011	75 885
2012	3 235
2013 et par la suite	2 966

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires

31 mars 2010

6. Engagements (suite)

Le RLISS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilité. Les engagements minimaux envers les fournisseurs de services de santé en vertu des ententes de responsabilité actuellement en vigueur s'établissent comme suit :

	\$
Gestion d'hôpitaux	359 027 220
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	77 625
Centres de soins de longue durée	107 861 208
Centres d'accès aux soins communautaires	70 080 131
Services de soutien communautaires	10 032 805
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	5 522 368
Centres de soins de santé communautaires	8 081 560
Programmes communautaires de soins de santé mentale	22 296 481
Programmes de lutte contre la toxicomanie	3 558 487
Hôpitaux psychiatriques spécialisés	103 905 246
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux psychiatriques	23 400
Lésion cérébrale acquise	1 140 934
	691 607 465

Les montants réels qui seront ultimement versés dépendent du financement du RLISS par le Ministère.

7. Immobilisations

			2010	2009
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et matériel				
de bureau	454 613	252 327	202 286	103 416
Matériel informatique	133 767	125 588	8 179	14 297
Améliorations locatives	887 349	887 349	-	186 492
	1 475 729	1 265 264	210 465	304 205

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires

31 mars 2010

8. Chiffres du budget

Les budgets ont été approuvés par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des activités financières reflètent le budget initial au 1^{er} avril 2009. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux exigences de communication d'information du CCSP. Le gouvernement a approuvé des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Le budget de financement total des fournisseurs de services de santé de 694 467 511 \$ se compose des éléments suivants :

	\$
Budget initial	691 677 650
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	2 789 861
Budget total	694 467 511

Le budget d'exploitation total révisé de 5 491 698 \$ se compose des éléments suivants :

	\$
Budget initial présenté à l'état des activités financières	5 026 132
Financement additionnel reçu au cours de l'exercice	
relativement aux éléments suivants :	
Financement de base relativement à	
la stabilisation des activités	84 423
Projet de confidentialité des RLISS de la province d'Ontario	35 000
Projet cadre relatif aux technologies de l'information	
et des communications et aux services de cybersanté	80 000
www.ufirst.cc – projet relatif aux services de cybersanté	37 000
Stratégie sur le diabète de la province d'Ontario	25 000
Initiative de développement de compétences de	
gestion personnelle	35 000
Projet de système de soutien pour la santé comportementale	165 000
Engagement auprès de la communauté francophone	4 143
Budget total	5 491 698

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires

31 mars 2010

9. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS peut accorder un financement total de 694 467 511 \$ (604 031 421 \$ en 2009) aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour l'exercice 2010 :

	2010	2009
	\$	\$
Gestion d'hôpitaux	364 199 298	350 620 399
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	77 625	77 625
Centres de soins de longue durée	110 435 817	104 918 721
Centres d'accès aux soins communautaires	69 782 223	65 527 335
Services de soutien communautaires	10 878 015	9 643 617
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	5 412 834	5 076 609
Centres de soins de santé communautaires	4 250 477	3 659 647
Programmes communautaires de soins de santé mentale	22 080 458	21 388 298
Programmes de lutte contre la toxicomanie	3 524 808	3 415 102
Hôpitaux psychiatriques spécialisés	102 882 297	39 022 776
Lésion cérébrale acquise	943 659	681 292
	694 467 511	604 031 421

10. Paiements d'immobilisations aux fournisseurs de services de santé

Ces paiements représentent la répartition attribuée par le RLISS en vue de soutenir des subventions versées à des hôpitaux publics et à des hôpitaux psychiatriques spécialisés pour 2009 et 2010 en vertu du fonds pour le réaménagement de l'infrastructure du système de santé pour 2009 et 2010 et des lignes directrices relatives au fonds pour le réaménagement de l'infrastructure du système de santé pour 2009 et 2010, lesquelles ont été fournies aux RLISS par le Ministère.

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires

31 mars 2010

11. Financement spécial relatif aux activités du RLISS

Au cours de l'exercice, le RLISS a reçu du financement d'exploitation additionnel lié à des initiatives spéciales comme suit :

	2010	2009
	\$	\$
Bureau de gestion des projets de cybersanté	600 000	425 000
Planification autochtone (Aboriginal Planning)	30 000	30 000
Chef de service des urgences	75 000	75 000
Chef de la performance du projet Urgences – ANS	100 000	33 300
Projet de confidentialité des RLISS de la province d'Ontario	35 000	-
Projet cadre relatif aux technologies de l'information et des communications et aux services de cybersanté	80 000	-
www.ufirst.cc – système d'aiguillage en ligne vers des médecins et spécialistes	37 000	-
Stratégie sur le diabète de la province d'Ontario	25 000	-
Initiative de développement de compétences de gestion personnelle	35 000	-
Projet de système de soutien pour la santé comportementale	165 000	-
Engagement auprès de la communauté francophone	4 143	-
	1 186 143	563 300

a) Bureau de gestion de projet des services de cybersanté

Le RLISS a reçu un financement de 600 000 \$ (425 000 \$ en 2009) relativement au bureau de gestion de projet des services de cybersanté. Les charges liées aux services de cybersanté engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2010	2009
	\$	\$
Salaires et charges sociales	420 040	156 760
Charges locatives	28 229	-
Services partagés	51 816	-
Services-conseils	32 234	157 072
Autres services	15 654	11 124
Fournitures, matériel et permis	35 955	94 307
Frais de déplacement	7 654	3 840
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	7 632	1 746
	599 214	424 849

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires

31 mars 2010

11. Financement spécial relatif aux activités du RLISS (suite)

b) Planification autochtone (Aboriginal Planning)

Le RLISS a reçu un financement de 30 000 \$ (30 000 \$ en 2009) relativement à l'initiative de planification autochtone. Les charges liées au projet de planification autochtone engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2010	2009
	\$	\$
Salaires et charges sociales	14 460	-
Frais de déplacement	540	-
Dépenses spéciales liées au projet	15 000	30 000
	30 000	30 000

c) Chef de service des urgences

Le RLISS a reçu un financement de 75 000 \$ (75 000 \$ en 2009) relativement aux fonctions du chef de service des urgences. Les charges liées aux fonctions du chef de service des urgences engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2010	2009
	\$	\$
Services-conseils	60 000	60 000
Frais de déplacements	-	3 322
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	792	11 678
	60 792	75 000

d) Chef de la performance du projet Urgences – ANS

Le RLISS a reçu un financement de 100 000 \$ (33 300 \$ en 2009) relativement aux activités du chef de la performance du projet Urgences – ANS. Les charges liées à ce projet engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2010	2009
	\$	\$
Salaires et charges sociales	89 648	33 300
Autres services	3 698	
Fournitures, matériel et permis	784	
Frais de déplacement	4 853	
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	1 018	
	100 000	33 300

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires

31 mars 2010

11. Financement spécial relatif aux activités du RLISS (suite)

e) Projet de confidentialité des RLISS de la province d'Ontario

Le RLISS a reçu un financement de 35 000 \$ (néant en 2009) relativement au projet de confidentialité des RLISS de cyberSanté d'Ontario. Aucune charge n'a été engagée au cours de l'exercice relativement à ce projet.

f) Projet cadre relatif aux technologies de l'information et des communications et aux services de cybersanté

Le RLISS a reçu un financement de 80 000 \$ (néant en 2009) relativement au projet cadre relatif aux technologies de l'information et des communications et aux services de cybersanté. Les charges liées à ce projet engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2010	2009
	\$	\$
Salaires et charges sociales	10 796	-
Publicité et relations publiques	3 780	-
Services-conseils	61 060	-
Autres services	3 626	-
Fournitures, matériel et permis	321	-
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	162	-
	79 746	-

g) www.ufirst.cc – système d'aiguillage en ligne vers des médecins et spécialistes

Le RLISS a reçu un financement de 37 000 \$ (néant en 2009) relativement au projet www.ufirst.cc – système d'aiguillage en ligne vers des médecins et spécialistes. Les charges liées à ce projet engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2010	2009
	\$	\$
Dépenses spéciales liées au projet	36 960	-

h) Stratégie sur le diabète de la province d'Ontario

Le RLISS a reçu un financement de 25 000 \$ (néant en 2009) relativement à la stratégie sur le diabète de la province d'Ontario. Les charges liées à cette stratégie engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2010	2009
	\$	\$
Salaires et charges sociales	25 000	-

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires

31 mars 2010

11. Financement spécial relatif aux activités du RLISS (suite)

i) Initiative de développement de compétences de gestion personnelle

Le RLISS a reçu un financement de 35 000 \$ (néant en 2009) relativement à l'initiative de développement de compétences de gestion personnelle. Les charges liées à ce projet engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2010	2009
	\$	\$
Autres services	2 912	-
Fournitures, matériel et permis	29 395	-
Frais de déplacement	839	-
	33 146	-

j) Projet de système de soutien pour la santé comportementale

Le RLISS a reçu un financement de 165 000 \$ (néant en 2009) relativement au projet de système de soutien pour la santé comportementale. Les charges liées à ce projet engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2010	2009
	\$	\$
Dépenses spéciales liées au projet	165 000	-

k) Engagement auprès de la communauté francophone

Le RLISS a reçu un financement de 4 143 \$ (néant en 2009) relativement au projet d'engagement auprès de la communauté francophone. Les charges liées à ce projet engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2010	2009
	\$	\$
Autres services	4 143	-

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires

31 mars 2010

12. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des activités financières présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente les frais généraux et administratifs par objet :

	2010	2009
	\$	\$
Salaires et charges sociales	2 399 026	2 484 218
Charges locatives	176 813	185 289
Amortissement	342 604	265 818
Services partagés	323 184	492 746
Publicité et relations publiques	21 972	6 209
Services-conseils	513 877	253 923
Autres services	236 169	279 326
Fournitures, matériel et permis	152 271	125 776
Charges du Conseil	129 045	173 296
Frais de déplacements	52 804	51 003
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	50 301	43 156
	4 398 066	4 360 760

Les charges des membres du Conseil incluses aux frais généraux et administratifs ci-dessus incluent les charges au titre des indemnités quotidiennes et les autres charges du Conseil comme suit :

	Budget 2010	Montant réel 2010	Montant réel 2009
	\$	\$	\$
Charge au titre des indemnités quotidiennes du président du Conseil	70 000	73 150	84 350
Charge au titre des indemnités quotidiennes des administrateurs du Conseil	75 000	32 900	38 925
Charges du Conseil	88 000	22 995	50 021
	233 000	129 045	173 296

13. Conventions de prestations de retraite

Le RLSS verse des cotisations au Hospitals of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime interentreprises, pour le compte d'environ 17 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2010 a totalisé 217 414 \$ (197 848 \$ en 2009) et ce montant a été passé en charges dans l'état des activités financières. La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite a été achevée le 31 décembre 2009, date à laquelle le régime était entièrement capitalisé.

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires

31 mars 2010

14. Garanties

Le RLISS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

15. Chiffres correspondants de l'exercice précédent

Certains chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

48 Dundas Street West, Unit 2
Belleville, ON K8P 1A3
Tel: 613 967-0196
Toll Free: 1 866 831-5446
Fax: 613 967-1341
www.southeastlhin.on.ca

48, rue Dundas Ouest, unité 2
Belleville, ON K8P 1A3
Téléphone : 613 967-0196
Sans frais : 1 866 831-5446
Télécopieur : 613 967-1341
www.sud-estlhin.on.ca

South East **LHIN** **RLISS** du Sud-Est

Le 31 mars 2010

Rapport sur les responsabilités de la direction

L'intégrité et l'objectivité des états financiers afférents incombent à la direction du Réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) du Sud-Est. La direction prépare les états financiers conformément à la loi, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

La direction tient à jour un système de mécanismes de contrôle interne pour donner une assurance raisonnable que les éléments d'actif sont protégés, que les transactions sont autorisées et enregistrées comme il se doit et que des données financières fiables sont disponibles en temps opportun pour la préparation des états financiers. La surveillance et l'évaluation de ce système reviennent à la direction, au comité de vérification et au conseil d'administration.

La direction rencontre les vérificateurs externes et le conseil d'administration pour passer en revue les états financiers et discuter des questions importantes se rapportant à l'information financière ou au contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte & Touche LP, vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.



Paul Huras
Directeur général



Paula Heinemann
Chef des services administratifs et contrôleur



Deloitte & Touche s.r.l.
5140, rue Yonge
Bureau 1700
Toronto ON M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Télec. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport des vérificateurs

Aux membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Nous avons vérifié l'état de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est (le « RLISS ») au 31 mars 2010 et les états des activités financières, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du RLISS. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est au 31 mars 2010 ainsi que des résultats de son exploitation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

A handwritten signature in black ink that reads "Deloitte & Touche s.r.l.".

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 30 avril 2010

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

État de la situation financière
au 31 mars 2010

	2010	2009
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie	975 076	1 011 618
Débiteurs	-	1 788
Montant à recevoir du Bureau des services partagés des RLISS (note 5)	1 895	-
	976 971	1 013 406
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	854 148	1 016 982
Montant à verser au Ministère (note 3)	128 747	5 895
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS (note 5)	-	16 697
Apports de capital reportés (note 6)	289 421	292 545
	1 272 316	1 332 119
Dette nette	(295 345)	(318 713)
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	5 924	26 168
Immobilisations (note 7)	289 421	292 545
	295 345	318 713
Surplus accumulé	-	-

Approuvé par le conseil



Georgina Thompson, présidente du conseil d'administration



John Ferguson, administrateur et président du comité de vérification

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

État des activités financières
pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

		2010	2009
	Budget (non vérifié) (note 8)	Montant réel	Montant réel
	\$	\$	\$
Produits			
Financement fourni par le Ministère			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	905 077 193	960 628 457	905 077 193
Activités du RLISS (note 3)	4 619 185	4 667 028	4 384 082
Services de cybersanté (note 4a)	425 000	600 000	425 000
Service des urgences (note 4b)	75 000	75 000	75 000
Initiative autochtone (note 4c)	15 000	15 000	15 000
Fonds de transition pour la santé des Autochtones (note 4d)	-	20 000	24 450
Projet Urgences – ANS (note 4e)	100 000	100 000	33 300
Stratégie sur le diabète de la province d'Ontario (note 4f)	25 000	25 000	-
Projet 70 % d'infirmières à temps plein	-	-	50 000
Amortissement des apports de capital reportés (note 6)	-	47 665	54 605
	910 336 378	966 178 150	910 138 630
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	905 077 193	960 628 457	905 077 193
Frais généraux et administratifs (note 10)	4 619 185	4 657 862	4 438 687
Services de cybersanté (note 4a)	425 000	567 499	425 000
Service des urgences (note 4b)	75 000	57 227	74 330
Initiative autochtone (note 4c)	15 000	15 000	15 000
Fonds de transition pour la santé des Autochtones (note 4d)	-	20 000	24 450
Projet Urgences – ANS (note 4e)	100 000	100 000	33 000
Stratégie sur le diabète de la province d'Ontario (note 4f)	25 000	9 253	-
Projet 70 % d'infirmières à temps plein	-	-	50 000
	910 336 378	966 055 298	910 137 660
Surplus de l'exercice avant le financement remboursable au Ministère	-	122 852	970
Financement remboursable au Ministère (note 3a)	-	(122 852)	(970)
Surplus de l'exercice et surplus accumulé à la fin	-	-	-

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

	2010	2009
	\$	\$
Surplus de l'exercice	-	-
Acquisition d'immobilisations	(44 541)	(235 103)
Amortissement des immobilisations	47 665	54 605
Variation des charges payées d'avance	20 244	20 327
Diminution (augmentation) de la dette nette	23 368	(160 171)
Dette nette au début	(318 713)	(158 542)
Dette nette à la fin	(295 345)	(318 713)

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

État des flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

	2010	2009
	\$	\$
Exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	47 665	54 605
Amortissement des apports de capital reportés (note 6)	(47 665)	(54 605)
Variation des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation		
Diminution (augmentation) des débiteurs	1 788	(1 750)
Diminution des charges payées d'avance	20 244	20 327
Diminution (augmentation) du montant à verser au Bureau des services partagés des RLIS	(18 592)	14 828
(Diminution) augmentation des créditeurs et charges à payer	(162 834)	331 178
Augmentation (diminution) du montant à verser au Ministère	122 852	(482 989)
	(36 542)	(118 406)
Investissement		
Acquisition d'immobilisations	(44 541)	(235 103)
Financement		
Apports de capital reçus (note 6)	44 541	235 103
Diminution nette de la trésorerie	(36 542)	(118 406)
Trésorerie au début	1 011 618	1 130 024
Trésorerie à la fin	975 076	1 011 618

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires

31 mars 2010

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est a été constitué par lettres patentes le 9 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), alors que le Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est (le « RLISS ») et ses lettres patentes étaient dissous. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la *Loi*.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilité avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice terminé le 31 mars 2010.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS dessert plus de 482 000 personnes et couvre les régions de Hastings, de Prince Edward, de Lennox et de Addington, les comtés de Frontenac, de Leeds et de Grenville, les villes de Kingston, de Belleville et de Brockville, les municipalités de Smith Falls et de Prescott et une partie des comtés de Lanark et de Northumberland. Le RLISS conclut des ententes de responsabilité avec des fournisseurs de services de santé.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements, tels qu'ils sont établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») et, s'il y a lieu, selon les recommandations du Conseil des normes comptables (le « CNC ») de l'ICCA, tels qu'elles sont interprétées par la province d'Ontario. Les principales conventions comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments hors trésorerie comme l'amortissement des immobilisations et les pertes de valeur comptable d'actifs.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires

31 mars 2010

2. Principales conventions comptables (suite)

Financement du ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Le RLISS est financé uniquement par la province d'Ontario, en vertu d'une entente de responsabilité des RLISS (l'« entente de responsabilité ») conclue avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère, et le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert au Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis; elles sont comptabilisées à la fin de l'exercice au titre des montants à verser au Ministère.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de dépenses comptabilisées à titre d'immobilisations est constatée à titre d'apport de capital reporté et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des activités financières est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations corporelles. Les apports sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur estimative en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations est estimative selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'immobilisations de façon considérable sont immobilisées, tandis que les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires

31 mars 2010

2. Principales conventions comptables (suite)

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et elles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Matériel de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Développement Web	3 ans

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises et qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est fourni pour un exercice complet.

Informations sectorielles

Le RLISS devait adopter le chapitre SP 2700, intitulé « Informations sectorielles », pour son exercice ouvert à compter du 1^{er} avril 2007. Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des activités financières et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de responsabilité conclue avec le Ministère, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

Conformément à la convention comptable visant les apports de capital reportés (note 2), le RLISS a comptabilisé à titre de produits l'amortissement des apports de capital reportés de 47 665 \$ (56 605 \$ en 2009). Cette comptabilisation s'est traduite par une augmentation des produits globaux tirés des activités du RLISS, laquelle est présentée au tableau ci-après. Le financement de base des activités du RLISS pour 2010, après ajustements, s'est établi à 4 711 569 \$, comme l'explique la note 8.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires

31 mars 2010

3. Financement remboursable au Ministère (suite)

A. Le montant remboursable au Ministère se compose des éléments suivants :

	2010		2009		Montant total à verser au Ministère
	Produits	Charges	Surplus	Surplus	
	\$	\$	\$	\$	\$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	960 628 457	960 628 457	-	-	-
Activités du RLISS	4 714 693	4 657 862	56 831	-	56 831
Services de cybersanté	600 000	567 499	32 501	-	32 501
Projet de service des urgences	75 000	57 227	17 773	670	18 443
Initiative autochtone (Aboriginal initiative)	15 000	15 000	-	-	-
Fonds de transition pour la santé des Autochtones	20 000	20 000	-	-	-
Projet Urgences ANS	100 000	100 000	-	300	300
Stratégie sur le diabète de la province d'Ontario	25 000	9 253	15 747	-	15 747
	966 178 150	966 055 298	122 852	970	123 822
Stratégie Vieillir chez soi (se rapporte à l'exercice précédent)	-	-	-	4 925	4 925
	966 178 150	966 055 298	122 852	5 895	128 747

B. Le montant à verser au Ministère au 31 mars se compose des éléments suivants :

	2010	2009
	\$	\$
Montant à verser au Ministère au début	5 895	488 884
Montant du financement remboursé au cours de l'exercice visé	-	(488 884)
Montant du financement non récurrent à rembourser au Ministère	66 021	5 895
Montant du financement des activités du RLISS à rembourser au Ministère	56 831	
Montant à verser au Ministère à la fin	128 747	5 895

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires

31 mars 2010

4. a) Services de cybersanté

Au cours de l'exercice 2010, le RLISS du Sud-Est a reçu du Ministère un financement totalisant 600 000 \$. Ces fonds ont servi à financer des initiatives visant à soutenir son plan stratégique de services de cybersanté, lequel est défini dans son plan de services de santé intégrés. Les fonds inutilisés, lesquels totalisaient 32 501 \$ à la clôture de l'exercice, sont remboursables au Ministère.

\$

Charges

Salaires et charges sociales	322 040
Services-conseils	12 834
Frais de déplacements	16 236
Frais liés aux réunions	14 006
Autres	202 383
	567 499

b) Projet de service des urgences

Au cours de l'exercice 2010, le RLISS du Sud-Est a reçu du Ministère un financement totalisant 75 000 \$. Ces fonds ont servi à financer des initiatives visant à soutenir le projet lié au service des urgences en vertu du volet « priorités en matière de changement » du plan d'intégration des services de santé relativement à l'accès aux services médicaux spécialisés. Les fonds inutilisés, lesquels totalisaient 17 773 \$ à la clôture de l'exercice, sont remboursables au Ministère.

\$

Charges

Salaires et charges sociales	52 505
Frais de déplacement	4 682
Frais liés aux réunions	36
Autres	4
	57 227

c) Initiative autochtone (Aboriginal Initiative)

Au cours de l'exercice 2010, le RLISS du Sud-Est a reçu du Ministère un financement totalisant 15 000 \$. Ces fonds ont servi à financer la planification et la mobilisation auprès de la communauté autochtone en vertu du volet « priorités en matière de changement » du plan d'intégration des services de santé.

\$

Charges

Autres	15 000
	15 000

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires

31 mars 2010

4. (suite)

d) Initiative du Fonds de transition pour la santé des Autochtones

Au cours de l'exercice 2010, le RLISS du Sud-Est a reçu du Ministère un financement totalisant 20 000 \$. Ces fonds étaient fournis par le gouvernement fédéral aux provinces et ont servi à financer la mise en œuvre d'un projet approuvé dans le cadre de l'initiative du Fonds de transition pour la santé des Autochtones.

\$

Charges

Autres	20 000
	20 000

e) Projet Urgences – ANS

Au cours de l'exercice 2010, le RLISS du Sud-Est a reçu du Ministère un financement totalisant 100 000 \$. Ces fonds ont servi à financer le projet Urgences – ANS.

\$

Charges

Salaires et charges sociales	100 000
	100 000

Les charges réelles engagées relativement aux activités liées au projet Urgences – ANS ont dépassé le financement de 100 000 \$ reçu du Ministère, leur total s'élevant à 140 215 \$. Le déficit a été couvert au moyen du budget de base des activités du RLISS comme suit :

\$

Charges

Salaires et charges sociales	28 670
Frais de déplacement	7 524
Frais liés aux réunions	1 692
Autres	2 329
	40 215

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires

31 mars 2010

4. (suite)

f) Stratégie sur le diabète de la province d'Ontario

Au cours de l'exercice 2010, le RLISS du Sud-Est a reçu du Ministère un financement totalisant 25 000 \$. Ces fonds ont servi à financer la directive du Ministère sur la Stratégie sur le diabète de la province d'Ontario. Les fonds inutilisés, lesquels totalisaient 15 747 \$ à la clôture de l'exercice, sont remboursables au Ministère.

\$

Charges

Autres

9 253

9 253

5. Opérations entre apparentés

Bureau des services partagés des RLISS (« BSPR »)

Le BSPR est une division du RLISS de Toronto-Centre et est assujetti à ce titre aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR est responsable de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

Structure de collaboration entre les RLISS (« CRLISS »)

La CRLISS a été créée au cours de l'exercice 2010 afin de renforcer les liens entre les fournisseurs de services de santé, les associations et les RLISS et de favoriser un alignement entre les différents systèmes. La CRLISS a pour objectif de soutenir les RLISS :

- dans leur démarche visant à obtenir la participation de la communauté des fournisseurs de services de santé afin que ceux-ci soutiennent une intégration efficace et réalisée en collaboration avec les systèmes de soin de santé;
- dans leur rôle de gestionnaire de système;
- quand il y a lieu, dans l'implantation harmonieuse des stratégies et initiatives provinciales;
- dans la détermination et la communication des pratiques exemplaires.
- La CRLISS est un organisme dirigé par les RLISS et est responsable devant ces derniers. Le financement de la CRLISS est assuré par les RLISS, avec une participation du Ministère.

La CRLISS est une division du RLISS de Toronto-Centre et est assujetti à ce titre aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires

31 mars 2010

6. Apports de capital reportés

	2010	2009
	\$	\$
Solde au début	292 545	112 047
Apports de capital au cours de l'exercice	44 541	235 103
Amortissement pour l'exercice	(47 665)	(54 605)
Solde à la fin	289 421	292 545

7. Immobilisations

			2010	2009
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Matériel de bureau	313 983	54 313	259 670	237 340
Matériel informatique	69 567	63 187	6 380	6 963
Améliorations locatives	116 854	93 483	23 371	46 742
Développement Web	21 500	21 500	-	1 500
	521 904	232 483	289 421	292 545

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires

31 mars 2010

8. Chiffres du budget

Les budgets ont été approuvés par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des activités financières reflètent le budget initial au 1^{er} avril 2009. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux exigences de communication d'information du CCSP. Le gouvernement approuve des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Le budget de financement total des fournisseurs de services de santé de 960 628 457 \$ se compose des éléments suivants :

	\$
Budget de financement initial des fournisseurs de services de santé	905 077 193
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	55 551 264
Budget de financement total des fournisseurs de services de santé	960 628 457

Le budget d'exploitation total de 4 711 569 \$ se compose des éléments suivants :

	\$
Budget initial	4 619 18 5
Financement additionnel reçu au cours de l'exercice	92 38 4
Budget total	4 711 56 9

9. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS peut accorder un financement total de 960 628 457 \$ aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit :

	2010 \$	2009 \$
Gestion d'hôpitaux	640 350 426	605 347 505
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	190 725	188 475
Centres de soins de longue durée	148 948 420	138 338 261
Centres d'accès aux soins communautaires	92 924 681	89 228 091
Services de soutien communautaires	23 443 792	20 035 925
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	1 988 446	1 944 690
Centres de soins de santé communautaires	14 921 422	13 512 469
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	37 860 545	36 481 777
	960 628 457	905 077 193

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires

31 mars 2010

10. Frais généraux et administratifs

A. Alors que l'état des activités financières présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente les frais généraux et administratifs par objet :

	2010	2009
	\$	\$
Éléments liés aux programmes		
Salaires et charges sociales	3 214 628	2 960 329
Consultation et projets relatifs au RLISS	94 381	226 555
	3 309 009	3 186 884
Services partagés	362 714	300 000
Structure de collaboration	12 286	-
Autres (détails ci-dessous)	343 509	241 860
Charges locatives	152 006	163 071
Matériel et fournitures de bureau	143 261	188 053
Indemnités quotidiennes des membres du Conseil	165 752	149 042
Relations publiques	69 180	99 816
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	52 480	55 356
	4 610 197	4 384 082
Amortissement	47 665	54 605
	4 657 862	4 438 687

B. Les autres frais généraux et administratifs inclus au poste « Autres » dans le tableau précédent se composent des éléments suivants :

	2010	2009
	\$	\$
Formation et développement	94 498	57 811
Frais de déplacements	159 673	160 242
Recrutement	16 662	5 330
Assurances	16 319	16 281
Autres frais divers	56 357	2 196
	343 509	241 860

C. Les charges totales liées à la gouvernance s'établissent comme suit et sont incluses aux charges présentées au tableau de la note 10a ci-dessus :

	2010	2009
	\$	\$
Indemnités quotidiennes du président du Conseil	89 250	82 075
Indemnités quotidiennes de tous les autres membres du Conseil	76 502	66 967
Total des indemnités quotidiennes	165 752	149 042
Autres frais de gouvernance	115 464	135 335
	281 216	284 377

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires

31 mars 2010

11. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Hospitals of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime interentreprises, pour le compte d'environ 22 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice a totalisé 250 426 \$ pour l'exercice 2010 (232 948 \$ en 2009) et ce montant a été passé en charges dans l'état des activités financières. La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite a été achevée le 31 décembre 2009, date à laquelle le régime était entièrement capitalisé.

12. Garanties

Le RLISS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

13. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel. Les contrats seront très probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour les deux prochains exercices s'établissent comme suit :

	\$
2010	56 626
2011	130
	56 756

Le RLISS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilité. Au 31 mars 2010, le RLISS avait conclu des ententes de responsabilité avec tous les hôpitaux et organismes communautaires pour les deux prochains exercices. Les montants réels qui seront ultimement versés dépendent du financement réel du RLISS par le Ministère.

Le présent document est publié en français et en anglais.
On peut en obtenir une version sur CD-ROM dans l'une ou l'autre langue auprès de :

Publications ServiceOntario
Téléphone : 416 326-5300
Sans frais : 1 800 668-9938
Téléimprimeur (ATS) sans frais : 1 800 268-7095
Site Web : www.serviceontario.ca/publications

Pour en obtenir une version électronique, il suffit de consulter le site Web du ministère des Finances à www.fin.gov.on.ca

This publication is available in English and French. CD-ROM copies in either language may be obtained from:

ServiceOntario Publications
Telephone: (416) 326-5300
Toll-free: 1-800-668-9938
TTY Toll-free: 1-800-268-7095
Website: www.serviceontario.ca/publications
For electronic access, visit the Ministry of Finance website at www.fin.gov.on.ca

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2010
ISSN 0833-1189 (Imprimé)
ISSN 1913-5564 (En ligne)